





















I

**ANNALES**  
**DU SERVICE DES ANTIQUITÉS**  
**DE L'ÉGYPTE**





7P1  
" "  
UNIVERSITY OF TORONTO  
III  
SERVICE DES ANTIQUITÉS DE L'ÉGYPTE

---

**ANNALES**  
**DU SERVICE DES ANTIQUITÉS**  
**DE L'ÉGYPTE**

---

TOME XX



LE CAIRE

IMPRIMERIE DE L'INSTITUT FRANÇAIS  
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

---

M DCCCC XX

ROYAUME DE BELGIQUE  
LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

IV

DT

57

A24

6.20

617837  
30.8.55



LE MINISTRE  
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
D'ARCHIVES  
N° 617837



# ANNALES DU SERVICE DES ANTIQUITÉS DE L'ÉGYPTE.

---

## RAPPORT SUR LA MISE EN PLACE D'UN MOULAGE DU ZODIAQUE DE DENDÉRAH

PAR M. ÉMILE BARAIZE  
DIRECTEUR DE TRAVAUX.

MONSIEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,


Par ma lettre n° 15 du 16 janvier 1914, je sollicitais la demande au Gouvernement français d'un moulage du zodiaque circulaire de Dendérah, qui est au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale à Paris<sup>(1)</sup>. Il s'agissait de poser ce moulage à la place de l'original et de boucher ainsi l'ouverture restée béante au plafond d'une des chambres du temple d'Osiris placé à l'angle nord-est de la terrasse du grand temple d'Hathor. La requête reçut bon accueil et le moulage parvint au Caire quelques mois après, mais les événements ne permirent pas de s'occuper tout de suite de l'installation, et ce n'est que dernièrement que j'ai pu effectuer le travail.

La mise en place a été rendue plus difficile par le fait que le moulage n'avait pas été exécuté selon les indications que j'avais données. La position horizontale que cette reproduction devait occuper demandait une solidité

---

<sup>(1)</sup> Méhémet Aly avait donné en 1822 à M. Saulnier la permission d'emporter le plafond sur lequel était gravé ce zodiaque. En raison des difficultés de l'opération, M. Le Lorrain, agent de M. Saulnier, en scia seulement la partie centrale;

le monument, apporté à Paris, fut acquis en 1823 par le Gouvernement français à la suite du rapport d'une commission composée de Cuvier, Fourier et Walckenaer. Un moulage du zodiaque est exposé au Musée du Louvre, D. 38. — G. D.

plus grande que pour un tableau placé verticalement. Aussi j'aurais désiré que le plâtre eût une épaisseur de cinq centimètres et fût renforcé par une toile métallique noyée dans la masse; or la plaque qui a été envoyée n'avait que deux centimètres d'épaisseur et n'était consolidée que par de la bourre de coton. Outre le cadre, il y avait sous le moulage un double croisillon en bois ; l'extrémité de chaque traverse fut fixée à l'aide de crampons à des poutrelles en fer à I; un autre crampon fut placé au milieu de la plaque, attaché à deux tiges de fer reliant les côtés opposés du carré central.

Entre les quatre poutrelles j'établis un plancher protecteur et au-dessus des voûtes de briques. L'espace entre l'extrados de ces voûtes et le niveau du dallage fut rempli en maçonnerie, sauf le creux nécessaire pour une chape de ciment qui achève de remettre le tout à la hauteur de la terrasse. Une couche de peinture fut passée sur la surface même du moulage, tant pour le préserver que pour atténuer le contraste trop violent qui existait entre le blanc du plâtre et la teinte très sombre des pierres antiques fortement enfumées.

Le plafond de la salle est formé de trois grandes dalles; le zodiaque est gravé sur deux de ces pierres et le joint est marqué très visiblement sur le moulage<sup>(1)</sup>: c'est ce qui m'a permis de remettre le morceau exactement en place; j'ai dû tenir compte aussi de la bande de pierre détruite tout autour du carré lorsque le zodiaque avait été scié après que les dalles eurent été amincies pour en diminuer le poids.

La réparation ayant été faite et l'aspect de la salle rendu semblable à celui qu'elle avait lorsque le zodiaque fut signalé pour la première fois par les membres de la Commission d'Égypte, des grillés en fer avec toile métallique ont été posés aux ouvertures de la chambre pour éviter à la fois les chauves-souris et les dégradations qui pourraient être dues à la malveillance.

É. BARAIZE.

Dendérah, 20 mars 1920.

---

<sup>(1)</sup> On peut voir ce joint sur la photographie du moulage reproduite par M. DARESSY, *L'Égypte céleste*, dans le *Bull.*

*de l'Inst. franç. du Caire*, 1915, t. XII, pl. I. La meilleure copie était celle de CHAMPOLLION. *Monuments*, IV, pl. 349 bis.



# BAS-RELIEF

## D'UN ÉCUYER DE RAMSÈS III

PAR

M. G. DARESSY.

M. Maspero, rendant compte des travaux exécutés par le Service des Antiquités<sup>(1)</sup> pendant son premier séjour en Égypte, écrivait : « Que dire maintenant des explorations rapides que nous avons entreprises le long du Nil? Beaucoup n'ont rien produit, d'autres n'ont donné qu'un objet ou deux, mais intéressants. Qui s'attendait à rencontrer dans le village de Helleh le tombeau d'un écuyer de Ramsès III et le portrait de deux chevaux de bataille du roi? » Cette mention a été recueillie par M. Bénédite, qui dans son *Guide d'Égypte*, p. 548, indique : « Dans la nécropole de Contra-Lato tombeau d'un écuyer de Ramsès II avec portraits de deux chevaux de bataille du roi ». Le manque de précision de la description de Maspero avait laissé croire qu'il s'agissait de la découverte d'une tombe creusée dans la montagne, alors que la trouvaille ne consistait qu'en une pierre, un dessus de porte qui fut apporté au Musée de Boulaq. Le monument fut inscrit par Bouriant au *Journal d'entrée du Musée* ainsi qu'il suit :

« 25769. Calcaire. — Dessus de porte à frise en deux tableaux. Dans chacun d'eux un homme tenant un cheval par la bride marche vers les cartouches de Ramsès III. — Haut. 1 m. 62 cent., larg. 0 m. 62 cent. »

Ignorant la provenance de la pierre, Bouriant avait laissé le lieu de provenance en blanc. Plus tard, Maspero, parcourant le livre d'entrée, ajouta une mention « donné par Daninos pacha », mais qui est erronée,

---

<sup>(1)</sup> Publié dans le *Bulletin de l'Institut égyptien*, 1885, p. 90 : MASPERO, Sur les fouilles exécutées en Égypte de 1881 à 1885.

car elle aurait dû être inscrite trois lignes plus bas, en face d'un sphinx trouvé dans les fouilles d'Aboukir.

Le monument est actuellement exposé dans le Musée du Caire, salle O, et le *Guide du Visiteur*, édition 1915, en donne la description comme suit :

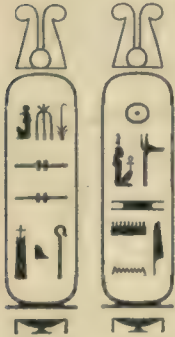
« 750. Calcaire. — Long. 1 m. 65 cent., haut. 0 m. 65 cent. — El-Hibéh.

« Linteau de porte provenant du tombeau de Pahamnâta, chef des écuries royales; les cartouches de Ramsès III nous fournissent la date de ce monument. — XX<sup>e</sup> dynastie. »

Ici c'est le lieu de provenance qui a été mal imprimé, et El Helleh, qui est en face d'Esneh, est devenu El Hibeh, village où se trouvent les ruines d'Hipponon, vis-à-vis de Fechn.

L'identité de cette pierre ainsi rétablie, j'en donnerai la description qui n'a pas encore été faite.

La longueur totale est de 1 m. 65 cent.; la corniche a 0 m. 2/4 cent. de hauteur, le tableau 0 m. 39 cent., et en bas, sur 0 m. 05 cent. de hauteur, il y a la partie supérieure des montants de la porte, la baie ayant eu seulement 0 m. 785 mill. de largeur. Le calcaire est de mauvaise qualité et le travail est loin d'être bon. La corniche, dont l'extrémité gauche est brisée, est ornée de plumes; sa saillie est très accentuée, atteignant 0 m. 20 cent. en avant du plan du bas-relief.



Le tableau porte au milieu les cartouches de Ramsès III surmontés du disque et des deux plumes, posés sur le signe *nub*, inscrits verticalement entre deux tiges de palmier (.

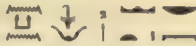

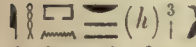
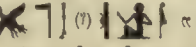
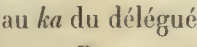
Chaque côté du tableau représente un personnage debout, une main levée en adoration des noms royaux, tenant de l'autre main la longe d'un cheval. Le personnage est en relief sur un champ légèrement creusé, le cheval et les légendes explicatives sont gravés. L'homme est vêtu d'une grande robe très large du bas, sur une *chenti* échancrée, ondulée, et d'un tablier court, à partie inférieure découpée en festons. Il est paré d'un large collier. La perruque est plus courte derrière que devant où



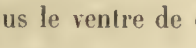
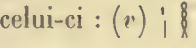

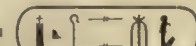
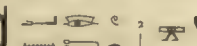

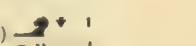
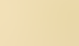
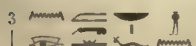

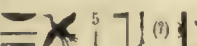

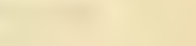
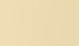
elle tombe en pointe sur la poitrine; elle est marquée d'une série de lignes verticales en zigzag pour figurer les tresses; un bandeau entoure le front.

Le cheval marche au pas. Son harnachement de tête comprend une musserolle tenue par deux brides formant fourche reliées à une têtière qui passe en arrière du crâne; il n'y a ni frontal ni sous-barbe. Il est paré de deux hautes plumes pareilles à celle qui forme le flabellum, et à leur base sont attachés deux rubans flottant.

Des légendes sont réparties entre tous les espaces vides, tantôt verticales et tantôt horizontales. A gauche ce sont :


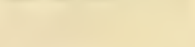
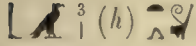
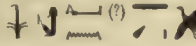
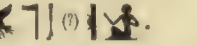

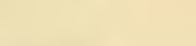
1° Au-dessus du bras levé et du personnage : (v) |  |   
 (h) |  |  « au ka du délégué royal en tout pays, chef de l'écurie du maître des deux terres, Pa-nuter-uahem ».

2° Sous le bras : (v) |  |  |  « faire adoration à toi, ô Pharaon v. s. f., le soleil de l'Égypte ».


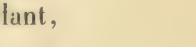
3° Au-dessus du cheval, puis sous le ventre de celui-ci : (v) |  |   
 |  |  |  |  |   
 |  (h) |  |  |  | .

« Chevaux d'apparat de Ramsès-hiq-an, beaux d'allure, à la marche relevée, au cœur bon, jolis, devant leur maître, dont l'apport fut fait par le chef de l'écurie du maître des deux terres, Pa-nuter-uahem, fils du docteur . . . . f. »

A droite.

1° Au-dessus du personnage : (v) |  |   
 | (h) |  |  |  | .

« Au ka du chef de l'écurie du maître des deux terres, délégué royal en toute région, envoyé par le roi protecteur du pays, Pa-nuter-uahem. »

2° Sous le bras : (v) |  |  « j'ai adoré le roi, beau comme Souti(?) avec [son glaive?], le très vaillant, maître de toute la terre ».







# LES STATUES RAMESSIDES

## À GROSSE PERRUQUE

PAR

M. G. DARESSY.

Les musées possèdent un certain nombre de statues, généralement de grandes dimensions, représentant un roi debout, dont les caractéristiques sont un visage rond et une coiffure consistant en une perruque épaisse, coupée carrément sur le front; souvent ces statues tiennent, appuyés contre l'épaule, un ou deux bâtons surmontés d'une tête ou d'une image de divinité. Ces monuments ont tous les cartouches de Ramsès II ou de ses successeurs jusqu'à Ramsès IV, mais les archéologues n'ont pas été convaincus par ces signatures, et, se rappelant que nombre de statues ont été indubitablement usurpées par les rois de la XIX<sup>e</sup> dynastie sur ceux du Moyen Empire, ont voulu reporter la date des monuments qui nous occupent à la XII<sup>e</sup> ou à la XIII<sup>e</sup> dynastie<sup>(1)</sup>. Examinons ce qu'il y a de juste dans cette attribution et cherchons à fixer l'époque à laquelle remontent ces colosses.

Je commencerai par énumérer les statues de ce genre conservées au Musée du Caire en en fixant les caractéristiques. Je les diviserai en trois groupes : 1<sup>o</sup> celles portant deux enseignes; 2<sup>o</sup> celles portant une enseigne; 3<sup>o</sup> celles tenant des attributs divers.

### PREMIER GROUPE.

1. Statue n<sup>o</sup> 2<sup>(2)</sup>. — Granit rose. — Haut. 3 m. 30 cent. — Ramsès II. — Trouvée à Tanis mais originaire probablement d'Assiout<sup>(3)</sup>.

---

<sup>(1)</sup> Par exemple Maspero, dans le *Guide du Visiteur au Musée du Caire*, 4<sup>e</sup> édition, 1915, n<sup>o</sup> 1, 2.

<sup>(2)</sup> Les numéros des statues sont ceux

du *Guide du Visiteur au Musée du Caire*, par Maspero, 4<sup>e</sup> édition, 1915.

<sup>(3)</sup> DARESSY, *L'art tanite*, dans les *Annales*, t. XVII, p. 171.



La perruque est surmontée du disque solaire. Une des enseignes est terminée par une égide de Maut, l'autre par une égide d'Isis, bien que les inscriptions gravées sur le bâton déclarent le roi aimé d'Ap-uaitu et d'Hathor maîtresse de Mazat (Dronkah). Le costume est ce que j'appellerai la *chenti* enveloppante à petits plis, le pagne arrondi en avant, descendant en arrière jusqu'au mollet. Le vide entre les deux bouts de ce pagne est comblé par un ornement pendant de la ceinture, une sorte d'écharpe plus large du bas que du haut, portant à la partie supérieure une tête de lion ou de panthère vue de face, tandis que le bas semble terminé par une barrette rigide au-dessus de laquelle se dressent sept uræus ayant le disque solaire sur la tête.

2. Statue n° 593. — Grès siliceux. — Haut. 2 m. 52 cent. sans le socle. — Sési II et la reine Ta-khat sculptée en petit sur le côté. — Karnak.

Le haut des enseignes est brisé. Grande robe plissée empesée; écharpe avec tête de lion et sept uræus.

3. Statue n° 664. — Granit rose. — Haut. 2 m. 20 cent. sans le socle. — Ramsès II. — Erment.

Collier de deux rangs de perles. *Chenti* enveloppante à rayures fines; écharpe à tête de lion et sept uræus. Enseignes de Mentou, à tête de faucon coiffé du disque solaire et de Raït, à tête de femme coiffée des cornes et du disque.

4. *Journal d'entrée du Musée*, n° 37481. — Statue en granit rose, brisée à la cheville. — Haut. 1 m. 95 cent. — Ramsès II. — Tanis.

*Chenti* enveloppante à petits plis; écharpe avec tête de lion et sept uræus. Les bâtons supportaient des statuettes de divinités assises qui sont brisées. D'après l'inscription, celle de gauche était probablement Ptah Tanen.


5. *Journal d'entrée du Musée*, n° 37483. — Statue en granit rose, brisée au genou. — Hauteur sans le socle 2 m. 68 cent. — Ramsès II. — Tanis.

La perruque est surmontée du diadème *atef* posé sur une couronne d'uræus. Les enseignes avaient des statuettes de divinités assises qui sont

brisées; sur le bâton de droite on parle de Ptah Tanen. *Chenti* enveloppante, écharpe avec tête de lion et sept uræus.

### SECOND GROUPE.

6. N° 1. — Granit rose. — Haut. 2 m. 92 cent. — Ramsès II. — Aboukir.

Le roi tient de la main droite un cachet (?)  et de la main gauche une enseigne terminée par une tête d'homme coiffé du disque solaire; la légende semble indiquer que c'est « Osiris taureau (de l'Occident) ». *Chenti* enveloppante à petits plis, pas d'écharpe. Dans la ceinture est passé un poignard dont le pommeau est orné de deux têtes de faucon.


7. N° 8. — Granit rose. — Haut. 3 m. 78 cent. — Ramsès III. — Karnak.

La main droite tient un cachet et la gauche une enseigne d'Amon à tête de bélier. *Chenti* ordinaire à grands plis, avec poignard passé dans la ceinture.


8. N° 674. — Granit noir. — Ramsès III. — Karnak. — Statue brisée aux genoux. — Haut. 1 m. 36 cent.

Enseigne d'Amon criocéphale tenue appuyée contre l'épaule gauche. *Chenti* enveloppante, écharpe avec tête de lion et cinq uræus.

9. N° 760. — Granit rose. — Tanis.

Tête d'une statue dont la perruque est surmontée de  posé sur une couronne d'uræus. A droite il reste une coiffure de Ptah-Tanen qui montre que la statue était analogue à celles n° 4 et 5.


10. *Journal d'entrée du Musée*, n° 21, 11, 14, 18. — Statue dont la tête est brisée. — Granit rose. — Kom el Hisn. — Ramsès II.

Une seule enseigne, dont le haut manque, qui devait figurer . *Chenti* ordinaire à grands plis; écharpe sans tête de lion, avec sept uræus.

### TROISIÈME GROUPE.

11. N° 594. — Granit rose. — Haut. 2 m. 21 cent. — Tell el Yahoudieh. — Ramsès III.



Perruque surmontée d'un disque solaire. Grande robe empesée unie; écharpe avec tête de lion et sept uræus. La main droite tient ; la main gauche est vue de face, elle devait être tenue par une divinité avec laquelle le souverain formait un groupe.

12. N° 702. — Granit rose. — Haut. 2 m. 32 cent. — Karnak.

Ménephtah tenant par la chevelure un prisonnier libyen, et portant la *khopech*. *Chenti* enveloppante, écharpe avec tête de lion et six uræus.

13. N° 743. — Granit noir. — Haut. 0 m. 80 cent. — Karnak. — Ramsès VI.

Perruque surmontée de l'*atef*, avec deux petites cornes de gazelle (?) à la base. *Chenti* ordinaire. Le roi tient une hache, et traîne de la main gauche un prisonnier libyen. Un lion marche à côté de lui.

Ces images, bien qu'ayant un certain nombre de points communs, ne sont pas d'un type identique et l'exécution diffère aussi d'une statue à l'autre. Les n° 2 et 11 sont d'un travail fort inférieur, rappelant tellement le mauvais style ramesside qu'on ne peut douter qu'ils soient contemporains de Sétî II et de Ramsès III dont ils portent les cartouches; ils sont bien de la même école que la grande triade d'Ahnassieh (Musée du Caire, n° A, *Guide du Musée du Caire*, p. 3), où l'on voit Ramsès II avec le casque entre Ptah et Sokhemit, ayant la *chenti* enveloppante, l'écharpe avec tête de lion et la rangée d'uræus au bas. Les n° 6, d'Aboukir, et 7, de Karnak, ne présentent non plus aucun signe d'antériorité aux cartouches gravés, ou alors il faudrait admettre que le visage a été retouché, car l'aspect du visage, et notamment les gros yeux saillants, semblables à ceux de la statue d'Achmounein (Musée, n° 4), préparée par Ramsès II et usurpée par Ménephtah, se distingue nettement de celui des autres portraits.

Avant tout il faut examiner la physionomie de ces statues. Nous connaissons maintenant suffisamment le type des rois de la XII<sup>e</sup> dynastie, dans les deux styles réaliste et conventionnel, pour pouvoir dire qu'il n'y a pas de caractères communs entre ces colosses et ceux qui sont certainement du Moyen Empire. Ces derniers ont le visage plutôt allongé, une face plate ou des traits secs, fortement accentués, et ceci nous met bien loin de la tête ronde, aux joues presque bouffies, des statues que nous

examinons. Il est vrai que nous ne retrouvons pas non plus ici le visage ovoïde, le nez fort et busqué, de la momie et des portraits de Ramsès II; il y a beaucoup plus de ressemblance avec les Thotmès et les Amenhotep dont nous possédons les corps qu'avec les Pharaons de la XIX<sup>e</sup> dynastie <sup>(1)</sup>.

En retirant ces quatre monuments de la série des treize spécimens choisis, on constate que sur les statues conservées pour l'examen six (n<sup>os</sup> 1, 3, 4, 5, 8, 12) portent la *chent* enveloppante, et sept (n<sup>os</sup> 1, 3, 4, 5, 8, 10, 12) ont l'écharpe avec tête de lion (sauf le 10) et uræus. En étudiant la coiffure et les détails du costume il nous sera peut-être permis d'obtenir quelques indications sur la période à laquelle on peut faire remonter ces monuments.

La perruque courte et épaisse n'est pas un indice certain d'époque. Dès l'Ancien Empire on voit cette coiffure portée par les souverains lorsqu'ils accomplissent certaines cérémonies <sup>(2)</sup>. La statue trouvée à Karnak et faite soi-disant par Senusert pour Sahou-rê a la tête également couverte d'une grosse perruque <sup>(3)</sup>, et il est très possible que le roi de la XII<sup>e</sup> dynastie n'ait fait que placer l'inscription sur une statue de son prédécesseur. La perruque ronde ne semble pas en usage pendant le Moyen Empire; tout au moins les statues royales de la XII<sup>e</sup> dynastie nous montrent-elles toutes le roi ayant la tête apparemment rasée, enveloppée du *klaft*. Sous la XVIII<sup>e</sup> dynastie la perruque courte et épaisse devient au contraire en faveur chez les souverains. Comme ceux-ci, selon les prescriptions rituelles, devaient avoir le crâne rasé, peut-être n'y a-t-il pas lieu d'insister sur le fait que les grands rois de cette dynastie étaient chauves à un degré plus ou moins prononcé; c'était le cas pour Thotmès I, II et III et Amenhotep III <sup>(4)</sup>.

Dans le groupe en granit de Thotmès IV et de la reine Taââ (n<sup>o</sup> 503), le roi a aussi la grosse perruque. Il semble qu'en Nubie on voie plus fréquemment qu'ailleurs les rois ayant la tête ainsi couverte, sur les bas-reliefs

---

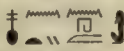



<sup>(1)</sup> Pour l'étude anatomique des corps royaux trouvés dans les cachettes de Deir el Bahari et de Biban el Molouk, voir ELLIOT SMITH, *The royal Mummies (Catal. gén. du Musée du Caire)*.

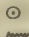

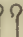

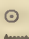
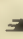



<sup>(2)</sup> Voir par exemple les monuments funéraires de Sahouré et de User-n-ré.





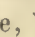
<sup>(3)</sup> LEGRAIN, *Statues et statuettes de rois et de particuliers*, t. I, n<sup>o</sup> 42004.

<sup>(4)</sup> ELLIOT SMITH, *The royal Mummies*. Amenhotep II avait une chevelure abondante mais avec des places chauves; seul Thotmès IV possédait une luxuriante chevelure.



des temples de la XVIII<sup>e</sup> et de la XIX<sup>e</sup> dynastie, et l'on doit se rappeler que le dieu , apparemment le même que  dont un sanctuaire existe à Philæ, a comme attribut la grosse perruque, pareille à celle que portent Anhour et Neferhotep. Il semble que ce couvre-chef ait, porté par les hommes, un caractère sacerdotal, car il est attribué au  et au grand prêtre de Ptah . Comme dans les statues qui nous occupent le roi tient souvent une ou deux enseignes sacrées, cela confirmerait que ces monuments représentent le souverain en tant que prêtre des divinités. Toutes les statues n'ont pas la perruque aussi courte, dégageant le cou en arrière, s'arrondissant dès le niveau de l'oreille, ce qui est le type traditionnel; sur certaines d'entre elles la perruque descend jusqu'au niveau des épaules et même, suivant la mode civile du temps de Sétî I<sup>er</sup>, tend à descendre en pointe sur la poitrine (n<sup>os</sup> 2, 4, 8, 12), ce qui porte à les attribuer à une période postérieure à la XVIII<sup>e</sup> dynastie.



La perruque est souvent seule sur la tête, mais elle est parfois surmontée d'attributs variés. Le plus simple est le disque solaire (n<sup>os</sup> 1 et 11). Il n'est pas hors de propos de faire remarquer qu'Amenhotep III s'intitulait    « soleil des princes <sup>(1)</sup> » et que cet emblème lui aurait convenu; pour Ramsès III ce peut être une allusion à l'épithète     « le soleil de l'Égypte <sup>(2)</sup> » qu'il affectionnait. Les statues 5 et 13 ont la couronne atef , le n<sup>o</sup> 9 a la coiffure ten .


La statue n<sup>o</sup> 13 me donne l'occasion d'attirer l'attention sur un détail archéologique qui a passé à peu près inaperçu jusqu'ici. On y voit le disque ornant la base de la tiare placé entre deux petites cornes  qui semblent devoir être attribuées à des gazelles. En faisant le catalogue des statues du Musée, j'avais signalé qu'une statuette en bronze de Mentou (n<sup>o</sup> 38595) et une autre d'un Horus (n<sup>o</sup> 38621) avaient à la base de leur coiffure des cornes d'espèce semblable formant saillie vers l'avant. J'ai constaté depuis que sur quantité de monuments, statues ou bas-reliefs représentant le roi avec une coiffure solaire, , ,  posant sur des cornes horizontales de bélier, ces petites cornes existent simultanément. Elles enferment le disque solaire, sans que toutefois ce dernier soit placé à la base, ; on

<sup>(1)</sup> DE MORGAN, *Catalogue des monuments et inscriptions*, t. I, p. 63.

<sup>(2)</sup> DARESSY, *Bas-relief d'un écuyer de Ramsès III*; même volume, p. 7.

les a alors prises pour des cornes de bovidés<sup>(1)</sup>; il est fort probable que, de même que sur les bronzes, ce sont des cornes de gazelle.

Cette adjonction n'est pas récente : on la trouve dans les édifices funéraires des rois de la V<sup>e</sup> dynastie<sup>(2)</sup>; le plus ancien exemple connu est, je crois, celui du bas-relief du ouady Maghara, au Sinaï, représentant Snefrou massacrant un étranger. Le roi est coiffé de deux longues plumes droites, semblables à celles d'Amon, posant sur des cornes de bélier et sur les cornes de gazelle qui ont pris une telle ampleur qu'elles arrivent presque à mi-hauteur des plumes et semblent des cornes de taureau. Les Égyptiens eux-mêmes commettaient parfois des confusions à ce sujet; parmi les blocs trouvés à Karnak par Legrain<sup>(3)</sup>, provenant d'un mur d'Hatchepsut et de Thotmès III, s'en trouve un où l'on voit le roi coiffé de  auquel s'ajoute une paire de grandes cornes de vache se dressant en dehors des plumes, ce qui indique que le graveur a confondu avec la coiffure d'Hathor , laquelle ne comporte pas les cornes de bélier à la base, et n'aurait aucun motif de figurer sur la tête d'un roi.

Je considère comme une erreur du graveur la tête d'Hathor surmontant un pilier et portant une coiffure semblable qui est au milieu de la stèle de Neb-uai<sup>(4)</sup>. Ce devait être la figure de face d'Osiris qui aurait dû être tracée ici, comme dans les dessins détaillés de la chasse de ce dieu à Abydos ou dans les  ornés<sup>(5)</sup>.

Presque toutes les statues du groupe étudié portent la *chent* que j'ai appelée enveloppante, en étoffe finement ondulée, courte devant, où les pans s'arrondissent jusqu'à être réduits à la ceinture au milieu, tandis qu'au contraire elle monte assez haut en arrière et descend d'autre part jusqu'au mollet. C'est une mode de la XVIII<sup>e</sup> dynastie, car je n'ai trouvé aucune figuration de ce pagne sous le Moyen Empire. Sur les statues elle

---

<sup>(1)</sup> Par exemple dans les *Denkmäler* de Lepsius, Abt. III, pl. 52, 63, 139, 147, 169, 179, etc., sur la stèle triomphale d'Amenhotep III (Caire, n° 407), au temple d'Abydos (CAPART, pl. XLII, XLVI).

<sup>(2)</sup> BORCHARDT, *Grabdenkmal des Königs*

*Ne-user-ré*, p. 16 et pl. XVI, et *Grabdenkmal des Königs S'a'-hu-ré*, pl. 37.

<sup>(3)</sup> LEGRAIN et NAVILLE, *L'aile nord du pylône d'Aménophis III à Karnak*, pl. 18.

<sup>(4)</sup> LACAU, *Catalogue des stèles du Nouvel Empire*, n° 34017.

<sup>(5)</sup> MARIETTE, *Abydos*, t. II, pl. 25.



est représentée collée au corps, mais elle était ample et empesée si l'on s'en rapporte aux stèles et bas-reliefs de la seconde moitié de la XVIII<sup>e</sup> dynastie et de l'époque des Ramessides. On en verra de bons exemples sur les stèles n<sup>os</sup> 34023, 34060 (époque de Thotmès IV), 34026 (du temps d'Amenhotep III), 34055 (période atonienne), 34174, représentant Amenhotep IV qui affectionnait ce costume, 34503, où Séti I<sup>er</sup> en est revêtu, etc. Il semble presque que ce soit un attribut militaire, car outre les rois il est porté par des flabellifères (34023, 34060), un porteur des armes et de l'arc du souverain (34091), un officier d'infanterie (34054), etc.

L'échancrure à l'avant de la *chenti* appelait nécessairement une autre pièce de vêtement pour masquer le vide; chez les particuliers il y a là une sorte de tablier de forme variable; les rois ont à la place une pièce d'étoffe apparemment assez rigide que je nomme une écharpe. Dès l'Ancien Empire, les Égyptiens, lorsqu'ils avaient une *chenti* échancrée à l'avant, mais beaucoup moins longue à l'arrière que celle de nos statues, masquaient l'espace qui restait entre les pans par une languette plus large du haut que du bas, mais qui n'a aucun rapport avec l'écharpe. C'est apparemment au Moyen Empire que les rois commencèrent à se parer, quand ils revêtaient une *chenti* empesée formant à l'avant un large tablier proéminent, triangulaire, d'une sorte de pendentif attaché au milieu de la ceinture, peut-être en métal avec pierreries ou émaux incrustés, étroit comme un ruban, mais s'élargissant légèrement dans le bas, où il était souvent flanqué de deux uræus, et terminé par une série de perles piriformes. Il semble que le but pratique de cet ornement ait été de faire poids sur le tablier et l'empêcher d'être soulevé par le vent, remplissant ainsi l'office du *sporran* sur le *kilt* écossais. Sous la XVIII<sup>e</sup> dynastie, l'adoption de la *chenti* enveloppante eut pour corollaire celle de «l'écharpe», qui est un agrandissement de l'ancien pendentif. Au lieu d'être étroite elle prit une forme plus triangulaire, aux perles du bas on substitua une rangée d'uræus; la partie supérieure, au-dessous de la ceinture, s'adorna d'un masque de félin, simplification de la peau de panthère, insigne des prêtres. Dans certains bas-reliefs où le Pharaon est représenté agenouillé pour adorer une divinité, une jambe allongée en arrière, on voit la traverse du bas poser juste à terre; l'écharpe avait donc une longueur calculée pour former écran lorsque le roi était en cette position. Les monuments les plus anciens

où l'on voit cette large écharpe avec rangée d'uræus représentés de face sur les statues, de profil sur les bas-reliefs, sont d'Aménophis III : la statue (n° 42084) provenant de la *favissa* de Karnak, et la stèle triomphale (n° 34026) découverte par M. Petrie dans la chapelle funéraire de Ménéptah à Gournah.

De toutes ces indications il nous est permis de tirer les conclusions suivantes :

- 1° Aucune de ces statues ne remonte au Moyen Empire.
- 2° Le type auquel elles appartiennent doit avoir été créé sous la XVIII<sup>e</sup> dynastie, probablement sous Amenhotep III dont on connaît le penchant pour les innovations artistiques et vestimentaires <sup>(1)</sup>, car on retrouve sur les monuments de ce roi tous les détails caractéristiques de ces statues.
- 3° Le costume adopté par Aménophis III a été en usage sous la XIX<sup>e</sup> dynastie; la *chent* enveloppante avec l'écharpe à uræus se voit fréquemment sur les monuments ramessides, sur les bas-reliefs ou des statues qui ne peuvent avoir été usurpées comme les cariatides du spéos d'Abou Simbel.
- 4° Il est fort possible que Ramsès II ait commencé, selon son habitude, par s'approprier des statues d'Amenhotep III, puis les ait données comme modèles à imiter. Cet exemple fut suivi par ses successeurs, bien que le type de la figure n'ait pas été conforme à celui du roi dans le modèle officiel ou classique, où le souverain est coiffé du *klaft*.
- 5° Aucune de ces statues du Musée ne présente de traces évidentes de surcharge des noms et titres royaux; on doit donc admettre que, bien que sculptés à l'imitation des images d'Amenhotep III, ces monuments ornés des légendes de Pharaons depuis Ramsès II jusqu'à Ramsès VI sont bien de l'époque des souverains dont ils portent les cartouches.

G. DARESSY.

---

(1) CHASSINAT, *Une statuette d'Aménôthès III*, *Bulletin de l'Institut français du*

*Caire*, t. VII, p. 169; DARESSY, *Les costumes d'Aménôthès III*, *ibid.*, t. XI, p. 25.



# LE SCARABÉE DU COEUR

## DE LA GRANDE PRÊTESSE AST-M-KHEB

PAR

M. G. DARESSY.

En feuilletant l'ouvrage de Zoëga sur les obélisques, j'ai été surpris d'y trouver comme cul-de-lampe à la fin de la préface<sup>(1)</sup> trois gravures représentant un gros scarabée funéraire qui est, sans nul doute, celui qui avait été fait pour la grande prêtresse d'Amon Ast-m-kheb, de la XXI<sup>e</sup> dynastie. L'objet était alors au Musée Borgia; je ne l'ai pas trouvé décrit dans le Catalogue du Musée du Vatican<sup>(2)</sup>, mais comme Marucchi prévient qu'une partie des monuments de la collection Borgia est passée au Musée de Naples, il se peut que le scarabée existe dans ce dernier établissement, dont le catalogue de la section égyptienne n'est pas encore publié.

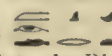

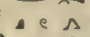
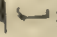



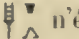
Si le dessin de Zoëga est fait de grandeur naturelle, le scarabée aurait environ 0 m. 073 mill. de longueur et 0 m. 052 mill. de largeur; il est décrit «*scarabæus e porphyrite viride*»; il paraît être percé transversalement d'un trou pour être fixé par une ficelle. La gravure du dessin a été faite avec beaucoup de soin, et bien que quelques hiéroglyphes n'aient pas été reproduits avec toute la netteté désirable, on n'éprouve d'hésitation que pour quelques signes à transcrire l'inscription publiée en 1797. Dix lignes horizontales sont tracées sur le plat, et les titres de la défunte sont énumérés autour de la base :



<sup>(1)</sup> ZOËGA, *De origine et usu obeliscorum*, Rome, 1797, p. VII.

<sup>(2)</sup> O. MARUCCHI, *Catalogo del Museo Egizio Vaticano*, Rome, 1902.





Le texte est celui du chapitre 30 B du *Livre des Morts* et ne présente pas de variantes nouvelles; la leçon , au lieu de , a été déjà relevée par Naville; le scarabée de Pinezem II porte , celui de Nési-ta-neb-acher , et celui de Zed-ptah-auf-ankh ; l'emploi de  au lieu de  dans le mot  n'était pas très usité sous la XXI<sup>e</sup> dynastie.

Les titres sont ceux déjà connus pour cette princesse : « première grande supérieure des recluses d'Amon, fille du premier prophète d'Amon, grande de la maison de Maut, prophétesse d'Amon-Râ, seigneur de Aa-rout<sup>(1)</sup>, prophétesse d'Anhour-Shou fils de Râ, prophétesse de Min, Horus et Isis dans Apou<sup>(2)</sup>, prophétesse de . . . .<sup>(3)</sup>, divine mère de Khonsou l'enfant, Ast-m-kheb ». On les retrouve sur son cercueil usurpé par Nesi-khonsou, trouvé dans la cachette de Deir el Bahari<sup>(4)</sup>; ils n'apportent donc aucun élément nouveau pour l'étude des généalogies des grands prêtres de Thèbes à l'époque tanite. Il subsiste le fait singulier que la momie d'Ast-m-kheb ait été privée de son scarabée dans l'antiquité; que ce scarabée, employé probablement pour une autre momie, ait été trouvé par des chercheurs d'antiquités il y a longtemps et apporté en Europe à une époque inconnue, et enfin qu'ayant été publié à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, son existence paraisse avoir passé inaperçue jusqu'à ce jour, car il n'est signalé dans aucun recueil des noms de rois et princes qui ont paru depuis.

G. DARESSY.

<sup>(1)</sup> Peut-être près de Béni Hassan et Spéos Artémidos (DARESSY, *L'Égypte céleste*, p. 15).

<sup>(2)</sup> Akhmim.

<sup>(3)</sup> Le dessin de Zoëga présente ici des signes  qui doivent correspondre à la mention , mais dont je ne vois pas la transcription exacte, à moins qu'Horus ait été écrit

 ou .

<sup>(4)</sup> MASPERO, *Les Momies royales de Deir-el-Bahari*, p. 577 et 702. C'est par erreur que Maspero a indiqué ces inscriptions comme se trouvant sur des bandelettes; elles sont tracées sur le couvercle du cercueil; DARESSY, *Cercueils des cachettes royales*, p. 134, n° 61031; H. GAUTHIER, *Le Livre des rois d'Égypte*, t. III, p. 272.



SELECTED PAPYRI  
FROM  
THE ARCHIVES OF ZENON

(Nos. 49-54)

BY C. C. EDGAR.

V

The following instalment, starting from year 36, brings us to the end of the reign of Ptolemy Philadelphos. Our dated papyri of this period are not very numerous; but if the present selection is smaller than the preceding ones, it includes at least one piece of uncommon interest (no. 54). My copies have had the advantage of being revised and corrected by Professor Grenfell, to whose aid I am greatly indebted.

Before proceeding to the new material I have two additions to make to the previously published texts. Among a small group of Zenon papyri which was lately obtained by Grenfell and which he kindly ceded to the Museum we have found other portions of our nos. 36 and 46. I think it is best to publish them at once, though one hopes that the fragments which are still missing may eventually turn up.

36 (a), which measures 0 m. 24 cent. × 0 m. 23 cent., is the duplicate or outer copy of the contract. I need not reprint the inner text with full restorations, but the following *corrigenda* should be noted : 4. Read *δεδομέναις ἐν δωρεᾷ, Ὁσεύριος ἐγ Μείας*, and *Σαμῶντι* (but in line 13 *Σαμῶτος*). — 7. Read *χαλ]κοῦ*. — 15. Read *Σεῶτος*. The protocol of the newly found duplicate is missing. After *ἐδάνεισεν Ζήνων]* the text proceeds :

[Ἄ]χρη[ο]φ[ῶ]ν[τ]ος Καύνιος τῶν περὶ Ἀπολλώ]μιον τὸν δι[ο]ικητ[ήν]. . . . .  
 . . . . .<sup>15</sup>  
 ἐν ταῖς <sup>α</sup>Μ (ἀρούραις) τ[αῖ]ς ἐν Φιλ[αδελφείαι] δεδομέναις ἐν δωρεᾷ Ἄ[πολ-  
 λωνίαι ὑπὸ τοῦ]

- βασιλέως, Ἐσαμόνι Ὀσεύριος ἐ]γ Μ[ε]ίας, Σαμῶιτι Πεπεμενώφ[ριος ἐξ  
 Ὑψηλῆς, Ψενοβάσι]
- Ποκλήλιος Κερκεί[τ]ηι, Σενο[ύχι] Ἀπύγχιος ἐκ Τεμναύειος, [Ἄρενδάτη Φα-  
 νεύιος ],
- 5 Σεῶι Ἄρπεχούσιος Ἀ[κ]ανθοπολ[ίτη]ι, οὔσι ἐξ, πρὸς τὴν τοῦ σίτ[ου] συναγω-  
 γὴν ἐκάστωι]
- εἰς τιμὴν ὑποζ[υ]γίου χαλκ[οῦ] τ δ[έ]κ[α], / τ ξ, καὶ Πάσι Σεμνέφ[θου] Λητο-  
 πολίτηι],
- Πα. . [ Πάτι]τι Πάιτος Ὑψηλοκαμί[τηι], ὡσαύτως  
 οὔσι γ],
- ἀνά δ[ραχ]μ[ά]ς] ἕκτ[ά], / τ κδ οὔσι ἐννέα τ πδ, ἐφ' [αἰ ἀποδώ-  
 σουσιν]
- τὴν τιμὴν [τοῦ ὑποζυγίου ὡς ἂν ἡ] συναγωγὴ τοῦ σίτου [γένηται ἅμα τῶι  
 ἐκφορίωι]
- 10 ἡ ὑποζύγιον ἀρε[σ]τῶν [ὡς ἔσχατον τῆι λ [τοῦ Παχῶνς. ἐὰν δὲ  
 μὴ ἀποδώσιν]
- κατὰ τὰ ὑπογεγ[ραμμέν]α, ἀ[ποτεισα]τ[ωσαν] τὸ δάνειον [ἡμιόλιον. ἡ δὲ πρᾶ-  
 ξις ἐστῶ]
- Ζήνωνι ἐκ τε αὐτῶ[ν] κ[αὶ] τῶ[ν] ἐγγ[ύ]ων καὶ ἐκ τῶν ὑπ[αρχόντων] αὐτοῖς πάν-  
 των ὡς πρὸς]
- [βασ]ιλικά. ἔγγυοι τῶν κατὰ τ[ὴν] σ[υ]γγραφὴν εἰς ἕκτ[ισιν] Ἐσαμόνιος ὁ  
 δεῖνα]
- [ἀδελφὸς αὐτοῦ, Σαμῶιτο]ς Σο[σογγ]ῶσις Ἰμούθου, Ψενοβ[άσι]ος ὁ δεῖνα τοῦ  
 δεῖνα],
- 15 [Σε]νεύχιος Π[ε]τε[αρμῶ]τις Πάιτος] ἐκ Τεμναύειος, Ἄρεν[δάτου] ὁ δεῖνα τοῦ  
 δεῖνα],
- Σεῶτος Λιμναῖ[ος] Ἄντι[σθέ]νους Κ[ρί]διος, Πάσιτος Ὠ[ρος] τοῦ δεῖνα, τοῦ  
 δεῖνα]
- Παθῦμις .αρ[ ] Π[άτι]τος Θεοτορταῖος τοῦ  
 δεῖνα].
- [μά]ρ[τυρες] Σ[ύσ]τρατος Κλέωνος Ἐλένειος], Θεόπομπ[ος] Ἀ[ρισ]τί[ωνος]  
 Θεσσαλός, Ἐπικράτης]
- Ἀρμοδίου Σάμ[ιος], Διόδωρος Ζωπύ[ρου] Μάγνης, Ἄνοσις Τοτορχέ[ιτος]  
 Σαίτης]
- 20 κωμογραμματε[ὺς] Φ[ι]λαδελφ[ε]ίας, .πολης Ἐρπεχούσιος Ἀκανθοπολίτης.

1. Supply either a participle in the nominative, agreeing with *Ζήνων*, or possibly *τοῖς γεωργοῖς*. — 3. *Μείας*: probably the same as *Μήας* in no. 45, a village in the Memphite nome. — 8. After  $\Gamma$  κδ perhaps τὸ πᾶν. — 10. Perhaps ἀρε[σ]τὸν *Ζήνωνι*. — 11. Κατὰ τὰ ὑπογεγ[ραμμέν]α: so also in the inner text. — 17. Παθῦμις is very doubtful; might also be Παθυ.ι[σ], i. e. the name of one of the borrowers in the genitive. — 18, 19. Σώστρατος and Διόδωρος are restored from another contract of the same year. Ἐλένιος: see *Stroph. Lex.*, s. v.; perhaps here the name of an Alexandrian deme. — 20. Ἐρπεχούσιος: the ο is doubtful and may possibly be a blot. Compare the form Ἄρπεχούσιος in line 5.

The other fragment belongs to the inner text of no. 46, which is reprinted below. Besides giving the name of the eponymous priest the new fragment throws some light on the subject-matter of the oath. It appears that Metchopsis, whom we may now suppose to be a native of Boubastos in the Delta, was in charge of a boat, described as a *Κασιωτικόν*, belonging to the *διοικητες*. He swears that he will not put any dutiable cargo (?) on board, nor allow anyone else to do so, and that he will not cheat the Customs. In line 7 [κυβερνήτ]ης is a little too short for the lacuna, but I do not know what other word to supply. In lines 7-8 one would like to read μη[θὲν ἐμβαλεῖσθ]αι. The duplicate text, however, has μη οί; and though the ο might pass as a θ, the next letter is not at all like ε. Failing μηθὲν, we might possibly read μη οἶνον. *Κασιωτικόν* as the name of a kind of boat seems to be a new word. It is perhaps worth noting that the boats used at the present day by the people of Lake Menzala, the nearest representatives of the ancient Kasiots, are of a different type from the ordinary Nile-boats. The Kasiots were renowned for their skill in joinery, *δοκοὺς ἐπὶ δοκοῖς συνάπτοντες* (see the note on ἔργα *Κασιωτικά* in *P. O.*, 55, 8). Another new word is *τελωνίσσιμον* 'liable to duty'. It seems best to take *παράξειν* in line 10 in the sense of 'mislead' or 'deceive'.

[βασιλεύοντος] Πτολεμαίου τοῦ Πτολεμαίου Σωτήρος Λε,  
 [ἐφ' ἱερέως Πτολ]εμαίου τοῦ Ἄνδρ[ομ]άχου Ἀλεξάνδρου καὶ Θεῶν Ἀδελφῶν,  
 [κανηφόρου Ἀ]ρσινόης Φιλαδέλφου Βιλισίχης τῆς Φίλωνος, μηνὸς Δύστηρος,  
 [ὁμνυέι βασιλέα] Πτολεμαῖον τὸν ἐγ βασιλέως Πτολεμαίου καὶ Βερενίκης  
 [Σωτήρων καὶ Ἀρ]σινόην Φιλάδελφον Θεοῦς Ἀδελφούς καὶ Θεοῦς Σωτήρας  
 [τοὺς τούτων γ]ονεῖς Μετχᾶψις Φερενούθιος Βουβασίτης  
 [ ]ης Κασιωτικοῦ [Ἀ]πολλωνίου τοῦ διοικητοῦ μη



[ ἐμβαλεῖσθαι εἰς τὸ Κασιωτικὸν τελωνίσμον παρευρέσει  
 [μηδεμία μήτε ἄλλω μηθενὶ ἐπιτρέψει ἐμβαλέσθαι μηδὲ  
 10 [παράξειν τὰς Φυλακὰς. εὐ[ορκοῦντι μέμ[ο]ι εὖ εἴη, ἐφοροκοῦντι  
 [δὲ τὰ ἐναντία].

No. 49. LETTER FROM ARTEMIDOROS TO ZENON. — 0 m. 13 cent. × 0 m.  
 32 cent. — Year 36.

The writer is the Artemidoros of our no. 42. He has been informed that Petos the swineherd has run away and that a number of pigs are missing. Zenon is requested to take steps at once to find out where the fugitive has gone. The sureties for the swineherd are to be arrested and either go to prison or find other sureties for themselves until satisfaction is duly given. Artemidoros adds that he has received the pig which Zenon sent him.

The letter was no doubt written in Alexandria. It does not indicate clearly whether Artemidoros is speaking for himself or his master; but it is permissible to assume, as in the case of no. 42, that he writes as an agent of Apollonios and that the pigs belonged to the estate of the latter. The question why swineherds were classed as ὑποτελεῖς and whether pig-breeding was a Government monopoly may be left aside until more material has been published<sup>(1)</sup>. Whatever their political status may have been, we know that the ὑοφορβοί round Philadelphia were in the habit of hiring pigs by contract; for though no such contracts have yet come to light, they are definitely mentioned in one or two of our papyri. In the present case, though the reading of line 3 is doubtful, it seems clear that Petos had hired the pigs and that he paid a φόρος in kind; that is to say, the party from whom he hired them received a certain number of young pigs from the litters of each year (cf. no. 53 and *P. S. I.*, 379, 381, 384). As Petos had disappeared with most of the pigs, his sureties

<sup>(1)</sup> *P. Teb.*, I, 5, 171 is the starting-point of the discussion, see the editors' note on page 48 and H. MASPERO, *Finances*, p. 61. On the other side see

BOUCHÉ-LECLERCQ, *Hist. des Lagides*, III, p. 247, and WILCKEN, *Grundzüge*, p. 248, who distinguish between βασιλικοί and other ὑοφορβοί.

in the contract were now liable, in person and property, to have full satisfaction exacted from them according to the usual formula : ἡ δὲ παρᾶξίς ἔστω τῶι δεῖνα ἕκ τε αὐτοῦ καὶ τῶν ἐγγύων καὶ τῶν ὑπαρχόντων αὐτοῖς πάντων.

Pig-breeding was one of the chief industries of the district in which Zenon lived <sup>(1)</sup>, and there are many allusions to it in the correspondence. One rather interesting point may be mentioned here. It will be remembered that Herodotus in II, 14 observes that pigs were used in Egypt for treading in the grain when the fields were being sown and also for treading corn on the threshing-floor. Some modern critics have been a little sceptical about the truth of these statements. But the first is illustrated by ancient tomb-paintings <sup>(2)</sup>, in which we see the pigs following the sower over the fields, while the second seems to be confirmed by the following phrase in a petition from a swineherd : μισθωτὸν ἀπέστειλα [. . . . .]-λων (εἰς τὴν ἄλων?) ἀλοᾶν, ἵνα μὴ ἀργῶσιν τὰ ἱερεῖα.

Ἄρτεμίδωρος Ζήνω[ν]ι χαίρειν. εἰ ἔρ[ρω]σαι, εὖ ἄ[ν] ἔχ[οι]. ἔρρωμαι δὲ κα[ὶ] ἐγ[ώ]. ἔ[γραψεν]

ὁ

Κλειτόριος ὅτι Πετώσ υφορβὸς ἀνακεχ[ώ]ρηκεν κ[α]ταλ[ι]πῶν ἱερεῖα ζ καὶ δελφάκ[ια]

εἰ[χε]ν δ' ἡμῖν υ ἱερεῖα ἔμφ[ο]ρα [τέλεια, καὶ δελ]φάκ[ια [π]ρ[ο]σ[ώ]φειλε[ν] εἰς τὸμ Φ[ό]ρον Σ[ι]α.

καλῶς ἂν οὖν ποιήσαις σπουδάσας ἵνα ἀναζητ[ηθῆ]ῖ ὁ ἄνθρωπος ποῦ ἀνακε-  
χώρηκεν,

5 ἵνα μὴ διαπέσῃ ἡμῖν τ[ο]σαῦτα ἱερεῖα, καὶ τοὺς ἐγγύους δὲ οἵτινες ἡγ-  
γύηται αὐτόν,

ἵνα ἢ συλληφθέντες ἀπαχθῶσ[ι]ν ἢ διεγγυηθῶσιν ἕως ἂν γένηται ἡμῖν τὰ  
δίκαια.

κεκο[μί]σμεθα δὲ κα[ὶ] τὸ ὑ[ί]κον ἱερε[ῖο]ν ὃ ἀπέ[στ]ειλας ἡμ[ῖ]ν.

ἔρρωσο. L λς, Λωίου [.].ε.

<sup>(1)</sup> It is worth noting that one of the earliest references to pigs in Egypt occurs in a tomb-inscription at Meidoum, not far from Philadelphia (PETER, Me-

dum, p. 39, pl. 21).

<sup>(2)</sup> See the Marquis of Northampton's *Excavations in the Theban Necropolis*, p. 13, pl. XIII.

Verso :

[L]λς, Θωδ ιε.

Ζήνωνι.

Ἄρτεμίδωρος.

3. ἐμφορα 'breeding'. But the reading of the whole line, including the figures, is rather doubtful. — 4. As ὁ ἀνθρωπος can scarcely mean Kleitorios, ἀναζητη(ηθ)ήι seems preferable to ἀναζητήι. The construction of the next two lines is irregular, but the meaning is plain. — 9. Thoth 15 would correspond approximately to Loios 30 (see *Annales*, XVII, p. 223).

No. 50. LETTER FROM KRITON TO MOSCHION. — o m. 15 cent. × o m. 33 cent. — Year 36.

κ Kriton to Moschion greeting. Demokrates the bearer of the letter has begged my aid, saying that he is being wronged by Philokles who is serving under you as toparch and that he (Philokles) has taken from him fifty *artabai* of wheat, though he owes nothing to the king nor has farmed any land under his control, but has merely bought a quantity of corn from the harvesters. Will you kindly see to it then that he recovers the said amount and is not wronged. He says that he is being wronged too by some of your other subordinates. Forbid them to treat him thus, I beg of you, for he is an agent of mine."

The persons named in this letter are not known to us from papyri hitherto published. As Philokles was a toparch, Moschion must have been either a nomarch or an official of still higher rank. Philokles seems to have claimed the wheat as rent or taxes on some land in his district, but the circumstances of the case can only be guessed at. Seeing that the letter was found in Zenon's archives, we may suppose that he had been consulted about it.

Κρίτων Μοσχίῳνι χαί[ρει]ν . ἐνέτυχεν ἡμῖν Δημοκράτης  
 ἡ ἀποδιδούς σοι τὴν |ἐπισ|τολὴν φάμενος ἀδικεῖσθαι ὑπὸ  
 Φιλοκλέους τοῦ τοπαρχοῦντος ὑπὸ σέ καὶ ἀφειρηῆσθαι αὐτοῦ  
 πυρῶν (ἀρτάβας) ν, οὐκ ἰφείλοντος αὐτοῦ τῷ βασιλεῖ οὐθέν οὐδέ  
 5 γεγεωργηκότος ὑφ' αὐτόν, ἀλλὰ συνη[ρα]γορακῶς παρὰ τῶν  
 θεριστῶν . καλῶς ἂν οὖν ποιήσῃς φροντίσας περὶ αὐτοῦ  
 ἕπως ἂν κομίσηται καὶ μὴ ἀδικηθῆι . [[καὶ]] φησὶ δὲ καὶ ὑπ' ἄλλων



τιῶν ἀδικεῖσθαι τῶν ὑπὸ σέ. σὺ οὖν μὴ ἐπίτραπε αὐτοῖς,  
ἔσίγῃ γὰρ παρ' ἡμῶν.

10

ἔρρωσο. ΕΛΣ, Τῦβι ιε.

Verso : Μοσχίῳνι.

3. ἀφειρῆσθαι : see MAYSER, p. 127. — 5. ὑφ' αὐτόν for ὑπ' αὐτόν, cf. *P. S. I.*, 361, 6, note. The meaning is probably 'under (or in the district of) Philokles'.

NO. 51. LETTER FROM APOLLONIOS AND MENIPPUS TO ZENON. — 0 m. 175 mill. × 0 m. 125 mill. — Year 37.

The writers are two vine-dressers who want Zenon to speak to Metrodoros about paying them wages for night-watching. They go on to say that they have also travelled to Bacchias and made a tour of inspection (*ἐχωροεξατήσαμεν*) and that the grapes are promising well. There they found that one Atpheus had run away owing to a requisition having been made on him about certain vegetable-gardens.

The development of viticulture in the Fayoum was largely due to the immigrants, and many of the vine-dressers, like Zenon's correspondents, were Greek. Metrodoros (l. 4) is mentioned again in no. 52 in connection with a vineyard at Meidoum. The village of Bacchias lay on the northern edge of the Fayoum in the same district as Philadelphia. *ἐπι-ἔσλή* in line 15 is a word of many meanings (cf. *P. Teb.*, I, 99, 10 note, and *P. Rylands*, II, p. 270); and I do not know in what sense exactly it is used here. A possible explanation of the passage may be found in *P. S. I.*, 434, where we hear of people who have planted vegetables in vineyards being obliged to pay τὸ ἡμίσευμα.

Ἀπολλώμιος Μένιππο[ς ἀ]μ-  
πελουργοί

Ζήνωνι χαίρειν. καλ[ῶς ἄν]

ποήσῃς φρ[ο]ντ[ί]σῃ[ς π]ερὶ [ἡ]μ[ῶν]

καὶ μνη[σθε]ῖς Μητροδ[ώρου]

5 ἵνα ἡμῖν ὑψώνιον τά[ξι]ς

τῆς νυκτοφυλακίας, [δ] ἄν

σοι φαίνεται ἱκανὸν [εἶναι].

ἐπίσῃ γὰρ ὡς εἰ . . . .

μεθα ἐν τῇ ἐργασίᾳ.  
10 ἐπορεύθημεν δὲ καὶ εἰς  
Βακχιάδα καὶ ἐχωροβατή-  
σαμεν. γίνωσκε οὖν τὸν  
καρπὸν καλῶς ὑποφαίνοντα.  
κατελάβομεν δὲ καὶ τὸν  
15 Ἄτφειῦν πεφευγῶτα, ἐπιβολῆς  
αὐτῷ γενομένης περὶ λαχα-  
μιῶν τινῶν.

ἔρρωσο.

Λ λζ, Μ χειρ κη.

Verso :

20 Ἀπολλώνιος Ζη[νωνι].  
Μένιππος.

5-7. The reading is not certain. — 8. The last word is quite illegible. — 11-12. ἐχωροβατήσαμεν : the same word occurs in LXX, *Joshua*, 18, 8. — 14. There is a gap between κ and αι, but no other reading seems possible. — 16-17. λαχαμιῶν rather than λαχανίων.

No. 52. LETTER FROM IASON TO ZENON. — o m. 33 cent. × o m. 16 cent.  
— Year 38.

Lines 8-13 of this letter have been published as a separate fragment in *P. S. I.*, VI, 650 and are here reproduced through the courtesy of Professor Vitelli. The other two pieces are in our collection.

«I went over to Moithymis», says the writer, «to see Leon about the ground-tax which he is trying to exact on the vineyard and orchard, for five years past, at the rate of three drachmæ for each *aroura*. I asked him then to wait and not sell the wine until I wrote to you. So he has given us three days in which he is prepared to receive a settlement of accounts. Metrodoros also wrote to Hermolaos to stop proceedings until you had been written to.»

The persons mentioned in this letter are all more or less known to us. Jason was an agent and compatriot of Zenon (see nos. 53, 54). Leon is designated as ὁ παρὰ Ἑρμολάου in *P. S. I.*, 372, where we find him

registering payments to Government. Hermolaos was *oikonomos* of the Aphroditopolite nome about year 33 (see no. 38); in another papyrus, undated, we find Ἑρμολάωι καὶ Πητροσίρω βασιλικῶι γραμματεῖ τῶι ἐν Ἀφροδίτης πόλι. Metrodoros is mentioned in *P. S. I.*, 429 in conjunction with Athenagoras who seems to have been a high official of the Memphite nome.

We do not know what Leon's official title was, but in the present case he acts as if he were a *praktor* collecting arrears. The vineyard and orchard in which Iason is interested had apparently not paid the *ἐπαρούριον* or ground-tax for five years, and Leon was about to exact the amount due to Government by seizing and selling the wine of the recent vintage, the season being now late autumn. But one curious point deserves to be noted. Moithymis, which I have proposed to identify with Meidoum, the ancient Mertum, lay in the Memphite nome, as we know by the direct evidence of an unpublished papyrus; yet Hermolaos, whom we take to have been *oikonomos* of the Aphroditopolite nome, and his agent Leon appear to have control over the district (cf. *P. S. I.*, 372 and 544). Perhaps I may be mistaken about the position held by Hermolaos; or perhaps it may have been found convenient, while retaining the geographical limits, to administer the south end of the Memphite nome from Aphroditopolis on the opposite side of the river. It is true that Hermolaos is not definitely described as an official of the Aphroditopolite nome. But in no. 38 Diotimos is asked to give him orders about a question of taxation in that district, and in more than one document we find him associated with the royal scribe of Aphroditopolis. I think therefore there must have been some overlapping of authority one way or the other.

Ἰάσων Ζήνωνι  
 χαίρειν. διήλθον  
 εἰς Μοιθύμιν πρὸς  
 Λέοντα περὶ τοῦ  
 5 ἐπαρίου οὗ πρασσε-  
 ται ἐτῶν ε τοῦ  
 τε ἀμπελῶνος  
 καὶ παραδείσου  
 ἐκδούλης (ἀρούρας) † γ.



10 ἠξιώσαμεν οὖν  
 αὐτὸν ἐπισχεῖν  
 καὶ τὸν οἶνον μὴ  
 ἀποδόσθαι ἕως τοῦ σοι  
 γράψαι . δέδωκεν οὖν  
 15 ἡμῖν ἡμέρας ᾗ  
 ἐν αἷς οἰκονομίαν  
 λήψεται . ἔγραψεν δὲ  
 καὶ Μητροδώρος Ἐρμολάωι ἐπισ-  
 τῆσαι ἕως τοῦ σοι γραφῆναι.  
 20 ἔρρωσο. Λ λη,  
 Μεσορὴ ἰθ

Verso : Ζήνωνι.

5. Read ἐπαρουρίον. — 5-6. πράσσειται : evidently the middle voice. — 17. The last sentence has been added as an afterthought.

No. 53. CONTRACT ABOUT HIRING A HERD OF GOATS. — O. M. 23 cent. ×  
 O. M. 14 cent. — Year 39.

About half of the inner text is preserved; of the outer, or duplicate, which as usual was better written and less disfigured by corrections, there remains a mere fragment.

Two persons called Demetrios and Limnaios hire from Iason, one of Zenon's agents, a herd of 144 she-goats for two years. They agree to pay, in half-yearly instalments, an annual rent of 216 kids, six months old. The remaining kids, we may suppose, became their private property. If they fail to deliver the full number, for each kid short of it they are to pay down ten drachmæ, and Iason is empowered to take back the herd and let it to another person (?). On the other hand, if they pay the due amount, Iason must let them keep the goats and their offspring for the specified time, otherwise he will be liable to a penalty of 100 drachmæ. Then follows a passage, corrected and largely deleted, which may perhaps have contained some provision about the payment of the Government tax or taxes (such as the goat-tax and the ἐνόμιον). At the end of the two years Demetrios and Limnaios are to give back the goats in as good

condition as when they received them, or else pay the value of each goat not accounted for. Then come the names of the sureties and witnesses.

It should be noted that one at least of the sureties was an Arab shepherd. The tending of flocks and herds was the natural occupation for men of that race, and even at the present day most of the large flocks of sheep and goats that one sees in Egypt are owned and herded by Arabs. It is even possible that Demetrios and Limnaios were Arabs themselves in spite of their Greek names. In *P. S. I.*, 538 we find a Demetrios holding the title of *δεκαδάρχης τῶν ἐμ. Φιλαδελφείαι Ἀράβων*. In *P. S. I.*, 386 another or the same Demetrios is mentioned in connection with the *ἐννόμιον* paid for Zenon's goats. Hermias, the second surety, may be identical with the writer of *P. S. I.*, 380, a letter about a dispute concerning pasturage.

Not the least interesting part of the text is the protocol with the double date and the name of the eponymous priest. From the testimony of the Canon and of Egyptian inscriptions we know that Philadelphos died in his 39<sup>th</sup> canonical year; and there seems no reason for rejecting the inference usually drawn from the Kanopos decree that the month in which he died was Dios or Choiak. It follows therefore that year 39, Artemisios-Payni cannot be a canonical date, but must refer to a differently reckoned year, one which was in advance of the canonical year by several months. It may therefore be the year which for purposes of inland revenue was reckoned from the 1<sup>st</sup> of Mecheir, or it may perhaps be the Macedonian year by which the Court and the *dioiketes* reckoned (cf. no. 42, introduction).

The name of the eponymous priest is not new; the same person is known from *P. Petr.*, III, 43 to have been in office in year 2 of Euergetes. But the priestess with whom he is associated in the above-mentioned document was not the daughter of Menemachos, but was called Ptolemais daughter of Thyion. It appears then that Tlepolemos, surviving the king by whom he had been appointed, was retained in office for a second term, while the priestess who was appointed along with him either died or was not reinstated.

[βασιλεύοντος Πτολεμαίου τοῦ Πτολεμαίου Σωτήρος ἔτους ἐνάτου καὶ τ]ρια-  
κοσμοῦ, [ἐφ'] ἱερέως Τλ[ηπ]ολέμου τοῦ Ἀρταπάτου Ἀλε-





- 15 [αἰγὸς about 30 letters ἢ δὲ] π[ρᾶ]ξι[s] ἔσ[τ]ω ἰάσον[ι] καὶ  
 ἄλλωι τῶι πρᾶσσοντι περὶ αὐτοῦ ἕκ τε  
 [αὐτῶν καὶ τῶν ἐγγύων καὶ ἐκ τῶν ὑπαρχόντων] ἀν[τ]οῖ[s] πάντων κατὰ τὸ  
 δια[γ]ραμμα. ἔγγοι τῶν κατὰ  
 [τὴν συγγραφὴν εἰς ἕκτισιν about 25 letters Ἄπολ]λώνιος  
 Δημητρίου Ἄραψ ποιμὴν καὶ Ἐρμίας  
 [ about 30 letters ἢ δὲ συγγραφὴ ἤδε κυρ[ί]α ἔστω οὗ ἂν  
 ἐπιφέρηται . μάρτυρες Νέων Κορίν-  
 [θιος ]s τῶν οὐπω  
 ὑπὸ ἰππάρχην, Λυσανίας Σ[τ]αραν-  
 20 [ ] . . [ ] πάντες  
 [ἐκα]τοντάρουροι τοῦ Ἀρσινόϊτου  
 [ ] ]  
 [βασιλεύοντος Πτολεμαίου τοῦ Πτολεμαίου] Σωτῆρος ἔτους ἐνάτου καὶ τ[ρια-  
 κο]στοῦ, ἐφ' ἱερέως  
 [Τληπολέμου τοῦ Ἀρταπάτου Ἀλεξάνδρου] καὶ Θεῶν Ἀδελφῶν, κληφόρο[υ  
 Ἀρσινό]ης Φιλαδέλφου  
 [τῆς δεῖνα τῆς Μενεμάχου, μὴνὸς Ἀρτεμι]σίου Αἰγυπτίων δὲ Παῦνι, ἐμ Φι-  
 λαδελφείαι τοῦ Ἀρσινόϊ-  
 25 [του νομοῦ. ἐμίσθωσεν ἰάσων Κερκίωνος Καλυνδεὺς τῶν περὶ Ζήνωνα Δη]-  
 μητρίωι καὶ Λιμναίωι  
 [ ] αἰ[γ]ας τε]λ[είας ἐ]κατὸν  
 τεσσαράκοντα τέσ-  
 [σaras εἰς ἔτη δύο, ]κα]θ' ἕκαστον ἔτος  
 ἐρίφων ἐξαμηνιέ-  
 [ων διακουσίαν δεκάςξ. ἀποδότωσαν δὲ Δημή]τ[ριος κ]αὶ Λιμναῖος ἰάσωνι τού-  
 του τοῦ φόρου  
 [τὸ ἐπίβαλλον καθ' ἑξάμηνον ἐρίφους ἑκατὸν] ἕκ[τ]ω . ἐὰν δὲ μὴ ἀποδ[ώ]σι  
 τὸμ φόρον καθότι  
 30 [ὠμολόγησαν, — τωσαν ἐκάστου ἐρίφου] ὧν ἂν ἐνοφερῆίησω[σι παραχρῆμα  
 τιμὴν δραχμὰς]  
 [δέκα καὶ ἐξέστω ἰάσωνι πάλιν ἀφελέσ]θαι αὐτῶν τὰς αἰγα[s]  
 [ ἀφεύρ]ωσι τ[ο]ῦ προγε[γραμμένου]  
 [ Λιμν]αίω[ι τ]ὰ[s] αἰγα[s]

Verso :

Σωσίκου	Λυσανίου
Ἀγάθωνος	Ἑρμίου
Νικίου	

3. *Ἰάσων Κερκίωνος Καλυνδεύς* : restored from *P. S. I.*, IV, p. xiv, 385. — 4. *ἐκίτων* : ε corrected from τ. — 5. [*ἐφ' ὧι ἀποδώσουσι Δ. καὶ Λ. Ἰάσωνι* or similar. *ἐρίφων κτλ.* : corrected from *ἐρίφους κτλ.* — 7. *ὠμολόγησαν* is only a conjecture. There does not seem to be sufficient room for *ἀποτεισάτωσαν*; perhaps simply *δότησαν*. *ἂν ἐνοφείλωσι* is also uncertain. *δραχμάς* : corrected from *δραχμῶν*. — 8. [*παλιν ἀφελέσθαι αὐτῶν τὰς αἰγὰς καὶ ἄλλω μεταμισθῶσαι* or similar. For *ἀφεύρωσι*, cf. *P. Teb.* I, 8, 19. — 9. *ἐάμ* : μ corrected from ν. Or, as Grenfell suggests, *ἐᾶμ*? — 12, 13. The erased lines are not altogether illegible; but I have not put down all the isolated letters which I can decipher more or less doubtfully. If one knew the probable wording of the sentence, it would be possible to read the whole. — 14. [*μετὰ δὲ τὸν προγεγραμμένον χρόνον* or similar. The word after the lacuna might possibly be *παραστήσάτωσαν*, but this is doubtful. — 16. There is room in the lacuna for a longer phrase, e. g. *τῶν μεμισθωμένων κτλ.* (Grenfell). — 17. After *ἐκτισιν* perhaps *οἱ συγγεγραμμένοι ἀλλήλων καὶ*. — 19. *Στᾶραν-* : or possibly *Ταράν[τινος]*. — 27. Perhaps *ἐφ' ὧι ἀποδώσουσιν αὐτῶι φέρον*. The corresponding phrase in the inner text was apparently longer (l. 5), but may have been corrected. — 34. Not a complete list either of the witnesses or of the sureties. Neon is not mentioned; and while Lysanias belongs to the witnesses, Hermias was one of the sureties.

No. 54. A PETITION TO APOLLONIOS, AND OTHER CORRESPONDENCE. — O m. 325 mill. × O m. 26 cent. — Year 39.

The following texts are among the most interesting from Zenon's archives. They deal for the most part with local affairs in Caria and throw some light on the relations between the city-states in the Ptolemaic empire and the central Government in Alexandria. (a) is written on the *recto* of the papyrus and the others on the *verso*. While (a), (c) and (d) are evidently drafts of letters, (b) is apparently not a draft but a copy.

(a). This is a petition to the *dioiketes* from a citizen of Kalynda called Theopropos, who had come to Egypt as an envoy to a sacred festival. How the draft came into Zenon's hands is not clear; but as we learn from (c) that Zenon had relatives in Kalynda, it is possible that Theopropos had consulted him when drawing up the petition. Below is a translation :

« In year 38 my farmer Theron purchased (*i. e.* obtained by tender)

from the city a concession to supply wine for the festival which is held yearly in Kypranda, and I supplied the wine on his behalf, amounting to 84 *metretai*, at 10 drachmæ the *metretes*, which makes 850 drachmæ (borrowing at the legal rate of interest, as Theron had no private means and had made the purchase through me). And as the treasurers Diophantos and Akrisios had only given me 600 dr. in payment of this sum and were withholding the balance of 250 dr. because all the subscriptions had not been paid up, I brought them before the *strategos* Motes and the *oikonomos* Diodotos, claiming my 250 drachmæ. The treasurers Diophantos and Akrisios demanded that a decree should be issued for them to act on, saying that without a decree it was beyond their authority to repay the money. But the *prytaneis* and the clerk procrastinated and had not written the decree up to the time when, having been appointed a *theoros* by the city, along with Diophantos one of the treasurers, I came here to see the king. If therefore it seems good to you, kindly write to our city and to the *strategos* and the *oikonomos* to let the 250 dr. be paid to me (together with the interest whatever it may amount to from the time when I paid out money to buy the wine for the city, as I had myself to borrow from other people and am still incurring interest), (seeing that in former cases also other contractors have been paid by decree (?) owing to the subscriptions being insufficient to provide for the payment), in order that I may not suffer wrong but may be one of the many that have experienced your benevolence.»

The only passage in which the reading is doubtful is the deleted interpolation in l. 33. In default of a better explanation I have translated as if the text ran : [ἐπειδὴ καὶ πρότερον ἑτέρο[ις ἡγορα]κόσω ἐ[ψηφίζε]το ἀποδ[οῦναι]. But no doubt a more satisfactory restoration will be forthcoming.

Lines 1-6 are the beginning of a cancelled draft. It is noticeable that Theopropos here speaks of himself as surety for Theron. The phrase does not recur in the second draft, but it may be that the words δι' ἐμοῦ ἡγορακότα in line 16 refer to the acquisition of the concession rather than to the purchase of the wine. In any case we may suppose that he appeared in the contract as a surety, but was in reality the financier of the undertaking. The passages about interest, lines 14-16, 30-33, have been bracketed, that is to say struck out, as if the claimant had not felt him-



self to be on sure ground here. The meaning of lines 30-31 is not quite clear to me : I have taken ἀφ' οὗ in the sense of ἀφ' οὗ χρένου, supposing him to be claiming interest on the 250 drachmæ, not on the sum which he had borrowed. If the figure πδ is right in line 13, the total in line 14 ought to be 840 drachmæ and the unpaid balance 240.

Of the officials mentioned in the text the ταμίαι, the *πρυτάνεις* and the *γραμματεῖς* belong of course to the municipal organization. The position of the *στρατηγός* and the *οικονόμος*, before whom the complaint was first presented, is not so clear. The fact that Apollonios is requested to write to them personally as well as to the city (*i. e.* the βουλή and δῆμος) suggests, but by no means proves, that they were under the direct control of the royal Government, corresponding roughly to the *strategos* and *oikonomos* of an Egyptian nome. We know that *strategoî* were not only appointed to govern large districts outside of Egypt<sup>(1)</sup>, but that they were even placed in charge of cities which were nominally autonomous<sup>(2)</sup>. Moreover *oikonomoi* in the king's service are found in the external provinces as well as in the nomes<sup>(3)</sup>. On the other hand, some Hellenistic inscriptions allude to *oikonomoi* who seem to have been merely functionaries of their respective cities<sup>(4)</sup>; and it might be argued that the *strategos* and *oikonomos* mentioned here were not more than municipal magistrates. But on the whole it seems more natural to suppose that they were officers of the king, like the *ὁ ἐπὶ τῆς πόλεως* found in more than one city in Cyprus<sup>(5)</sup>. In any case the petition shows what great influence the *διοικetes* in Alexandria could exercise in the internal affairs of a little city-state in the Ptolemaic empire. The question was a purely local one, yet a word from Apollonios is expected to settle it.

<sup>(1)</sup> See for example BOUCHÉ-LECLERCO, *Hist. des Lagides*, III, p. 142; LESQUIER, *Inst. mil.*, p. 72.

<sup>(2)</sup> *Archiv*, II, p. 560, no. 47 (Strack), mentions a *στρατηγός τῆς πόλεως* in Thera in the 3<sup>rd</sup> cent. B. C.

<sup>(3)</sup> A good instance in *I. Gr. Ins.*, III, no. 327. The *ἐκ Κύπρου οικονόμος* mentioned in *P. S. I.*, 505 may have been

of the same order.

<sup>(4)</sup> One is found at Ephesos as early as 300 B. C., see DITTENBERGER, *Sylloge*, no. 175.

<sup>(5)</sup> See Schubart in *Klio*, X, p. 68; and on the position of royal officers in self-governing cities cf. WILCKEN in *Archiv*, III, p. 335, and JOUGUET, *Vie municipale*, p. 42.

As the festival for which the wine was supplied took place in year 38 and some time had since elapsed, it is probable that the petition was not written before year 39. Moreover the mention of the king in line 27 suggests that the occasion on which Theopropos came to Alexandria as a religious envoy was the celebration of the quinquennial festival called the Ptolemaieia, which would in fact fall in the autumn of year 39 (see *P. S. I.*, 364, note 3).

(b). This seems to be a copy of a letter written from Kalynda by a certain Neon to a friend of his called Damonikos who was then staying in Egypt. After the usual courtesies he proceeds:

«I should be obliged if you would speak to Zenon about the billeting and the hay and the green fodder of the sixty-days crop, asking that an order be given for my personal exemption; for at present we have people quartered on us and have also to provide hay and green fodder for the cavalryman, as they are paying no attention to the first letter. But let him write also to the same effect to the *Boule* and the *Demos*. I am trying to come and join you myself at all costs. Until I come then speak to him yourself and get Ariston and Epharmostos and Apollonios to back you up. I have written to Apollonios as well as Epharmostos, asking them to speak to Zenon on your behalf also.»

Though the phraseology is simple, the exact meaning of some lines is not quite easy to grasp. τῶν ἡμερισίων is a new word, so far as I know, but there is a parallel in *συροῦς διμηνιαίου τε καὶ τεσσαρακονθημέρου* (*I. ex.*, s. v.); cf. also *κράσις Θηβαίων* in *P. Teb.*, I, 61 (b), 318. I do not know what the botanical difference is between *χόρτος* and *γράφσις*. The latter word is used of green fodder on which cattle were sometimes grazed (*P. S. I.*, 351, 6-10); *χόρτος* might also be grazed on, but seems more usually to have been reaped and dried (one of Zenon's correspondents speaking of *χόρτος* says *κατεφάγομεν καὶ ἐκόψαμεν ἀρούρας ἰβ*). It does not appear clearly from lines 9, 10 whom the first letter was addressed to, and I am doubtful about the sense of *καὶ ὡς γράφει*; but the meaning may be that Neon wishes an order to be sent to the *oikonomos* and a letter to the same effect to be addressed to the assemblies.

There are several references in early Ptolemaic papyri to the practice of quartering soldiers and Government officials on the inhabitants of the Fayoum and other parts of Egypt<sup>(1)</sup>. Of this practice, which was no doubt wide-spread<sup>(2)</sup>, we find here an instance at Kalynda. Apparently the city imposed upon land-owners such as Neon the burden not only of lodging soldiers, or civil servants, but of providing fodder for one or more cavalry horses<sup>(3)</sup>. Yet there was always a chance of obtaining immunity if one had influential connections. Neon, as we learn from (c), was a cousin of Zenon, his father Therarchos having married a sister of Zenon's father; and, no doubt through Zenon's influence, Therarchos had received exemption from the above-mentioned burdens. Therarchos having died, the exactions were reimposed on his heir, and Neon begs Zenon to intercede for him with the city authorities, in order that the exemption may be transferred to his name.

Epharmostos mentioned in line 14 was a younger brother of Zenon (cf. *P. S. I.*, 331). Who Ariston and Apollonios were I do not know; but from the way in which the latter is spoken of, it seems evident that he cannot have been the great *dioiketes*. Ariston is the author of a letter to be published later, while Apollonios is probably the person mentioned in *P. S. I.*, 398 along with Zenon and Epharmostos. One suspects that Zenon was the centre of a strong Carian clique in Egypt; he himself came from Kaunos, while two of his best-known associates, Panakestor and Iason, were natives of Kalynda (*P. S. I.*, 385 and 509).

(c). In compliance with Neon's request Zenon has made the following rough draft for a letter or memorandum: «On behalf of Therarchos who married my father's sister, who lives in Kalynda, you wrote that he was not to have soldiers quartered on him and that he was to be exempted from providing hay and green fodder. But now that Therarchos is dead his

---

<sup>(1)</sup> *P. Petr.*, III, 20 and *P. Hal.* I. See also LESQUIER, *Inst. mil.*, p. 210 and WILCKEN, *Grundzüge*, p. 386.

<sup>(2)</sup> See ROSTOWZEW, *Kolonat*, p. 303 on *σταθμοί* in later times.

<sup>(3)</sup> For the fodder allowance in Ptolemaic Egypt, see *P. Gren.*, I, 42 and *P. Hamb.*, I, p. 159, note 2. There is no mention of its being levied in kind on individuals as in the present case.







- 5 χ[όρ]τ[ου] καὶ τῆς γράσ[ι]ως τῶν (ἐξηκουθ)ημερισίω  
 ὅπως γραφῆι εἰς τὸ ἐμὸν ὄνομα· νυνὶ μὲν γὰρ  
 ἔχομεν καὶ ἐπιστάθμους καὶ {καὶ} τὸν χόρτον  
 καὶ τὴν γράσιν τελοῦμεν τῶι ἵππει, οὐ  
 προσεχόντων αὐτῶν τῆι πρώτῃ ἐπιστολῆι·  
 10 ἀλλὰ καὶ ὡς γράφει γραψάτω τῆι βουλῆι καὶ  
 τῶι δήμωι· ἐγχειρῶ δὲ καὶ αὐτὸς παραγενέσθαι  
 πάντως. σὺ οὖν ἕως ἂν παραγένωμαι μνησθητι  
 αὐτῶι, παραλαβὼν καὶ Ἀρ[ί]σιωνα καὶ Ἐφάρμοστον  
 καὶ Ἀ[πο]λλώνιον. <sup>γέ</sup> γραφα δὲ καὶ Ἀπολλωνίωι καὶ Ἐφαρ-  
 15 μόστωι ὅπως καὶ ὑπὲρ σοῦ μνησθῶσιν τῶι  
 Ζήνωνι.

ἔρρωσο.

(c)

- παρὰ Ζήνωνος. (γράψα[ . . . ]ντός σου πρότερον)  
 ὑπὲρ Θεράρχου τοῦ ἔχοντος τὴν ἀδελφὴν τοῦ  
 ἢ κατοικεῖ ἐν Καλύνδοις,  
 πατρός, ἔγραψα<sup>5</sup> [ντος σου] ἀνεπίσταθμο[s ἦ]ν εἶναι  
 οὐ διδομένου τῆς  
 [κα]ὶ τ[ῆν] χόρτου καὶ [τῆς] γράσ[ι]ως παραλῦσαι·  
 5 [τε]λευτήσαντος δὲ τοῦ Θεράρχου ἐπισταθμεύονται  
 [εἰς]  
 [καὶ] τὸν χόρτον καὶ τὴν γράσιν πράττονται.  
 τῶι οἰκονόμωι  
 [καλ]ῶς οὖν ποιήσεις γράψας Διοδότῳ τε καὶ τῆι βουλῆι  
 Νέων[ι] {υι} τῶι υἱῶι [τῆς ἀδελ.]  
 [καὶ] τῶι δήμωι ὅπως [Νέων κα] (ἀνεπίσταθμος τε ἦι)  
 [ ] [ . . ] ταῦτα γίνητ[α]ι.

(d)

- [ ] κλεῖ γράψαι τὴν [ἵππ[ον] ἦν] [τὴν] Σατύρου τοῦ παρ' ἐμοῦ  
 ἦν ἔλαβεν ἐπίφορον ο[ὔ]σαν οὔναι  
 ἵ[ππο]ν [καὶ τὰ ἡνέα ἀ λαβὼν οὐκ] ἀποδ[ε]δωκεν καὶ τὴν]



κ[αὶ [τ]ὸ [ ] ἡμιόνον τὸ γενόμενον ἐξ αὐτῆς.

(a) 1-6. Crossed out. — 5. Perhaps τὸ [λη]L. — 14. The round brackets ( ) here and elsewhere in the text are reproduced from the papyrus; they mean of course that the enclosed words are deleted. — 19. Σν has been inserted below διά. — 33. Grenfell reads ἑτερα[ ] .σιν ε[ ]ου ὁ ἀποδ[ιδούς?].

(b) 10. ἀλλά is not certain.

(c) 8. Originally Νέων ὁ υἱός, the τ of τῶι being written over os. — 9. ταῦτα : or perhaps ταῦτά.

(d) 2. ἡνέα for ἡνία. — 3. Read ἡμιόνιον.

C. C. EDGAR.

LE  
TOMBEAU DE PETOSIRIS

PAR

M. GUSTAVE LEFEBVRE.

---

RAPPORT PRÉLIMINAIRE.

1. — Vers la fin de novembre 1919, un habitant d'Ashmouein informait la Direction du Service des Antiquités qu'il connaissait un « temple » dans la montagne de Derouah, et sollicitait l'autorisation d'y pratiquer « une fouille de dix jours ». Sans donner suite à cette demande, nous prescrivîmes à notre Inspecteur de Miniéh, Antoun effendi Youssef, de faire redoubler de vigilance dans cette partie du *gebel*, et de nous renseigner éventuellement sur l'existence et la nature du monument signalé. Quelques jours plus tard, le chef-ghafir du district, passant à Tounah, recueillait de la bouche d'un paysan de ce village des informations qui corroboraient les dires de l'homme d'Ashmouein : comme on offrait cette fois de nous révéler, contre récompense, l'emplacement du « temple », je pressai Antoun effendi d'aller sans retard vérifier sur place le renseignement. Le 27 décembre, il se rendit donc à la montagne, accompagné de l'« indicateur » de Tounah, fit des sondages à l'endroit que cet homme lui désigna, et dégagca, après quelques coups de pioche, les assises supérieures de deux murs d'angle pouvant appartenir à un temple ou à un tombeau.

En félicitant Antoun effendi de l'heureux succès de sa mission, je le priai de faire commencer de suite le déblaiement, et je partis moi-même pour Derouah le 1<sup>er</sup> janvier 1920. J'y passai d'abord trois jours, puis je revins m'y installer le 10 janvier, et j'y demeurai jusqu'au 8 mars, pour dégager méthodiquement le monument, sa façade et ses alentours, explorer

le puits funéraire — car il s'agissait bien d'un tombeau, — relever les inscriptions et étudier les scènes figurées.

La restauration du monument a été confiée à M. Édouard Barsanti, qui m'a succédé à Derouah, et s'est mis à l'œuvre dès le 20 mars. L'ensemble est relativement bien conservé; cependant il ne reste rien de la toiture, et les assises supérieures du « pronaos » ont disparu. Ces dégradations sont pour la plupart fort anciennes<sup>(1)</sup>; beaucoup des matériaux disparus ont été employés à la construction des tombeaux romains installés non seulement contre les murs extérieurs, mais dans l'enceinte même du monument; la chambre du fond, quand nous la déblayâmes, ressemblait à un « charnier », où les morts, surtout au-dessus du puits et contre le mur sud, étaient entassés sur une profondeur d'environ 2 mètres; d'autre part, les deux ailes du « pronaos » avaient été converties en chapelles funéraires<sup>(2)</sup>. De nos jours, probablement entre 1860 et 1890, l'édifice a été traité par les habitants des villages voisins comme une carrière de pierres à chaux; plus récemment encore, sans doute vers 1900, de misérables brocanteurs avaient commencé à détacher des parois quelques figures et quelques fragments d'inscriptions (qu'ils prenaient sans doute pour des cartouches), faisant subir à ce monument les mêmes outrages qu'ils infligèrent alors, on le sait, aux tombes d'El-Berchéh et surtout de Beni-Hassan.

La publication intégrale du tombeau que nous venons de déblayer ne pourra se faire qu'après une étude sérieuse des quelque cent cinquante inscriptions qu'il renferme. Elle exigera d'ailleurs le concours d'un dessinateur-aquarelliste, la photographie étant impuissante à rendre toute l'originalité et tout le détail des scènes figurées. Je ne veux pour le moment, les fouilles à peine terminées, que donner une idée d'ensemble de ce remarquable monument, et faire une sorte d'inventaire des richesses épigraphiques et archéologiques qu'il renferme.

---

<sup>(1)</sup> J'ai retrouvé des fragments des piliers jusque dans le puits funéraire, qui n'a certainement plus été violé après l'époque romaine.

<sup>(2)</sup> Dans l'une fut trouvé, sur un cadavre grossièrement momifié et portant un

masque en plâtre doré, un fragment de papyrus hiéroglyphique, extrait de litanies en l'honneur de Sekhmet, en une écriture que l'on peut rapprocher de celle du papyrus Rhind (fin du 1<sup>er</sup> siècle avant J.-C. ou début de notre ère).



2. — Il est situé dans cette partie des immenses nécropoles de Tounah-Derouah, que l'on appelle le « Fassaqi » الفساقى, à 1500 mètres environ au sud de la stèle-limite d'Aménophis IV, et face au village de Derouah. Pratiquement, le « Fassaqi » est à environ 16 kilomètres à l'ouest de l'importante gare de Mellaoui. De cette ville, une bonne route agricole, carrossable, conduit, en une heure et demie, par le village de Menchah-el-Maghalqa, au Bahr-Youssef, que l'on franchit au bac d'El-Birkéh<sup>(1)</sup>. Une heure et quart encore de marche à travers les dernières terres cultivées, puis à travers des landes marécageuses, des dunes, le *gebel*, et l'on arrive à une série de larges kôms, atteignant par endroits sept à huit mètres de hauteur. Ces kôms renferment une multitude de constructions en briques crues; ce ne sont pas des habitations, mais des chapelles funéraires à coupoles, constituant un vaste cimetière<sup>(2)</sup>, dont la physionomie, avant que les sables n'eussent tout recouvert, devait rappeler la nécropole célèbre d'El-Bagaouât, à Khargéh, ou les grandes nécropoles modernes de Zaouyet-el-Amouat et d'Assiout. Ces chapelles, pour autant que j'aie pu voir, sont de très basse époque grecque et des temps de la domination romaine<sup>(3)</sup>, postérieures à notre tombeau. Mais il n'est pas impossible qu'elles ne soient construites sur des sépultures plus anciennes, dont quelques-unes avaient peut-être l'importance du monument que nous avons mis au jour. Il est peu vraisemblable que celui-ci ait été isolé : le voisinage de τῆς ἱστοταφείων, le cimetière souterrain des ibis sacrés<sup>(4)</sup>, dont l'une des entrées est à 200 mètres au nord du Fassaqi, rend même probable l'existence en cet endroit d'une nécropole datant du iv<sup>e</sup> ou du iii<sup>e</sup> siècle avant notre ère.

3. — Tel est le site où s'élève le tombeau monumental d'une famille sacerdotale de Khmounou-Hermopolis, dont le représentant le plus illustre,

---

(1) Si l'on vient d'Ashmounein, on rejoint directement, en une demi-heure, le village de Menchah-el-Maghalqa.

(2) Le souvenir s'en est conservé dans le nom arabe الفساقى.

(3) Les quelques inscriptions peintes qu'on y lit, les masques de plâtre qu'on

y recueille, sont plutôt du début de l'époque impériale; d'autre part, j'ai trouvé à la surface des kôms, au hasard de mes promenades, des pièces de monnaie à l'effigie de Trajan et de Maximin.

(4) Cf. Hérodote, II, 67 : τὰς δὲ ἱστὶς (ἀπάγουσι) ἐς Ἐρμέω πόλιν.

Petosiris, florissait, comme j'essaierai de le montrer, en conclusion de cet article, vers le milieu du iv<sup>e</sup> siècle. Le tombeau n'appartient pas en propre à Petosiris, mais c'est lui qui l'a construit pour son père et son frère aîné, puis qui l'a agrandi pour lui-même et sa famille. C'est son nom que «font vivre» la majorité des inscriptions. C'est sa carrière que commémorent les textes les plus importants. Son corps y était enseveli, protégé par trois cercueils, dont le dernier, en un beau et solide bois noir, recouvert d'incrustations d'une finesse incomparable, avait la magnificence d'un cercueil de roi<sup>(1)</sup>. A l'époque grecque, les voyageurs venaient visiter son tombeau, ou, comme ils s'exprimaient, son «temple» :

Μιθρῶνος παῖδες ἤλθον εἰς τὸ ἱερόν. . .

disent quelques-uns de ces pieux visiteurs, qui ont laissé leurs noms sur une colonne de la façade (fig. 1). Et à côté de ce graffite, nous lisons cette «invocation»<sup>(2)</sup> à Petosiris, rédigée en trimètres iambiques par un Grec du m<sup>e</sup> siècle<sup>(3)</sup> (fig. 2) :

Πετοσεῖριν αὐδῶ τὸ(ν) κατὰ χθονὸς νέκυν,  
νῦν δ' ἐν θεοῖσι κείμενον, μετὰ σοφῶν σοφὸ(ν).

De même donc que le fameux Amenhotep, fils d'Hapou, passait pour «participer de la nature divine en raison de sa sagesse»<sup>(4)</sup>, de même l'on pensa que le «sage» Petosiris avait, après sa mort, rejoint les «sages» au séjour des dieux. Il n'était pas considéré comme un dieu, — non plus d'ailleurs qu'Amenhotep<sup>(5)</sup>, — mais comme un demi-dieu, un «héros». On

(1) Ce beau cercueil est au Musée du Caire. Voir ci-après, § 20.

(2) C'est le sens de αὐδῶ dans les tragiques : cf. SOPHOCLE, *Antigone*, 924 :

Τί χρὴ με τὴν δύστηνον ἐς θεοῦς ἐπι  
βλέπειν; τίν' αὐδᾶν ξυμμάχων;

(3) L'écriture de ces graffites, certainement ptolémaïque, peut même être datée avec probabilité du milieu du m<sup>e</sup>

siècle. Comparer, pour la paléographie, les inscriptions que portent les vases de Hadra : cf. BRECCIA, *Iscrizioni greche e latine*, n<sup>o</sup> 187 à 191, et Introduction, p. XIV-XV.

(4) Θεῖας δοκῶν μετεσχηκέναι φύσεως κατὰ τε σοφίαν καὶ πρόγνωσιν τῶν ἐσομένων (MANÉTHON, dans JOSÈPHE, *Contre Apion*, I, 232).

(5) Cf. à ce sujet SETHE, dans *Festschrift*

sait du reste avec quelle facilité les Grecs, à l'époque hellénistique, accordaient aux défunts de marque, « pour leur vertu et leur sagesse »<sup>(1)</sup>, les honneurs de l'ἀφῆραισις.

ΜΙΘΡΑΝΟΣ ΠΑΙΔΕΣ  
ΚΑΘΟΝΕΙΣ ΤΟΙΕΡΟΝ  
ΟΙΚΟΝΟΜΑΤΑ  
ΤΙ ΥΡΡΙΑΣ  
ΜΕΝΟΥΝ  
ΤΡΙΤΟΣ  
ΝΙΚΑΝΔΡΟΣ  
ΚΦΚΞ  
ΑΝΤΙΦΙΛΟΚΛΕΟΥΣ ΚΩΝΙΑΤΑ

Fig. 1.

ΠΕ ΤΟ ΣΕΙΡΙΝ ΔΥΔΩΤΟ ΚΑΤΑ  
ΧΘΟΝΟΣ ΝΕΚΥΝ  
ΝΥΝ ΔΕ ΝΘΕΟΙΣ ΚΕΙΜΕΝΟΝ ΜΕΤΑ ΣΟΦΑΝΣΟΦΟΣ  
ΚΕΦΑΛΙΟΝ ΤΟΥ ΤΩΝ ΤΩΝ ΝΙΑΜ ΕΙΩΝ  
ΕΙΣ ΑΥΤΟΝ ΛΟΓΟΝ ΤΗΤΟΣ  
ΤΟΥΤΟΥ ΔΕ ΦΑΙΝΟΥ ΒΦΚΞΙ

Fig. 2.

für G. Ebers, p. 107, et la conclusion, p. 116 : ce n'est probablement qu'au temps d'Évergète II qu'Amenhotep fut

considéré comme un dieu.

<sup>(1)</sup> Inscr. græc. insul., III, Thera, n° 871, 873.



4. — Nul doute, au surplus, qu'à des Grecs du III<sup>e</sup> siècle, anciens mercenaires à la solde de dynastes orientaux, artistes ayant vécu à leurs cours, marchands ou simples touristes, qui avaient parcouru l'Asie Mineure et l'Archipel, le tombeau de Petosiris ne rappelât, par sa seule ordonnance architecturale, sinon le monument de Xanthos, ou le mausolée d'Halicarnasse, du moins ces nombreux *ήρῶα* qui, dès la fin du IV<sup>e</sup> siècle, s'élevèrent dans les grandes nécropoles de Carie, de Lycie, de Pisidie, et des îles<sup>(1)</sup>.

Aujourd'hui, tout enfoui qu'il soit encore de trois côtés<sup>(2)</sup> dans l'énorme kôm, il donne absolument l'impression d'un petit temple, et sa façade, ornée d'un élégant portail et de colonnes aux gracieux chapiteaux, que relie des murs bas couronnés d'une gorge, fait songer, toutes proportions gardées, à la façade d'un temple post-pharaonique, celle par exemple du pronaos (ptolémaïque) d'Edfou, ou mieux encore peut-être celle du pronaos (romain) de Kalabchah (voir pl. II)<sup>(3)</sup>.

Une avenue dallée conduisait en pente très douce du désert à la porte de l'édifice : les dalles de calcaire sont rectangulaires et soigneusement assemblées; les blocs placés en bordure sont taillés en biseau. Elle est large de 4 mètres, mais nous ne connaissons pas sa longueur primitive, car les dalles en ont été arrachées aux deux extrémités; la partie subsistante commence à 13 mètres, et s'arrête à 4 mètres du tombeau. Intacte, elle pouvait être deux fois plus longue, et mesurer de 20 à 25 mètres. Un autel, aux faces parallèles mesurant 1 m. 45 cent. de côté, haut de 1 m. 95 cent., et surmonté de quatre coins triangulaires, se dresse sur le côté est de l'avenue, à 11 mètres du tombeau, s'encastant partiellement dans le dallage, qu'il déborde d'environ 0 m. 80 cent. Cet autel, dont nous possédons au Musée du Caire des types similaires, mais réduits<sup>(4)</sup>,

---

(1) L'un des *herôa* découvert à Théra par Hiller von Gaertringen, près de l'église de l'Evangelismos, comprenait un portique à quatre colonnes de façade, un pronaos et une double cella; dans le sol étaient creusées trois chambres funéraires (*Thera*, II, p. 240 et suiv.). Il devait être, en somme, assez semblable au tom-

beau de Petosiris.



(2) Il n'a été matériellement possible de dégager complètement que la façade du monument.

(3) GAUTHIER, *Le temple de Kalabchah*, pl. LXI, A.

(4) Par exemple, les deux autels en pierre, exposés dans la salle T du Musée

est manifestement grec, et rappelle la *θυμέλη* — autel pour des sacrifices aux Muses — que l'on construisait à l'intérieur du *τέμενος* de certains grands *ἡρώα*<sup>(1)</sup>. Il n'y avait pas d'autel correspondant, sur le côté ouest de l'avenue.

Le tombeau (orienté du nord au sud) consiste en une chapelle de forme presque carrée, que précède un pronaos oblong. A l'origine il devait se réduire à la chapelle, le pronaos étant, me semble-t-il, une adjonction postérieure (voir le plan, pl. I).

La chapelle mesure, à l'intérieur, 6 m. 25 cent. de large sur 7 m. 15 cent. de long. Le mur de façade monte en talus, comme un pylône, flanqué, à ses extrémités, de deux tores rubanés. Deux tores (sans ornements) marquent également les angles du mur opposé. Un portail, dont les montants ont 2 m. 40 cent. de haut (et que devaient couronner un linteau et une gorge), donne accès à la chapelle; il était fermé d'un vantail unique, se rabattant sur la partie méridionale de la feuillure ouest, qu'ornent des bandes de  et une frise de .

L'intérieur est divisé en trois travées par deux rangs de piliers quadrangulaires, sans base ni chapiteau, reposant sur un socle carré, haut seulement de 2 centimètres; ces piliers correspondent à des pilastres qui se détachent sur les parois sud et nord. Pilastres et piliers, hauts de 2 m. 80 cent., soutenaient les architraves, sur lesquelles reposait une des extrémités des dalles du plafond, l'extrémité opposée venant s'appuyer sur la huitième assise<sup>(2)</sup> des longs murs est et ouest. Les assises ayant une hauteur uniforme de 0 m. 40 cent.<sup>(3)</sup>, la chapelle mesurait donc 3 m. 20 cent. sous les dalles. Un parapet, formé de deux assises<sup>(4)</sup> et

---

du Caire, et surtout un minuscule autel en bronze, identique pour la forme à notre autel de Derouah, publié par EDGAR, *Catalogue... Greek Bronzes*, pl. XV, n° 27812.

<sup>(1)</sup> Ainsi, dans le cas de l'*ἡρώων* d'Antigonos Gonatas, fils de Demetrios Poliorcète, cf. KAIBEL, *Epigr. græca*, n° 781.

<sup>(2)</sup> Sur cette assise est gravée la frise, dont la description sera donnée ultérieu-

rement, § 14.

<sup>(3)</sup> Chacune d'elles comporte deux rangs parallèles de pierres à joints verticaux, qui donnent aux murs de la chapelle une épaisseur de 0 m. 70 cent.

<sup>(4)</sup> Plus exactement d'une assise et demie, les dalles du plafond, hautes de 0 m. 20 cent., couvrant la moitié inférieure de la neuvième assise. Détail intéressant : au centre de la paroi sud,

d'une corniche<sup>(1)</sup>, terminait l'édifice, qui s'élevait à une hauteur totale d'environ 4 m. 45 cent.

Le sol de la pièce est revêtu de plaques de calcaire rectangulaires, de dimensions variables, assez irrégulièrement assemblées. Ce dallage est interrompu par le puits funéraire ménagé à 1 m. 35 cent. du mur sud, dans la travée centrale. L'orifice en est carré; il était fermé de trois pierres (dont j'ai retrouvé une seule en place), reposant sur la margelle qui mesure 2 m. 10 cent. de côté. Le puits lui-même, réduit à une largeur de 1 m. 60 cent., est construit en maçonnerie à sa partie supérieure; il est ensuite creusé à même le rocher, et il atteint, après une descente d'environ 8 mètres, le caveau qui sera décrit ci-après<sup>(2)</sup>.

Les murs intérieurs et les piliers de la chapelle sont couverts, de la frise au soubassement, d'une profusion de scènes figurées et d'inscriptions se détachant en relief sur la mince couche de stuc qui recouvre le calcaire coquillier, tiré de la montagne de Derouah, d'un grain trop grossier pour se prêter directement à une gravure un peu soignée.

L'extérieur des murs sud, est et ouest est sans décoration. En était-il de même, dans le plan primitif, du mur nord formant façade de la chapelle? Nous l'ignorons. Toujours est-il que ce mur dut subir un remaniement, dans sa structure et sa décoration, quand Petosiris eut décidé d'ajouter à la chapelle consacrée au souvenir de son père et de son frère aîné une autre pièce où lui-même devait recevoir le culte funéraire. Cette pièce, large mais peu profonde, munie de tores à ses quatre angles, et ornée d'une façade à colonnes, peut se comparer, je l'ai dit, au pronaos d'un temple, et c'est de ce nom que nous la désignerons désormais. Elle mesure 9 m. 40 cent. sur 3 m. 80 cent. à l'intérieur, et vient s'insérer, à

---

s'insère, à la hauteur de la neuvième, et à cheval sur la dixième assise, un bloc faisant saillie de 0 m. 35 cent. au dehors, qui était percé d'un trou destiné à l'écoulement des eaux.

<sup>(1)</sup> La corniche était à gorge simple, sans cannelures, comme le montre un fragment retrouvé dans les déblais, et qui mesure 1 m. 05 cent. de long et 0 m.

45 cent. de haut; la partie supérieure de la pierre n'est pas ravalée.



<sup>(2)</sup> On y descendait en s'agrippant à une corde fixée dans un trou pratiqué à même le dallage; à l'angle nord-est de l'orifice du puits, et en plaçant les pieds dans des entailles faites le long des parois nord et est. Le caveau est décrit ci-après au paragraphe 20.



0 m. 30 cent. en arrière du pied de la façade primitive, sur les murs extérieurs est et ouest de la chapelle qu'elle prolonge ainsi, à droite et à gauche, d'environ 0 m. 82 cent. à l'intérieur et de 1 m. 62 cent. à l'extérieur<sup>(1)</sup>. Les murs est et ouest mesurent 5 m. 15 cent. à l'extérieur, et la façade s'étend, en plein nord<sup>(2)</sup>, sur une largeur de 11 m. 20 cent.

Ce pronaos, qui vient si heureusement compléter l'ensemble du monument, était légèrement plus élevé que la chapelle. Il mesurait 4 m. 40 cent. sous les dalles du plafond, soit la hauteur de onze assises<sup>(3)</sup>, au-dessus desquelles il faut supposer encore, à l'extérieur, l'assise formée par la corniche<sup>(4)</sup>, ce qui donnait au pronaos une hauteur totale d'environ 4 m. 85 cent.<sup>(5)</sup>.

Dans l'état actuel, les murs est et ouest du pronaos sont réduits, le premier à huit, le second à six (et par endroits sept) assises; nous avons en outre retrouvé et mis en place un fragment isolé formant la dixième assise de l'angle nord-ouest<sup>(6)</sup>. Le mur sud est également fort incomplet : il n'a plus que huit assises à gauche, et six à droite de la porte menant à la chapelle.

La façade comporte, au centre, un élégant portail, dont les montants sont décorés d'une plate-bande et d'une gorge ornée de cannelures<sup>(7)</sup>, peintes en vert, bleu et rouge, sur fond uniforme jaune clair; la largeur en est de 1 m. 58 cent. entre les montants extérieurs, de 1 m. 85 cent. à l'intérieur des feuillures; il était fermé d'une porte à deux battants qui venaient s'appliquer sur les feuillures ornées chacune de six bandes superposées de trois groupes de , que surmonte une frise de neuf .

Les murs d'angle de la façade montent en pente douce; ils mesurent

(1) L'épaisseur moyenne des murs du pronaos est de 0 m. 80 cent.

(2) Remarquer cette disposition, qui permettait aux défunts de respirer les brises fraîches du nord, selon le vœu si souvent exprimé dans les textes funéraires.

(3) Les architraves venaient s'insérer dans les murs à la hauteur de la onzième assise, sur laquelle était gravée la frise.

*Annales du Service, t. XX.*

(4) La corniche avait 0 m. 45 cent. de haut.

(5) La toiture du pronaos ne pouvait être couronnée que de la corniche; un parapet, qui aurait dépassé la gorge courant le long de la façade, aurait produit l'effet le plus disgracieux.

(6) Voir ci-après, § 7.

(7) Sept au nord et au sud, quatorze du côté des feuillures internes.

1 m. 20 cent. à la base, 1 mètre au sommet de la neuvième assise, et sont marqués à leur extrémité d'un tore rubané. Deux colonnes décorent chacun des côtés de la façade, l'une au centre, l'autre encastrée dans le montant du portail. Elles sont reliées l'une à l'autre par des murs bas, cernés d'un tore, couronnés d'une gorge cannelée, et s'élevant à 2 m. 20 cent., c'est-à-dire plus qu'à mi-fût des colonnes. Ces murs n'ont pas exactement la même longueur : le plus proche du portail mesure 1 m. 30 cent. et sa corniche s'orne de vingt-neuf cannelures multicolores; l'autre a 1 m. 15 cent. de long et sa corniche ne compte que vingt-huit cannelures.

Les colonnes, constituées par des tambours hauts de 0 m. 40 cent., sont de deux sortes. Celles qui sont encastrées dans les montants du portail ont le fût rond, sauf le pied qui, du côté de la façade, est taillé en bulbe et paré de feuilles triangulaires. Elles s'enlèvent d'aplomb, sur un socle circulaire haut de 0 m. 20 cent. et taillé en biseau, jusqu'à 2 m. 46 cent. de hauteur; à ce point, cinq plates-bandes (trois jaunes et deux bleues) enserrant, comme d'un lien, les tiges d'un énorme bouquet formant le chapiteau de la colonne : du côté est, ce bouquet est fait des fleurs épanouies et des boutons non décloés du lotus bleu — le *nymphaea caerulea* <sup>(1)</sup>; du côté ouest, une plante aux tiges triangulaires <sup>(2)</sup>, par conséquent le papyrus, fournissait les éléments du chapiteau correspondant. — Les deux autres colonnes ont également le fût droit, mais sans bulbe à la base; elles reposent aussi sur un disque taillé en biseau. Elles sont ornées, comme leurs voisines, de cinq plates-bandes jaunes et bleues, et se terminent, non par un chapiteau du genre campaniforme, mais par un chapiteau composé de feuilles de palmier. Le ruban, que forment les cinq plates-bandes, maintient un faisceau de neuf palmes <sup>(3)</sup>, aux côtes nettement accusées en relief, aux feuilles pointes en vert foncé se détachant sur fond jaune clair.

---

<sup>(1)</sup> Dix-sept tiges alternativement jaunes et bleues. Ce chapiteau, incomplet, mesure, depuis la plate-bande inférieure, 0 m. 82 cent.; il lui manque environ 0 m. 32 cent.

<sup>(2)</sup> Seize tiges vertes; les fleurs ont dis-

paru.

<sup>(3)</sup> Trois des neuf palmes du chapiteau de la colonne est sont complètes. Le chapiteau palmiforme du côté ouest a totalement disparu; nous n'en avons retrouvé aucun fragment dans les déblais.

Une seule colonne nous est parvenue à peu près intacte, la colonne à chapiteau palmiforme du côté est : ce chapiteau mesure, de la cinquième plate-bande à l'extrémité des feuilles retombantes, 1 m. 14 cent. : la colonne s'élève donc, disque, fût et chapiteau compris, à 3 m. 80 cent.

Surmontons le chapiteau d'un dé trapu, haut seulement d'une vingtaine de centimètres, aux côtés larges d'environ 0 m. 60 cent. <sup>(1)</sup>, et nous atteindrons la hauteur de la dixième assise du mur d'angle, qui, avec les colonnes, supportait l'architrave, surmontée elle-même d'une riche gorge cannelée, ornée, au-dessus du portail, du disque solaire aux ailes peintes largement éployées, dont nous avons retrouvé plusieurs fragments.

5. — La chapelle était consacrée au culte du père et du frère aîné de Petosiris, le pronaos au culte de Petosiris lui-même. Les représentants mâles de cette famille portent tous <sup>(2)</sup> les titres de  $\overline{\text{𓆎}}$  et de  $\downarrow_{\overline{\text{𓆎}}}^{\overline{\text{𓆎}}}$ . Ces titres, que cite le texte géographique d'Edfou <sup>(3)</sup>, sont connus, depuis la IV<sup>e</sup> dynastie <sup>(4)</sup>, comme étant ceux du grand prêtre de Thot à Hermopolis. Le premier, qui signifie le « Grand des Cinq » de la maison de Thot ( $\square, \overline{\text{𓆎}}$ ), a été expliqué et commenté par M. Maspero <sup>(5)</sup>. Le second désigne le « Maître des deux sièges », et s'écrit toujours en effet  $\downarrow_{\overline{\text{𓆎}}}^{\overline{\text{𓆎}}}$  (on ne voit pas pour quelle raison nos textes de Derouah ont partout substitué le pluriel  $\overline{\text{𓆎}}$  au duel qui est la forme régulière). Ces titres sont portés par les nomarques hermopolitains du Moyen Empire, enterrés à El-Berchéh, qui à leurs hautes fonctions civiles joignaient les dignités sacerdotales les plus élevées <sup>(6)</sup>.

A l'époque où vivait cette famille, c'est-à-dire au IV<sup>e</sup> et au III<sup>e</sup> siècle avant

<sup>(1)</sup> D'après les traces subsistantes du dé sur le chapiteau palmiforme.

<sup>(2)</sup> Exception faite pour les deux fils cadets de *S-shou*; mais ce n'est qu'une exception apparente, ces personnages, faute de place, étant représentés de très petite taille, et leurs noms maladroitement gravés (inser. 86).

<sup>(3)</sup> BRUGSCH, *Dictionn. géogr.*, p. 1361.

<sup>(4)</sup> E. DE ROUGÉ, *Recherches sur les monuments...*, p. 62. — Ces deux titres

se rencontrent d'ailleurs en dehors de Khmounou-Hermopolis, sous l'Ancien Empire. Voir les exemples cités par Miss M. A. MURRAY, *Index of Names and Titles*, p. XIX et p. XLIV.

<sup>(5)</sup> MASPERO, *Études de mythol. et d'arch.*, II, p. 258.

<sup>(6)</sup> GRIFFITH and NEWBERRY, *El Bercheh*, I, p. 6; II, p. 24-26, 31, 45. — LACAU, *Sarcophages antérieurs au Nouvel Empire*, n° 28091, 28092, 28099, 28123.



notre ère <sup>(1)</sup>, les personnages ainsi qualifiés ne jouaient certainement plus aucun rôle politique. Il est même vraisemblable que plusieurs d'entre eux n'ont pas été investis réellement des fonctions religieuses qu'impliquent les mots  $\overline{\text{𓆎}}$  et  $\text{𓆎} \overline{\text{𓆎}}$ ; ces titres étaient donc devenus, au moins en certains cas, purement protocolaires. Ainsi, pour le fils de Petosiris, *Thot-rekh*, mort en bas âge, alors que l'office de grand prêtre de Thot pouvait être effectivement rempli soit par son père, soit par son oncle, soit même par son aïeul; ainsi, pour *Pe-tou-kem*, son petit-fils, qui porte ces titres en même temps que *Zed-her* son père; ainsi encore, pour *Pef-nef-neith*, son beau-père, contemporain du père, ou du grand-père, ou même du frère aîné de Petosiris, qui avaient dû exercer sans interruption, à la suite l'un de l'autre, et de façon effective, les fonctions sacerdotales, quelles qu'elles fussent alors, correspondant aux titres de « Grand des Cinq » et « Maître des [deux] sièges ».

Il semble donc que cette famille, ne pouvant plus en raison des circonstances politiques, porter un titre héréditaire tel que  $\overline{\text{𓆎}}$ , ait voulu signaler la noblesse de son origine en parant chacun de ses membres, dès le berceau, de titres religieux qui, en principe, désignaient un sacerdoce jadis réservé aux princes-nomarques d'Hermopolis.

6. — Les inscriptions du tombeau nous font connaître cinq générations de cette famille sacerdotale.


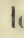
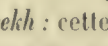
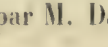
A. L'aïeul de Petosiris est  $\overline{\text{𓆎}} \text{𓆎} \overline{\text{𓆎}}$  « le Grand des Cinq, maître des sièges, *Zed-thot-ef-ankh* », époux de  $\overline{\text{𓆎}}$  « la dame *Ta-tou-kem* » (inser. 91, 1-3). Il est fort possible que ce personnage ait été effectivement grand prêtre de Thot, mais nous ne savons rien de précis à son sujet. Il est nommé, sans plus, dans les textes qui mentionnent la filiation du père de Petosiris.

Le nom de sa femme (aïeule de Petosiris) est intéressant : l'hiéroglyphe  $\text{𓆎}$  qui entre dans la composition de ce nom est toujours rehaussé de couleur noire : c'est un signe-mot, le « taureau noir » <sup>(2)</sup>, dont  $\text{𓆎}$  ne fait


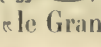
<sup>(1)</sup> La question de chronologie sera examinée ultérieurement; voir ci-après les conclusions de cette étude, § 21.

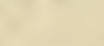
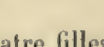
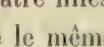
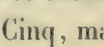
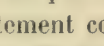
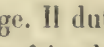
<sup>(2)</sup> Sur «Horus-taureau noir», cf. CHASINAT, *Rec. de trav.*, XXXVIII, 1916, p. 38.



sacerdotale des temples d'Herourit et de Neferousit ». Ces deux villes, centre d'un culte de Khnoum et d'Hathor, attesté depuis l'Ancien Empire, étaient voisines d'Hermopolis; leur emplacement, comme l'a montré M. Daressy<sup>(1)</sup>, doit être cherché aux environs de Balansourah. Notons l'orthographe du second de ces noms <sup>(2)</sup>, avec  final, et la variante , qui se rencontre sur le sarcophage en pierre de Petosiris et sur le cercueil en bois de *Thot-rekh* : cette variante correspond évidemment à la forme  relevée par M. Daressy<sup>(3)</sup> sur deux statues de Balansourah.

### C. *S-shou* eut cinq fils et quatre filles.

L'aîné des fils () porte le même nom que son grand-père :  « le Grand des Cinq, maître des sièges, *Zed-thot-ef-ankh* ». Ses titres sacerdotaux sont exactement ceux de *S-shou*<sup>(4)</sup>, dont il semble avoir directement hérité la charge. Il dut mourir assez jeune, sans postérité (car nulle part mention n'est faite de sa femme ou de ses enfants). C'est pour lui et pour son père que Petosiris, qui leur succéda à tous deux, entreprit la construction du tombeau (inscr. 75).

Le puîné () est  « le Grand des Cinq, maître des sièges, Petosiris ». Les variantes de ce nom, purement graphiques, sont  (inscr. 43) et  (inscr. 45). Il importe de signaler que sur les colonnes de la façade et du pronaos le nom se présente huit fois sous la forme <sup>(5)</sup>, et qu'il y est chaque fois suivi de l'épithète <sup>(6)</sup>. Quelque important personnage qu'ait été Petosiris, on pourrait être surpris de trouver accolée à son nom cette épithète, ordinairement réservée aux souverains, si l'on ne savait<sup>(6)</sup> qu'on l'employait


<sup>(1)</sup> DARESSY, *Annales*, XVIII, 1918, p. 53.

<sup>(2)</sup> Cette forme féminine ne se rencontre ni dans les exemples cités par Brugsch (*Dictionn. géogr.*, p. 340), ni dans les inscriptions publiées par M. Daressy.

<sup>(3)</sup> *Ibid.*, p. 53.

<sup>(4)</sup> Il est également qualifié de , inscr. 85.

<sup>(5)</sup> Elle se rencontre encore aux inscriptions 51, 58 (pronaos) et 106 (chapelle).

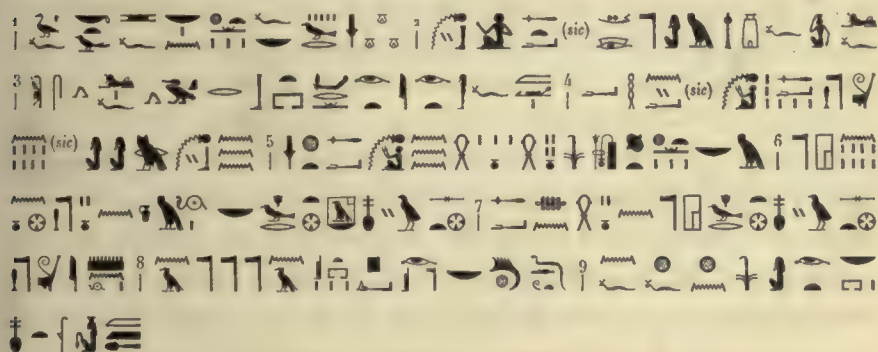
<sup>(6)</sup> Cf. GOLÉNISCHEFF, *Le Conte du Naufragé*, Le Caire, 1912, p. 38. — Notons encore que le mot , seul, s'emploie de même façon après un nom propre : cf. DEVÉRIA, *Catal. des Monum. égypt. du Louvre*, p. 92, note 1, et BERGMANN, *Hier. Inschr.*, pl. 7, 22.



parfois à la suite du nom de simples particuliers. Elle indique ici que Petosiris était encore en vie quand eut lieu la construction du tombeau.

Petosiris avait un surnom (𓂏𓂏𓂏) qui, sur le couvercle du cercueil intérieur (actuellement au Musée du Caire), est écrit 𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏, *Ankh-ef-Khonsou*, et, sur les parois du tombeau (inser. 106 et 81), 𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏, abréviations de la forme complète 𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏.

C'était, nous l'avons vu déjà, un personnage considérable. Civilement, après la mort de *Zed-thot-ef-ankh* son aîné, il était devenu le chef de la maison, l'héritier de tous les biens de son père 𓂏𓂏𓂏𓂏 (inser. 81). Il avait recueilli également la succession des fonctions religieuses de ce dernier, auxquelles il avait ajouté plusieurs autres sacerdoces. Voici, d'après le texte 81, sa titulature (plus complète dans cette inscription que sur le couvercle de son cercueil) :



« Son fils puîné, son aimé, maître de tous ses biens,  
 le Grand des Cinq, maître des sièges,  
 grand prêtre, voyant le dieu dans son naos,  
 porteur <sup>(1)</sup> de son maître, suivant de son maître,  
 entrant dans le saint des saints pour y célébrer les cérémonies, seul  
 avec les grands prêtres,  
 prophète de l'Ogdoade,  
 chef des prêtres de Sekhmet,

(1) Il portait la barque divine dans les processions. (Cependant il faut remarquer que les verbes généralement


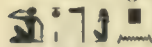
employés pour désigner cette fonction sont 𓂏𓂏𓂏 (qui signifie proprement : « épauler »), et 𓂏.)

chef des prêtres de la troisième classe et de ceux de la quatrième classe, scribe royal des comptes de tous les biens du temple d'Hermopolis, deuxième prophète de Khnoum-Rê, maître d'Herourit et d'Hathor da de Neferousit,


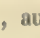
phylarque de la deuxième classe sacerdotale des temples d'Herourit e de Neferousit,

prophète d'Amon-Rê, des dieux et de leurs temples,

PETOSIRIS, *neb-imakhou*<sup>(1)</sup>, surnommé [*An*]kh-ef-Khonsou, fils<sup>(2)</sup> de la dame *Nofrit-Renpet*, j. v. »

Ces titres, pour nombreux qu'ils soient, n'épuisent pas cependant la série des fonctions sacerdotales qu'exerça Petosiris. Le poste le plus éminent qu'il occupa est celui de *λεσώνης*. Nos inscriptions soulignent l'importance de cette charge, qui nous est connue surtout par des textes des époques grecque et romaine<sup>(3)</sup>. Elle était élective, et annuelle<sup>(4)</sup> avec possibilité de réélection. C'est ainsi que Petosiris fut désigné pour remplir les fonctions de « procureur de Thot » et qu'il fut six fois renouvelé dans cette charge, qu'il exerça ainsi sept années durant :  <sup>(5)</sup>. L'Égypte, comme nous l'apprend la suite du texte, était alors dans une condition lamentable, et placée sous la « tutelle » d'un roi étranger : « il n'y avait plus aucune chose qui fût en sa place » ; les institutions religieuses étaient bouleversées ; les temples étaient détruits ou ruinés. Au cours de son septennat, Petosiris s'appliqua à restaurer l'ancien ordre de choses, et, si nous l'en croyons, il y réussit brillamment. Je reviendrai sur cette partie essentielle de sa biographie, quand j'essaierai de fixer la date de la construction de son tombeau<sup>(6)</sup>.

<sup>(1)</sup> Sur le sens exact de *neb-imakhou*, cf. MORET, *Rec. de trav.*, XIX, 1897, p. 112.

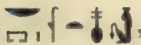

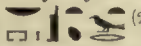
<sup>(2)</sup> Nos inscriptions emploient toujours , au lieu de , pour désigner la filiation maternelle.


<sup>(3)</sup> Cf. SPIEGELBERG, *Der Titel ΑΕΣΩ-ΝΙΣ*, dans *Rec. de trav.*, XXIV, 1902, p. 187-189, et plus récemment, P. ROUSSEL, *R. E. G.*, 1916, p. 173.



<sup>(4)</sup> WILCKEN, dans *Archiv f. Papyrf.*, II, p. 122. — Il arrivait même qu'on datât un document par le nom du *λεσώνης* en fonction, qui ainsi était « éponyme » (dans sa ville ou son village) : *ἐπι λεσώνου*. N. Cf. LEFEBVRE, *Annales*, XIX, 1919, p. 47-48.

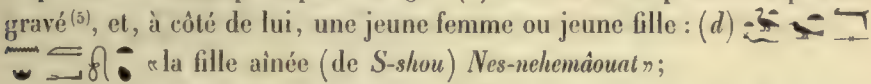
<sup>(5)</sup> Inscr. 81, l. 26. Voir ci-après, § 21.


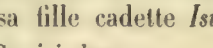
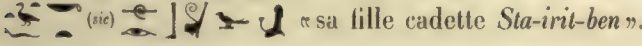
<sup>(6)</sup> Voir ci-après, § 21.

Petosiris avait épousé « la dame *Renpet-nofrit* » , qui était sans doute de sa famille, car elle était fille d'un « Grand des Cinq, maître des sièges, *Pef-nef-neith* »<sup>(1)</sup> , époux de « la dame *Isit-ourit* » <sup>(2)</sup>. De ce mariage naquirent plusieurs enfants, qui forment la quatrième génération connue de cette famille.

Avant de les énumérer, finissons-en d'abord avec la descendance immédiate de *S-shou*. Ses autres fils et ses filles sont représentés<sup>(3)</sup> à gauche d'un tableau, où nous le voyons lui-même assis et recevant l'hommage de son fils aîné, déjà mort, car son nom est suivi de l'épithète . *Zed-thot-ef-ankh* tient à son père un petit discours qui se résume dans l'éloge de Petosiris, constructeur de leur tombeau commun (inser. 85). Petosiris ne paraît pas en personne à cette réunion de famille. Derrière l'aîné, sont groupés sur trois rangs ses autres frères et sœurs :

d'abord deux petits personnages : (a)  « le fils cadet (de *S-shou*) *Pa-khrot-ahit* »<sup>(4)</sup> ; (b)  « son fils cadet *Zed-her* » ;

puis encore, un petit personnage : (c) dont le nom, peint, n'a pas été gravé<sup>(5)</sup>, et, à côté de lui, une jeune femme ou jeune fille : (d)  « la fille aînée (de *S-shou*) *Nes-nehemâouat* » ;

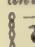
enfin, trois autres jeunes femmes : (e)  « sa fille cadette *Tehu* » ; (f)  « sa fille cadette *Isit-ourit* » ; (g)  « sa fille cadette *Sta-irit-ben* ».

Les deux fils cadets ne reparaissent nulle part ailleurs, mais les quatre filles figurent à nouveau dans la scène du sacrifice funéraire en l'honneur de *S-shou* (inser. 82), et dans le même ordre que ci-dessus<sup>(6)</sup>.


<sup>(1)</sup> Sur ce nom, cf. PIEHL, *Proceedings S. B. A.*, XIII, 1891, p. 236.

<sup>(2)</sup> Sarcophage en pierre de *Renpet-nofrit*, et inser. 58 et 61.

<sup>(3)</sup> Ils sont de petite taille et leurs noms sont mal gravés, comme je l'ai dit ci-dessus, p. 51, note 2. Cf. ci-après, § 16.



<sup>(4)</sup> « Le fils de la vache. » Le nom peut se lire : *Pa-mes-ahit*, au lieu de *Pa-khrot-ahit* ; la vache peut être aussi la vache *hes*  (BRUGSCH, *Wörterb.*, III, 993, et VI, 849).



<sup>(5)</sup> Traces d'inscription, illisibles.

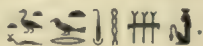
<sup>(6)</sup> Le nom de la dernière fille y est écrit .

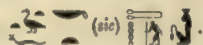


D. La quatrième génération comprend exclusivement les enfants de Petosiris (puisqu' son frère aîné paraît être mort célibataire, ou du moins sans postérité), deux fils et trois filles :

(a)  « son fils aîné, le Grand des Cinq, maître des sièges, *Zed-her* ». Nous le voyons, inscr. 61, rendant hommage à ses parents; et c'est lui qui, dans la scène du sacrifice funéraire, inscr. 82, remplit les fonctions de  devant son grand-père *S-shou*, défunt.


(b) son fils cadet  « le Grand des Cinq, maître des sièges, *Thot-rekh* ». Il mourut jeune, peut-être à 12 ans<sup>(1)</sup>, en tout cas, étant encore un  (inscr. 56). Nous avons retrouvé son cercueil en bois<sup>(2)</sup>.

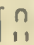
(c) sa fille aînée *Tehn* .

(d) sa fille puînée *Teh-iaou* .

(e) sa fille cadette *Nes-nchemâouat* .

Toutes trois sont figurées rendant hommage à leurs parents défunts, inscr. 58.

E. Le fils aîné de Petosiris, *Zed-her*, eut un fils, qui forme la cinquième génération connue de cette famille. Dans la scène précédemment citée, inscr. 61, où *Zed-her* est représenté devant son père et sa mère, il est accompagné, non pas de son frère *Thot-rekh*, déjà mort, mais de son propre fils, *Pe-tou-kem* (dont le nom rappelle celui de la mère de *S-shou*) : il est désigné par ces mots :  « le fils aîné du fils aîné de (Petosiris), le Grand des Cinq, maître des sièges *Pe-tou-kem* ».

<sup>(1)</sup>  , lecture fort douteuse, inscr. 56. Cf. ci-après, § 13.

<sup>(2)</sup> Mal conservé; laissé en place. Cf. ci-après, § 20.





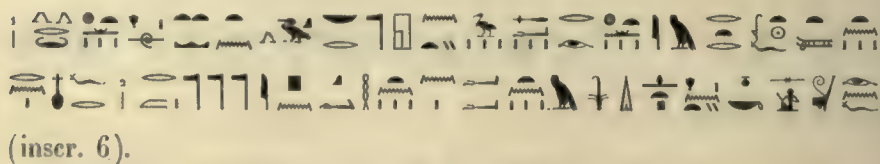




Dix inscriptions, plus ou moins longues, sont gravées sur les montants, sur les feuillures et sur les bandeaux horizontaux du portail : les unes sont de brèves invocations aux dieux (Toum et Harmachis), ou des prières à Thot; les autres rentrent dans la catégorie des « appels adressés aux vivants »<sup>(1)</sup>, humbles supplications que n'accompagne ici aucune menace. Voici deux de ces « appels » :



« Paroles dites par le Grand des Cinq, maître des sièges, prophète de l'Ogdoade, Petosiris, *n. im.* : ô tous prophètes, tous prêtres, tous scribes, tous savants, qui entrez dans cette nécropole (*Ro-staou*)<sup>(2)</sup> et qui voyez ce tombeau, ah! prononcez à haute voix<sup>(3)</sup> mon nom sans tache et dites : offrande funéraire en pain, vin, bœufs, oies, en toutes choses bonnes, pour le *ka* du maître de ce tombeau. »



« O quiconque va et vient pour déposer<sup>(4)</sup> des offrandes dans cette nécropole (*Ro-staou*), quiconque entre dans le temple des esprits supérieurs pour y offrir des sacrifices<sup>(5)</sup>, en son temps, prononcez à haute voix mon

<sup>(1)</sup> Cf. le livre de SOTTAS, *De la préservation de la propriété funéraire.*

<sup>(2)</sup>  $\text{---}$  est ici la préposition; le mot *n-stw* est souvent, dans nos inscriptions, réduit à  $\text{---}$ .

<sup>(3)</sup>  $\text{---}$ , orthographe constante dans nos inscriptions pour  $\text{---}$ , qui signifie « prononcer un nom de façon tran-

chante »; ainsi, dans l'inscription de *Wsr*, l. 12 (*Rev. Égypt.*, I, 1919, p. 14) : « je suis généreux  $\text{---}$  pour qui prononce mon nom ».

<sup>(4)</sup>  $\text{---}$  pour  $\text{---}$ . Même confusion des deux mots à Dendérah. Cf. JUNKER, *Grammatik*, p. 5.

<sup>(5)</sup> *Res sacras facere.*

nom sans tache à côté de ces dieux, tendez vers moi vos deux bras (chargés) de l'offrande funéraire, car je suis un homme par mes actions<sup>(1)</sup>. »

### PRONAOS.

8. — Pénétrant dans le pronaos, nous remarquons de suite qu'il est, comme la façade, exclusivement consacré à Petosiris : c'était proprement sa chapelle funéraire; nulle mention n'y est faite de son père ni de son frère aîné.




Hormis les textes qui ornent le revers des quatre colonnes et les pilastres d'angle<sup>(2)</sup>, inscriptions et scènes figurées sont désormais gravées *en relief*.

A ce propos, il n'est sans doute pas inutile d'ouvrir ici une parenthèse et de dire un mot de la gravure des inscriptions. Elle paraît être l'œuvre de trois ateliers différents :

(a) Les inscriptions de la façade et des colonnes sont, comme je l'ai indiqué plus haut, gravées en creux, à même la pierre; elles étaient rehaussées de peinture, mais toute trace de coloris — sauf un peu de rouge, de place en place — a disparu.

Les inscriptions du pronaos et de la chapelle sont gravées en relief et peintes; elles sont de deux sortes :

(b) Celles des piliers et des pilastres<sup>(3)</sup>, de la chapelle, et, dans la même pièce, celles des registres supérieurs du mur sud et du mur ouest<sup>(4)</sup>, également celles des angles est et ouest du mur sud du pronaos<sup>(5)</sup>, sont particulièrement soignées : le dessin en est large et exact, les couleurs sont

(1) , cf. sarcophage d'Ounnefer, PIEHL, *Inscr. hiér.*, 1<sup>re</sup> série, pl. 37, l. 3, etc. Il faut évidemment dans cette formule forcer le sens de . Cf. l'expression  « un vénérable par ses actions », PIEHL, *ibid.*, 3<sup>e</sup> série, pl. 35, l. 7.

(2) En tout, six textes disposés verticalement, prières à Thot seigneur d'Hermopolis, à Osiris-ibis et Osiris-cynocé-




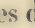




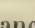


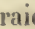

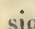
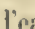




phale.

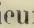
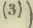

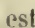

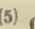
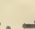
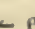

(3) Notamment pilier A (est et ouest); pilier B (ouest); pilier D (nord et sud).

(4) *Inscr.* 83-84, 104-105, 70-73 particulièrement.

(5) *Inscr.* 59 et 62. Certaines légendes des bas-reliefs du pronaos peuvent rentrer dans la même catégorie, mais toutes ont perdu le coloris qui rehaussait la gravure.




appliquées avec discernement<sup>(1)</sup>. Il sera intéressant de reproduire à l'aquarelle quelques-uns des signes, et, par exemple : le scarabée  noir, le taureau  noir, l'ibis  au corps blanc, au cou et au croupion noirs<sup>(2)</sup>. Les parties du corps, , , ,  sont rouges. L'homme accroupi  a les chairs rouges et porte un pagne blanc. Sur la face  rouge se dressent des cheveux bleu foncé. Le visage de  est rouge et la *takih* couvrant la nuque est blanche. Rouge encore est le disque solaire , tandis que le crible  se compose de raies bleues sur fond blanc, et que l'hieroglyphe  comporte un cercle bleu, une croix blanche et des segments verts. Le signe de l'eau  est bleu, la rame  a une palette verte et un manche rouge, le roseau  est vert avec une tige rouge. La corbeille représente un ouvrage de vannerie aux couleurs rouge, blanche et verte, etc. Les signes , ,  sont généralement bien tracés et nettement différenciés.

(c) Les autres inscriptions — et notamment les grands textes 81 et 82 de la chapelle, 58 et 61 du pronaos — sont malheureusement plus négligées, et la couleur en a presque partout disparu. Les signes, surtout en fin de lignes, sont petits et souvent empâtés. Les fautes de gravure sont nombreuses, et fréquentes les corrections au pinceau rouge. Certains signes ont été complétés à l'aide d'un fin pinceau noir (ainsi la barbiche et les sceptres des dieux<sup>(3)</sup>). La distinction entre  et  est souvent méconnue<sup>(4)</sup>, et la confusion est presque constante entre , ,  et  d'une part, ,  et <sup>(5)</sup> d'autre part.


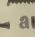

Il semble donc bien que plusieurs groupes d'artistes ont collaboré à la gravure des inscriptions; il serait même possible de discerner, dans chaque


<sup>(1)</sup> Admirablement conservées aux inscriptions 104-105, 70-73, partie supérieure de 115 (pilier A, est).

<sup>(2)</sup> C'est l'ibis appartenant, selon Hérodote, II, 76, à la variété la plus commune en Égypte : *λευκή πτεροῖσι πλήν κεφαλῆς καὶ αὐχένος καὶ ἀκρέων τῶν πτερόγων καὶ τοῦ πυγαίου ἀκρου* (ταῦτα δὲ τὰ εἶπον πάντα μέλαινα ἐστὶ δεινῶς).

<sup>(3)</sup> Je transcris d'une façon générale , sans indiquer si la barbiche du dieu est

gravée, peinte, — ou omise. Je ne reproduis les autres attributs divins que s'ils figurent sur l'original (mais sans signaler s'ils sont gravés ou simplement peints).


<sup>(4)</sup> Un exemple curieux nous est fourni, inser. 81, l. 20 : dans le mot   au lieu de ; le correcteur a rempli de couleur et arrondi la fourche de la queue, au pinceau rouge.

<sup>(5)</sup> Quelquefois même .


groupe, les inscriptions dues à tel ou tel ouvrier (ainsi les textes 81, 82, 58, 61 précités me paraissent être de la même main), — mais ceci nous entraînerait trop loin.

9. — Après cette digression, je reviens au pronaos dont la décoration est particulièrement intéressante. Je passerai en revue et décrirai sommairement les quatre côtés de cette pièce.

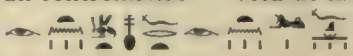
NORD. — Ce côté forme le revers de la façade et, par conséquent, est constitué de quatre panneaux bas, comprenant originairement chacun quatre registres. Les registres des deux panneaux situés à l'ouest du portail sont aujourd'hui réduits à six; ils forment un ensemble de bas-reliefs consacrés au travail des métaux et, plus spécialement, à la fabrication des vases et autres pièces d'orfèvrerie. Il faut les examiner et étudier *de bas en haut*, en commençant par le panneau attenant au mur d'angle.

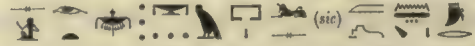
Nous voyons d'abord un atelier d'ouvriers occupés à façonner le cuivre,  « hommes exécutant des ouvrages en cuivre, pour faire resplendir de leurs travaux la maison de leur maître » (inscr. 27)<sup>(1)</sup>.

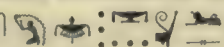
L'un d'eux, accroupi, tient de la main gauche un vase à la panse arrondie, dont il a assujéti l'orifice sur une tige se détachant à l'avant d'une haute et solide enclume, et il s'apprête à laisser retomber le pesant marteau sans manche qu'il brandit de la main droite. Deux autres forment ensemble une équipe : tandis que l'un, assis sur un tabouret, maintient, à l'aide d'une longue pince, un morceau de métal sur une enclume basse et massive, l'autre, solidement campé sur ses jambes, le buste projeté en avant, tient de ses deux mains, levées au-dessus de sa tête, le marteau qu'il va abattre lourdement.

Ce travail préliminaire terminé, les objets sont remis aux orfèvres, qui appliqueront sur le cuivre l'or et l'argent. Le registre surmontant le précédent nous montre, en effet, des « graveurs et fondeurs en argent et or »,  (inscr. 28). Nu-tête, vêtus l'un d'un pagne

<sup>(1)</sup> Je ne cite, bien entendu, dans ce rapport sommaire, que quelques légendes ou extraits de légendes.

court, les deux autres d'une tunique sans manches, relevée jusqu'aux genoux par une ceinture dissimulée sous le *κόλπος*<sup>(1)</sup>, trois orfèvres sont assis sur un tabouret bas, peint en bleu. Le burin d'une main, un marteau long et léger de l'autre, ils cisèlent, le premier le museau d'une gazelle dont l'avant-train forme l'extrémité d'un rhyton, — le second trois poutails de chevaux bridés, — le troisième le couvercle d'un grand vase. Un ouvrier debout — peut-être un contremaître — vêtu de la même tunique, encourage ses camarades :  « ce que vous faites là, c'est du bon travail; ce que vous faites, le maître vous en récompensera ».

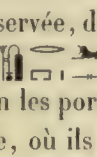
Les deux registres supérieurs de ce panneau manquent, et nous passons au registre inférieur du panneau suivant. Nous assistons à l'affinage des pièces d'orfèvrerie, dont les divers morceaux ont dû être assemblés dans un autre atelier. C'est ainsi que nous voyons un ouvrier passant un rabot à métaux sur un objet assez excentrique, se composant d'une colonnette à chapiteau ionique, surmontée des bustes de chevaux que nous avons vus précédemment aux mains du ciseleur, et terminée par une cloche sur laquelle est agenouillé un génie ailé. Un autre ouvrier, accroupi, appuie sur la tige d'une enclume et affine l'embouchure du rhyton à tête de gazelle déjà rencontré. Au centre, un esclave à demi nu, soumet un vase et un rhyton à l'appréciation d'un scribe qui est debout, nu-tête, rouleau sous le bras; il est vêtu d'un costume étrange qui, au premier abord, paraît se composer d'un manteau long recouvert d'une veste courte, mais qui, en fait, n'est autre qu'un ample et long himation à bordure crénelée, dont la partie supérieure a été repliée, passe sous un bras, bouffe sur l'épaule et enveloppe tout le buste<sup>(2)</sup>. La légende placée au-dessus de l'homme accroupi, travaillant à l'enclume, indique en lui « un ouvrier d'élite (parmi ceux) de la terre entière, travaillant l'argent et l'or dans la maison de son maître » :  (inscr. 30).

L'opération suivante est désignée, dans la légende du second registre, des mots  (inscr. 31). Il s'agit donc de la « purification », c'est-à-dire sans doute du polissage des métaux. L'atelier comprend trois ouvriers. L'un tient à deux mains un mince outil rond, qu'il promène le

<sup>(1)</sup> Pour ce costume, voir ci-après § 10, p. 72. — <sup>(2)</sup> Voir ci-après, § 21.





long d'une colonnette ou d'un pied de vase, reposant à terre contre sa jambe droite étendue. Les deux autres, accroupis, se livrent à une opération analogue sur la panse d'un vase et un rhyton. Un scribe, drapé dans un manteau, surveille l'atelier.

Le travail est terminé. Reste à peser les pièces d'orfèvrerie, et à les porter à la maison du maître, où elles seront dûment inscrites sur les registres du trésorier et serrées dans des coffres : c'est ce qu'indique la légende, d'ailleurs mal conservée, du troisième registre :  « l'argent et l'or [sont mis] dans la balance, puis on les porte au trésor, pour être enregistrés, dans la maison de leur maître, où ils se trouvent (?) par monceaux (?) » (1).

L'opération de la pesée est minutieusement représentée. Au centre du troisième registre est disposée une balance qui dépasse largement la taille d'un homme : elle est d'une construction intéressante. Le pied se compose de deux colonnes, dont la base va en s'évasant, et qui sont reliées entre elles par trois traverses (2). Cette sorte d'échelle nous est présentée de face, mais il faut naturellement l'imaginer de profil. Elle est couronnée par une pièce métallique, arrondie à sa partie supérieure, servant de support au fléau. Celui-ci est constitué par une tige fusiforme, dont les extrémités, évasées, donnent naissance à quatre fils qui soutiennent les plateaux, probablement en métal, et absolument plats. Au centre du fléau se trouve l'aiguille, lame triangulaire dont la pointe est dirigée vers le bas; devant l'aiguille pend le fil à plomb, se terminant en vase cordiforme, qui servait, comme on sait, à indiquer le degré d'inclinaison du fléau, et remplaçait, en fait, le cadran gradué devant lequel se meut l'aiguille de nos balances modernes.

Deux esclaves demi-nus sont agenouillés près des plateaux, tandis que, debout sous le fléau, un homme vêtu d'une longue tunique noire (3), serrée mais non relevée à la ceinture, a une main posée sur le fil à plomb, dont il semble arrêter les mouvements. Cependant, un camarade, vêtu comme lui, tire d'un grand coffre et lui passe les pièces d'orfèvrerie dont il

(1)  pour  ?

(2) Je ne trouve aucun équivalent exact parmi les types réunis par M. H. Ducros,

dans sa première étude sur les balances égyptiennes, *Annales*, IX, 1908, p. 32.






(3) Cf. ci-dessus, p. 66.

doit assurer la pesée, et qu'inscrit, au fur et à mesure, sur ses tablettes, un scribe drapé dans l'ample himation déjà décrit<sup>(1)</sup>. De l'autre côté du pied de la balance, un ouvrier passe à un intendant, vêtu comme le scribe, les objets précieux, pesés, dont il a les bras surchargés. Il ne reste plus qu'à les porter à la « maison du maître ».

Cette dernière opération est figurée au quatrième registre, que n'accompagne aucune légende, et où l'on voit sept hommes, vêtus de la tunique remontée et bouffant à la ceinture<sup>(2)</sup>, porter processionnellement les pièces ouvrées dans un coffre, devant lequel est assis un scribe, qui les inscrit à leur arrivée.

Les registres des deux panneaux situés à l'est du portail sont tous les huit bien conservés. Ils ne sont pas, comme ceux que nous venons de passer en revue, consacrés à une catégorie unique de métiers. Les deux registres supérieurs de chaque panneau concernent en effet la fabrication des parfums, tandis que les deux registres inférieurs nous montrent des ateliers de menuiserie.

Et d'abord, au centre du premier registre du premier panneau, nous voyons un homme debout renversant une jarre, d'où sortent des baies rouges qui s'amoncellent en tas. Un ouvrier accroupi les étale, tandis qu'un autre, en face de lui, tient entre le pouce et l'index une baie qu'il semble décortiquer. Un quatrième ouvrier, également accroupi, est occupé à une besogne dont une lacune du mur nous empêche de nous rendre compte nettement. Tous quatre sont vêtus d'un simple jupon court. A droite du tableau est un contremaître debout, vêtu d'une tunique bleue bouffant à la ceinture; de la main gauche il tient un bâton (ou un rouleau?); son bras droit est tendu dans un geste de commandement. Aucune légende.

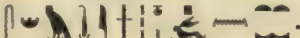
Au registre suivant, deux ouvriers parfumeurs   (inscr. 41) sont à croupetons chacun devant une haute cuve<sup>(3)</sup>, où ils écrasent des parfums    à l'aide d'un grand et lourd pilon.

<sup>(1)</sup> Cf. ci-dessus, p. 66.

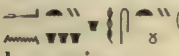
<sup>(2)</sup> Les tuniques sont vertes, jaunes,


bleues; le coloris en est encore assez frais.

<sup>(3)</sup> L'une des cuves est verte.

Deux autres, qui se font face, armés d'un pilon léger, écrasent eux aussi, sur une table basse <sup>(1)</sup>, des grains odorants provenant, dit la légende, du pays de Pount : .

Le second registre du second panneau, orné de légendes analogues, nous fait voir une phase nouvelle de l'opération : un ouvrier, debout, remue avec une longue perche des essences en fusion dans une cuve placée sur un fourneau, dont un homme accroupi paraît attiser le feu.

Au centre du registre supérieur, un ouvrier verse le parfum ainsi liquéfié dans un vase, dont la panse largement arrondie s'orne d'oreillettes, tandis qu'un autre, vêtu de la tunique déjà décrite, offre deux de ces vases à un homme assis sur un siège bas recouvert d'un coussin. A l'extrémité gauche du tableau, un vieillard au front ridé, accroupi, enveloppé dans une robe longue, semble respirer « les essences au doux parfum »  <sup>(2)</sup>, exhalant leur senteur du récipient qu'on lui a placé sous les narines.

J'examinerai rapidement les quatre autres panneaux, consacrés au travail d'ouvriers en bois, menuisiers, ébénistes, vanniers. Les deux registres inférieurs de l'un des panneaux sont occupés par des artisans qualifiés  <sup>(3)</sup>. Ce terme exprime avec exactitude le travail de l'un d'eux, qui « perfore » en effet la partie supérieure d'un meuble, au moyen d'un vile-brequin, sur le manche duquel il appuie de la main gauche, tandis qu'il fait glisser l'archet de la main droite <sup>(4)</sup>. Mais il s'applique moins bien à la besogne qu'accomplissent, au registre qui suit, deux ouvriers en train de « tourner » une colonnette; ils l'ont placée dans une sorte de cadre, dont je ne connais pas l'équivalent. Il se compose de deux barres horizontales, celle du bas fixe, celle du haut probablement mobile, réunies par une tige verticale qui semble fichée en terre; à l'intérieur de chacune des barres est un crochet retourné et pointu, qui sert à maintenir l'objet à tourner, ici la colonnette; autour de celle-ci, un ouvrier a passé une corde dont il tient en main chaque extrémité; il lui imprime un mouvement de

<sup>(1)</sup> La partie supérieure de la table est verte.

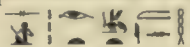
<sup>(2)</sup> Légende du précédent tableau (inscription 37).

<sup>(3)</sup> Inscr. 35 et 37.

<sup>(4)</sup> Non loin de lui, au même registre, un autre menuisier accroupi travaille à l'herminette.




va-et-vient, qui fait tourner la colonnette, laquelle présente alternativement chacune de ses faces à un instrument tranchant, muni d'un long manche, que tient un autre ouvrier.

Les deux registres inférieurs du panneau voisin nous montrent, l'un, des ouvriers d'art, qui, sous la surveillance d'un scribe vêtu de l'himation déjà signalé<sup>(1)</sup>, finissent, polissent, et imbriquent d'argent et d'or un lit somptueux que décorent des lions et des sphinx, — l'autre, des «ouvriers en jonc»  (inser. 40), qui, au moyen de tiges de jonc ou d'osier, ou peut-être même de *gerides* de palmier, fabriquent une sorte de *qafas*, dont la nature et la destination auront besoin d'être éclaircies<sup>(2)</sup>.

10. Est. — Ce mur est décoré de scènes agricoles qui, par l'originalité des types et des costumes, le pittoresque des attitudes, la fraîcheur du coloris, retiennent tout naturellement l'attention du visiteur. Primitivement, le mur était divisé en cinq longs registres superposés, hauts de 0 m. 80 cent.<sup>(3)</sup>; le registre supérieur a disparu; le registre inférieur, simplement peint, n'a plus conservé aucune trace de décoration utilisable<sup>(4)</sup>. Il ne reste donc à décrire que trois registres, qui forment un ensemble et doivent être étudiés *de bas en haut*. Chacun est surmonté d'une longue légende horizontale, et en outre, chaque scène, dans chaque registre, est accompagnée d'un texte explicatif.

*Premier registre.* Sous un arbre à l'abondant feuillage, où chantent une dizaine d'oiseaux, que tourmente un enfant armé d'une longue perche, se tient Petosiris, vêtu d'un himation à bordure crénelée, et chaussé de sandales<sup>(5)</sup>. Un homme d'âge mûr, bedonnant, et s'appuyant sur un bâton,

<sup>(1)</sup> Ci-dessus, p. 66, 68.

<sup>(2)</sup> La légende continue en indiquant que ces «ouvrages en jonc» doivent être transportés par les domestiques dans la «chambre des viandes»  S'agirait-il de garde-manger?

<sup>(3)</sup> Hauteur de deux assises (le mur en comportait dix).

<sup>(4)</sup> Scène de pêche ou de chasse dans les marais, très probablement.

<sup>(5)</sup> Il n'y a dans tout le tombeau que sept exemples de personnages chaussés de sandales (Petosiris quatre fois; son



et des parfumeurs, et qui est aussi, nous allons le constater, le costume de bon nombre des laboureurs, moissonneurs, pâtres et vigneron.

Normalement, cette tunique tombe aux chevilles, étant simplement fixée à la taille par une ceinture assez lâche. C'est ainsi que la porte l'ouvrier debout sous le fléau de la balance<sup>(1)</sup>. Mais le plus souvent, elle est retroussée jusqu'aux genoux, et se gonfle en larges « bouffants » autour de la ceinture plus étroitement serrée et invisible sous le *κόλπος*<sup>(2)</sup>. Ce costume n'a rien d'égyptien, et n'est autre en effet que le *χιτών*, vêtement habituel des paysans et des artisans grecs<sup>(3)</sup>. C'est ce chiton « rapiécé », *χιτώνα, ραπτών, αεικέλιον*, que portait Laërte, quand son fils vint le surprendre bêchant, dans son verger fertile, le pied d'un arbre<sup>(4)</sup>; c'est lui que portent maintes statues et statuettes d'ouvriers manuels et d'esclaves, trouvées en Grèce<sup>(5)</sup> ou en Égypte<sup>(6)</sup>.



Fig. 3.

Les paysans figurant dans nos scènes de moissons et de labours ne sont pas seulement vêtus du chiton grec; certains d'entre eux, par exemple les laboureurs du premier registre, sont en outre coiffés d'une calotte conique, ornée de bandes horizontales, et se terminant, en certains cas, par un bouton sphérique où s'attachent les deux pans d'un ruban flottant en sens contraire (fig. 3, et pl. III). C'est encore une coiffure grecque, la *κυνή*, bonnet en peau de chèvre ou en cuir, dont les bergers, les marins et les pêcheurs se couvraient la tête pour s'abriter de la pluie ou du soleil<sup>(7)</sup>.

*Deuxième registre.* Il est consacré à la cueillette du lin<sup>(8)</sup>. Tous les personnages employés à cette besogne sont nu-tête et vêtus de la tunique

<sup>(1)</sup> Ci dessus, p. 67.

<sup>(2)</sup> Ci-dessus, p. 66, 68, 69.

<sup>(3)</sup> PAUSANIAS, V, 27, 6.

<sup>(4)</sup> ω, 227.

<sup>(5)</sup> S. REINACH, *Répertoire de la statuaire*, I, 422, 424, 427; III, 13.


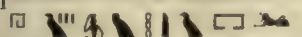
<sup>(6)</sup> PERDRIZET, *Bronzes Fouquet*, pl.

XXIX, 113, 114, 115, 117; pl. XIX, 119.

<sup>(7)</sup> S. REINACH, *op. laud.*, III, 157; I, 427, 540. — PERDRIZET, *op. laud.*, pl. XXIX, 113, 114. — Il est dit aussi de Laërte, dans le passage précité : *αιγειν κυνήν κεφαλή ἔχε* (ω, 231).




<sup>(8)</sup> Le lin est appelé, dans ces textes,



décrite ci-dessus<sup>(1)</sup>. A droite du tableau, un contremaître, appuyé sur son bâton, surveille le travail des moissonneurs :  (inscr. 50, 1). Ceux-ci sont divisés en trois groupes, et travaillent dans trois champs parallèles<sup>(2)</sup>. Le premier, dont la tunique est bleue, tord de ses deux mains et tire une poignée de tiges; il est suivi d'une fillette nue, portant quelques tiges dans les bras; derrière eux, deux hommes, aux tuniques bleue et rouge, entassent les tiges déjà cueillies. Le moissonneur du second champ ne se contente pas de la torsion avec les mains, il appuie un pied à la partie inférieure des tiges pour les arracher plus aisément. Tout en travaillant, il se retourne et, par-dessus la tête d'un ouvrier accroupi, qui assemble une gerbe, il s'adresse au moissonneur du troisième champ; celui-ci, interrompant un instant sa besogne, élève la main gauche pour protéger ses yeux des rayons du soleil et répond longuement à son interlocuteur. Derrière lui, un homme lie une gerbe, dont il serre le lien en y appuyant un genou. A gauche du tableau, trois petits ânes, conduits par un vieillard au front dégagé et ridé, s'en vont gaiement, portant vers la maison de leur maître les gerbes dont ils sont chargés :  (inscr. 50, 9)<sup>(3)</sup>.

Le lin se semait de bonne heure, et la récolte s'en faisait avant celle du blé<sup>(4)</sup>. Il est donc naturel que le registre consacré à la cueillette du lin précède<sup>(5)</sup> le registre où sont représentées les moissons du blé.

*Troisième registre.* Les moissons se font également dans trois champs, placés sous la direction d'un homme barbu, coiffé du bonnet conique<sup>(6)</sup>,

 (forme intéressante (= MΛ2G) au lieu de l'orthographe ancienne  —; cf. à ce sujet, LACAU, dans *Rec. de trav.*, XXV, 1903, p. 160). « Cueillir le lin » se dit . — La plante conserve, en plusieurs endroits, des traces très nettes de coloris bleu.

<sup>(1)</sup> Ci-dessus, p. 72.

<sup>(2)</sup> Compte tenu du manque de perspective.

<sup>(3)</sup> Voir pl. III, en bas, à gauche.

<sup>(4)</sup> Voir au sujet du lin, H. MUNIER, *Note sur la culture du lin dans l'Égypte ancienne*, dans *Bull. de l'Union des agriculteurs d'Égypte*, 1916, n° 114, p. 22 (excellente bibliographie archéologique).

<sup>(5)</sup> Les registres de ce mur doivent se lire, comme je l'ai dit, en commençant par le registre inférieur.

<sup>(6)</sup> Ci-dessus, p. 72.



les gestes : c'est une œuvre de longue haleine, dont les pages qui précèdent ne sont qu'une première esquisse <sup>(1)</sup>.

11. OUEST. — Le mur ouest était, comme le mur est, constitué de cinq registres superposés; le registre inférieur mis à part (dont il ne subsiste aucune trace de décoration utilisable, car il avait été simplement peint, non gravé) <sup>(2)</sup>, il ne reste plus que deux registres absolument intacts, et un fragment d'un troisième. J'ajoute que la couleur a presque partout disparu. Nous examinerons d'abord les deux registres les plus élevés, qui sont consacrés à des scènes d'élevage, puis le registre qui leur fait suite, où se déroulent des scènes de vendanges et de fabrication du vin.

*Premier et deuxième registres.* Ils n'offrent rien de particulièrement original. Le détail en est cependant très intéressant. Le fragment subsistant du registre supérieur nous montre un taureau saillissant une vache, tandis que trois hommes sont fort occupés à maintenir immobile un autre taureau, qu'ils ont garrotté.

Le deuxième registre est, comme tous ceux de ce mur et du mur est, surmonté d'une longue légende horizontale expliquant le sens de l'ensemble. Je le reproduis, à titre d'exemple (ainsi que quelques-uns des textes accompagnant les diverses scènes de ce tableau) :



Les pâtres derrière (leurs bêtes) (?) disent : Ô notre maître, notre maître! Allons, vois tes vaches! réjouis-toi de leurs petits! Toutes travaillent pour toi, [afin que tu aies] éternellement tes greniers remplis du produit de leur travail que tu y placeras, suivant ton désir, ô grand des

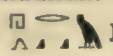
<sup>(1)</sup> Il conviendrait aussi de rapprocher scènes et légendes des tableaux analogues gravés ou peints aux parois des tombeaux pharaoniques, ce que je ne puis, bien

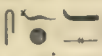
entendu, songer à faire dans ce rapport préliminaire.

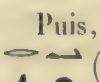
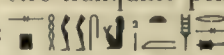
<sup>(2)</sup> De même que le registre inférieur du mur d'en face; voir ci-dessus, p. 70.





Cinq, maître des sièges, Petosiris, *n. im.* Tout cela est pour la maison<sup>(1)</sup>, éternellement, pour faire vivre quiconque vient sur le chemin (?)<sup>(2)</sup>. »

Un homme vêtu d'un pagne court, portant un veau dans ses bras, s'avance, conduisant une vache et un taureau<sup>(3)</sup>, qui s'en vont brouter aux champs :  (inscr. 46, 2); un autre pâtre les suit, vêtu d'un court manteau, un sac sur l'épaule, une corde enroulée autour du coude gauche, brandissant un bâton au bout de son bras droit tendu.

A la scène suivante, une vache vèle : elle a la tête dressée, la langue pendante, et semble pousser un beuglement de douleur; un paysan la délivre :  (inscr. 46, 3), et recueille le veau, dont l'arrière-train est déjà sorti; un de ses camarades assiste au vêlage appuyé sur un bâton : tous deux sont vêtus du chiton retroussé.

Puis, nous voyons un des pâtres occupé à traire la vache :  (inscr. 46, 4); le veau est attaché au cou de sa mère, selon un usage encore pratiqué aujourd'hui, et déjà observé par les anciens sculpteurs; un paysan, tenant en main un vase à lait, a enserré d'une corde les pattes de derrière de la vache, pour être tranquille pendant l'opération, comme l'explique d'ailleurs la légende :  (inscr. 46, 5).

La vache a enfin le loisir d'allaiter son veau, après qu'on l'a traitée :  (inscr. 46, 6). Un homme est derrière elle, tenant de la main gauche cinq poulets, et portant sur l'épaule droite une botte de paille au bout d'un long bâton.

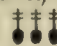

Viennent ensuite deux vaches laitières, liées ensemble par les cornes. Un homme, qui porte sur l'épaule gauche ses vêtements attachés à son bâton, les pousse vers une touffe d'herbe, qui représente naïvement un pâturage; car, comme le dit la légende,  (inscr. 46, 7) « les belles<sup>(4)</sup> s'en vont brouter l'herbe dans les champs ».

Le tableau se termine par une nouvelle scène de vêlage.

<sup>(1)</sup> □ pour □□; ce n'est pas ici le seul exemple de confusion de ces deux signes.

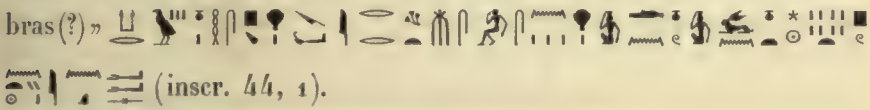
<sup>(2)</sup> Peut-être « sur le chemin de la vie », c'est-à-dire « la postérité ». Il s'en faut, d'une façon générale, que les légendes soient rédigées dans un style et une langue faciles à saisir.

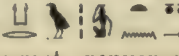
<sup>(3)</sup> Les bovidés appartiennent à la race du *bos Africanus*.

<sup>(4)</sup>  désigne également les bœufs. qu'au premier registre du mur est le laboureur a dételés et qu'il emmène aux champs  (inscr. 48, 8). Cf. ci-dessus, p. 71.

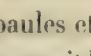
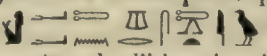

*Troisième registre.* On sait combien il est rare de trouver peinte ou gravée aux murs des tombeaux égyptiens la série complète des *cinq* opérations nécessaires à la fabrication du vin : vendanges, transport des raisins dans la cuve, foulage, pressurage, transport du vin dans les jarres<sup>(1)</sup>. Ici, la quatrième de ces opérations manque, non qu'il y ait une lacune dans le tableau, mais parce qu'on a, sans doute, jugé inutile de représenter le pressurage du jus restant encore, après la foulée, dans les raisins<sup>(2)</sup>; les autres opérations se déroulent au-dessous de la longue légende, où les vigneron (𓆎 𓆏 𓆑 𓆒 𓆓), s'adressant à Petosiris, comme ont fait plus haut les bergers, l'invitent à regarder ses vignes et à réjouir son cœur à cet agréable spectacle.

a) De deux ceps s'élançait une grande treille, disposée en berceau, que soutenaient trois étais. Sous la surveillance d'un contremaître, « des vigneron sont en train de couper les grappes de raisin, et leurs enfants de porter les corbeilles; c'est la huitième heure du jour, qui ferme ses



barre; ce geste fait saillir ses pectoraux et met en relief toute sa musculature, dont l'étude assez poussée est vraisemblablement due à un artiste qui n'était pas égyptien. A sa gauche, deux de ses camarades, figurés de trois quarts, et dont l'un au moins semble un jeune homme, se soutiennent mutuellement en se donnant la main, tandis que, de l'autre bras, ils se tiennent à la barre. Le quatrième, à gauche du vieillard, est représenté de profil; de son bras libre, il porte un objet qui paraît être un vase; il a le visage tourné vers trois petits vendangeurs, dont deux gravissent les marches de l'escalier, portant sur la tête leurs corbeilles débordant de grappes  (inser. 44, 3), alors qu'un troisième, déjà arrivé au sommet, renverse sa corbeille dans la cuve, sous les pieds des fouteurs.

D'un trou (ou d'une gargouille?) pratiqué dans la cuve, du côté opposé à l'escalier, le jus s'échappe à flots et tombe dans un récipient, où des hommes, également nus, le recueillent dans de petits vases, qu'ils vident ensuite dans de grandes amphores dressées sur des socles carrés, ou reposant directement sur le sol.

d) Des serviteurs, vêtus encore du chiton retroussé, chargent alors les grands vases sur leurs épaules et se dirigent vers le , qui désigne ici les magasins où l'on conservait le vin <sup>(1)</sup> ( <sup>(2)</sup> inser. 44,7). Ils défilent devant Petosiris, vêtu de l'himation à bordure crénelée, auquel le « scribe des vignes »  (inser. 44, 8), enveloppé dans un large manteau, calame et tablettes en mains, rend compte de l'état de la récolte.

12. SUD. — Sur les deux murs étroits qui, à l'est et à l'ouest, sont venus s'ajouter à la façade primitive de la chapelle <sup>(3)</sup>, sont gravées deux belles inscriptions verticales (inser. 59 et 62), malheureusement incom-

<sup>(1)</sup> Cf. MASPERO, *Journ. asiatique*, 1890, p. 251.

<sup>(2)</sup> Les légendes sont souvent comme ici rédigées à l'impératif, ce dont je n'ai pas tenu compte, ne considérant pour le

moment que le sens, non la structure grammaticale de ces petits textes explicatifs.

<sup>(3)</sup> Voir ci-dessus, p. 47 et p. 49, et aussi le plan, pl. I.



plètes du haut; elles concernent la biographie de Petosiris, et feront plus tard l'objet d'une étude spéciale ainsi que les autres textes rentrant dans la même série.

La décoration de l'ancienne façade de la chapelle, devenue partie intégrante du pronaos de Petosiris, ne le cède pas en intérêt aux trois autres côtés de cette pièce. Chacune des parois, flanquant à l'est et à l'ouest la porte donnant accès à la chapelle, comprenait, outre le soubassement, deux tableaux superposés. Le tableau supérieur a complètement disparu à droite (ouest); il en reste la moitié, soit deux assises<sup>(1)</sup>, à gauche (est). Laisant de côté ce tableau, qui comportait une inscription verticale de trente-cinq lignes, probablement un hymne solaire (inser. 60), je passe immédiatement aux deux registres qui surmontent les soubassements et nous sont parvenus intacts (inser. 58 et 61).

Ils occupent quatre assises de chaque paroi et mesurent donc 1 m. 60 cent. de haut. Ils sont composés de façon parallèle : Petosiris et sa femme y sont représentés, recevant les hommages de leurs filles à droite, de leurs descendants mâles à gauche. Vêtu de l'himation à bordure crénelée, chaussé de sandales, la tête couverte d'une *tukîeh* jaune, le bâton en main, Petosiris est assis sur un siège à dossier bas, à jambes et griffes de lion, recouvert d'un coussin; ses pieds reposent sur un escabeau. Sa femme est assise derrière lui<sup>(2)</sup>, sur un tabouret dont on voit les quatre pieds droits et que recouvre une étoffe aux couleurs chatoyantes<sup>(3)</sup>. Elle est vêtue d'un chiton et d'une tunique légère; elle a un bracelet à chaque bras; elle tient de la main gauche une fleur bleue qu'elle porte à ses narines, et une fleur rouge de la main droite abandonnée sur les genoux.

Les trois jeunes filles — *Teh*, *Teh-iaou*, *Nes-nehemâouat* — sont vêtues, comme leur mère, d'une tunique blanche, légère comme un voile, qui leur couvre les épaules et tombe jusqu'aux chevilles, en dessinant le long du corps des plis serrés; l'une d'elles, dans un geste élégant, a croisé sous les seins les deux bords de ce gracieux vêtement, qui, échancré au-dessus de la taille, et s'évasant au-dessous, laisse apparaître le fin chiton

---

(1) C'est-à-dire 0 m. 80 cent. L'inscription gravée sur ce tableau mesurait originairement 1 m. 60 cent. de haut.

(2) C'est-à-dire, en réalité, auprès de lui.

(3) Paroi ouest.

entre les lisérés rouges de la bordure. Elles ont des colliers et des boucles d'oreilles, où j'ai relevé des traces de dorure; l'une a des anneaux aux pieds, une autre des bracelets aux poignets. Toutes trois portent une per-ruque courte ceinte d'un bandeau qui projette à l'avant du front un bouton de fleur doré. Vêtues à la grecque, coiffées à l'égyptienne, elles semblent unir dans leurs gracieuses personnes les deux civilisations alors en contact. Elles s'avancent vers leurs parents, le bras droit tendu en signe d'adoration, exécutant ce geste de tradition égyptienne avec une aisance et une élégance, dont l'inspiration doit être évidemment cherchée hors d'Égypte.

Sur le tableau opposé, seul l'aîné des fils de Petosiris, *Zed-her*, est représenté (le fils cadet étant mort jeune); il est accompagné de son propre fils *Pe-tou-kem*. Ils sont vêtus de l'himation à bordure crénelée; ils sont nu-pieds, et coiffés de la *takiéh*.

Fils et filles sont réunis autour de leurs parents défunts pour leur offrir leurs hommages, et célébrer l'éloge de Petosiris. Deux grandes inscriptions, l'une de quarante, l'autre de quarante et une lignes verticales <sup>(1)</sup>, remplissent, sur les deux tableaux, toute la surface que n'occupent pas les personnages. L'inscription de droite (ouest) se compose de quatre parties :

*a.* texte gravé au-dessus de Petosiris et de sa femme : titres et épithètes laudatives, l. 1-12;

*b.* texte encadrant *Tehn*, l. 13-21;

*c.* texte encadrant *Teh-iaou*, l. 22-30;

*d.* texte encadrant *Nes-nehemáouat*, l. 31-40.

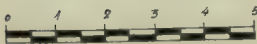
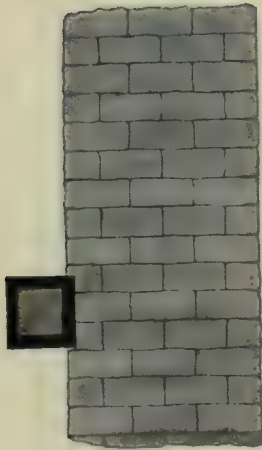
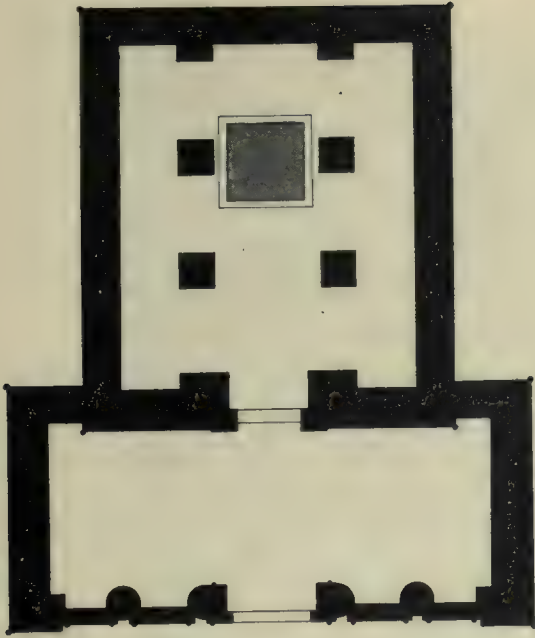
} discours adressés par  
chacune d'elles à Pe-  
tosiris.

L'inscription de gauche (est) comprend également : (*a*) un texte, gravé au-dessus de Petosiris et de sa femme, qui est presque identique à celui des lignes 1-12 de l'inscription de droite; puis, deux discours prononcés l'un (*b*) par *Zed-her*, l. 13-27, l'autre (*c*) par *Pe-tou-kem*, l. 28-41.

Il ne peut être question de publier ici ces longs textes, qui exigeront une étude spéciale. Je citerai seulement la partie (*a*), commune aux deux inscriptions <sup>(2)</sup>, d'après inscr. 61 :

<sup>(1)</sup> Hauteur des lignes : 0 m. 55 cent. (courtes), 1 m. 48 cent. (longues).

<sup>(2)</sup> Les deux rédactions comportent d'ailleurs quelques variantes.

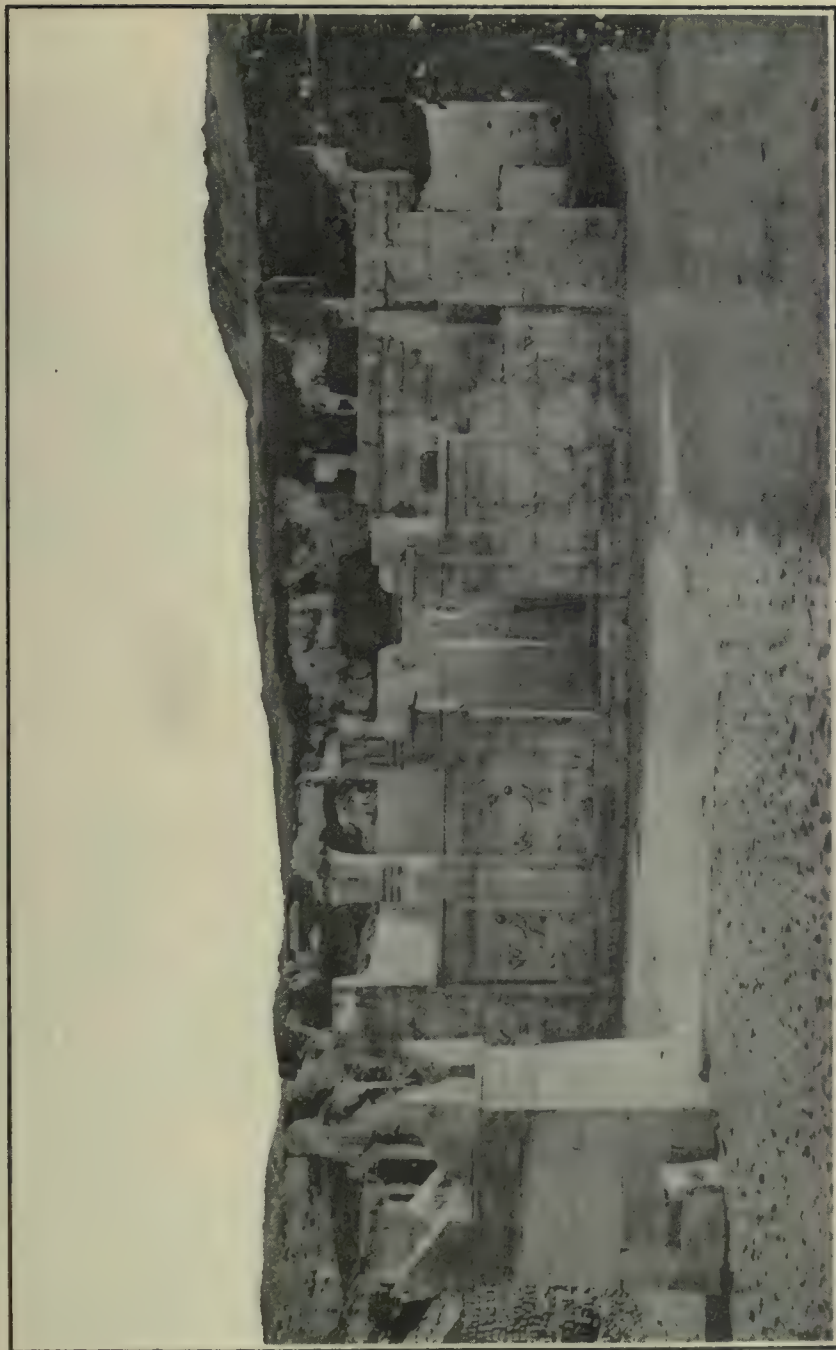


3 of E. 30/130

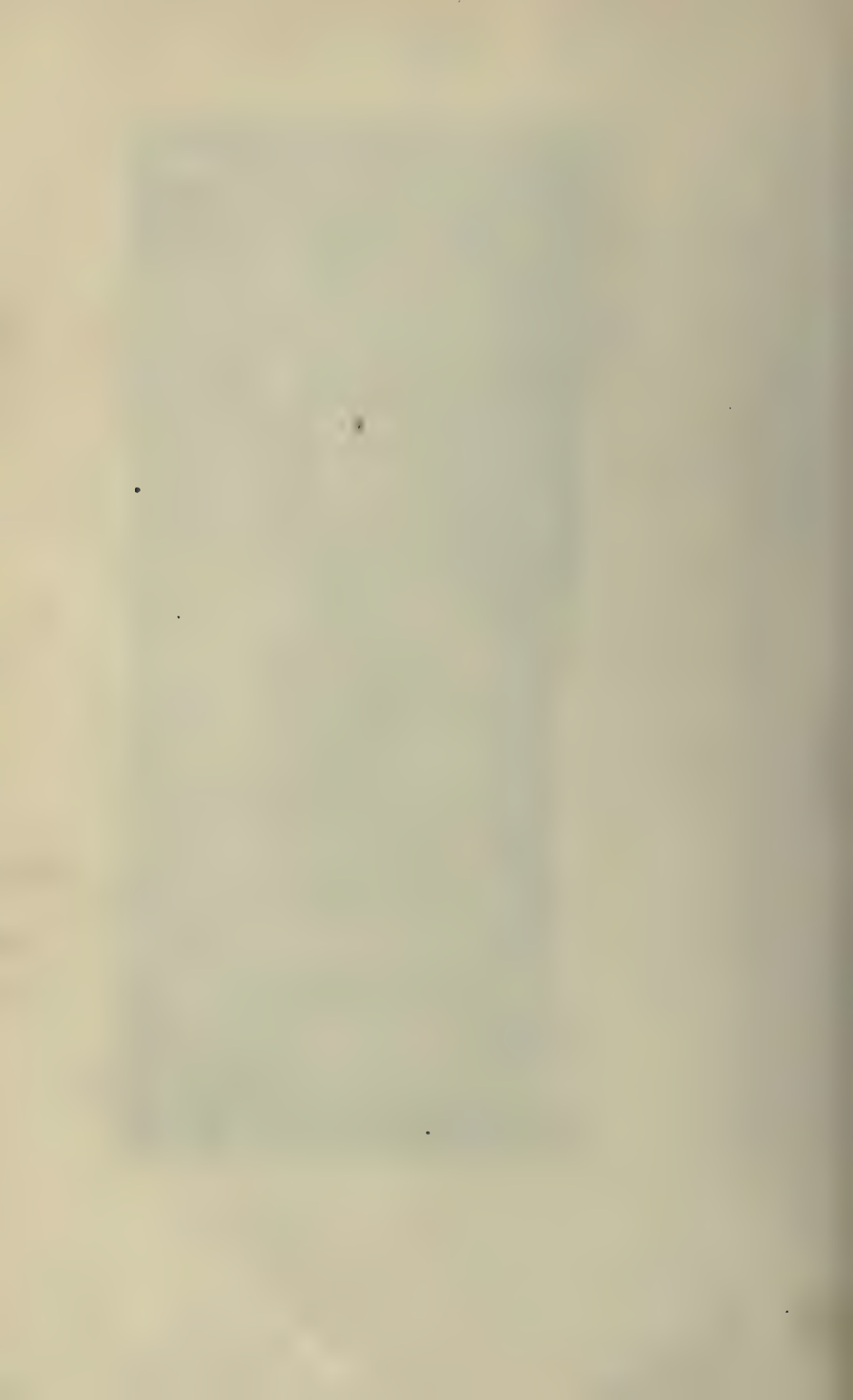
Le Tombeau de Petosiris. — Plan du Tombeau.



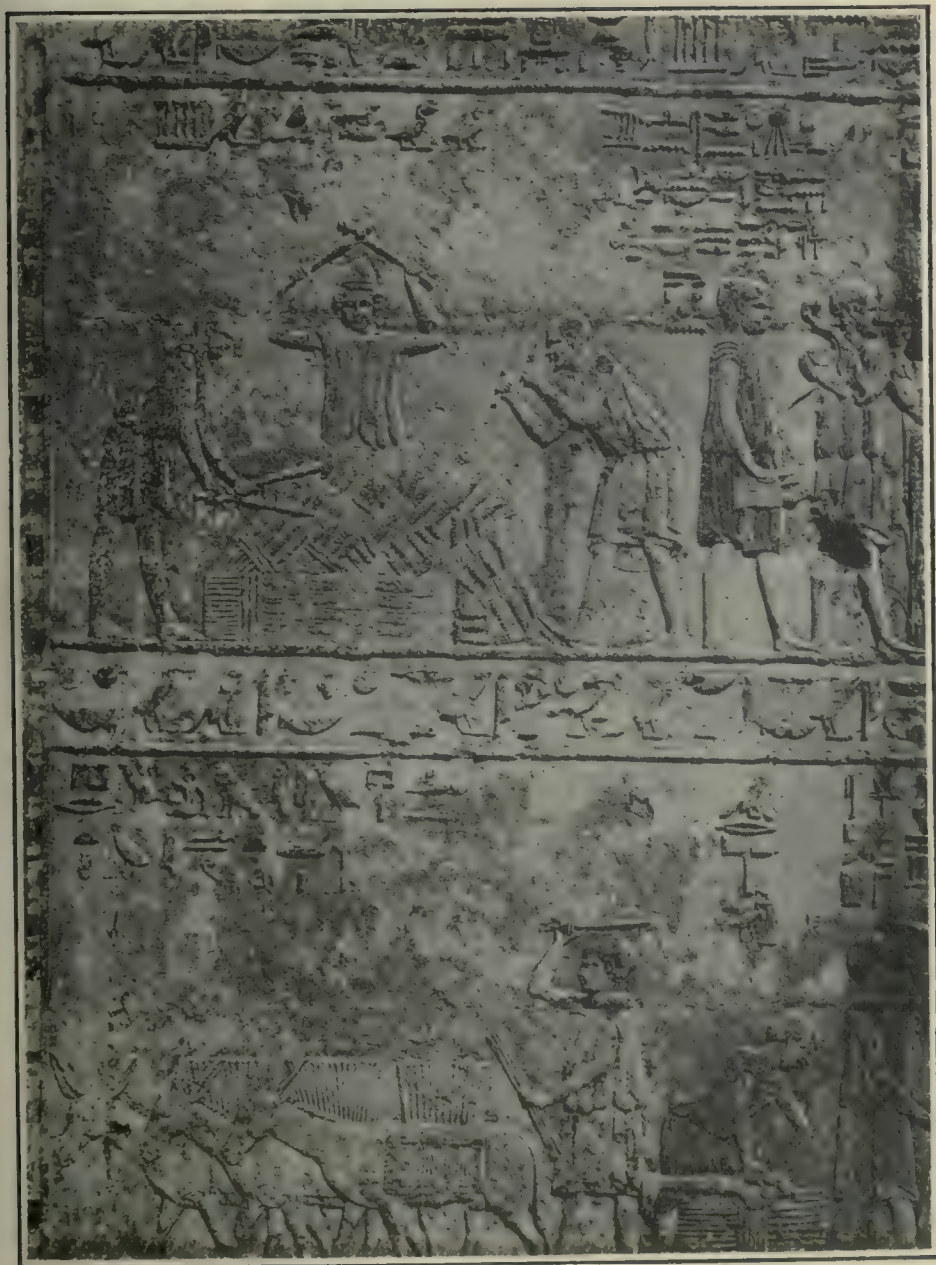




Le Tombeau de Petosiris. — Vue du Tombeau.

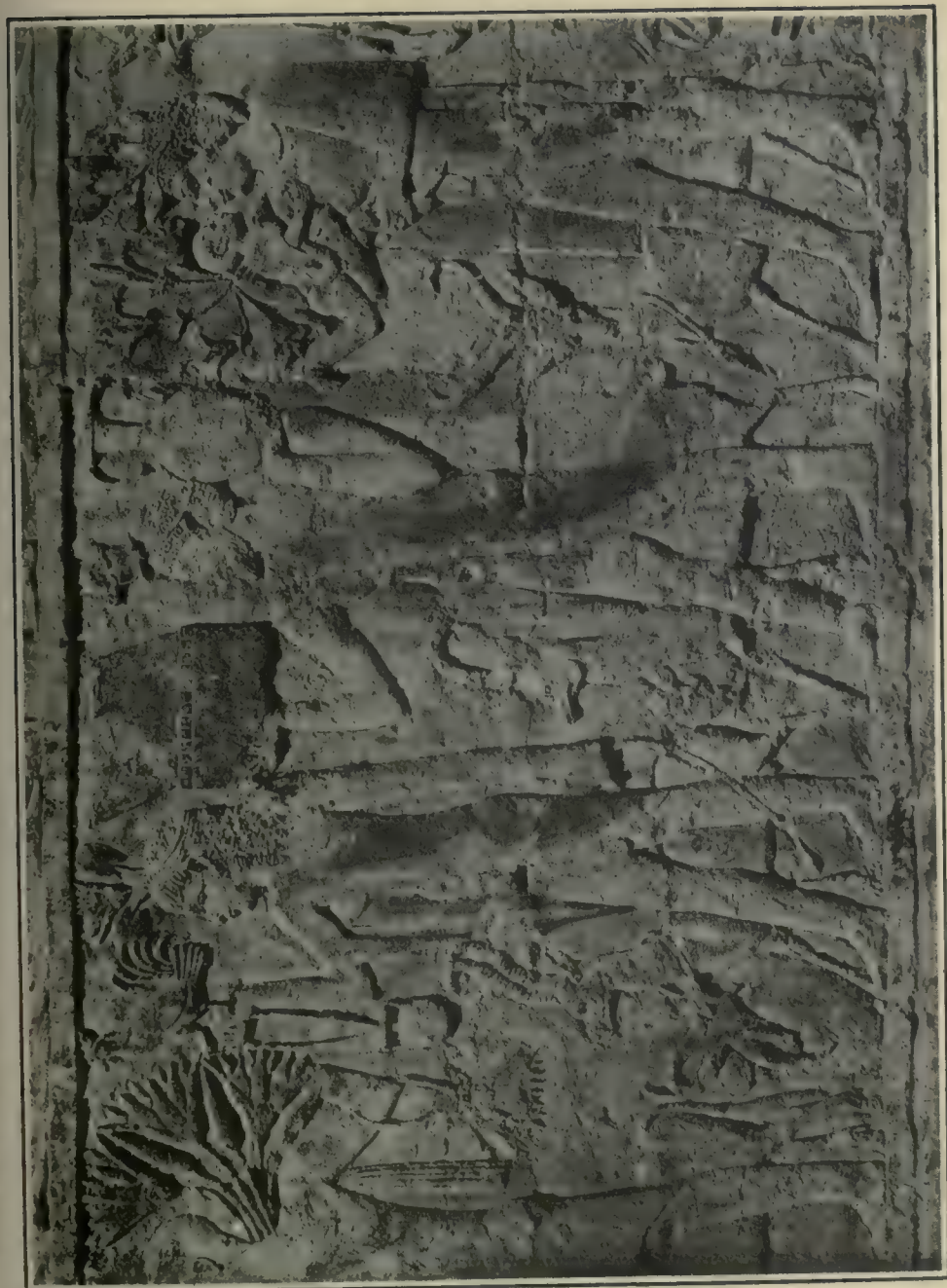






Le Tombeau de Petosiris. — Scènes extraites du tableau des moissons.

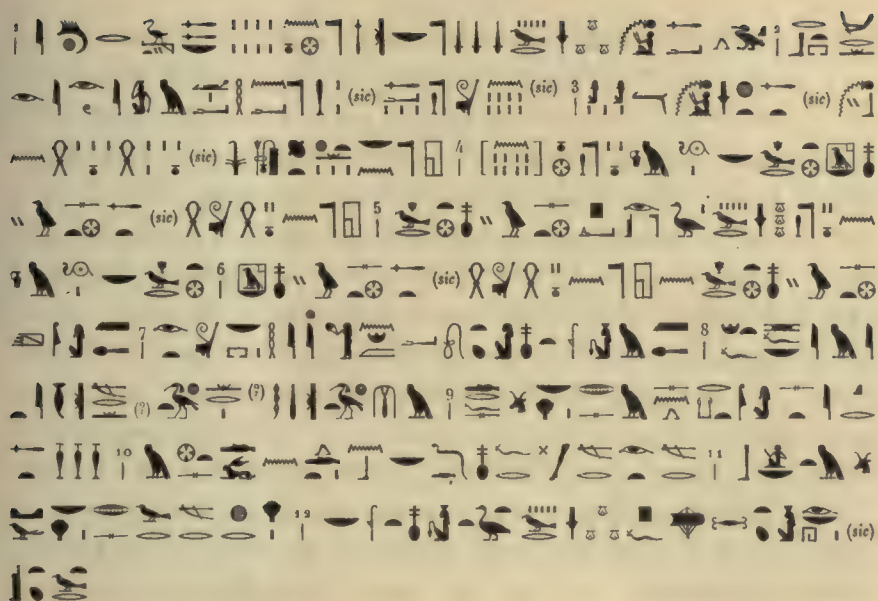




Le Tombeau de Petosiris. — Fragment du bas-relief décorant le soubassement Est de la chapelle.







« L'imakhou de Thot, deux fois grand, seigneur d'Hermopolis, dieu grand, maître des hiéroglyphes, le Grand des Cinq, maître des sièges, grand prêtre, entrant dans le saint des saints. . . . (1) Petosiris, fils du Grand des Cinq. . . . (2) S-shou, et de la dame Nofrit-renpet, j. v., musicienne de Nêhemâouat. — Sa femme, son aimée, dame de grâce, douce d'amour, à la parole habile, agréable en ses discours, de conseil profitable (3) dans sa conversation (4); quiconque s'instruit (5) à l'écouter (6) surpasse les travaux de Shou (?); femme parfaite, grandement louée dans sa ville, tendant la main à tous, disant ce qui est bon, répétant ce qu'on aime (7), faisant plaisir à chacun; on n'apprend pas le mal à écouter ses discours; très aimée de tous, — Renpet-nofrit, fille du Grand des Cinq, maître des sièges, Pef-nef-neith, et de la dame Isit-ourit. »

(1) Et suite des titres, comme ci-dessus, p. 55.

(2) Mêmes titres que ci-dessus, p. 53.

(3) cf. Sarcophage d'Ounnefer, PIEHL, Inscr. hiér., 1<sup>re</sup> série, pl. 37, col. 5.

(4) IDEM, *ibid.*, col. 5

(5) Au lieu de la rédaction de 58 porte

(6) Littéralement : (suspendu) à ses lèvres. Cf. l. 11. Je ne sais ce que signifie l'allégorie des travaux de Shou.

(7) Cf. inscr. du Musée du Caire, n° 20538, l. 6; *Urk.*, I, p. 132, etc.

Je ne m'attarderai pas au soubassement de la paroi de gauche (est); on y voit une procession de sept porteurs et porteuses d'offrandes, traitée dans le même style que les deux longues processions ornant les soubassements de la chapelle<sup>(1)</sup>; à signaler, cependant, les quatre femmes qui en font partie; toutes quatre vêtues, à la grecque, d'un chiton couvert d'un peplos ou d'un himation. La procession se dirige vers un arbre sous lequel se tiennent debout deux autres femmes semblablement vêtues : l'une d'elles, qui paraît plongée dans la tristesse, a la tête recouverte de son himation. L'étude détaillée des physionomies de ces femmes, de leurs gestes, de leur attitude serait particulièrement intéressante; nous la reprendrons quand nous pourrons soumettre au lecteur des reproductions fidèles de ce bas-relief, où l'influence grecque se fait si fortement sentir.

Cette influence est plus marquée encore dans la scène qui décore le soubassement de la paroi de droite (ouest), où se déroulent les différentes phases d'un sacrifice, qui n'est autre que le sacrifice funéraire *grec*, tel qu'on le célébrait en l'honneur des héros :

a. Tableau de droite : un serviteur, portant un couteau en main, amène un taureau, qu'il tient maîtrisé à l'aide d'une corde passant par les cornes et entourant le cou. Le sexe de l'animal est nettement indiqué au second tableau; ce détail a son importance : c'étaient, en effet, des mâles que, dans l'antiquité grecque, on sacrifiait aux héros, comme le rapporte Pausanias dans sa description du *μνημα* d'Aristomène<sup>(2)</sup>. Les cornes du taureau sont enguirlandées, et en outre, un homme debout, vêtu d'un manteau jeté sur l'épaule, jambes et pieds nus, un vase dans la main gauche<sup>(3)</sup>, place de la main droite tendue, une couronne de feuillages sur la tête du taureau; car c'était la coutume, nous le savons par Lucien<sup>(4)</sup>, de parer la victime d'un sacrifice. Devant le taureau est une femme, vêtue d'un chiton et, semble-t-il, d'un himation; sa coiffure est curieuse :

<sup>(1)</sup> Voir ci-après, § 19.

<sup>(2)</sup> PAUSANIAS, IV, 32, 3 : ἐδίδασκον με ὅποια ἐπὶ τῷ τάφῳ δρῶσι. ταῦρον ὄντινα ἐναγίξειν μέλλουσιν.

<sup>(3)</sup> Il s'agit sans doute du χέρνιψ, qui

contenait l'eau, dont on aspergeait l'assistance, le lieu du sacrifice et la victime même.

<sup>(4)</sup> LUCIEN, *περὶ θυσίων*, 12 : οἱ γὰρ θύοντες στεφανώσαντες τὸ ζῶον. . .



elle se compose de nattes rejetées en arrière et venant se réunir, sur le sommet de la tête, en un chignon extraordinairement menu.

b. Tableau central : le taureau n'est plus debout ; ses deux pattes de derrière sont repliées, dans un mouvement invraisemblable, en sens inverse l'une de l'autre ; une patte d'avant est également repliée, l'autre est encore à demi dressée ; toutefois l'animal ne touche pas absolument le sol ; il est certain que le sculpteur a maladroitement rendu le geste qu'il voulait figurer, à savoir le moment précis où le serviteur, conduisant l'animal, vient de lui faire perdre pied et de le forcer à s'agenouiller. Il va le sacrifier. Il a encore dans la main droite son couteau, mais déjà, de la main gauche, il a renversé en arrière la tête du taureau, dont la gueule est ouverte, laissant passer la langue : ce geste est conforme aux prescriptions du rituel du sacrifice, car la victime devait, au moment d'être immolée, avoir la gorge tendue vers le ciel :

αύρουσαν μὲν πρώτα καὶ ἔσφαξαν καὶ ἔδειραν<sup>(1)</sup>.

Cependant une femme au visage ovale, coiffée et vêtue à la grecque, est debout devant le taureau, le bras droit tendu tenant une couronne, le bras gauche replié tenant un petit vase : elle va, une dernière fois, parer et asperger la victime.

Derrière l'animal, est une autre femme, revêtue d'un chiton et d'un peplos bleu, coiffée des nattes précédemment décrites<sup>(2)</sup>. Elle porte deux volatiles qui paraissent être des canards<sup>(3)</sup>, victimes secondaires qui vont être immolées en même temps que le taureau.

c. Tableau de gauche : le sacrifice est terminé ; et maintenant des amis du mort, ou des membres de sa famille, viennent se recueillir et pleurer devant l'*herôon*. C'est peut-être la scène qui, de toutes celles représentées sur nos bas-reliefs, excite notre étonnement au plus haut point. L'*herôon*

<sup>(1)</sup> B, 422.

<sup>(2)</sup> Ci-dessus, même page.

<sup>(3)</sup> On sacrifiait des coqs et des pou-

les aux morts ; ils sont, comme il est naturel en Égypte, remplacés ici par des canards.

est représenté (fig. 4) sous forme d'un édicule constitué par deux colonnes d'ordre dorique supportant un entablement réduit à une architrave et un larmier. Entre les colonnes, sur



Fig. 4.

un soubassement élevé, se dresse un naos; une porte à deux battants, dont l'un est entr'ouvert, y donne accès. On ne voit pas de traces d'escalier devant le soubassement. En admettant que le naos fût destiné à renfermer le corps du « héros », on peut donc imaginer que le soubassement était creux, et destiné — tel l'*hyposorion* des tombeaux lyciens<sup>(1)</sup> — à recevoir d'autres sarcophages.

Un petit personnage, drapé dans un manteau, est appuyé à la colonne de gauche de l'édicule. Un autre, plus petit encore, se tient devant le soubassement. Leur taille réduite les désigne sans doute comme des personnages accessoires. Les personnages de premier plan sont, en effet, les trois figures féminines qu'il me reste à décrire. C'est d'abord une femme

vêtue d'un chiton et d'un himation vert, qu'elle a, en signe de deuil, remonté sur sa tête. Des cheveux coiffés à la grecque s'étagent sur son front; son visage est ovale; une boucle longue pend à son oreille droite. Elle s'avance vers l'*herdon*, les bras rapprochés du corps, et tendus en avant, en geste d'adoration. Derrière elle est un groupe de deux jeunes femmes : l'une, au visage purement grec, vêtue d'un chiton vert et d'un peplos (ou d'un himation très court<sup>(2)</sup>), a le corps de face, les pieds de profil; son bras gauche repose sur une colonnette dorique, et soutient la

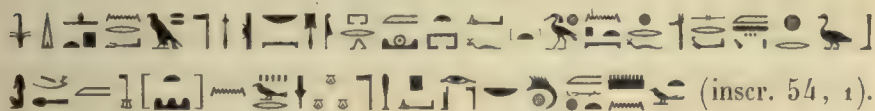
<sup>(1)</sup> Cf. PERROT et CHUPIEZ, *Histoire de l'Art*, t. V, p. 379.

<sup>(2)</sup> On relève sur ce premier vêtement des traces de couleur rouge ou jaune.

tête qui s'incline dans une attitude de profond chagrin; le bras droit est replié à hauteur du chapiteau de la colonnette. L'autre jeune femme, qui devait porter un costume semblable<sup>(1)</sup>, a le visage rond, les traits un peu gros, la tête couverte d'une perruque très courte dégagant l'oreille; elle s'appuie, de ses deux bras joints, dans un geste de tendre et gracieux abandon sur l'épaule de sa compagne.

Ces trois figures sont assurément d'un rendu malhabile; la technique en est hésitante, et comme embarrassée par les habitudes et les procédés de l'art égyptien. Et cependant, si médiocre que soit l'artisan qui les a dessinées, on sent qu'il a été à bonne école grecque, qu'il a eu sous les yeux des modèles fameux, dont de plus habiles que lui ont su, — dans des milieux différents, il est vrai — tirer un meilleur parti. Et l'on ne peut, devant ces mélancoliques figures, et l'attitude si touchante des deux jeunes femmes s'abandonnant à l'expression d'une commune douleur, s'empêcher de reporter sa pensée vers des exemplaires plus parfaits, œuvres de la céramique athénienne, figurines de Tanagra, bas-reliefs et statues funéraires, et avant tout, peut-être, — *si sint parva comparanda magnis* — vers les admirables «Pleureuses» du sarcophage de Sidon.

Au milieu de la façade sud, s'ouvre la porte donnant accès à la chapelle. Les montants sont décorés chacun de quatre colonnes d'inscriptions, — proscynèmes à Toutm, à Osiris, maître du Ro-staou, à Anoup, à Osiris-cynocéphale, d'une part (inscr. 53), — à Rê-Harmachis, à Osiris-Khentamentit, à Anoup et à Osiris-ibis, d'autre part (inscr. 54). Voici le texte de l'un de ces huit proscynèmes :


  
 (inscr. 54, 1).

«Proscynème à Rê-Harmachis, dieu grand, maître du ciel, au plumage bariolé, montant à l'horizon, pour qu'il accorde la splendeur dans le ciel près de lui (Rê), — la puissance sur la terre près de Geb, — le

<sup>(1)</sup> On ne voit plus qu'une partie du vêtement de dessus, qui était bleu.



triomphe dans la nécropole — au Grand des Cinq; maître des sièges, le prophète Petosiris, *n. im.* après sa mort<sup>(1)</sup> »

### CHAPELLE.

13. — Nous quittons enfin le pronaos. Avant de pénétrer dans la chapelle, jetons un coup d'œil sur les feuillures de la porte. La largeur de l'entrée, qui est d'abord de 1 m. 38 cent., s'accroît ensuite de 0 m. 60 cent.; il y a donc de chaque côté deux feuillures, l'une faisant saillie par rapport à l'autre. Sur les deux premières, correspondant à la partie la plus étroite de l'entrée, sont gravés des « appels aux vivants », dont l'un est prononcé par *S-shou* (inser. 55), l'autre par son fils aîné *Zed-thot-ef-ankh* (inser. 57); je cite ce dernier :



« Paroles dites par le Grand des Cinq, maître des sièges, prophète *Zed-thot-ef-ankh*, défunt : ô tout scribe, tout savant, tout homme versé dans la parole divine, qui viendront vers cette montagne, liront ces inscriptions de ce tombeau devant les gens qui les y accompagnent<sup>(2)</sup>, prononceront soigneusement mon nom à haute voix et respecteront<sup>(3)</sup> mes statues, — ils vieilliront<sup>(4)</sup> dans leur ville, seront vénérés de leur nome, bénis de leur dieu national; et<sup>(5)</sup> ils recevront des offrandes (?) après leur mort, leur

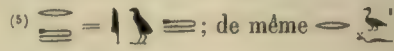
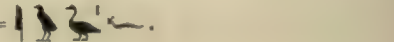
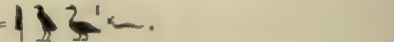
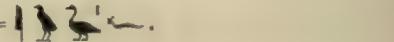
<sup>(1)</sup> Même formule sur des sarcophages d'époque saïte publiés par PIERI, *Inscr. hiér.*, 1<sup>re</sup> série, pl. 44, δ, et 3<sup>e</sup> série, pl. 36, pl. 37, pl. 39.

<sup>(2)</sup> Et, sous-entendu, « qui ne savent pas lire eux-mêmes ».


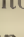

<sup>(3)</sup> Sur le sens de *trj*, cf. GARDINER,

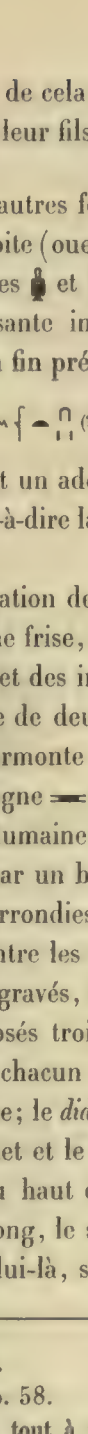
*Rec. de trav.*, XXXII, 1910, p. 16.

<sup>(4)</sup> Le français n'admettant pas un changement de nombre d'une phrase à l'autre, je conserve ici le pluriel.

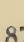

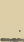

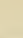

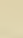


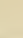
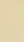
<sup>(5)</sup>  =  ; de même  = .

nom durera à cause de cela dans la bouche des hommes qui viendront (sur terre après eux), et leur fils sera en leur place pour l'éternité, à jamais. »

Quant aux deux autres feuillures qui bordent la partie la plus large de l'entrée, celle de droite (ouest) est décorée, comme je l'ai dit <sup>(1)</sup>, de bandes composées des signes  et  et d'une frise de . Sur celle de gauche est gravée une intéressante inscription, où *Thot-kher* <sup>(2)</sup>, dans une sorte de « nénie », raconte sa fin prématurée :

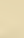
 (inscr. 56, 3) « étant un adolescent de douze <sup>(3)</sup> ans, je fus transporté à la ville d'éternité (c'est-à-dire la tombe), vers le pays des esprits parfaits . . . ».

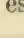

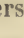
14. — La décoration des quatre murs de la chapelle se compose uniformément : 1° d'une frise, 2° de deux registres superposés comprenant des scènes figurées et des inscriptions, 3° d'un soubassement.

La frise est ornée de deux motifs qui alternent : (a) la déesse Nout, coiffée du  que surmonte l'hieroglyphe , vêtue d'une robe rouge, est agenouillée sur le signe ; elle fait face à l'âme, représentée sous l'aspect d'un oiseau à tête humaine, muni de bras, coiffé d'un cône que traverse une tige terminée par un bouton de lotus, se tenant debout sur un coussin aux extrémités arrondies. Nout verse sur les mains de l'oiseau-âme l'eau de deux vases . Entre les deux figures est un plateau d'offrandes  , et derrière l'âme sont gravés, à hauteur de sa tête, les hiéroglyphes   ; (b) six  sont disposés trois à droite, trois à gauche d'un  encadré de deux signes ; de chacun d'eux sort le buste d'une déesse, Nephthys à droite, Isis à gauche; le *didou* est coiffé de la couronne *atef*, et muni de bras tenant le crochet et le fouet. Ces deux motifs se déroulent, l'un à la suite de l'autre, au haut des murs de la chapelle : le premier mesure 0 m. 55 cent. de long, le second 0 m. 70 cent.; il y en a onze, six de celui-ci, cinq de celui-là, sur le mur est, qui nous est parvenu intact.

<sup>(1)</sup> Ci-dessus, p. 47.

<sup>(2)</sup> Voir ci-dessus, p. 58.

<sup>(3)</sup> La lecture  est tout à fait dou-

teuse; ce nombre s'accorde, en tout cas, avec le mot   , qui désigne un enfant de 4 à 16 ans.

15. — D'une façon générale, la travée de gauche de la chapelle est consacrée à *S-shou*, celle de droite à *Zed-thot-ef-ankh*. Inscriptions et scènes figurées convergent toutes vers le panneau central, formant le fond de la travée du milieu. — Le registre supérieur de ce panneau est, en effet, occupé par deux scènes parallèles, accolées l'une à l'autre : d'une part, *S-shou*, d'autre part *Zed-thot-ef-ankh*, vêtus l'un et l'autre de la longue robe blanche des prêtres égyptiens, adressent leurs hommages à Osiris, assis, croc et fouet en mains et portant la couronne *atef*; derrière Osiris se tient debout, d'un côté Isis, de l'autre Nephthys. Au-dessus de ces divinités funéraires sont gravés leurs titres et une courte invocation. Ci-après le texte relatif à *S-shou* :

a. Discours du défunt :



b. Titres des divinités, et prière :



a. « Paroles dites par l'Osiris, Grand des Cinq, etc... *S-shou*, j. v., fils du Grand des Cinq, maître des sièges *Zed-thot-ef-ankh* (qu'il vive en




paix<sup>(1)</sup>) et de la dame *Ta-tou-kem*, j. v. : « Je suis venu vers toi, Osiris Khent-amentit, mes deux mains portant Maât; je n'ai pas commis de péché; je suis droit de cœur, ayant pratiqué l'équité; je suis demeuré sous ton obédience, quand j'étais sur terre; je n'ai rien fait de mal<sup>(2)</sup>; je n'ai pas nuï à mon prochain; aucune faute<sup>(3)</sup> ne (se lève) contre moi devant les souverains juges. Ah! agis de même à mon égard d'excellente façon. Donne que mon fils soit en ma place, et que celle-ci ne reste pas vide, quand je serai avec toi pour l'éternité. Car je suis un défunt parfait, irréprochable. Je suis pur, mon nom est immaculé. »

*b.* « Osiris Khent-amentit, chef d'Hermopolis, dieu grand, maître d'Abydos, en toutes ses places. Qu'il donne que subsiste le corps du défunt parfait et irréprochable qui est devant lui. Qu'il donne que vive à nouveau son âme. — Isis, grande mère divine, qui cache son frère, qui protège son fils, dame du ciel, reine de tous les dieux. — L'*imakhou* d'Osiris Khent-amentit, dieu grand, résidant dans Hermopolis, etc... *S-shou* (qu'il vive en paix!), fils de etc... »








Le texte accompagnant la scène parallèle, où *Zed-thot-ef-ankh* est représenté devant Osiris, est, avec des différences notables dans la forme, le même quant à sa substance (inscr. 92).

16. — Passons maintenant en revue les tableaux qui décorent les diverses parois de la *travée de gauche* (travée de *S-shou*), c'est-à-dire (*a*) la partie du mur nord qui est à l'est de la porte, (*b*) le mur est tout entier, (*c*) la partie du mur sud qui est à l'est du panneau central, point d'aboutissement de toute la décoration, où se résument, dans les deux scènes que je viens de signaler, la destination et le sens de la chapelle construite à l'intention de *S-shou* et de son fils aîné.

<sup>(1)</sup> Formule qui paraît remplacer . Il s'agit bien entendu de la vie dans l'autre monde.

<sup>(2)</sup> Lire . Sur *db'*, cf. BERG-

MANN, *Panchemisis*, 1<sup>re</sup> éd., p. 31, note 53.

<sup>(3)</sup>    pour    , NOBE, *peccatum*; BRUGSCH, *Wörterb.*, VI, p. 517.

a. NORD. — A l'est de la porte :

1° Pilastre : grande inscription<sup>(1)</sup> de neuf lignes verticales, hautes de 2 m. 75 cent.; texte religieux : *S-shou* invoque un certain nombre de divinités, Osiris, Geb, Nout, Isis, Nephthys, Rê, dont il réclame la protection (inscr. 66).

2° Panneau situé à l'est du pilastre, comprenant deux registres superposés. Au registre supérieur, la déesse Nout, debout dans son sycomore, verse d'un vase ¶ quatre filets d'eau, que recueillent *S-shou* et sa femme assis, ainsi que deux jeunes enfants qu'ils tiennent sur leurs genoux. La scène, traitée dans un style purement égyptien, est jolie; les couleurs sont bien conservées. Une inscription de seize lignes verticales est gravée à la partie supérieure du tableau, texte rituel emprunté au chapitre LVII du *Livre des Morts*.

Au registre inférieur, Petosiris fait hommage à son père défunt. Tous deux portent la *takiéh* égyptienne et sont vêtus du manteau grec à bordure crénelée; en outre, *S-shou* est chaussé de sandales. Ils sont encadrés d'une inscription de seize lignes verticales, comprenant un discours de Petosiris (l. 1-7) et la réponse de *S-shou* (l. 8-16). Celle-ci est intéressante, car d'une part elle nous renseigne sur la carrière sacerdotale du défunt, et d'autre



Fig. 5.

part elle nous explique un détail archéologique, auquel je n'ai pas encore fait allusion : sur ce tableau, en effet, et sur quelques autres<sup>(2)</sup>, les personnages *vêtus de l'himation*<sup>(3)</sup> portent à un doigt de la main gauche une bague chevalière à large chaton Ω (fig. 5) qui, notre texte nous l'apprend, était en or, et leur avait été décernée par le roi en récompense

<sup>(1)</sup> Gravée sur la face sud du pilastre; il y a également sur le petit côté (est) une inscription de deux lignes verticales, incomplète du haut (inscr. 67).

<sup>(2)</sup> Les quatre panneaux sud-est et sud-ouest, nord-est et nord-ouest de la


chapelle, et la feuillure est de la porte; en outre, Petosiris sur le mur sud du pronaos.

<sup>(3)</sup> Ces mêmes personnages, s'ils sont vêtus à l'égyptienne, ne portent pas l'anneau.




de leur mérite et de la probité dont ils avaient fait preuve dans leur gestion des biens appartenant aux temples<sup>(1)</sup>. Je transcris ce texte :


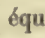

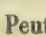

« Réponse de *S-shou* : Combien sont belles tes paroles, combien choisis tes discours ! Mon cœur se réjouit à (entendre) ce qui sort de ta bouche, me comptant (?). . . . comme *imakhou* vis-à-vis de Thot<sup>(2)</sup>. J'ai passé plusieurs années comme administrateur<sup>(3)</sup> du temple (de Thot), sans qu'on trouvât rien à me reprocher. Aussi fus-je loué du roi, aimé de ma ville. Je parlais au roi, seul à seul. Je lui exposais mes véritables pensées, je ne mentais pas au sujet de ce qui m'arrivait. Il me donna en récompense un anneau d'or, devant (?) cette terre ; sur l'anneau était gravé<sup>(4)</sup> [ . . . ] avec (le titre de) scribe royal des comptes de tous les biens du Temple d'Hermopolis, par ordre de mon maître Thot. »

*b. EST.* — Sur ce mur se déroulent, admirablement conservées, les cérémonies des funérailles. Une grande inscription de cent seize lignes

<sup>(1)</sup> C'était en somme une décoration sacerdotale, correspondant aux décorations militaires bien connues que le roi accordait, pour leur vaillance, à ses officiers. De même, le roi décernait une *coudée* en or aux architectes qu'il voulait récompenser (Musée de Turin : tombeau de l'architecte .

<sup>(2)</sup> La fin de la ligne 9 n'est pas claire.

<sup>(3)</sup> Il ne ressort pas nettement de ce texte qu'il ait été   , *λεσώνης*, comme le fut Petosiris. Cependant ce n'est pas impossible. Comparer ce passage avec les lignes 24-27 de l'inscription 81, citée ci-après, § 21.

<sup>(4)</sup>  équivalait-il à  ? Un mot semble passé. — Peut-être  de , est-il pour  ?





pes, reposent le chien d'Anubis, deux fois, et une fois l'ibis de Thot et le faucon d'Horus.

Apparaissent enfin le char funèbre, puis un coffre à canopes surmonté d'un chien couché, et une grande boîte à répondants **H**, — ces deux derniers montés sur traîneau et tirés chacun par un prêtre. Le char funèbre est d'un type intéressant : ce n'est, en effet, ni la simple barque si souvent peinte sur les sarcophages ou les parois des tombeaux, ni le catafalque monté sur traîneau, dont nous avons quelques curieux exemplaires au Musée du Caire <sup>(1)</sup>, mais une barque fixée sur un brancard, et reposant sur un *châssis muni de hautes roues dentelées* <sup>(2)</sup>. La barque est du type des embarcations légères faites de tiges de papyrus, se terminant, à la proue et à la poupe, par un bouquet; au centre s'élève le naos <sup>(3)</sup>, orné à son sommet d'une frise d'uræus, et flanqué, à droite et à gauche, d'Isis et de Nephthys debout, les bras tendus, acclamant le mort. Trois prêtres **Γ** sont attelés au char, qu'ils tirent au moyen d'une longue corde; près d'eux est le *sotem*, l'encensoir **▼** en main, marchant à reculons, le visage tourné vers le char funèbre.

À l'extrémité gauche du tableau se tient Petosiris, coiffé de la perruque courte et vêtu de la longue robe sacerdotale, debout sous les trois dernières colonnes d'une inscription de quatre-vingt-douze lignes verticales (inser. 81) : ce texte capital, dont j'ai cité déjà et citerai encore quelques extraits, fera l'objet d'une étude spéciale.

Sur le même registre, au pied de la plate-forme sur laquelle se dressent le naos et la momie, est représentée de façon sommaire la scène du sacrifice qui, naturellement, avait lieu après le défilé du convoi funèbre. Le taureau gît à terre, la tête déjà coupée, les cuisses liées. Un boucher,

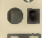
---




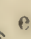
<sup>(1)</sup> Traîneaux d'Ioula, de Thouiou, de Khonsou, de Sennezem.

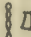


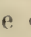
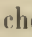
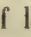

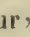
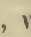
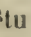
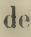
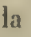
<sup>(2)</sup> Le traîneau de Sennezem, au Musée du Caire, était aussi muni de roues, ou plutôt de roulettes, qui s'y adaptaient directement, sans l'intermédiaire d'un châssis (cf. MASPERO, *Guide du Visiteur*, 1914, p. 393, n° 3797). — De même, sur une plaque de calcaire, conservée

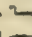
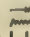
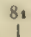
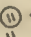
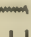
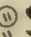
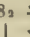

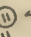

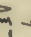
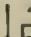


au même Musée (salle P (19), n° 4495; cf. MARIETTE, *Mon. divers*, pl. XXXV), le naos funéraire d'un Apis est représenté placé sur un chariot bas, muni de quatre petites roues.

<sup>(3)</sup> Les côtés du naos sont ouverts, et l'on voit la momie qui y repose; elle est simplement peinte, non sculptée, et la couleur est presque évanouie.

vêtu d'un simple pagne, s'apprête à gravir l'escalier, emportant une des jambes de devant  de la victime, tandis qu'un autre boucher est en train de sectionner la seconde jambe. Mais le mort ne pouvait goûter à la nourriture qui lui était offerte, avant qu'on ne lui eût « ouvert la bouche ». Ce sont les diverses cérémonies de l'« ouverture de la bouche », qui sont représentées au registre supérieur.






β) Nous avons vu déjà *Zed-her*, dans ses fonctions de *sotem*, aspergeant d'eau lustrale la momie. Quatre personnages s'avancent derrière lui, coiffés de la courte perruque bleue, vêtus de la longue robe blanche des prêtres, retenue à l'épaule gauche par une bretelle. L'un porte l'encens, l'autre les grains de natron dont se servira le *sotem* pour les purifications ultérieures, le troisième une cuisse de bœuf, le quatrième l'herminette et *Four-heka*. Viennent ensuite quatre autres prêtres vêtus du jupon court se terminant par une queue; le premier est coiffé du *klast*, et son menton s'orne d'une barbiche; les trois autres portent des masques d'animaux, cynocéphale, chacal et faucon<sup>(1)</sup>; leurs bras sont chargés des âmes protectrices du défunt, , ,  et . Enfin, derrière un grand bouquet de fleurs et des tables chargées de provisions et de vases, se tient debout Potosiris « en train de faire une offrande à Rê, à Thot, à Maât » (l. 66-67), en faveur de son père, et présidant à l'opération de l'ouverture de la bouche.

Cette première procession est suivie d'un autre cortège se composant de onze personnes : en tête, le            , le « chef lecteur », vêtu de la longue robe blanche, le rouleau de papyrus en main, occupé à diriger la cérémonie (l. 78-79). Les dix personnages qui le suivent sont : d'abord les quatre filles de *S-shou*, désignées par leurs noms<sup>(2)</sup>; elles sont coiffées d'une perruque courte et vêtues d'une robe collante montant jusqu'au-dessous des seins<sup>(3)</sup>. Elles adressent à leur père un petit discours :

80                      81         82   

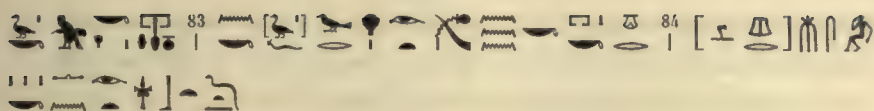
<sup>(1)</sup> Ils représentent Amsit, Hâpi, Dou-amoutef et Kepsenouf (l. 38-61).

<sup>(2)</sup> Cf. p. 57 les noms des quatre filles de *S-shou*. (Ici, comme je l'ai indiqué, p.

57, note 6, le nom de la dernière fille est écrit correctement     .)

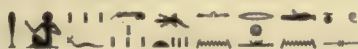
<sup>(3)</sup> Les robes sont alternativement rouges et vertes.



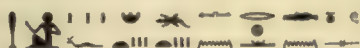


« Ses filles disent ensemble : ô notre père, notre père ! Que ton visage (se tourne) vers nous ; vois cette belle cérémonie : ton fils est devant toi, en train de faire pour toi l'offrande funéraire ; son fils aîné te fait les purifications. Ta maison est fondée par tes enfants, elle durera sans interruption, pour l'éternité. »


Viennent ensuite trois hommes portant la même perruque que les femmes et un jupon court, puis de nouveau un groupe de trois femmes vêtues exactement comme les précédentes<sup>(1)</sup>. La légende désigne ainsi les premiers :




« Ses serviteurs mâles, si nombreux qu'on n'en sait pas le nombre », et les femmes :



« Ses servantes, si nombreuses qu'on n'en sait pas le nombre. »

Serviteurs et servantes adressent à leur maître () un discours, qui commence à la ligne 98 et se termine avec l'inscription.

*c. Sud.* — A l'est du panneau central :

1° Panneau situé à l'est du pilastre, comprenant deux registres superposés. Au registre supérieur, *S-shou* invoque neuf dieux « adorateurs de Rê »  (inscr. 84), dont il implore la protection (inscr. 83).

Au registre inférieur se déroule la scène de famille à laquelle j'ai déjà fait allusion<sup>(2)</sup> : *S-shou*, vêtu de l'himation à bordure crénelée, bâton en

(1) Deux robes vertes, une robe rouge. — (2) Cf. ci-dessus, p. 57.

main, et portant au doigt l'anneau sacerdotal<sup>(1)</sup>, reçoit les hommages de ses fils (moins Petosiris) et de ses filles, au nom desquels *Zed-thot-ef-ankh*, l'aîné, adresse à *S-shou* un petit discours tout à la louange de Petosiris :

... *Zed-thot-ef-ankh* ... } ... *Petosiris* ... (inser. 85).

« Son fils aîné . . . *Zed-thot-ef-ankh* . . . Il dit : Comme elle<sup>(2)</sup> est belle cette maison ! Elle n'a pas sa pareille. C'est ton fils puîné qui l'a construite pour faire vivre ton nom, le Grand des Cinq, chef des sièges, Petosiris, *n. im.* Ce qu'il a fait, ton cœur s'y complait. Il a parachevé ce tombeau avec joie. Tous les hommes y ont pratiqué leurs métiers, leurs cœurs étant en allégresse. Puisse ton cœur se complaire dans ce qu'il a fait pour toi ! Que prospère tout autre homme qui agira de même. »

2° Pilastre : sur la face est, deux courtes inscriptions, comportant chacune une ligne verticale (inser. 87). — Sur la face nord, grande inscription de six lignes verticales, hautes de 2 m. 20 cent., renfermant un proscynème en faveur de *S-shou*, puis un « appel aux vivants » (inser. 89).

17. — La travée de droite (travée de *Zed-thot-ef-ankh*) comprend : *a*) la partie du mur nord qui est à l'ouest de la porte, *b*) le mur ouest tout entier, *c*) la partie du mur sud qui est à l'ouest du panneau central.


*a. Nord.* — A l'ouest de la porte :

1° Pilastre : grande inscription<sup>(3)</sup> de neuf lignes verticales, incomplètes du haut : texte religieux (inser. 63).

<sup>(1)</sup> Cf. ci-dessus, p. 90.



<sup>(2)</sup> Dans , — est l'équivalent de , comme il arrive souvent à la basse époque.

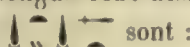
<sup>(3)</sup> Gravée sur la face sud du pilastre ; il y a également sur le petit côté (ouest) une inscription de deux lignes verticales, très mutilées (inser. 64).

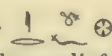

2° Panneau situé à l'ouest du pilastre, comprenant deux registres superposés. Au registre supérieur, incomplet du haut, le défunt est assis, les bras tendus vers une table d'offrandes du type  (1); devant lui, un personnage debout, probablement son frère, appuyé sur un bâton. Les costumes sont égyptiens.

Au registre inférieur, les deux frères sont encore en présence l'un de l'autre, mais debout tous deux, vêtus du manteau grec à bordure crénelée, et portant l'anneau sacerdotal au doigt. Une inscription de dix-sept lignes verticales les encadre. C'est d'abord Petosiris qui prend la parole (l. 1-10), avertissant *Zed-thot-ef-ankh* de ce qu'il a fait pour assurer la perpétuité de son nom. Celui-ci, dans une courte allocution (l. 11-17), l'en remercie et lui promet la récompense due à ses bonnes actions (inscr. 65).

b. EST. — Au registre inférieur court une longue inscription de quatre-vingt-seize lignes, accompagnée de scènes figurées illustrant le texte : c'est une édition abrégée du chapitre xviii du *Livre des Morts* (2). L'ordonnance des paragraphes est, d'ailleurs, différente de celle adoptée par les manuscrits les plus connus.

Le texte se divise en neuf parties (3), rédigées selon un plan uniforme : d'abord, la formule initiale : « Paroles dites par le Grand des Cinq, maître des sièges *Zed-thot-ef-ankh* », puis l'invocation  etc. . . . et, en finale, l'énumération  etc.

Au-dessous de chaque paragraphe, le défunt est représenté debout, vêtu de la longue robe blanche, tendant les bras à un groupe de divinités. — Les  sont :

A. Ceux de « l'endroit où rien ne pousse » — , à savoir : Rê, Shou et Beb (); sont représentés sur le bas-relief : Rê, Shou et Osiris-momie, mais non pas Beb (cf. LEPSIUS, § h).

(1) Les tranches de pain recouvrant la table (cf. GRIFFITH, *Hierogl.*, p. 54) sont blanches et tachetées de noir.

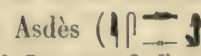
(2) Le texte en est, d'une façon générale, plus conforme au papyrus de Turin

(LEPSIUS, *Todtenbuch*) qu'à ceux du Musée Britannique (BUDGE, *Book of the Dead*).

(3) Au lieu de dix, comme dans les manuscrits précités.



B. Ceux de la fête de « fendre la terre à Mendès » : leurs noms ne sont pas énumérés; sur le bas-relief sont représentés Thot et un dieu à tête de faucon portant le *pshent*<sup>(1)</sup> (cf. LEPSIUS, § *f*).

C. Ceux « des chemins (que suivent) les morts »<sup>(2)</sup>, Thot, Osiris, Anoup et Asdès (); les deux premiers seuls figurent sur le bas-relief (cf. LEPSIUS, § *d*).

D. Ceux d'Abydos, Osiris, Isis, Oupouat, tous trois représentés (cf. LEPSIUS, § *b*).


E. Ceux des « champs de  », Horus, Isis et Amsit, tous trois représentés (cf. LEPSIUS, § *i*).

F. Ceux de Pe et Tep, à savoir : Horus, Isis, Amsit et Hâpi, tous quatre représentés (cf. LEPSIUS, § *g*).

G. Ceux de Sekhem, Horus et Thot, qui figurent sur le bas-relief (cf. LEPSIUS, § *e*).

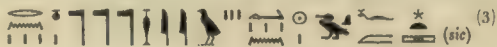
H. Ceux de Mendès, Osiris, Isis, Nephthys, Horus vengeur de son père, représentés tous quatre (cf. LEPSIUS, § *c*).

I. Ceux de On (Héliopolis), Toum, Shou et Tefnout, tous trois représentés (cf. LEPSIUS, § *a*).

Sur le bas-relief illustrant la dernière scène, le défunt n'adresse pas seulement ses adorations aux divinités énumérées, mais il leur offre les fleurs et le contenu d'un vase, placés sur un petit autel du type .

Le registre supérieur est occupé par cinq tableaux accolés. Les sujets des trois premiers sont empruntés au *Livre de ce qu'il y a dans l'Hadès*. Je donnerai ici une brève description de l'ensemble. Ce sont, de gauche à droite :

1° Un tableau représentant neuf cynocéphales accroupis. Légende générale :



« Noms des divinités qui acclament Rê, quand il entre dans la Daît. »

<sup>(1)</sup> Le *Todtenbuch* énumère et représente ici Thot, Osiris, Anubis et Oupouat.

<sup>(2)</sup> 

<sup>(3)</sup> Les noms individuels sont gravés devant chaque divinité.

*Zed-thot-ef-anhh*, vêtu de la longue robe blanche à bretelles, est en adoration devant eux, et, dans une allocution de dix lignes verticales<sup>(1)</sup>, leur demande de le protéger, comme ils protègent Osiris (inscr. 70-71).

2° Un tableau où sont représentées les Heures, que personnifient douze femmes debout, vêtues de robes collantes, alternativement rouges et bleues, et disposées sur trois rangs de quatre. Légende générale :



« Noms des divinités qui conduisent le dieu grand. »


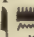




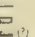



*Zed-thot-ef-anhh* leur adresse un petit discours, qui occupe sept lignes verticales (inscr. 72-73).

3° Un tableau où sont représentés douze serpents. Légende générale :



« Noms des divinités qui éclairent les ténèbres dans la Daït. »

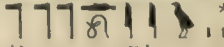
Discours de *Zed-thot-ef-anhh* : huit lignes verticales (inscr. 74-75).

4° Un tableau, divisé en deux compartiments horizontaux, séparés par une bande d'étoiles. Au premier compartiment étaient gravés deux taureaux, debout sur une enseigne et précédés chacun d'une momie dressée; le premier des deux groupes a disparu : au-dessus de la seconde momie se lit , au-dessus du taureau . La même scène est représentée au second compartiment, mais là, dans chaque groupe, le taureau précède la momie. Légendes : au-dessus du premier taureau  ; au-dessus de la première momie    <sup>(2)</sup>; au-dessus du second taureau ; au-dessus de la seconde momie  . — *Zed-thot-ef-anhh* leur offre un plateau chargé de provisions et leur adresse une allocution, comprenant sept lignes verticales, incomplètes du haut, et mutilées au centre (inscr. 76-77).

<sup>(1)</sup> Tableau remarquablement gravé et colorié. — <sup>(2)</sup> Voir p. 98, note 3.

5° Tableau représentant sommairement la scène du jugement : le défunt est conduit par deux divinités, Maât et un dieu à tête de faucon, devant Osiris, assis sur son trône. Inscription de vingt-sept lignes verticales, incomplètes du haut (inscr. 78-79).


c. Sud. — A l'ouest du panneau central :

1° Panneau situé à l'ouest du pilastre, comprenant deux registres superposés. Au registre supérieur, *Zed-thot-ef-ankh* invoque neuf dieux « adorateurs des maîtres de l'Ennéade »  (inscr. 104), dont il implore la protection (inscr. 105).

Au registre inférieur, sont représentés en face l'un de l'autre *Zed-thot-ef-ankh* assis et Petosiris debout, vêtus tous deux de l'himation à bordure crénelée, l'anneau sacerdotal au doigt. Inscription de dix-huit lignes verticales, dont une partie est consacrée aux titres du défunt (l. 1-7), et dont le reste (l. 8-18) est une allocution de Petosiris à son frère, dans laquelle il se félicite de lui avoir construit un si remarquable tombeau :

 (inscr. 106).

« Son frère puîné, son aimé... Petosiris, v. s. f., surnommé *Khef-Khonsou*... Il dit : Combien est beau ton tombeau que je t'ai construit ! Que ton cœur s'y complaise ! Il s'élève jusqu'au ciel et descend jusqu'à la Daït ; il est construit en fin calcaire blanc, et gravé spécialement<sup>(1)</sup> à ton

<sup>(1)</sup>  au lieu de *m m3w*, dont le sens courant est non pas « à nouveau », mais « pour la première fois ». Cf. GARDINER, *Rec. de trav.*, XXXIV, 1912, p. 201.






« Proscynème à Osiris, maître de Mendès, dieu grand, qui réside dans Hesrit, pour qu'il donne des offrandes et des repas, — la brise agréable qui fait vivre, — la splendeur dans le ciel près de Rê, — la puissance sur la terre près de Geb, — le triomphe dans la nécropole, — (la faculté) de faire toutes les transformations qu'il désire, tantôt descendant vers Mendès comme une âme douée de vie, tantôt remontant vers Abydos comme une âme revêtue de splendeur, d'avoir une place dans la nécropole (*Ro-staou*) en cette fête d'Ounnefer, d'y entrer et d'en sortir, sans que son nom irréprochable soit écarté, d'habiter sur la terre, sans interruption, — au *ka* du Grand des Cinq, chef des sièges, homme de bon conseil dans sa ville, grand de louanges dans son nome, grand d'amour près de tous les hommes, choisi par le roi et également par la terre entière pour administrer le Temple de Thot d'Hermopolis, second prêtre, etc. . . . *Zed-thot-ef-ankh*, j. v. — Il dit :

« Ô prophètes, ô prêtres de Thot d'Hermopolis, entrant dans cette nécropole (*Ro-staou*), voyant ce tombeau, récitant les paroles qui y sont (gravées), ah! dites pour moi la formule du proscynème, faites pour moi une libation d'eau, lisez les inscriptions, faites sur mon nom (les cérémonies de) la spiritualisation<sup>(1)</sup>; car je suis un homme dont on prononce le nom à haute voix, faisant le bien qu'on lui fait, et faisant le mal de même<sup>(2)</sup>: Thot témoignera contre vous. Car je suis un *imakhou* (fils d'?)*imakhou*, un loué fils de loué. »

18. — Les travées de la chapelle sont, comme je l'ai dit, séparées par des piliers, deux à l'est, deux à l'ouest. Ceux-ci sont décorés sur leurs quatre faces d'inscriptions et de scènes figurées, qui devront être étudiées en détail. Je n'en donnerai ici qu'une analyse très brève.

---

<sup>(1)</sup> Cf. *Sitt*, pl. VI, 278 « contrat. . . pour que les prêtres horaires sortent à la suite de son prêtre de *ka*,  afin de le spiritualiser ».

<sup>(2)</sup> Il rend le bien pour le bien, et de

même le mal pour le mal, et il charge Thot de sa vengeance. C'est un des rares textes de Derouah, où le défunt se montre menaçant. (Cf. ce que j'ai dit ci-dessus, p. 62, du caractère de ces « appels aux vivants ».)

*TRAVÉE DE S-SHOU.* PILIER A. — Côté ouest, longue inscription de six lignes verticales<sup>(1)</sup> : proscynème et « appel aux vivants » (inscr. 116).

Côté est, longue inscription de six lignes verticales : acte d'adoration à Thot (𓄠 ♂ ◊ 𓄠), et allocution adressée à ce dieu (𓄠 ♂ 𓄠 . . .) (inscr. 115).

Côtés sud et nord, quatre tableaux superposés, où l'on voit le défunt, *S-shou*, en adoration (𓄠 𓄠) devant deux divinités : des légendes surmontent chaque tableau (inscr. 107-110 et 111-114).

PILIER C. — Côté nord, longue inscription de six lignes verticales<sup>(2)</sup>, incomplètes du haut : proscynème et « appel aux vivants » (inscr. 127).

Côté sud, six actes d'adoration (𓄠 ♂ ◊ . . .) à différentes divinités (inscr. 128).

Côtés est et ouest, quatre tableaux superposés : *S-shou* se tient devant un dieu, qui lui adresse un petit discours (inscr. 129-132 et 133-136).

*TRAVÉE DE ZED-THOT-EF-ANKH.* PILIER B. — Côtés est et ouest : sur chacun une inscription de six lignes verticales complètes, comprenant l'une un proscynème, l'autre un acte d'adoration à Thot, tous deux suivis d'un « appel » à ceux qui viennent visiter le tombeau (inscr. 125 et 126).

Côtés sud et nord : quatre tableaux superposés, où l'on voit le défunt, *Zed-thot-ef-ankh* adorant tantôt une, tantôt deux divinités (inscr. 121-124 et 117-120).

PILIER D. — Côté sud : six formules d'adoration (𓄠 ♂ ◊ . . .) s'adressant à six divinités (inscr. 138).

Côté nord : un acte d'adoration, suivi d'une longue invocation à Osiris (inscr. 137).

Côtés est et ouest : quatre tableaux superposés : le défunt se tient devant une divinité, qui lui adresse une allocution (inscr. 139-142 et 143-146).

<sup>(1)</sup> Hauteur, environ 2 m. 75 cent. les inscriptions n'ont donc plus que 2 m.

<sup>(2)</sup> Il manque 0 m. 50 cent. environ; 25 cent.



19. — J'en viens maintenant aux scènes ornant le soubassement des diverses parois de la chapelle.

Celles qui décorent le soubassement des quatre petits panneaux du nord et du sud sont de style purement égyptien. Le fond en est partout le même : étangs ou canaux, d'où s'élancent des roseaux et des plantes aquatiques. Devant ces pièces d'eau nous voyons, dans deux cas (nord-est et sud-est), défiler pittoresquement une dizaine de bêtes à cornes; ailleurs (nord-ouest), des paysans s'efforcent d'embarquer sur deux légères barques de papyrus leur troupeau récalcitrant; ailleurs encore (sud-ouest) — et c'est la scène la plus curieuse — un crocodile assailli par deux hippopotames se défend péniblement, tandis que trois autres hippopotames se précipitent sur le champ de la lutte, laissant derrière eux un crocodile étendu, probablement déjà mort.

Quant aux scènes qui décorent le soubassement des longs murs est et ouest, elles sont fort remarquables. Elles représentent, de part et d'autre, des porteurs et porteuses d'offrandes, se dirigeant vers le fond de la chapelle, — sujet éminemment classique, mais traité de façon tout à fait originale.

La théorie qui se déroule sur la paroi ouest se compose de vingt-cinq personnes, treize hommes et douze femmes alternant régulièrement. Celle de la paroi opposée compte vingt-huit figurants, seize hommes et douze femmes. Porteurs et porteuses d'offrandes sont chargés, jusqu'à l'excès, de couronnes, de guirlandes et de bouquets : ils en ont sur la tête, aux mains, dans les bras; les parois, sur lesquelles ils se profilent, sont comme couvertes de fleurs. Près de chacun d'eux marche un animal, généralement tenu en laisse, et portant au cou une guirlande ou un bouquet, taureau, génisse, veau, éléphant (est, 20), mouton, chèvre, bouc, gazelle, bouquetin, ibis, autruche. Sur les épaules ou dans les bras, ils ont, en outre, qui un quadrupède, qui des volatiles, qui des vases ou des corbeilles, qui des coffrets ou des pièces d'orfèvrerie.

Une description détaillée de ces cinquante-trois individus serait, sans l'accompagnement de reproductions photographiques, fastidieuse et inutile. Je me bornerai à signaler, parmi tant de personnages pittoresques et variés, quelques-uns dont l'attitude ou le costume méritent plus particulièrement de retenir l'attention.

Voici neuf femmes, accompagnées ou chargées d'un enfant<sup>(1)</sup>. L'une d'elles le porte sur son bras gauche, accroupi dans un pli de son chiton (ouest, 6). Une autre (voir pl. IV) le tient à califourchon sur son bras droit, elle lui a saisi la jambe gauche, et elle l'attire doucement vers son visage, dans un geste gracieux, maladroitement rendu (ouest, 12). Une autre porte l'enfant à bras tendus, et l'embrasse (ouest, 16). Une autre encore retient par le bras gauche un garçonnet de quatre ou cinq ans, représenté debout, face au public, mais les jambes de profil, vêtu d'une courte chemise, et brandissant un canard au-dessus de sa tête (ouest, 14)<sup>(2)</sup>.

Et voici quelques nègres, fermant la marche de la théorie qui se déroule sur la paroi est (26, 27, 28). Le premier, vêtu d'un pagne, sa tête crépue surmontée de deux plumes, porte sur les épaules un plateau où reposent à gauche un monceau de boules ou de disques, dont je ne reconnais ni la nature ni l'usage, et à droite un grand coffret à «répondants» muni d'un double vantail. De la main droite, il tient l'extrémité d'une laisse à laquelle est attachée une gazelle. Un négriillon le suit, plumes sur la tête, bâton dans la main droite, soutenant à mi-hauteur la laisse, de la main gauche. Puis vient une négresse aux cheveux crépus, aux lèvres épaisses, un anneau à l'oreille. Elle est vêtue d'un manteau, ouvert, et tombant droit aux jarrets. Des fleurs sont attachées à son coude gauche; elle en porte d'autres du bras droit, cependant que, des deux mains, elle soutient une chèvre reposant sur ses épaules. Un bouc marche à ses côtés. Un dernier Noir s'avance enfin, vêtu d'un pagne, tenant d'une main une gerbe de hautes fleurs, et de l'autre les pattes d'un bouquetin juché sur son cou. Un autre bouquetin marche auprès de lui. Tous ces animaux ont au cou une grosse fleur.

Signalons aussi la femme (voir pl. IV) portant un joli *coq*, au plumage bariolé, bleu, jaune et rouge, fièrement campé sur sa main droite tendue (ouest, 10), et cette autre qui s'avance gravement, l'himation rabattu sur la tête, tenant en main un rhyton qui se termine par une tête de cheval (ouest, 24); et encore, l'homme qu'accompagne un éléphant (est, 20), et

---

<sup>(1)</sup> Deux hommes aussi (ouest, 3; est, 22) portent un bébé juché sur leurs épaules; un autre est accompagné d'un

enfant marchant derrière lui (est, 26).

<sup>(2)</sup> Ajouter à ces quatre : ouest, 2, 18, 24; est, 6, 19.

celui qui porte sur ses épaules une cage renfermant cinq oies (est, 13), et enfin ce personnage barbu, court-vêtu, la tête couronnée de fleurs, suivi d'une autruche, et soutenant d'une main une large amphore, et de l'autre une curieuse pièce d'orfèvrerie, — un vase dont le couvercle arrondi est relié au pied par une anse largement recourbée, tandis qu'une fleur s'étale sur le col, et que, sur la panse, deux lions sont affrontés (ouest, 23).

Tous les personnages sont représentés les épaules de face, le buste de trois-quarts, la tête et les jambes de profil, exception faite pour le garçonnet que j'ai décrit ci-dessus (ouest, 14), et pour une femme (ouest, 8) à la longue robe blanche, à la chevelure et aux traits grecs<sup>(1)</sup>, dont le visage et le buste sont figurés de face, tandis que les jambes restent profilées, l'artiste paraissant ici encore impuissant à se dégager complètement de la tradition égyptienne.

Les costumes ne sont pas moins variés que les attitudes. Il y en a un qui est purement égyptien : le pagne court à bretelles, dont sont vêtus dix-sept des porteurs d'offrandes<sup>(2)</sup>. Il y en a de grecs : si nulle part ne se rencontre l'himation avec ou sans bordure crénelée, ni la tunique retroussée des paysans et des ouvriers, en revanche nous voyons un homme (ouest, 23), portant pour tout vêtement un chiton court, qui lui vient à mi-cuisses. D'autre part, trois femmes sont vêtues d'une tunique longue<sup>(3)</sup>, que recouvre, au moins dans deux cas, un long himation : l'une d'elles s'enveloppe dans cet ample manteau pour protéger un enfant tapi sur son sein; une autre — la femme au rhyton — s'en couvre la tête comme d'un voile, telle l'*orante* grecque sculptée au bas-relief du pro-naos<sup>(4)</sup>.

Toutes les autres femmes portent, sur une robe longue, qui paraît être plutôt la robe collante égyptienne que le chiton grec<sup>(5)</sup>, un petit manteau fort original; il n'a pas l'ampleur de l'himation, dont il dérive

---

<sup>(1)</sup> Elle est d'ailleurs si maladroitement dessinée qu'elle ressemble littéralement à ces *orantes* béates qui décorent les stèles funéraires cop'tes.

<sup>(2)</sup> Ouest, 1, 3, 5, 7, 9, 15, 19, 25;

— est, 1, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 26, 28.

<sup>(3)</sup> Ouest, 6, 8, 24.

<sup>(4)</sup> Cf. ci-dessus, p. 84.

<sup>(5)</sup> Cette robe est quelquefois simplement peinte, partant peu visible.



cependant<sup>(1)</sup>, et semble se réduire à une pièce d'étoffe passant sous le bras gauche, puis sur l'épaule droite, d'où elle retombe le long du corps. Mais ici apparaissent deux variétés. Tantôt le manteau est une pièce d'étoffe aux pans carrés, tombant droit jusque vers la cheville, en tout cas, au-dessous du jarret<sup>(2)</sup>. Tantôt, exigü et étriqué, il s'arrête bien au-dessus du jarret, s'évasant — c'est là sa caractéristique — en *pans arrondis*, comme une jaquette (ou *morning-coat*) moderne (voir pl. IV)<sup>(3)</sup>. Qu'on veuille bien ne pas se choquer de cette comparaison. M. Maspero, ayant à décrire ce vêtement, que l'on rencontre déjà sur un bas-relief du Musée du Caire, le définissait : « une sorte de *peignoir* emboîtant le cou et plaquant aux formes, qui laisserait le sein, le ventre, les cuisses exposés, et qui couvrirait seulement l'épaule, le dos, les reins à peu près jusqu'au milieu de la cuisse<sup>(4)</sup> ». J'ajoute que ce petit manteau est neuf fois sur dix colorié en *vert*. Chose curieuse, il n'est pas spécial au costume féminin : une dizaine d'hommes aussi en sont revêtus. Mais, tandis que chez les femmes il recouvre toujours une robe longue ou un chiton, il paraît constituer, pour certains au moins des hommes qui le portent, leur unique vêtement, car il laisse à nu, franchement indiqué, le sexe de trois des porteurs d'offrandes<sup>(5)</sup>.

Les hommes sont nu-têtes ou coiffés de la *takîh*; un certain nombre d'entre eux ont la tête serrée d'un bandeau étroit se terminant par un bouquet de fleurs. Quant aux femmes, elles portent pour la plupart la perruque égyptienne, brève ou longue; deux ou trois sont coiffées en bandeaux, à la manière grecque; quelques-unes enfin ont les cheveux disposés en longues boucles s'étirant en spirales minces<sup>(6)</sup>, selon une mode plutôt égyptienne. Une douzaine des porteuses d'offrandes ont la tête couronnée de fleurs (voir pl. IV).

<sup>(1)</sup> Cf. ci-après, § 21, p. 116.

<sup>(2)</sup> Ouest, 4; — est, 2, 4, 6, 8, 10, 18, 19, 20, 22, 27.

<sup>(3)</sup> Ouest, 2, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 21, 22; — est, 3, 12, 14, 16, 21, 23, 24, 25.

<sup>(4)</sup> MASPERO, dans *Le Musée égyptien*, II, p. 76 et pl. XXXII, A. Voir d'ailleurs

ci-après, p. 116.

<sup>(5)</sup> Ouest, 13, 21; est, 25. — Dans d'autres cas, l'homme cache sa nudité sous un pagne très court, ainsi ouest, 11 (où le nombril est visible, mais non le sexe; voir pl. IV).

<sup>(6)</sup> Bons exemples : est, 5 et 6; ouest, 10 et 16.

CAVEAU.

20. — Nous en avons fini avec le pronaos et la chapelle, c'est-à-dire les parties facilement accessibles du tombeau. Reste à décrire le caveau funéraire. — Le puits, profond d'environ 8 mètres, conduit au caveau, vaste souterrain de forme irrégulière, qui comprenait plusieurs chambres. — A. Celle de l'est, relativement bien conservée, est longue de 5 mètres, large de 2 m. 30 cent. à 3 mètres; une porte en maçonnerie, dont la baie a 0 m. 65 cent. de large, y donne accès; elle se termine par deux logettes étroites, profondes de 2 mètres, munies elles aussi d'une porte construite en pierres. — B. Au nord, il y avait également une chambre fermée, de 25 mètres carrés environ, mais la paroi de face et la porte en maçonnerie ont complètement disparu. — C. Le reste du caveau constitue aujourd'hui une vaste galerie, qui s'étend en direction est-ouest sur une dizaine de mètres, la largeur en atteignant, vers le fond, jusqu'à 15 mètres. Bouleversée par les hommes, encombrée par les éboulis, il est impossible d'en reconnaître la structure primitive, mais je suppose qu'elle devait être originairement divisée en deux, peut-être même en trois pièces (une vaste chambre, flanquée au nord et au sud de deux plus petites).

A. Les deux logettes de la chambre Est destinées, dans le principe, à recevoir et abriter chacune un sarcophage, étaient vides. Par contre, nous trouvâmes au centre de la grande pièce trois sarcophages en pierre, l'un complet, cuve et couvercle, les deux autres se réduisant à la cuve<sup>(1)</sup>. Ils ne contenaient plus rien.

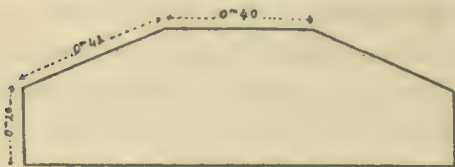


Fig. 6.

B. La chambre du nord était dans un désordre inexprimable et encombrée de pierres, moel-

lons, fragments de sarcophages, parmi lesquels nous aperçûmes les restes d'un beau couvercle en calcaire de forme prismatique (fig. 6), réduit à 0 m. 65 cent., donc au tiers environ de sa longueur, et portant deux lignes

<sup>(1)</sup> Longueur : a) 1 m. 65 cent. (int.), 1 m. 76 cent.; c) 1 m. 86 cent., 1 m. 84 cent. (ext.); b) 1 m. 66 cent., 96 cent.








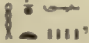
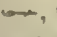

« Et il (Thot) fera de même pour toi après ta mort, (t'accordant) un bel embaumement dû au travail d'Anubis<sup>(1)</sup>. Ton corps rejoindra ce tombeau (renfermé) dans quatre cercueils<sup>(2)</sup> : l'un en genévrier (*ouân*)<sup>(3)</sup>, l'autre en bois de *ked*<sup>(4)</sup>, l'autre en sycomore, l'autre en pierre. Et ils seront dans ta maison en ce jour (de ta mort), gravés à ton nom et couverts de pierres précieuses de toute espèce. »


Sans grande confiance, et plutôt pour acquit de conscience, je fis, le 24 février, glisser le pesant couvercle. La cuve nous sembla d'abord complètement vide; elle ne contenait plus, en tout cas, le corps de Petosiris, que les malfaiteurs en avaient extrait par l'ouverture pratiquée à la tête de la cuve. Mais bientôt nous aperçûmes, collé à une paroi de la cuve, un couvercle de cercueil en bois sombre qui paraissait intact, puis des fragments presque entièrement pourris d'un autre cercueil en bois jaunâtre, enfin, tout au fond, la cuve plate du premier cercueil.

Si nous devons nous résigner à ne savoir jamais en quoi consistait le « bel embaumement » de Petosiris, ni de quels ornements sa momie était couverte, nous avons du moins sous les yeux ses cercueils, au nombre de trois (non pas de quatre, comme l'avait annoncé *Tehu*) : l'un en pierre, les deux autres en bois.


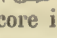

J'ai décrit ci-dessus le sarcophage en pierre. — Du premier cercueil en bois je dirai peu de chose, car il n'en reste que des fragments. Il était en sycomore , recouvert d'un stuc peint en jaune, pourri par l'humidité du caveau. Le couvercle, probablement moniforme, était couvert d'inscriptions disposées en trois ou peut-être quatre lignes verticales,

<sup>(1)</sup> Cf. PIRHL, *Inscr. hiér.*, 1<sup>re</sup> série, pl. 39, col. 5; BERGMANN, *Hier. Inscr.*, pl. 6, col. 12, pour l'expression *sdwh* *m kat Inpw*.

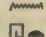

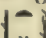
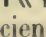
<sup>(2)</sup> , malgré le déterminatif , trois seulement des cercueils décrits sont en bois. —  désignant un sarcophage en bois, dans MORET, *Rec. de trav.*, XXXV, 1913, p. 204.

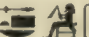
<sup>(3)</sup>  serait le genévrier de Syrie :

LORET, *Annales*, XVI, p. 34.

<sup>(4)</sup> Le bois  (ici : ), dont l'espèce est encore indéterminée, constituait l'un des cercueils d'un Apis, dont il est dit :  « ses cercueils étaient en bois de *ked*, de *mer* et de cèdre. . . » (CHASSINAT, *Rec. de trav.*, XXII, 1900, p. 166).

encadrées de figures de divinités (on voit encore une Isis à la droite d'une ligne où sont énumérés les titres de Petosiris); les hiéroglyphes sont tracés au pinceau noir et mal dessinés.

Quant au second cercueil, qui reposait à l'intérieur du premier, c'est une pièce extrêmement remarquable. Il est en un bois brunâtre, recouvert d'un vernis noir<sup>(1)</sup>, très dur et pesant, que j'avais pris d'abord — à tort — pour de l'ébène, ou une variété de l'ébène, dont il a, sinon la couleur, du moins la densité. Comme ce n'est ni le  ou sycomore, ni le  ou genévrier<sup>(2)</sup>, faut-il y voir la troisième essence indiquée par *Tehm*, le  (ou )? C'est possible; mais en attendant qu'un botaniste ait scientifiquement identifié le bois dont est fait ce cercueil, le mieux est de réserver toute réponse à cette question.

Ce n'est qu'après avoir transporté le couvercle sous l'orifice du puits funéraire que je pus me rendre un compte exact de sa valeur<sup>(3)</sup>. C'est une gaine moniforme, longue de 1 m. 95 cent., large de 0 m. 32 cent. à 0 m. 57 cent., haute d'environ 0 m. 45 cent., où les saillies générales du corps sont vaguement modelées; la tête est coiffée du *klast*, et le menton orné de la barbiche; les yeux, en verre, sont rapportés et surmontés de larges sourcils en cuivre<sup>(4)</sup>. Mais ce qui en fait l'originalité et le prix, c'est la bande d'inscriptions qui descend jusqu'aux pieds, composée d'hiéroglyphes multicolores, rapportés, et sertis dans le bois, sur lequel ils se détachent en teintes vives et brillantes. Chacun d'eux est formé d'un ou de plusieurs morceaux de verre, contrefaisant des pierres fines ou des matières précieuses — les  dont parlait *Tehm* —, turquoise, lapis-lazuli, cornaline, émeraude, jaspe, ambre, nacre, ivoire, soigneusement travaillés, polis, retouchés au ciseau, et assemblés harmonieusement. Les couleurs ne sont pas employées au hasard : les parties du corps, bras, jambes, langue, oreilles, nez, etc., sont faites d'une pâte imitant la

<sup>(1)</sup> C'est probablement à la suite d'une macération que le bois a acquis sa belle teinte noire, aussi brillante et solide que si elle était naturelle.


<sup>(2)</sup> Voir ci-dessus, p. 111, note 3.

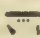

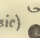

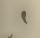




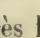
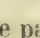
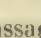
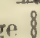
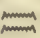
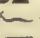

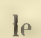
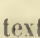
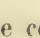
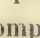


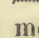
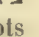
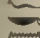
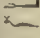

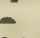
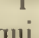
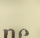
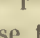
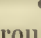
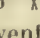
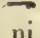
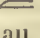
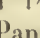
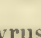
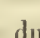
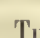
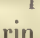
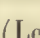
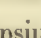

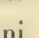
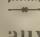
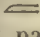
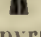
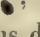
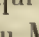
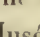
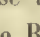
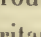
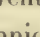
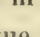
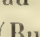
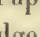
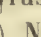
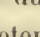
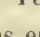
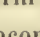
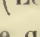
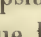
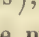
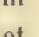
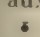
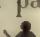
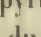
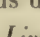
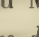
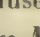

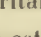
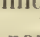
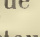
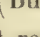
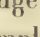
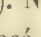
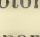


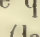
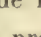
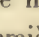
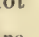


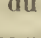
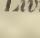
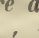
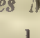
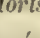
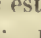
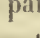
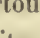
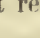
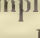
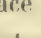
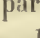
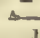
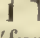
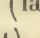
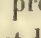
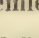
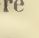
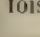
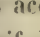
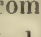
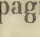
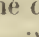
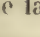
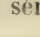
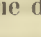
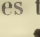
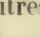
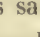
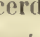
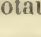
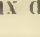
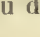
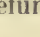
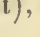
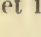
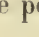
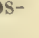
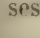
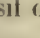
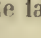
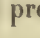
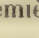
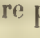
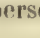
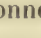

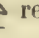
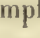
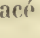
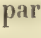

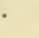

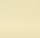
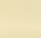
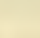
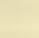
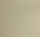
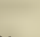
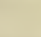
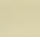
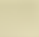
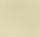
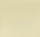
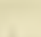
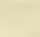
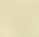
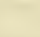
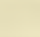
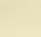
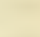
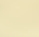
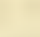
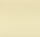
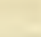
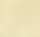
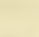

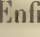
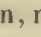




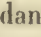
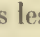
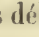
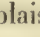
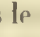

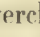
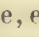
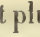
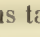

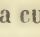
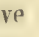
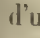
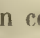
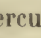
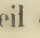
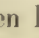
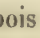

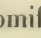

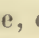
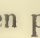
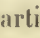
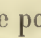
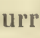
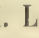
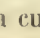
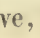

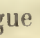





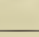
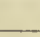
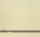
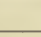
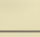
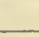
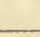
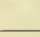


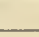

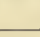




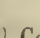
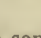
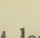
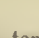
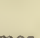
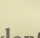
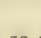
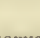
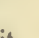
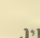
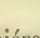
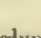
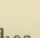
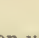
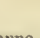
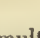
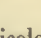
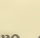
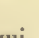
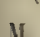
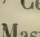
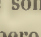
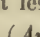
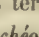
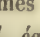
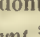
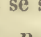
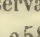
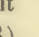
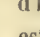
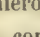
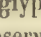
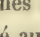
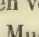
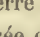
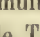
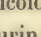
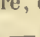
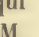
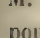
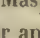
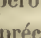
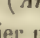
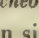
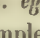
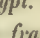
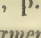
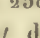
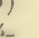
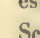
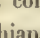
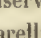
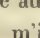
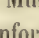
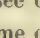
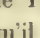
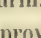
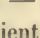
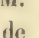
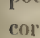
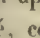
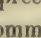
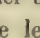
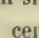
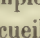
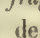
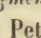
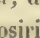
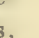
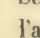
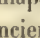
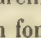
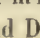
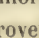
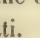
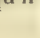
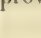
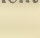
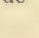

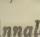
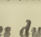
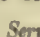
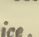

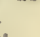
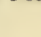
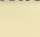
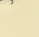
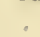
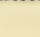
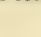
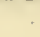
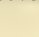

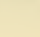
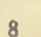
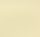
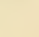
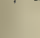
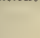
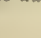
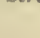
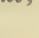
<sup>(3)</sup> La cuve du cercueil, plate et très



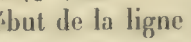
basse, ne comporte aucune ornementation.

<sup>(4)</sup> L'œil est dessiné par un filet de cuivre, dans lequel sont compris une cornée en verre blanc et un iris en verre noir.



cornaline; la bouche est un ovale nacré, ou vert émeraude, encadré d'une ligne rouge; une fois même l'artiste y a dessiné les deux rangées de dents. Un prêtre  est représenté avec les chairs rouges, la *takiéh* jaune, le pagne blanc, la ceinture et le collier verts, le vase à libation et l'eau qui en coule verts également; il n'entre pas moins de six ou sept morceaux d'émail multicolore dans la composition de ce petit personnage, qui n'a pas trois centimètres de haut. Où la variété des couleurs est encore plus grande, où la virtuosité de l'artiste s'affirme avec le plus d'éclat, c'est dans la facture des quadrupèdes et des oiseaux : ainsi la chouette — peut-être son chef-d'œuvre —, dont la tête est blanche avec des yeux et un bec bleus, la poitrine nacrée, les pattes rouges, la queue verte, et le plumage formé de filets superposés et enchevêtrés, alternativement bleus, jaunes et verts : il serait difficile de dire le nombre de lamelles de verre dont est fait le corps de cet oiseau. Tous les hiéroglyphes sont dignes de retenir l'attention; et ils se développent au long de cinq grandes colonnes, sous le signe du ciel en bleu lapis-lazuli, marqué d'étoiles blanches, avec une heureuse variété, une perfection toujours égale, formant « un ensemble d'un éclat et d'une richesse à peine concevables »<sup>(1)</sup>.

Le texte de l'inscription est emprunté au chapitre XLII du *Livre des Morts*, le chapitre de l'identification des membres du défunt avec les membres des dieux. Il commence à   (sic)  et s'arrête brusquement à  ]                                                   

                                                        

                                                        

                                                        

                                                        

                                             

2 mètres, porte à l'extérieur cinq lignes verticales tracées au pinceau noir, proscynème à Osiris-Khontamentit en faveur du défunt, dont le nom est deux fois mentionné , le fils puîné de Petosiris, mort en bas âge. Sur le couvercle étaient également peintes sept lignes, presque complètement effacées et illisibles aujourd'hui; le début de la ligne 1 et celui de la ligne 6 ont été ensuite faiblement gravés : le début de la ligne 1 se lit :  etc. . . . Mais les quelques mots gravés au début de la ligne 6 sont singuliers :  « le fils de Zed-her ». S'agirait-il de *Pe-tou-kem*<sup>(1)</sup>, et le cercueil de *Thot-rekh* aurait-il été usurpé par son neveu ? Il est impossible de résoudre cette petite énigme.

En résumé, le caveau nous a révélé la sépulture complète de Petosiris, le sarcophage en pierre de sa femme, le cercueil en bois de son fils puîné<sup>(2)</sup>. Des morts des générations antérieures, particulièrement de *S-shou* et de *Zed-thot-ef-ankh*, nous n'avons absolument rien retrouvé.

#### CONCLUSIONS.

21. — Essayons maintenant de déterminer l'âge du tombeau.

Il ne renferme ni cartouche, ni nom de souverain, ni, d'une façon générale, d'élément qui nous permette de proposer *a priori* même une date approximative. Il faut donc procéder par déduction, et interroger les divers documents, épigraphiques et archéologiques, susceptibles de nous fournir quelque indication.

J'ai suffisamment cité de textes pour que le lecteur ait pu se rendre compte du caractère de la langue, qui appartient à ce qu'on est convenu d'appeler la « basse époque ». Ce terme assez vague couvre la longue période qui va de la XXVIII<sup>e</sup> dynastie jusqu'aux temps de la domination romaine. Cependant, il faut observer que les signes hiéroglyphiques dotés d'une valeur nouvelle dans l'écriture post-pharaonique, et qui apparaissent de façon courante dans les textes d'Édfou et de Dendérah, sont ici,

<sup>(1)</sup> Voir ci-dessus, p. 58.

<sup>(2)</sup> Les sarcophages en pierre et le cercueil du *Thot-rekh* ont été laissés en

place. Nous n'avons transporté au Caire que le précieux cercueil de Petosiris (*Journal d'entrée*, n° 46592).

sinon complètement absents, du moins tout à fait exceptionnels; d'autre part, si la pensée n'est pas toujours claire, le style est en tout cas d'une sécheresse généralement correcte, et conforme dans l'ensemble aux règles de la syntaxe égyptienne. On pourrait assurément dater ces inscriptions des débuts plutôt que de la fin de la « basse époque », par exemple de la dynastie des Nectanébo.

Mais si des textes nous passons aux représentations figurées, force nous est d'attribuer à celles-ci une date un peu moins élevée, et de descendre vers la période ptolémaïque. Laisant de côté les motifs traités conformément à la tradition égyptienne, — scènes d'offrandes de la façade et funéraires de la chapelle, — nous constatons en effet que les bas-reliefs sont singulièrement imprégnés d'influence hellénique. Sans parler du sacrifice en l'honneur du *ἥρως*<sup>(1)</sup>, qui pourrait être la copie d'un lécythe athénien, que d'attitudes inspirées par l'art grec! Les « pleureuses » groupées autour de l'hérôon semblent directement dessinées d'après quelque grand modèle<sup>(2)</sup>; telle porteuse d'offrandes paraît détachée d'un bas-relief funéraire grec<sup>(3)</sup>; le vieux fondeur de raisins ressemble à un Silène<sup>(4)</sup>; les laboureurs et paysans ont des gestes réalistes complètement étrangers à l'art égyptien<sup>(5)</sup>. J'ai en outre, à plusieurs reprises, signalé l'effort fait par l'artiste pour échapper à la « loi de malformation »<sup>(6)</sup>, et établir des figures selon les règles vraies de la perspective. S'il n'est jamais, malgré son évident désir, arrivé à représenter complètement de face aucun de ses personnages<sup>(7)</sup>, en revanche il a réussi au moins une fois à en poser un parfaitement de profil<sup>(8)</sup>.

La même influence se manifeste dans le costume. Le chiton de toile, recouvert du péplos-épibléma, ou de l'himation souvent remonté sur la tête, est le costume classique des femmes grecques. La tunique longue des hommes, cette sorte de sarrau que nos artisans et nos laboureurs portent généralement retroussé, c'est, je l'ai dit<sup>(9)</sup>, le *χιτών* des esclaves et

(1) Ci-dessus, p. 82.

(2) Ci-dessus, p. 85.

(3) Ci-dessus, p. 82 et § 19.

(4) Ci-dessus, p. 77.

(5) Ci-dessus, p. 71-75.

(6) MASPERO, *L'Archéol. égyptienne*<sup>2</sup>, p. 177.

(7) Ci-dessus, p. 71 et p. 106.

(8) Ci-dessus, p. 74.

(9) Ci-dessus, p. 72.



des paysans grecs, de même que le bonnet conique, la *κωνή*, était leur coiffure habituelle<sup>(1)</sup>.

Voici maintenant un manteau, grec d'origine, mais modifié sous une influence étrangère, persane ou asiatique, et qui ne s'est pas encore rencontré hors d'Égypte : l'himation à bordure crénelée, passant sur l'épaule gauche, laissant libres le bras et l'épaule droite, et descendant droit jusqu'à la cheville<sup>(2)</sup>. Nous possédons au Musée du Caire une demi-douzaine de statues revêtues de ce manteau. Quelques-unes ont été signalées par M. Maspero<sup>(3)</sup> et par M. Daressy<sup>(4)</sup>; une autre figure au *Catalogue* de M. Edgar<sup>(5)</sup>. On s'accorde à les dater du 1<sup>er</sup> siècle avant notre ère. Mais ce n'est pas à dire que cet himation n'ait été introduit en Égypte qu'à une époque aussi tardive; en fait, il apparaît sur un monument daté de Ptolémée II Philadelphe<sup>(6)</sup>. C'est aussi au règne de l'un des trois ou quatre premiers Lagides qu'il faudrait, d'après M. Maspero<sup>(7)</sup>, attribuer deux bas-reliefs d'Héliopolis, d'un style qui rappelle celui de nos reliefs de Derouah, et où l'on voit deux personnages vêtus de l'himation à bordure crénelée. Peut-être prouvera-t-on quelque jour que ce costume était arrivé en Égypte avec Alexandre ou le satrape Ptolémée; il est permis en tout cas de supposer qu'il y était en usage au début du 1<sup>er</sup> siècle.

C'est à une date encore plus haute, à la XXIX<sup>e</sup> ou à la XXX<sup>e</sup> dynastie, que M. Maspero faisait remonter un autre relief, de style analogue, provenant de Memphis<sup>(8)</sup>, où apparaît, pour la première fois, une autre espèce de manteau, le « peignoir », dont nous avons rencontré tant d'exemples sur nos reliefs de Derouah (voir pl. IV)<sup>(9)</sup>. Qu'est-ce en somme que ce cos-

(1) Ci-dessus, p. 72.

(2) Ci-dessus, p. 66, 68, 70, 79, 90, 97, 100.

(3) MASPERO, *L'Archéol. égyptienne*<sup>2</sup>, p. 241.

(4) DARESSY, *Rec. de trav.*, XV, 1893, p. 157-161.

(5) EDGAR, *Greek Sculpture (Catal. gén. du Musée du Caire)*, p. ix et n° 27494.

(6) PETRIE, *Tanis*, I, pl. XV; et voir, à ce sujet, le commentaire donné par von

BISSING à la planche CI de ses *Denkmäler* (deuxième page du texte, note 15, avec bibliographie).

(7) MASPERO, *Le Musée Égyptien*, II, pl. XXXII, B, et XXXIX, B, et commentaire, p. 76, 85 et 92. — Cf. aussi von BISSING, *op. laud.*, et CAROLINE R. WILLIAMS, dans *Journal of Eg. Arch.*, V, p. 280.

(8) MASPERO, *ibid.*, pl. XXXII, A, et p. 76 et 92.

(9) Ci-dessus, p. 107.

tume, sinon un dérivé lointain, propre à l'Égypte, de l'himation féminin ? Les transformations en sont faciles à suivre sur quelques figures féminines. Nous avons vu en effet des orantes drapées, jusqu'à la tête, dans le sévère himation classique<sup>(1)</sup>; puis les filles de Petosiris vêtues du même himation, mais plus élégant, entr'ouvert, et serré seulement à la ceinture<sup>(2)</sup>; chez quelques porteuses d'offrandes, l'himation se fait moins ample et plus court, il est simplement posé en châle sur les épaules, d'où il tombe droit le long du corps<sup>(3)</sup>; raccourcissez-le encore, arrêtez-le à mi-cuisses, arrondissez-en les pans, et vous avez ce curieux petit manteau, qui est plus une parure qu'un vêtement, et qui, du costume féminin, passa, nous l'avons vu, à celui des hommes<sup>(4)</sup>. Comme il voisine, à Derouah, avec l'himation masculin à bordure crénelée, il est donc contemporain de ce dernier. Il faut par conséquent admettre ou que la date extrême<sup>(5)</sup> proposée par M. Maspero pour les reliefs d'Héliopolis est trop basse, ou trop haute celle<sup>(6)</sup> proposée pour le relief de Memphis. Nous ne serons sans doute pas loin de la vérité en adoptant pour les uns et pour l'autre une date moyenne, et en les rangeant quelque part vers l'an 300.

Et telle est l'époque où, tout bien considéré, je placerais la construction du tombeau de Petosiris. Peut-être la trouvera-t-on trop élevée, et objectera-t-on que l'art grec, assurément acclimaté à cette époque dans le Delta et à Memphis, n'avait pas pu encore pénétrer en Haute-Égypte. La décoration du tombeau de Petosiris est en effet une manifestation d'art jusqu'à présent isolée, et qui, incontestablement, surprend. Mais rappelons-nous que c'est sous Ptolémée Sôter que fut fondée Ptolémaïs, à plus de 200 kilomètres au sud d'Hermopolis, ce qui laisse supposer, dès ce règne, une réelle infiltration de la civilisation et de l'art helléniques dans le haut pays. Je ne prétends pas d'ailleurs que nos reliefs soient l'œuvre d'un artiste grec; c'est même peu vraisemblable : ils sont dus plutôt à un artiste indigène, élevé dans une école grecque de Memphis, où il s'est initié aux théories d'art nouvelles, où il a puisé son inspiration, emprunté

---

<sup>(1)</sup> Ci-dessus, p. 84, 106.

<sup>(2)</sup> Ci-dessus, p. 79.

<sup>(3)</sup> Ci-dessus, p. 107.

<sup>(4)</sup> Ci-dessus, p. 107.

<sup>(5)</sup> Ptolémée IV Philopator (221-204).

<sup>(6)</sup> XXIX-XXX<sup>e</sup> dynastie (400?-342).

ses modèles, sans arriver jamais à secouer complètement l'influence de l'antique Égypte.

Au surplus, les graffites grecs tracés sur les colonnes de la façade par de pieux visiteurs<sup>(1)</sup> nous fournissent-ils un *terminus post quem*, dont il faut bien tenir compte. Ils sont, selon toute vraisemblance, du milieu du III<sup>e</sup> siècle. Il ne paraît donc pas téméraire de faire remonter à quelque cinquante années plus tôt la construction du tombeau de Derouah.



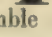
Voici enfin un texte intéressant la biographie de Petosiris, qui vient confirmer les résultats précédemment obtenus, et nous permet en même temps de fixer, de façon au moins approximative, l'époque où vécurent les principaux personnages de sa famille.

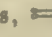
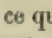
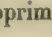
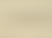
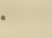
Ce texte est tiré de la grande inscription n° 81, l. 22-33 :



« J'ai été sous l'obéissance du maître de Khmounou dès mon enfance; tous ses desseins étaient dans mon cœur. On me choisit<sup>(2)</sup> pour administrer son temple, car on savait que sa crainte était dans mon cœur. J'ai passé sept ans, comme *procurateur* (*λεσώνης*)<sup>(3)</sup> de ce dieu, à administrer

(1) Ci-dessus, p. 44.

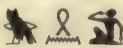
(2) Si  est une forme active ( compl. direct), le sujet, qui semble ne pouvoir être que Thot, n'est pas exprimé, et  ne se comprend pas. Je crois donc plu-

tôt que c'est un passif, d'ailleurs incorrectement écrit; en ce cas,  de  équivaldrait à , ce qui est possible, mais il faudrait supprimer  de .

(3) Cf. ci-dessus, p. 56.



ses biens<sup>(1)</sup>, sans que l'on trouvât rien à me reprocher. Un roi des pays étrangers avait alors<sup>(2)</sup> établi son protectorat sur l'Égypte, et il n'y avait plus de choses qui fussent en leur place d'autrefois. Depuis qu'un combat s'était livré<sup>(3)</sup> aux portes de l'Égypte<sup>(4)</sup>, le sud du pays était dans le trouble<sup>(5)</sup>, et le nord dans la confusion<sup>(6)</sup>; les hommes marchaient dans l'égarment (?), les temples n'étaient plus à la disposition de (?) leurs desservants, les prêtres erraient (?) dans l'ignorance de ce qui se passait. — Quand je remplis les fonctions de *procurateur* de Thot, alors... etc.... »


Quoi qu'il en soit de l'interprétation littérale de ce texte assez délicat, un fait positif s'en dégage : lorsque Petosiris assumait la charge de  de Thot, l'Égypte était sous une domination étrangère. La même idée est exprimée encore plus clairement dans deux autres inscriptions :


 (inscr. 59, l. 2)


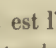
et


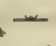
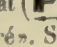
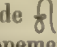
 (inscr. 62, l. 3),

et encore, de façon un peu différente :


(on n'avait pas fait de travaux dans le temple)  (inscr. 59, l. 3).


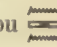

<sup>(1)</sup> Sur le sens de , cf. MASPERO, *Journal asiat.*, 1890, p. 130-131; MOREY, *ibid.*, 1916, p. 304.

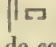
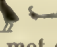
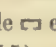

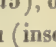
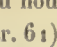
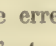
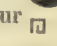
<sup>(2)</sup>  est l'enclitique , dont le final est tombé.

<sup>(3)</sup>  pour  : « depuis qu'un combat () était venu à se livrer, s'était livré ». Sur l'emploi et le sens de  marquant le développement logique d'une situation ou d'une action désastreuses, cf. GARDINER, *Admonitions*, p. 53.

<sup>(4)</sup> Même emploi de *m hnt r* dans ce

sens, dans *Sinuhe*, B 306, .

<sup>(5)</sup> Lire  ou  «  ».

<sup>(6)</sup>  pour . Au sujet de ce mot et de l'orthographe *šwh* au lieu de *šh*, cf. GARDINER, *Admonitions*, p. 28-29. Sur la confusion de  et de , cf. ci-dessus, p. 75 (inscr. 45), où nous avons  pour , et p. 81 (inscr. 61), où nous trouvons la même erreur  pour , — sans compter d'autres exemples non cités dans cet article.

Prendrons-nous au pied de la lettre le tableau des calamités qui, d'après Petosiris, désolèrent l'Égypte pendant le règne de ces étrangers? Le croirons-nous sur parole quand, dans la suite du texte, il fait son propre panégyrique et expose complaisamment le rôle qu'il joua comme restaurateur de la religion à Hermopolis? Il y a sans doute, dans ce récit et dans cet éloge, un peu d'exagération, et, si je puis dire, une variation, adaptée à l'époque, sur « le thème classique du désordre et du roi sauveur »<sup>(1)</sup>. Mais, la part faite à la « littérature », la réalité historique d'une domination étrangère abominable — qui ne peut être que celle des Perses —, n'en subsiste pas moins.

Sous le gouvernement si avisé des premiers Ptolémées, dont la politique était faite de bienveillance à l'égard des Égyptiens, de tolérance pour leur religion, et du souci constant de « rattacher le présent au passé »<sup>(2)</sup>, le souvenir de cette domination était, par contraste, d'autant plus abhorré. Mais encore de quelle domination persane s'agit-il? De la première, qui dura cent vingt ans, couvrant tout le v<sup>e</sup> siècle, et se termina vers 404 par la révolte d'Amyrtée<sup>(3)</sup>, — ou de la seconde, qui commença en 342, à la chute de Nectanébo II, et prit fin en 332 après les victoires d'Alexandre? Assurément de la seconde, qui est la plus proche de l'époque ptolémaïque, au delà de laquelle il paraît impossible<sup>(4)</sup> de faire remonter la décoration du tombeau de Petosiris. « Le combat qui s'était livré aux portes de l'Égypte », marquant pour le pays le début d'une période d'agitation (inser. 81 précitée<sup>(5)</sup>, l. 29-30), ne serait-il pas celui que Nectanébo II soutint devant Péluse<sup>(6)</sup> et où sombra, dans la défaite, l'indépendance nationale? Et dans les lignes qui suivent (l. 31-33), ne peut-on pas voir une allusion aux fureurs sacrilèges d'Ochos et de Bagoas<sup>(7)</sup>, qui profanèrent et pillèrent avec rage les temples d'Égypte?

C'est à ce moment, particulièrement difficile, que Petosiris aurait rempli, sept fois de suite, au cours de la décade 342-332, les fonctions de

---

<sup>(1)</sup> R. WEILL, *La fin du Moyen Empire égyptien*, p. 22 et suiv.

<sup>(2)</sup> BOUCHÉ-LECLERCQ, *Hist. des Lagides*, I, p. 109.

<sup>(3)</sup> MASPERO, *Histoire*, III, p. 751.

<sup>(4)</sup> Ci-dessus, p. 115-117.

<sup>(5)</sup> Ci-dessus, p. 118.

<sup>(6)</sup> MASPERO, *Histoire*, p. 766-768.

<sup>(7)</sup> WIEDEMANN, *Aegyptische Geschichte*, II, p. 719.

λεσώνης. Il peut avoir vécu encore quelque cinquante ans, et avoir atteint les dernières années du règne de Ptolémée Sôter (285). C'est sur la fin de sa vie qu'il aurait, sinon édifié, du moins fait décorer la chapelle funéraire de son père et de son frère aîné, puis construit le « pronaos » réservé à son propre culte, — donc aux environs de l'an 300.

Quant à *S-shou* et à *Zed-thot-ef-ankh*, il faudrait placer sous la dernière dynastie indigène, celle des Nectanébo, entre 380 et 342, leur période d'activité sacerdotale. Remontons encore d'un quart de siècle, au delà de la XXX<sup>e</sup> dynastie, avec le vieux *Zed-thot-ef-ankh*, l'ancêtre de Petosiris; descendons d'autre part d'une quarantaine d'années dans le III<sup>e</sup> siècle, avec *Zed-her* et *Pe-tou-kem*, son fils et son petit-fils, et nous suivrons ainsi pendant plus de cent cinquante ans, entre la XXVIII<sup>e</sup> dynastie (404) et le règne de Ptolémée III Évergète (246), la longue histoire d'une famille de grands prêtres de Thot d'Hermopolis.

G. LEFÈVRE.

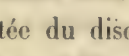
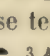
Le Caire, mai 1920.



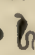

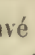
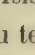
# DEUX STÈLES DE BUBASTIS.

PAR M. G. DARESSY.

Il a été trouvé dans le tell Basta, il y a quelques années, deux stèles en calcaire, en assez mauvais état de conservation, que je signale à cause de la rareté des petits monuments épigraphiques de cette provenance.

La première stèle (*Journal d'entrée du Musée*, n° 43148) n'a plus que 0 m. 40 cent. de hauteur et 0 m. 32 cent. de largeur, la partie inférieure étant détruite. Il ne subsiste donc que le tableau du haut, avec personnages au-dessus desquels sont gravées de courtes colonnes d'hieroglyphes. A gauche, la déesse Bast est assise; elle a une tête de lionne, pas de chatte, surmontée du disque solaire. Sa légende est : . Devant elle est un autel, et à droite deux adorateurs sont tournés vers la déesse : le premier est un homme vêtu d'une grande robe, le second une prêtresse tenant des fleurs. Sur leur tête on lit : 

Ce gouverneur Tanro (ou Tal) ne m'est pas autrement connu.

La seconde stèle (*Journal d'entrée du Musée*, n° 45051) a 0 m. 50 cent. de hauteur et 0 m. 27 cent. de largeur. Les gravures sont rehaussées de bleu et les lignes séparatives des inscriptions sont rouges. Dans le cintre plane un disque ailé. Au-dessous, à gauche, on voit une déesse à corps d'hippopotame, comme Thouéris, coiffée du disque et des cornes d'Isis, et qui est nommée Nout : . Lui faisant face, un adorateur,  a les bras levés; il est vêtu d'un grand costume plissé muni de franges dans le bas. Derrière lui il y avait une femme qu'on a changée en une déesse tenant le sceptre papyriforme et le signe de la vie, coiffée du disque et des cornes d'Isis, et ayant conservé la longue robe évasée du bas des prêtresses. On ne sait pas si le nom gravé au-dessus  est celui de la prêtresse, ou de la forme spéciale d'Isis qui aurait porté désignation de « la Bubastite »,  étant le nom du territoire du XVIII<sup>e</sup> nome de la Basse-Égypte. En bas sont tracées quatre lignes d'inscriptions :

(→) 


G. DARESSY.

UN  
GROUPE DE SAFT EL HENNEH

PAR

M. G. DARESSY.

En avril 1920, un fellah de Saft el Henneh mit au jour, en labourant son champ, un groupe de statues en granit noir dont le Musée vient de faire l'acquisition<sup>(1)</sup>. La largeur est de 0 m. 605 mill., l'épaisseur de 0 m. 45 cent.; la hauteur maximum est de 0 m. 605 mill. Le monument donnait l'image de trois personnes : un homme assis au milieu, sa femme assise à sa gauche, et leur fille debout à sa droite. Les trois têtes sont brisées et n'ont pas été retrouvées.

Le personnage principal est vêtu d'une grande robe avec fente au cou, à manches courtes en entonnoir et plissées, ayant dans le bas une sorte de tablier triangulaire, plissé et empesé. Il porte en outre un pagne en étoffe plissée, dont le haut de la ceinture a une courte frange; par-devant, l'ouverture laissée par les deux extrémités de ce pagne, qui vont en relevant et se croisent à peine, est occupée en partie par une pièce d'étoffe, frangée à sa partie inférieure. On ne voit plus que le bas de la perruque marquée de lignes ondulées verticales, descendant plus bas que le cou, où elle se termine en pattes arrondies. La main droite, ramenée sur la poitrine, tient un bouton de fleur ; le bras gauche est posé sur les genoux. Les pieds sont chaussés de sandales formées d'une semelle débordante, d'une lanière entre les orteils et d'une large bride.

La femme, assise sur le même siège que lui, une sorte de banc rectangulaire, sans sculptures, avec dossier, est vêtue d'une longue robe tombant jusqu'au talon et sur le cou-de-pied, sans autres ornements que la manche plissée. Sa main droite est posée sur l'épaule droite de son mari; le bras gauche, qui était pendant, est brisé.

---

<sup>(1)</sup> *Journal d'entrée du Musée*, n° 46600.


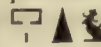
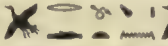


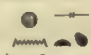
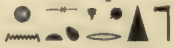
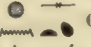







que j'ai publiée il y a neuf ans<sup>(1)</sup>, et qui est au nom de *Hor*, fils de *Sa-n-uast*, si bien qu'on ne peut hésiter, vu la concordance des titres, à croire que cette statue est du même personnage, qui avait dédié le groupe à ses parents. Les formules d'imprécations contre quiconque détruirait le monument, mieux conservées sur la statue que sur le groupe, où il n'en subsiste que des fragments autour du socle, sont également bien dans le goût de la période des Chéchanq. Il est donc possible que l'activité dont *Sa-uas* se vante n'ait pas été employée contre les étrangers, mais dans les luttes intestines de l'Égypte à cette époque.

Il n'y a aucun renseignement géographique nouveau. Le nom de Saft el Henneh  est bien connu depuis les fouilles de M. Naville en cette localité<sup>(2)</sup>, ainsi que par les monuments qui y ont été découverts depuis<sup>(3)</sup>. L'autre désignation , empruntée à la divinité qui y était adorée, et était la protectrice du XX<sup>e</sup> nome de la Basse-Égypte, est également connue. Sa-uas était gouverneur de , « la zone de Parâ », désignation de la frontière orientale du Delta mentionnée sur un certain nombre de monuments<sup>(4)</sup>.

Le seul point sur lequel il y a lieu de s'arrêter est celui du nom de la déesse associée au culte de Septi, et qui n'avait pas été mis en évidence jusqu'ici. Ce nom ne figure pas dans le *Dictionnaire de mythologie* de Lanson; on le retrouve à plusieurs reprises sur les parois du grand naos de Saft el Henneh, mais sans aucune addition ayant pu faire soupçonner le rang qu'occupait la déesse dans le culte local. Dans la publication de Naville, pl. II, rangée du bas,  est coiffée comme ici du disque et des cornes; pl. IV (dos du naos), dans la rangée inférieure,  « Khensit, couronne de Septi » porte sur la tête une plume d'autruche comme la déesse Mât; pl. V (côté droit, rang supérieur),  est figurée comme une Isis assise; à la troisième rangée on la voit à trois reprises : une première fois  est en Mât, avec le corps momifié; la seconde

<sup>(1)</sup> DARESSY, *Une statue de Saft el Henneh*, dans les *Annales du Service des Antiquités*, t. XI, p. 143.

<sup>(2)</sup> E. NAVILLE, *Goshen and the shrine of Saft el Henneh* (E. E. F., 1887).

<sup>(3)</sup> DARESSY, *Notes et remarques*, § CLV, dans le *Recueil de travaux*, t. XX, p. 76.

<sup>(4)</sup> GARDINER, *The Delta residence of the Ramessides*, dans *The Journal of Egyptian Archaeology*, vol. V, p. 269.





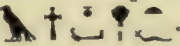


# UN « FILS ROYAL EN NUBIE »

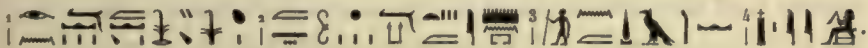
PAR



M. G. DARESSY.

Le Musée du Caire possède une stèle en calcaire envoyée d'Abydos en août 1899, intéressante par les titres du personnage qui l'a fait graver<sup>(1)</sup>. Haute de 0 m. 69 cent., large de 0 m. 45 cent., elle est cintrée au sommet; la gravure était soignée, mais une partie de la surface de la pierre est usée, ce qui a fait disparaître des figures et inscriptions. Le costume des hommes et la maigreur des hiéroglyphes dénotent la XIX<sup>e</sup> dynastie pour date de ce monument.

La stèle est divisée en deux tableaux superposés. Celui du haut montre un personnage en adoration devant les divinités d'Abydos. Osiris coiffé de l'*atef* est assis, tenant la crosse et le fouet; il est appelé  dans la légende en colonnes gravée au-dessus de lui. Debout derrière le dieu et l'entourant de ses bras, on voit la déesse Isis  coiffée du siège, puis Horus hiéracocéphale coiffé du *pehent*, en marche, tenant le sceptre *uas* et le signe de la vie : .

A droite et faisant face aux divinités l'adorateur est debout, les bras levés. Il a une grande robe plissée avec tablier à festons dans le bas et porte la grande perruque à la mode sous Sésî I<sup>er</sup> et Ramsès II; un autel avec offrandes est placé devant lui. Au-dessus, on lit cette légende tracée en colonnes :



Au second registre, à gauche, un homme vêtu d'une grande robe bouffante et une femme sont assis sur des sièges à pieds de lion posés sur une natte. Les corps de ces deux personnages ont été martelés. L'homme lève la main vers les offrandes posées sur un autel au delà duquel une femme est debout, faisant brûler l'encens et versant l'eau d'un vase  sur les aliments. La légende des personnages assis a entièrement disparu; de celle de l'adoratrice il ne reste que la fin du nom .


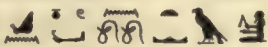
<sup>(1)</sup> *Journal d'entrée du Musée*, n° 34620. Elle est exposée dans la salle P.



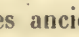



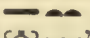

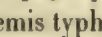







voulu ajouter le nom du pays où il était de service, après avoir oublié de le mentionner avant son nom, et qu'il faut traduire « fait par le scribe du trésor, chef des soldats en Nubie (), lieutenant du Ouaouat, Meri », ce qui nous donne le même titre que pour le  qui a tracé son nom à Addeh. Meri aurait donc traversé le fleuve, et sortant de sa circonscription serait venu à Abou Simbel en touriste.

Le lieu le plus septentrional où soit mentionné le Ouaouat dans la vallée est Korosko, où H. Brugsch a copié une inscription sur un rocher<sup>(1)</sup> disant qu'Amen-m-hât III avait été  « abattre le Ouaouat »; d'autre part, dans le *Conte du Naufragé* (l. 9), le héros du roman dit qu'il a atteint les limites du Ouaouat : . Comme ce récit a trait à des aventures merveilleuses qui ne peuvent avoir eu pour théâtre que la mer Érythrée ou l'océan Indien, il n'y avait aucun motif pour le voyageur de traverser le Nil, et par suite M. Golénischeff<sup>(2)</sup>, en disant que  est le « nom que les anciens Égyptiens donnaient à tout le pays s'étendant entre le Nil et la mer Rouge, au sud du village moderne de Korosko », a situé en gros l'emplacement de cette région; on doit pourtant faire la réserve que le Ouaouat ne devait guère aller au sud plus loin que la seconde cataracte.

Vers l'est, le Ouaouat montait un peu plus au nord et avait pour débouchés sur mer les ports de Bérénicé et d'Aidhab. M. Golénischeff a signalé une mention du  sur les parois du temple de Bérénicé<sup>(3)</sup>. Dans les récits mythologiques gravés sur les murailles du temple d'Edfou<sup>(4)</sup>, on parle d'Horus arrivant en Nubie , venant aborder à , pays que l'on s'accorde à reconnaître comme étant Bérénicé, et les ennemis typhoniens qui étaient dans le  se décidant à le reconnaître pour leur seigneur. C'est une voie semblable, sinon la même, que le héros du *Conte du Naufragé* emprunta pour rentrer en Égypte. On a discuté sur la question de savoir si le 


<sup>(1)</sup> BRUGSCH, *Die Negerstämme der Unalinschrift*, dans la *Zeitschrift*, t. XX, 1882, p. 30.

<sup>(2)</sup> W. GOLÉNISCHEFF, *Le Conte du Naufragé*, p. 46.

<sup>(3)</sup> W. GOLÉNISCHEFF, *Une excursion à Bérénicé*, dans le *Recueil de trav.*, t. XIII, p. 88 et pl. IV, inscription 31.


<sup>(4)</sup> NAVILLE, *Mythe d'Horus*, pl. XVIII, l. 6.



devait s'entendre des limites extrêmes du Ouaouat ou de la frontière de ce pays vers l'Égypte; il me paraît qu'on ne peut hésiter à comprendre par *pehui* les parties les plus reculées de cette contrée, en entendant par là la région voisine de la mer Rouge, à la hauteur d'Assouan. Ainsi que M. Golénischeff l'a compris, débarqué à Bérénice, ou peut-être un peu plus au sud, où fut au moyen âge le port d'Aïdhab <sup>(1)</sup>, il rencontre aussitôt dans la montagne le pays de Ouaouat; mais cette contrée était alors sous la domination égyptienne et son parcours ne pouvait lui causer aucune difficulté. Il passe donc sous silence le voyage à travers la chaîne Arabique et mentionne seulement son retour au pays natal par , Begeh. Cette explication rationnelle exclut toutes les suppositions de communication du Nil avec la mer Rouge et autres complications dont on avait voulu surcharger ce récit déjà fantaisiste.

Il est probable que la plaine du littoral était incluse dans ce qu'on appelait le pays de Pount et que le Ouaouat ne comprenait que la montagne, si riche en métaux précieux.

Il est assez singulier que le nom Gebel Amam figure sur une liste dressée il y a 120 ans par un Barbarin pour un des membres de la Commission d'Égypte <sup>(2)</sup>. L'orthographe des noms n'étant pas toujours correcte, je mettrai en regard différentes énumérations des localités de la rive gauche du Nil pour la région visée (voir tableau ci-contre).

Ce nom de Gebel Amam ne se retrouve pas dans les autres listes, mais la situation de cette montagne est bien déterminée par les désignations de localités voisines : c'est la hauteur atteignant l'altitude de 185 mètres contre laquelle le Nil est venu butter au nord de Toumas et qui l'a forcé à s'infléchir vers le sud-est jusqu'à Korosko. Amam est-il bien une survivance du nom antique , ou ne se trouve-t-il là que par pure

<sup>(1)</sup> J. COUYAT, *Les routes d'Aïdhab*, dans le *Bulletin de l'Institut français du Caire*, t. VIII, p. 135. M. Couyat place Aïdhab à Halaïb, un peu au nord du ras Hadarbah (ou cap Elba). Les cartes du Survey Department marquent Eidabah encore plus au nord, à Mersa Shab, à 110 kilomètres au sud de Bérénice, presque sous le 23°

degré de latitude. La localisation est encore incertaine.

<sup>(2)</sup> *Description de l'Égypte*, t. XII, p. 249. COSTAZ, *Mémoire sur la Nubie et les Barabras*, p. 265, liste de plusieurs villages ou bourgs situés au-dessus de Philæ, sur les deux bords du Nil, donnée par le Barbarin Haggÿ Mohammed.

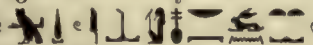

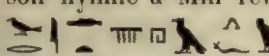






Maza produisait donc de l'or et de l'argent, ce qui nous induit, comme pour le Ouaouat, à le situer à droite du Nil, limitrophe du Pount ou côte de la mer Rouge. C'est pour ce motif que Herkhouf, qui a fait ses expéditions par voie de terre et à l'ouest de la vallée, n'a pas eu de rapports avec les Mazaou tandis que Ouna, voyageant sur le Nil, a été en contact successivement avec les riverains des deux côtés et a vu les noirs du Maza.

Doit-on, ainsi que l'a fait M. Schiaparelli, reculer ce pays jusque vers Berber et Khartoum? Cela me paraît bien improbable. Nous avons vu que le Ouaouat, le Aman, le Arthet, touchent au Nil entre les deux premières cataractes; il en doit être de même pour le Maza. Les trois princes de Maza, Arthet et Ouaouat sont venus présenter leurs hommages à Mer-n-rê à Assouan<sup>(1)</sup> : c'était au début de l'expansion territoriale de l'Égypte et les contrées qu'ils gouvernaient ne devaient pas être bien éloignées puisque le Aman, voisin de la région de Ouady Halfa, n'est pas représenté.

Si les qualifications de  « beau Mazaou seigneur de Pount<sup>(2)</sup> » et de  « beau Maza des pays de l'Est<sup>(3)</sup> », encore qu'elles affirment deux fois de plus les rapports de ces deux pays, ne suffisent pas à préciser leur situation, on doit peut-être s'arrêter un peu plus au texte de la stèle C. 30 du Louvre<sup>(4)</sup>. Un certain Sebek-ari, dans son hymne à Min révéral à Panopolis et à Coptos, dit de cette divinité  « grande rosée est sa descente au Maza, redoutable en Nubie ». Le scribe a certainement voulu établir un rapprochement entre le Maza et le Ta-khent et, comme le Ta-khent désigne sans conteste la Basse-Nubie alors qu'au delà de la seconde cataracte on entre dans le vrai pays de Kouch, la mention est significative. Tous les textes semblent donc concourir à déterminer l'emplacement du Maza sur la rive droite du Nil et immédiatement après la






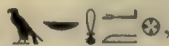
<sup>(1)</sup> SETHE, *Urkunden des Alten Reichs*, I, p. 111.

<sup>(2)</sup> DARESSY, *La légende d'Ar-hems-nefer à Philæ*, dans les *Annales*, t. XVII, p. 76; j'avais alors traduit *mázoui nefer* par « beau guerrier ».

<sup>(3)</sup> BRUGSCH, *Die Negerstämme der Unu-Inschrift*, dans la *Zeitschrift für ägypt. Sprache*, t. XX, 1882.

<sup>(4)</sup> PIERRET, *Recueil d'inscriptions inédites du Musée égyptien du Louvre*, 2<sup>e</sup> partie, p. 59.

frontière d'Égypte; il aurait eu pour limite au sud le Ouauat dont nous avons admis l'extension septentrionale jusqu'à Korosko.

Un document récemment publié par M. Gardiner<sup>(1)</sup> ne concorde pas exactement avec cette thèse. Un papyrus contenant une liste des forteresses nubiennes indique en ordre géographique les localités suivantes : n° 8 , n° 9 , n° 10 , n° 11 , n° 12 . Le n° 8 est Beheni qui fait face à Ouady Halfa; le n° 12 est Kouban : ce sont deux points bien fixés. Māam est moins bien déterminé; il possédait un Horus très révérend, , ce qui fait que ce dieu était cité dans tous les temples de Basse-Nubie et qu'on n'a pu reconnaître où était son sanctuaire principal; toutefois à Ibrim ou Ellesieh, Horus de Māam est le dieu prééminent, auquel s'adressent en premier les adorations, en sorte qu'il y a des chances pour que Maām ou Māam se soit trouvé en ces parages. Presque en face d'Ibrim, à Anibeh, existe le tombeau de Pennout, *dennou* du Ouauat, qui, conformément à la coutume générale égyptienne, s'est fait enterrer à l'occident, mais qui était, ainsi que sa famille, attaché au culte d'Horus de Māam.

J'avais pensé que le nom de la dixième forteresse « qui repousse les Mazaou » aurait été en rapport avec une victoire royale dans les lieux où elle fut élevée, ce qui nous aurait donné un point de repère pour le territoire de Maza; mais les mentions du Ouauat, sans aucune allusion au Maza, dans toute la zone comprise entre Korosko et Abou Simbel, montrent le peu de probabilité que le Maza se soit trouvé dans ces parages : le nom de la forteresse rappelle une victoire qui a été remportée dans une autre région.

La seule position qui reste acceptable pour le Maza est celle de la montagne orientale au nord du Ouauat, soit au nord de la ligne Korosko-Bérénice, avec possibilité que les Mazau aient occupé aussi le désert à l'est de l'Égypte, ou Etbaye septentrionale. A l'appui de cette supposition figure une inscription gravée près du temple de Radesieh (ou de l'Ouady Miah<sup>(2)</sup>) et qui paraît attribuable au même personnage que celui de la stèle.


<sup>(1)</sup> A. GARDINER, dans *The Journal of Egyptian Archæology*, 1916, p. 184.

<sup>(2)</sup> Publiée en premier par LEPSIUS, *Denkmäler*, III, pl. 138.







toutefois n'atteignait pas la région thébaine, puisqu'on n'a trouvé aucune mention de cette contrée dans les graffiti du Ouady Hammamat.

Les Mazaou auraient ainsi habité la région désignée actuellement comme Etbaye du nord, et qui est occupée par les 'Ababdehs et Achababs. On a déjà essayé de rapprocher ces mots de Maza et Bedja, mais il me paraît que l'analogie est sans base assurée. Parmi les tribus bédouines qui campent dans la Moyenne-Égypte existe celle des Ma'azahs ماعزة, qui porte un nom identique à celui des  de l'antiquité. Suivant le recensement de 1897, le nombre total des Ma'azahs était de 7686, dont 2381 dépendaient de la moudirieh de Minieh, 2572 de Béni-Souef et 1060 de Gizeh <sup>(1)</sup>. Doit-on admettre que ces Ma'azahs représentent les anciens Mazaïou, chassés vers le nord de leur antique domaine par des invasions de peuples du sud nilotique? Il serait alors possible, puisque les Ma'azahs ne se distinguent guère des autres tribus bédouines, que les Mazaïou aient été des populations sémitiques <sup>(2)</sup>.



On a supposé que des échanges se faisaient dans l'antiquité entre les deux rives de la mer Rouge et que des peuples d'Arabie étaient venus s'installer à l'occident de l'Érythrée; il se peut que les Mazaïou aient été les premiers de ces colons arabes qui se seraient fixés dans les montagnes situées à l'est du Nil, attirés par la richesse des mines à exploiter dans le massif de l'Etbaye. Ils auraient été sous la suzeraineté des Pharaons qui, suivant les temps, accordaient l'investiture à leurs cheikhs ou les plaçaient sous la surveillance de fonctionnaires égyptiens.




Une peinture bien connue pourrait être interprétée en faveur de cette thèse : c'est celle du tombeau de Khnoum-hotep à Béni Hassan, où l'on voit des étrangers qui sont des , au nombre de 37, arrivant à la résidence du prince en apportant du . Or le *meszemit* est le collyre

<sup>(1)</sup> Pour la comparaison il y avait alors 22040 'Ababdehs, dont 6043 dans la province de Qeneh, et 7545 Achababs, dont 4581 dans la province de Qeneh et 2964 dans celle d'Assouan.

<sup>(2)</sup> Toutefois, Chantre (*Recherches anthropologiques en Égypte*, p. 217) note que les Ma'azahs présentent « des traces

manifestes de mélange avec des Soudanais »; ils ont le teint brun foncé, le nez court, mais non plat. Cela pourrait être pris pour des traces du séjour de leurs ancêtres dans les régions au sud de celle qu'ils occupent actuellement; on ne doit pas oublier que les Égyptiens qualifiaient les Mazaïou de nègres.

noir, et les Égyptiens employaient pour se noircir les yeux non l'antimoine mais la galène (voir plus haut, p. 139). Nous avons vu que les mines de plomb existaient dans le pays de Maza, au Gebel Rosas, qui en tire son nom; peut-être étaient-ce ces gisements que la liste de Louxor<sup>(1)</sup> avait en vue quand elle indique que la montagne de Coptos  produisait du *mesdem* en quantités innombrables . En réalité le Gebel Rosas est à la hauteur d'Edfou; mais la route de Coptos à Bérénice, remise en état par les Romains, devait être pratiquée depuis l'antiquité la plus reculée et le trafic principal des produits métalliques de la région devait se diriger vers Coptos qui était voisine de Thèbes, la capitale, et plus près de toute la région inférieure du Nil. De même, l'empereur Hadrien fit rétablir une route antique partant d'Antinoé et atteignant également Bérénice : cette dernière route traversait forcément la région des mines de plomb et d'argent, et ce serait la même piste qu'auraient suivie 3000 ans auparavant les *Amou* représentés dans la tombe de Béni Hassan. Le nom de Maza ne figure certes pas dans les légendes de ce tableau, mais le produit apporté est caractéristique, et je crois que mon hypothèse, que sous la XII<sup>e</sup> dynastie c'étaient des Sémites, sans doute Arabes d'origine, qui exploitaient les mines de la région de Bérénice, mérite d'être examinée<sup>(2)</sup>.

J'ajouterai pour mémoire que sous la XII<sup>e</sup> dynastie, selon un des papyrus de Kahoun<sup>(3)</sup>, le corps des danseurs et chanteurs qui célébraient les fêtes religieuses en cette localité comprenait plusieurs Sémites  et deux femmes du Mazaou . De même, un tableau qui figure au Ramesseum et à Médinet Habou indique que l'hymne à Min était chanté par des nègres de Pount, <sup>(4)</sup>. On a vu que le Maza, le Ouauat et la côte de Pount sont en étroits rapports; cela fait penser au Denga rapporté par Herkhouf, qui exécutait la danse divine, ainsi que

(1) DARESSY, *Notes et Remarques*, dans le *Recueil de travaux*, t. XVI, p. 51.

(2) Dans le temple de Deir el Bahari, n'est-ce pas une mention des Mazaou qui figurait (NAVILLE, pl. LXIX) dans le texte occupant l'extrémité gauche du tableau de l'expédition de Pount, où la première

colonne débute par 

[]?

(3) GRIFFITH, *The Petrie papyri*, pl. XXIV, pap. XLI, et texte, p. 60.

(4) LEPSIUS, *Denkmäler*, III, pl. 163 et 210.

l'autre nain ramené précédemment du pays de Pount par Bi-ur-dad. Ce serait encore un motif pour ne pas aller chercher dans le lointain Soudan le lieu d'origine de ces deux êtres; le seul trait qui les aurait différenciés des autres danseurs originaires de la chaîne arabique, qui exerçaient leurs capacités dans les temples. serait qu'ils auraient été nains, et cette défec-tuosité physiologique aurait suffi à leur valoir la curiosité qui, de tout temps, s'est attachée aux êtres présentant cette malformation.

Traiter à fond les questions soulevées par les titres d'Ani nous conduirait trop loin. En examinant les indications fournies par les trois inscriptions de ce personnage qui nous sont connues on serait tenté d'abord de classer la stèle comme antérieure aux graffiti : le titre de « fils royal en Nubie » serait l'équivalent de celui de « fils royal de Nekhabit » et aurait été d'un rang moins élevé que celui de « fils royal d'Éthiopie » dont fut aussi revêtu Ani, et qui, s'appliquant à une étendue plus vaste, devrait avoir été porté par un fonctionnaire plus important. Mais nous sommes loin de posséder cette certitude; le gouvernement de contrées éloignées comme l'Éthiopie était peut-être considéré comme moins difficile que celui de la frontière égyptienne, tant dans la vallée du Nil que dans la montagne orientale; si bien que la stèle me semble en définitive postérieure aux autres inscriptions. Après avoir été employé au Soudan, Ani, ayant pris de l'âge, aurait reçu le gouvernement plus ou moins honoraire de la Nubie, pays moins éloigné; après avoir été écuyer royal, commandant d'un corps de Mazaïou, il aurait été désigné comme chef du pays où se recrutaient ces auxiliaires. D'autres monuments viendront peut-être un jour nous fixer sur le *cursus honorum* et, par suite, sur les modifications dans l'existence de ce personnage, qui semble avoir été le prédécesseur du célèbre Setaou comme fils royal d'Éthiopie.


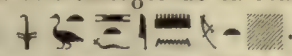
G. DARESSY.



# LA PRINCESSE AMEN-MÉRIT

PAR

M. G. DARESSY.

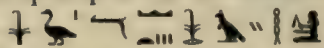

Parmi les statues sorties de la *favissa* de Karnak il s'en trouve une, en granit noir, qui a été décrite par M. Legrain dans son *Catalogue général des statues* du Musée du Caire sous le n° 42171 et qui est citée dans le *Guide du Musée* <sup>(1)</sup> sous le n° 727. Elle représente un personnage accroupi, enveloppé dans sa grande robe, un certain  qui fut préposé au trésor et à tous les travaux d'un roi qui n'est pas nommé. Devant lui, on voit émerger de sa robe la petite tête d'une princesse qui est désignée . Dans les deux descriptions la princesse Amen-mérit a été identifiée avec la fille de Ramsès II portant le même nom : il y a certainement là une erreur d'attribution. Le style du monument n'est nullement comparable à celui des œuvres de la XIX<sup>e</sup> dynastie : les détails sculpturaux, aussi bien que la forme des hiéroglyphes, dénotent la XVIII<sup>e</sup> dynastie.



M. Legrain avait signalé que « la tête de Banmérit est couverte d'une grosse perruque à mèches frisées débordant sur le front, arrondies à l'arrière. . . qui rappelle beaucoup celle de Mahirpera ». Ce n'est pas tout à fait exact : la chevelure ou perruque fort épaisse est coupée carrément, sur le front, légèrement en biais, mais n'a pas ces mèches folles qu'on remarque sur les portraits de Maherpra. Il y a deux rangées de boucles dont l'extrémité est indiquée par des ronds et non par des petits cylindres en échelon comme on le voit généralement. Sur la tête les mèches sont marquées uniquement par des lignes ondulées; ceci rappelle une statue trouvée à Éléphantine par MM. Clermont-Ganneau et Clédat <sup>(2)</sup>, ayant

<sup>(1)</sup> MASPERO, *Guide du Visiteur*, 4<sup>e</sup> édition (1915).

<sup>(2)</sup> MASPERO, *Guide du Visiteur*, 4<sup>e</sup> édition, n° 580. C'est par erreur que la statue est décrite comme représentant

Thotmès III, dont les cartouches sont placés dans le sistre et dans des cartouches placés derrière cet instrument que tient le personnage dont les inscriptions sont gravées autour du socle et sur le dossier.

également ces ondulations verticales, mais dont le haut du visage est brisé, ce qui nous empêche de voir jusqu'à quel point la ressemblance était poussée. Or cette statue est celle du  « le fils royal, gouverneur des régions du Sud, Nabi », et les cartouches de Thotmès III nous donnent pour cette mode une indication semblable à celle tirée des détails artistiques. Les autres statues de personnages tenant un petit prince sont aussi de la même époque : on connaît les images de Sen-mout du même type que le monument qui nous occupe <sup>(1)</sup>, avec la tête de la princesse  seule visible au-dessus de la robe de son père nourricier.

Tout nous conduit donc à attribuer la statue de Ban-mérit à la période des grands pharaons de la XVIII<sup>e</sup> dynastie. Or précisément sous Thotmès III fut préparée la chapelle de Deir el Bahari renfermant une image de la vache d'Hathor, et sur le côté droit du monument on peut voir le roi suivi de sa fille   <sup>(2)</sup>. Je crois qu'il ne doit rester aucune hésitation à reconnaître dans cette princesse l'Amen-mérit que garde Ban-mérit, qui, par conséquent, ne vivait pas sous Ramsès II mais sous Thotmès III. L'absence de cartouche ne doit pas faire rejeter l'identification, car les exemples ne manquent pas de noms de princes qui tantôt sont inscrits dans l'encadrement et tantôt en sont dépourvus.

G. DARESSY.

<sup>(1)</sup> Une statue au Musée du Caire, décrite par LEGRAIN, *Statues et statuettes de rois et de particuliers*, n° 42114, et par MASPERO, *Guide du Visiteur*, n° 418; une

autre au Musée de Berlin, n° 2296, reproduite par LEPSIUS, *Denkmäler*, III, 25.

<sup>(2)</sup> NAVILLE, *The XI<sup>th</sup> Dynasty Temple at Deir el Bahari*, I, pl. XXVII.

LA  
DÉCOUVERTE ET L'INVENTAIRE  
DU TOMBEAU DE SEN-NEZEM

PAR

M. EDUARDO TODA.

La découverte, faite en 1886, de la tombe intacte du prêtre Sen-nezem dans la vallée de Deir el Médineh, derrière Gournet Maraï, est un des événements les plus intéressants dans l'histoire des fouilles en Égypte; on ne saurait donc trop négliger tous les documents ayant rapport à cette trouvaille. Le récit sommaire en a été fait par Maspero dans une séance de l'Institut Égyptien<sup>(1)</sup>, mais il était curieux de comparer à la relation du grand savant celle d'un témoin de la mise au jour de cette sépulture. Cette relation a été publiée depuis longtemps; mais écrite en espagnol, perdue dans le *Bulletin de l'Académie royale d'Histoire de Madrid*, où l'on n'est guère habitué à aller chercher des travaux sur l'égyptologie, elle est inconnue de la plupart de nos confrères<sup>(2)</sup>. Il m'a semblé utile de donner ici, traduite en français, seulement la partie la plus instructive de cette

---

<sup>(1)</sup> *Rapport à l'Institut Égyptien sur les fouilles et travaux exécutés en Égypte pendant l'hiver de 1885-1886*, dans le *Bulletin de l'Institut Égyptien*, 1886, p. 201 à 208. Le texte en a été reproduit avec quelques petites variantes dans les *Études de Mythologie et d'Archéologie égyptiennes* de G. MASPERO, t. I, p. 225 à 231.

<sup>(2)</sup> ED. TODA, *Son Notém en Tebas. Inventario y textos de un sepulcro egipcio de* *Annales du Service*, t. XX.

*la XX dinastía*, dans le *Boletín de la Real Academia de Historia* de Madrid, 1887, t. X, p. 91 à 148. Maspero a mentionné cet article en note dans son *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, t. II, p. 513, et dans ses *Études de Mythologie et d'Archéologie*, t. I, p. 231, faisant partie de la *Bibliothèque égyptologique*, mais il n'avait pas indiqué la publication dans laquelle il était inséré.



étude, dont il n'est pas nécessaire de reprendre les cinquante-sept pages du texte original.

Le chapitre 1, intitulé *La mission archéologique égyptienne*, rappelle les vicissitudes auxquelles furent soumis les monuments pharaoniques depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, le pillage des nécropoles par les habitants des localités voisines des sites anciens, la création en 1858 du Service des Antiquités et du Musée de Boulaq, l'interdiction par le Gouvernement égyptien, du temps de Mariette, de faire des fouilles pour la recherche d'antiquités, puis la modification de ce principe par Maspero, qui fit admettre la possibilité pour toute personne d'exécuter des fouilles sous le contrôle du Service des Antiquités, avec condition de partage par moitié de l'ensemble des objets découverts.

M. Toda raconte ensuite comment il fut invité par M. Maspero à prendre part à son voyage d'inspection annuelle dans la Haute-Égypte, en compagnie de MM. G. Wilbour, E. Grébaut (alors directeur de la Mission archéologique française du Caire) et U. Bouriant, conservateur adjoint du Musée; M. J. H. Insinger se joignit plus tard à leur groupe, de Louxor à Assouan.

Le vapeur le *Boulaq*, qui était depuis 25 ans à la disposition du Service des Antiquités, partit du Caire le 7 janvier 1886, et après plusieurs arrêts pour permettre la visite des sites et monuments anciens, arriva à Louxor, où le déblaiement alors commencé du temple d'Amenhotep III devait retenir quelque temps le Directeur du Service. Ce sont les chapitres II (*Découverte du tombeau de Son Notém*) et III (*Inventaire et histoire du tombeau*) que je transcris ici, sauf suppression de quelques passages sans intérêt archéologique et de ceux donnant la copie et la traduction des textes accompagnant la description de la tombe. Comme cet hypogée doit être prochainement publié par l'Institut français d'archéologie orientale du Caire, il était inutile d'en reproduire les textes, donnés parfois avec quelques incorrections évidentes, d'après des copies de M. Bouriant, et les planches, gravées d'après les photographies. Ces inscriptions et leur traduction font l'objet des chapitres suivants : IV, *Inscriptions et peintures de l'entrée*; V, *Mur du sud*; VI, *Mur de l'est*; VII, *Mur du nord*; VIII, *Mur de l'ouest*; IX, *Voûte*.

G. DARESSY.

## II. — DÉCOUVERTE DU TOMBEAU DE SON NOTÉM<sup>(1)</sup>.

A la fin du mois de janvier de l'année dernière, l'expédition scientifique se trouvait à Louxor. Le *Boulaq* était ancré près d'un quai détruit, de construction gréco-romaine, qui fut édifié, il y a vingt siècles, pour protéger le temple voisin d'ΑΜΕΝΗΟΤΡΥ III, dont les fondations étaient léchées et détruites par le courant du Nil, et les membres de l'expédition se livraient avec enthousiasme au dégagement du dallage du temple contigu de Ramsès II, dans un des entre-colonnements duquel on achevait de dégager un magnifique monolithe avec la figure du grand monarque.

A cinq heures du soir, le 1<sup>er</sup> février, au moment du retour d'une excursion aux ruines voisines de Karnak, se présenta à nous un Bédouin d'aspect misérable, brûlé par le soleil et le corps mal couvert par une vieille chemise de percale blanche malpropre. Il venait nous faire part de la découverte qui avait eu lieu, peu d'heures avant, dans la nécropole thébaine, d'un tombeau intact et fermé encore par la même porte en bois que, dans l'ouverture de la chambre, poussèrent les anciens Égyptiens en laissant dans son intérieur le dernier cadavre.

Ce Bédouin se nommait SALÁM ABÚ DUHI et était habitant de Gournah. Associé avec trois de ses amis, il avait sollicité la permission de faire des fouilles dans la partie de la nécropole voisine du lieu de sa résidence, ce qui lui fut accordé sans difficulté, car il n'existe pas en cet endroit de monuments importants, et après sept jours de travail parmi les ruines, il avait trouvé le puits du nouveau tombeau, qui, étant couvert par les décombres des autres tombes, avait échappé aux déprédations de ceux qui antérieurement avaient saccagé les cimetières de l'Égypte.

Un reis ou gardien du Musée, dépêché de notre vapeur, alla immédiatement à l'endroit de la trouvaille pour éviter que, durant la nuit, aucun objet ne soit soustrait ni que les momies ne soient détruites par leur propre découvreur, cédant à la manie imbécile de l'examiner pour chercher des bijoux et des trésors. Connaissant opportunément l'avis de la

---

<sup>(1)</sup> Je laisse aux noms propres égyptiens leur transcription en espagnol telle qu'elle a été donnée par M. Toda.

découverte, il était nécessaire de prendre les précautions dues pour assurer la conservation des corps et du mobilier funéraire jusqu'à ce que le Musée puisse prendre charge de la tombe.

A l'aube du jour suivant, MASPERO, BOURIANT, INSINGER et moi nous dirigeâmes vers le lieu indiqué par le même ABÚ DUHI. Le canot du vapeur nous conduisit à la rive gauche du Nil, et comme sa quille s'enfonçait dans les bancs de boue situés à une trentaine de mètres de la rive, nous fûmes contraints de nous placer sur les épaules des matelots pour atteindre la terre ferme. Nous emportions des provisions pour la journée, des instruments de travail et un appareil photographique de petites dimensions.

.....  
Une courte demi-heure de marche nous conduisit depuis Gournah jusqu'au pied de la nouvelle tombe. Un ravin sec, formé par la déclivité du terrain, sépare les campements des collines voisines dont les entrelacements viennent joindre la base de la haute chaîne qui ferme le désert libyque. Dans ce creux court le sentier qui conduit des ruines de Médinet Habou au temple de Deir el Médineh, et à moitié chemin, à distance d'un kilomètre de ce dernier point, nous grimpons sur la montagne couverte de décombres et pleine de puits qui rendent fort difficile notre marche.

On reconnaît facilement que ces solitudes abandonnées furent la grande nécropole d'une cité immense. Les ruines couvrent littéralement le sol, cachant entre elles les pans de murs crevassés et noirs comme d'informes et muets fantômes qui président à ce spectacle de désolation et de mort. Vases et amphores, statues et stèles, gisent épars en fragments sur le sol, confondus avec les chiffons de toile jaune qui furent des linceuls de momies. Et c'est encore plus choquant et répugnant de voir les restes humains épars dans le sable, les crânes brisés dont les orbites conservent l'œil mou du défunt, les mâchoires qui gardent encore la langue en leur cavité, résidus dégoûtants de la vie, servant encore de pâture à l'hyène et de festin aux chacals du désert.

Du ravin se voyait un groupe de Bédouins attendant dans le voisinage du nouveau tombeau. Les étranges figures de ces gens, nus et immobiles, apparaissaient en relief sur les ruines calcinées des tombes, telles que des statues de nègres en marbre, oubliées par le cortège d'un enterrement antique. C'étaient les fouilleurs de Gournah qui avaient fait la découverte de



l'hypogée et qui attendaient notre arrivée pour recevoir la récompense due. Par leurs explications nous sûmes qu'ils avaient travaillé une semaine en cet endroit de la nécropole, ayant suivi quatre ou cinq pistes fausses avant de rencontrer le puits intact qui conduit au tombeau. A côté de cette trouvaille se trouvait une autre chambre funéraire, violée il y a beaucoup de siècles, que les décombres voisins et les sables du désert avaient couverte jusqu'à en cacher complètement la vue.

Dé la nouvelle tombe avait disparu entièrement le *mastaba* ou chapelle funéraire qui, dans les cimetières égyptiens, signalait la place de tous les tombeaux. Les stèles ou pierres funéraires de n'importe quelle catégorie ne furent pas non plus trouvées; seule, entre les monceaux de ruines, se voyait l'entrée du puits signalée par sa margelle carrée, large de un mètre et revêtue dans sa partie supérieure de grandes briques d'argile crue mélangée de paille.

Ce puits a environ 4 mètres de profondeur; il est ouvert dans la pierre calcaire blanche qui forme la chaîne libyque, et l'orientation de ses parois correspond parfaitement aux quatre points cardinaux. Nous sommes étonnés de son peu de profondeur, car c'est presque une règle générale, tant dans la nécropole thébaine que dans la memphite, que les puits mesurent entre 10 et 20 mètres. Dans les parois nord et sud il y a de petits trous faits dans la pierre à distance régulière pour faciliter la descente des ouvriers.

Au fond du puits, face au couchant, se voit l'entrée d'une étroite galerie qui s'abaisse en plan incliné sur une longueur de 2 mètres. Le sable s'est accumulé en cet endroit, et comme les Bédouins ne se sont pas donné la peine de l'extraire, nous devons ramper péniblement pour passer le corridor.

Cette galerie donne accès à une chambre large de 3 mètres, longue et haute de 5, taillée dans la roche vive de la montagne et dénuée de toute ornementation. Peut-être les constructeurs du tombeau avaient-ils pensé à destiner cette salle pour la chambre mortuaire, mais ils ne purent pas réaliser un tel projet par suite de la mauvaise qualité d'une grande veine de pierre, inégale et fragile, qui la traverse en toute sa longueur. Alors ils taillèrent un autre puits profond d'un mètre, près du mur occidental, et à son extrémité ouvrirent une autre galerie, en direction droite, jusqu'à la rencontre, à une distance de 3 ou 4 mètres, d'une meilleure



bois est poussée et cachetée avec l'image d'Anubis sur un sceau d'argile. La porte mesure un mètre et demi de hauteur.

La partie extérieure de cette porte est peinte avec un fond de couleur jaune, sur lequel est dessiné un tableau divisé en deux registres.

.....

Il était urgent de sortir de l'étroit corridor, dont l'atmosphère, élevée à une température de 48°, était presque asphyxiante, et de plus, nous désirions tous avec impatience ouvrir le contenu intérieur de ce tombeau. Les inscriptions extérieures copiées avec soin, et les calques des peintures ayant été faits, nous rompîmes les montants en pierre de la porte, pour sauver son bois qui fut soigneusement transporté au bateau du Musée.

### III. — INVENTAIRE ET HISTOIRE DU TOMBEAU.

Le désir de sauver la porte de bois, que nous pouvions considérer comme un exemplaire unique au monde, nous fit rompre le linteau de pierre qui portait une partie des inscriptions extérieures. Nous pénétrâmes dans la chambre mortuaire, dont l'aspect était en réalité imposant. Le sol était couvert de corps : neuf d'entre eux enfermés dans leurs boîtes de sycamore, et onze étendus sur le sable. Dans les coins on voyait des amoncellements de vases en terre cuite, de pains, de fruits, de meubles, de guirlandes de fleurs desséchées. Près de la paroi étaient mis deux chars funéraires, probablement ceux oubliés par le cortège du dernier enterrement, désireux de sortir au plus tôt de la tombe. Mais notre attention fut principalement attirée par les peintures des quatre parois et du plafond du sépulcre, qui se sont maintenues fraîches et intactes comme au jour lointain où elles furent achevées. Dans la salle, longue de 5 mètres, large de 2 1/2, et couverte par une voûte en arc surbaissé taillée dans la roche vive, nous n'avons pas un pouce de muraille qui ne soit occupé par les tableaux ou les inscriptions.

Nous procédâmes avec méthode, décidant en premier lieu que les employés égyptiens du Musée et les Bédouins de Gournah transporteront tous les corps, meubles et offrandes du sépulcre à notre bateau ancré à Louxor. Ainsi sortirent de nouveau à la lumière du jour ces dépouilles de la mort enfermées depuis plus de trente siècles dans les ombres de l'oubli,



et bien que notre attention ait été constamment éveillée pour tous les soins possibles pendant leur traversée du désert et de la plaine thébaine, nous ne pûmes éviter que l'incurie naturelle des indigènes n'en fissent perdre quelques-unes et mutiler d'autres. Un magnifique tabouret, peint de brillantes couleurs et de dessin hardi, fut mis en pièces avant d'arriver au *Boulaq*.

Le professeur MASPERO me chargea donc, sur le tillac du bateau, de faire l'inventaire de tous les objets recueillis dans le sépulcre; là je traçai au crayon et pris rapidement différentes notes que je garde sous les yeux pour écrire ces lignes, et qui forment le catalogue des momies alors découvertes, ainsi que des meubles et objets qui leur appartenaient.

Des vingt corps qui étaient dans le tombeau, les neuf enfermés dans leurs caisses de bois étaient parfaitement conservés et purent être emportés au vapeur sans aucune difficulté. Il n'en fut pas ainsi des onze autres, qui gisaient sans aucun soin sur le sol, peut-être tant bien que mal momifiés et fort détériorés, car les bandes de toile étaient rompues en morceaux; ils se brisèrent entre les mains des Arabes qui essayèrent de les soulever. On put conserver uniquement leurs têtes, pour l'intérêt ethnographique que pouvaient avoir les crânes.

Les momies qui arrivèrent à bord appartenaient aux personnes suivantes :

1. SON NOTÉM, décrit dans les inscriptions de son cercueil *comme sotem ash em ast ma* ou *celui qui écoute les invocations dans la salle de la Vérité*. Ce titre correspond à celui de fonctionnaires d'un haut rang dans la caste sacerdotale, chargés par le monarque de la garde et de la surveillance des nécropoles royales.

2. KHONSÍ, dont la caisse a une légende hiéroglyphique pareille à la précédente.

3. TAMAK, homme.

4. PARA HOTEF, homme.

5. TAA ASH ENES, femme.

6. EI NEFER TÍ, femme de *Son Notém*.

7. ISIS, prêtresse d'Amon.

8. RAMÉS, homme.

9. HATHOR, enfant.

Tels sont les noms que nous lûmes dans les inscriptions placées sur les cercueils, décorés avec le plus grand luxe, qui gardaient les momies. De plus furent recueillies deux petites caisses peintes en jaune et qui ne portaient sur elles aucun nom : sans doute elles renfermaient des fœtus ou des cadavres d'enfants à peine nés.

Les meubles, les statues funéraires et les inscriptions du tombeau nous dirent les noms des autres individus ici enterrés. Leurs momies étaient pauvres, mal faites, sans cartonnage ni décoration aucune. Elles semblent être membres d'une famille qui a souffert des revers de fortune. Ce sont les suivantes :

1. TRU NEFER, fille de SON NOTÉM.
2. KHA BEKHET.
3. PA KHAL, frère du précédent.
4. AN HOTEP.
5. RANENÚ.
6. MESÚ.
7. JHA HOTEP NEFER REMPET.
8. AMÉN NAHTÚ.
9. HABEKENT.
10. HOTPÚ.
11. MESS RUTHER.

Le mobilier funéraire de tous les morts précédents était fort considérable. Parmi les objets les plus importants nous signalerons les deux chars mortuaires mentionnés plus haut et qui sont rares à un point tel qu'aucun musée n'en possède, et qu'ils n'étaient connus antérieurement que par les peintures murales qui, dans quelques tombeaux, représentent le transport des momies sur les chemins de la nécropole. Tous deux sont de grandes dimensions et étaient démontés dans un coin à gauche de la porte. Le fond est formé d'une planche épaisse qui repose sur deux poutres quadrangulaires longues chacune de 3 mètres et larges de 0 m. 30 cent., recourbées légèrement à la pointe, affectant la forme d'un traîneau pour être tirées avec plus de facilité. Les quatre côtés de la planche sont masqués par d'autres panneaux de bois, et dans le creux on déposait la momie à conduire au tombeau. Ces bois sont richement décorés de peinture sur

stuc, formant des tableaux allégoriques de la vie dans la région du ciel. Les inscriptions dessinées à côté de diverses divinités égyptiennes indiquent SON NOTÉM comme propriétaire du dit char.

Au même personnage appartient aussi un lit mortuaire que nous trouvâmes dans le tombeau. Il est en bois peint en blanc, avec le dessin de deux serpents courant sur le cadre de la boiserie qui devait soutenir le corps. Ses pieds sont formés de deux têtes et deux pattes de lion, et il a les dimensions suivantes : longueur 2 mètres, largeur 0 m. 80 cent., hauteur 0 m. 40 cent.

Une petite table blanche et deux tabourets peints en couleur complètent le mobilier du tombeau. Tout devait appartenir à SON NOTÉM, il n'est apparu aucun objet que l'on puisse attribuer aux autres morts. Force est de supposer que les autres objets d'usage particulier qui étaient enterrés avec le mort appartenaient à ce personnage, à cause de la croyance qui existait chez les Égyptiens qu'ils pourraient ensuite être utilisés dans l'autre vie. Nous avons trouvé les suivants :

Un bâton en bois, avec le nom de SON NOTÉM gravé près de la poignée.

Une mesure, également en bois, longue de 0 m. 52 1/2 cent. Elle correspond à la coudée égyptienne de Thèbes.

Deux paires de sandales en paille.

Un bloc irrégulier de pierre calcaire, plat et mince; sur une de ses faces était écrit en caractères hiéroglyphes le commencement d'un conte. Cet objet est extrêmement intéressant, car il vient compléter le texte d'un papyrus existant au Musée de Berlin, auquel précisément manquaient les lignes que nous avons trouvées sur la pierre. Le professeur MASPERO a procédé immédiatement à son étude, promettant de publier à bref délai la traduction complète d'un document littéraire si curieux.

Les statuettes abondaient dans cette tombe : quatre grandes et trois autres plus petites, toutes en pierre, étaient enfermées dans leurs cercueils correspondants, lesquels avaient une inscription au nom de SON NOTÉM. C'étaient sans doute quelques représentations des *doubles* ou second corps dans lesquels l'âme du défunt devait s'incarner si par quelque accident sa momie était détruite.

Nous trouvâmes de plus une quantité considérable de *shbiti* ou statuettes funéraires figurant les serviteurs de la momie qui devaient répondre aux



appels qui étaient faits dans la région inférieure du ciel égyptien pour aider à arroser les terres, semer les grains et nettoyer les canaux dans les champs d'Aalú. Ces statuettes sont faites en pierre calcaire, argile, porcelaine et bois, et, sauf une, toutes portent une inscription hiéroglyphique avec le nom de son propriétaire. J'ai compté les suivantes :

9	statues de SON NOTÉM.
19	— de KHONSÚ.
10	— de TAMAK.
6	— de EI NEFER TI.
6	— de MESS RUTHER.
8	— de HABEKENT.
3	— de RAMÉS.
2	— de MESÚ.
2	— de HOTPÚ.
1	— de JHA HOTEF NEFER REMPET.
1	— de TAAN ENSET.
1	— de AMEN NAKHTÚ.
1	— de PARA HOTEF.

Par un miracle de conservation qui peut se réaliser seulement en Égypte, étant données les conditions spéciales de son climat et de son sol, nous avons trouvé dans le tombeau les pains de farine pétris il y a trente siècles, que le temps a desséchés sans pouvoir les pulvériser ni les détruire, des œufs, des dattes, le fruit *doum* qui maintenant se produit à peine, des grains de blé, du lin et des comestibles qui furent déposés dans la croyance ingénue qu'ils serviraient pour alimenter les domaines inertes des momies. Nous recueillîmes aussi trois guirlandes de fleurs, déposées par la piété maternelle pour en orner les corps de ces enfants, descendus au sépulcre à un âge précoce, entreprenant le pèlerinage à l'autre terre avant que d'avoir souffert les douleurs de la nôtre.

Plus de quarante caisses en bois peint se voyaient dans le tombeau. Peut-être quelques-unes servirent-elles pour porter les aliments du dernier banquet offert par les momies aux accompagnateurs de leur enterrement, et d'autres étaient destinées à garder les statues et les offrandes de la tombe.

Cependant, toutes étaient vides. Une d'elles, de grandes dimensions, est dénuée d'inscriptions. Cinq autres, un peu plus petites, portaient les noms de SON NOTÉM, ET NEFER TI, ISIS, KHONSÚ et TAMAK. Trente-cinq boîtes plus petites appartenaient aux autres occupants du tombeau.

Finalement nous recueillîmes quelques petites corbeilles tressées avec de l'osier et de la paille, divers plats d'argile, blanchis sur les bords par une bande de chaux, qui contenaient les pains et biscuits des offrandes, des amphores communes de formes variées, évidemment déposées dans la tombe avec de l'eau, du lait et du vin, et douze vases en mauvais état, parfaitement décorés, avec le nom de SON NOTÉM parmi les peintures.

En leur ensemble tous les objets recueillis dans ce tombeau ont une grande importance, car tandis que les uns sont uniques au Musée de Boulaq, d'autres forment différents types nécessaires pour la connaissance de la vie et de l'art égyptiens à cette époque reculée.

Il importe maintenant d'expliquer pour qui et en quel temps fut construit ce tombeau, lequel ne laisse subsister aucun doute en présence des textes hiéroglyphiques, des momies et du mobilier de sa demeure funèbre. D'après la liste des personnages mentionnés jusqu'à présent, représentant déjà une nombreuse famille, on peut déduire de leurs charges qu'ils appartenaient à la caste sacerdotale. Les titres d'*auditeurs des invocations dans le séjour de la Vérité* que portent SON NOTÉM, KHONSÚ, HEBEKENT et TABO, furent donnés, en effet, à certains prêtres du temple d'Ammon thébain, que le roi destinait à veiller et à garder la vallée voisine, actuellement appelée Bab el Molouk, dans laquelle existent les tombes royales des monarques de la seconde moitié des dynasties mentionnées par MANÉTHON sous les numéros XVII, XVIII et XIX. Cette même date prouve que le tombeau qui nous occupe ne peut être antérieur à la XX<sup>e</sup> dynastie, ni non plus lui être postérieur, à cause de la révolution produite par l'élévation au trône des Tanites au nord-est du Delta et la révolte de la famille sacerdotale de Hannon dans Thèbes même. Le caractère de la tombe, l'aspect des premières momies qui y sont enterrées, l'art des peintures, la forme des meubles et le style des inscriptions révèlent que ce mausolée fut commencé vers l'époque de RAMSÈS IV, mille deux cents ans avant l'ère chrétienne.

La nécropole de la proche vallée des Rois avait été destinée à garder les restes vénérés des monarques qui avaient le plus agrandi le pays depuis

la domination des Hyksos ou Pasteurs. Abandonnant depuis lors, pour longtemps, la construction de Pyramides destinées à des mausolées royaux, les représentants des dynasties thébaines que fonda Amosis cherchèrent la paix éternelle du tombeau dans de profonds souterrains et de larges galeries ouvertes au sein de la montagne, en arrière de Deir el Bahari. Là, la fameuse reine HATASÚ, fille de THUTMOS II; édifia le magnifique temple dont les ruines excitent l'admiration des voyageurs, désirant qu'y fussent adorées les divinités de la mort près de l'enceinte dans laquelle les corps des rois devaient attendre leur transmigration au ciel. Et ce fut naturel que pour garder de si précieux trésors, pour servir le temple et veiller sur la nécropole, on ait cherché une famille de prêtres illustres entre ceux qui se distinguaient alors le plus à Thèbes, aussi bien que ce le fut, pour les membres de cette famille, de faire ouvrir un tombeau proche du lieu que, de par leur charge, ils devaient habiter constamment.

Son premier propriétaire fut SON NOTÉM, qui apparaît comme le fondateur de la famille et possesseur de la charge, remplie à sa mort par son fils KHONSÚ. Les personnes enterrées dans l'hypogée doivent appartenir à trois générations différentes, ce qui explique que les derniers corps soient si pauvrement momifiés, par suite de la révolte qui ravagea Thèbes à l'extinction de la dernière dynastie des Ramessides et qui, sans doute, réduisit les descendants de SON NOTÉM à la misère. De plus, avec la disparition des rois thébains durent finir les gardiens de leur nécropole, et il est certain que les mêmes corps royaux, peu de temps après, furent retirés de Bab el Molouk et placés dans un puits de Deir el Bahari pour les soustraire à la cupidité des bandes de voleurs qui dévastaient les cimetières.

Il est cependant très difficile de préciser les degrés de parenté qui relie ces individus, car il s'agit d'une famille fort nombreuse et qui, certainement, devait avoir d'autres hypogées dans la nécropole voisine, à Gournah. Ce que nous découvrîmes comprenait seulement vingt cadavres, et cependant il y a des objets mortuaires appartenant à des personnes dont la momie n'était pas dans le tombeau.

Les inscriptions des parois mentionnent de plus les noms de divers parents qui assistaient à l'enterrement de SON NOTÉM ou allèrent lui rendre l'hommage funèbre ordonné par les rites religieux, et leur liste, jointe à



celle des noms qui figurent dans les légendes de la porte, des caisses et des vases, permet de reconstituer presque au complet cette ancienne famille égyptienne. Voici cette curieuse série de noms, que nous pouvons considérer comme une liste des descendants de SON NOTÉM jusqu'à ce que sa famille fut éteinte, ou sans que leur rang ou leur classe se soit confondu avec le public.

SON NOTÉM.	TRITU NEFER.
EI NEFER TI, sa femme.	RA SKHÚ.
KHONSÚ, son fils.	TAMAK.
PARA HOTEP, son fils.	HATHOR.
TRÚ NEFER, sa fille.	TAAN ENSET.
KHA BEKHET.	HABEKENT, prophète d'Ammon.
PA KHAL, son frère.	TAHTAUI, sa femme.
RAMÉS.	LOSÚ, sa fille.
AN HOTEP.	TAASH SEPTÚ, sa fille.
RANENÚ.	TARO.
ISIS.	ROMÁ, son fils.
MESÚ.	BUNEKHEFT.
TUTUÁ, sa femme.	RASKHÚ.
TAIU, sa fille.	HOTPÚ.
HABEKENT.	JHA HOTEP NEFER REMPET.
SAHÚ, sa femme.	AMÉN NAKHTÚ.
KENT URT, sa fille.	MESS RUTHER.
BUNEKHAF.	












Dans cette nombreuse famille on rencontre des personnes de diverses races. Certes, on comprendra qu'il est impossible d'étudier les cadavres couverts de bandelettes de momie; mais les têtes qui furent recueillies dans le même tombeau m'ont permis d'observer que la généralité des individus à qui elles appartenaient étaient de race égyptienne, autrement dit bronzés, avec le crâne étroit en avant et large aux os temporaux et occipitaux; seule l'une d'elles, fort démaillotée, était celle d'un Éthiopien, ayant la mâchoire saillante qui caractérise la race nègre.

EDUARDO TODA.


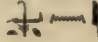
Madrid, 1<sup>er</sup> février 1887.


(Traduction.)

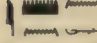





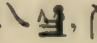


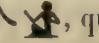
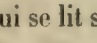
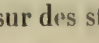
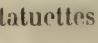
16. , quatrième fille.
17. , deuxième femme de Khâ-bekhent (3).
18. , fils de Khâ-bekhent et de Losou.
19. , qui était *Sotem-âch*.
20. , femme du précédent, peut-être identique à Taiua (15), fille de Sen-nezem, en sorte que Taro aurait été son gendre.
21. , fils des précédents.
22. , fille des précédents (Toda : Taash Septú).
23. , femme dont la parenté est inconnue.
24. , mari de la précédente.
25. , fille des précédents.
26. , fille de Khâ-bekhent (3) et de Sah.

Tels sont les personnages dont on peut établir plus ou moins bien les degrés de relation avec Sen-nezem. On a recueilli dans la tombe des objets au nom d'autres personnes dont nous ignorons actuellement quelle situation elles pouvaient occuper dans la famille.

, qui était , dont il existe le cercueil et des coffrets.

, enfant connu par son petit cercueil.

, qui avait des statuettes funéraires.

Le JHA HOTEP NEFER REMPET de M. Toda résulte d'une mauvaise lecture de ; enfin MESS RUTHER est une transcription défectueuse de         , qui se lit sur des statuettes funéraires et nous donne le titre avec le nom d'un Mesou qui est apparemment le n° 24 de la liste ci-dessus.

L'ensemble de la trouvaille n'a malheureusement pas été gardé en entier au Musée du Caire. Un certain nombre de pièces furent vendues à des collections d'Amérique et d'Europe; le cercueil de Tamakit (n° 9), notamment, est maintenant au Musée de Berlin (n° 10832 du Catalogue).



# UN GROUPE DE STATUES

## DE TELL EL YAHODIEH

PAR

M. G. DARESSY.

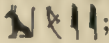
En octobre dernier, un habitant du village de Chobak, situé entre Chibin el Qanatr et le Tell el Yahoudieh, creusant la terre pour construire un mur dans sa maison, découvrit un bloc de granit sculpté auquel il n'attachait pas d'importance et qu'il fit jeter dans la rue, où il attira bientôt l'attention des gens du pays, spécialement des femmes. Le omdeh finit, au bout de quelques jours, par être informé de la trouvaille; il en donna avis au Service des Antiquités, qui fit venir le monument au Musée après que l'Inspecteur Tewfik Boulos se fut rendu compte qu'il valait la peine d'être recueilli<sup>(1)</sup>.

C'est un groupe de deux statues, taillé dans du granit rose à gros grains, composé d'un homme et d'une femme debout côte à côte. Sa hauteur est de 0 m. 94 cent., sa largeur de 0 m. 50 cent., son épaisseur de 0 m. 35 cent. L'homme est à gauche; il a une face large, sculptée assez grossièrement, qu'encadre le *klast* dont les pattes sont arrondies dans le bas. Il est vêtu d'une grande robe à manches courtes, s'arrêtant au-dessus du coude, et d'un tablier empesé, plus étroit du haut que du bas où les angles sont arrondis; il est chaussé de sandales. Son bras droit pend le long du corps tandis que de la main gauche il tient un long bâton appuyé contre l'épaule, orné à la partie supérieure d'une tête de béliet coiffée du disque solaire.

La femme, dont la tête manque, est vêtue d'une longue robe étroite; le bras gauche est pendant; la main droite, ramenée sur la poitrine, tient un sistre.

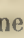
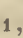

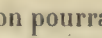

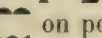
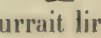
---


<sup>(1)</sup> *Journal d'entrée du Musée*, n° 46763.



L'exécution de ce monument laisse beaucoup à désirer, le style en est rude et l'on ne peut hésiter à en reporter la date à l'époque des Ramesides. Il rappelle celui du colosse de Ramsès II, n° 594 du catalogue Maspero du Musée du Caire, trouvé également à Tell el Yahoudieh, et qui faisait primitivement partie d'un groupe. Il est à noter que le roi y est qualifié « aimé de Soutekh » ; il est donc probable que c'est ce dieu qui était représenté en compagnie du souverain et que son image fut supprimée après la révolution contre son culte. Il ne faut pas s'étonner de voir en cette localité une divinité séthienne, puisqu'elle faisait partie de la grande ennéade héliopolitaine et que Tell el Yahoudieh est certainement sur le territoire de l'ancien nome d'Héliopolis.



Les statues sont adossées à un pilier sur lequel on lit une inscription en quatre colonnes, dont la gravure est aussi peu soignée que la sculpture

des statues : 

Je ne suis pas parvenu à établir un texte absolument correct, car certains signes sont gravés si négligemment qu'on ne peut les transcrire avec toute certitude. A la ligne 1, vers le bas,  me semble mis pour ; au bas de la seconde ligne le nom d'Amon n'a pas le *n* habituel; au sommet de la troisième ligne le signe *ta* disparu se rétablit nécessairement; au lieu de  on pourrait lire ; la lacune en tête de la dernière colonne pourrait être comblée par ; les derniers mots sont très douteux : au lieu de  on pourrait lire .

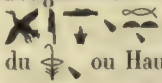

La prière est adressée à « Amon-Râ, roi des dieux, maître du ciel, prince de Thèbes, pour qu'il donne vie, santé et force, d'aller () au milieu des louanges sortant des bouches, de ne partir pour la place qu'il atteindra à l'Occident qu'après 110 (ans), pour le *ka* du très favorisé d'Amon, *signifier* à la droite du roi du Midi et du Nord, scribe royal, chef des archers du maître de l'Asie, gouverneur des pays du Sud, Piaï, *m. kh.* (et sa sœur qui l'aime), la grande favorisée de Râ-Toum, prêtresse d'Hathor de la région

septentrionale, la maîtresse de maison Ta-user. Il est () à l'Orient (ou il va () à l'Orient).»


En dehors de l'intérêt qui s'attache aux rares monuments anciens provenant de la localité où Ramsès III avait construit un palais orné de plaquettes émaillées<sup>(1)</sup>, le texte peut donner lieu à plusieurs remarques. La mention d'une longévité de 110 ans à laquelle aspire notre personnage est à ajouter à la liste de celles que nous connaissions déjà. Sa femme était sans doute prêtresse de Râ-Toum, la vieille divinité d'Héliopolis dont on ne trouve pas le nom écrit fréquemment ainsi au Nouvel Empire, la forme   ayant prévalu; d'autre part, elle était pallaeide d'Hathor ou de Nebet-hotep, qui était le nom local de la déesse mère, auquel est adjoint la spécification de *pi ateb kheb* «la région du Nord»<sup>(2)</sup>, titre qu'on ne trouve pas dans le dictionnaire de mythologie de Lanzzone.

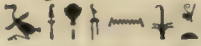
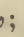
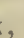
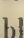

Mais ce qui doit spécialement attirer l'attention, c'est le bâton surmonté d'une tête de bélier, emblème d'Amon. Le proscynème gravé sur le dossier de la statue s'adresse à Amon thébain, divinité qui ne figure dans aucune des inscriptions trouvées jusqu'à ce jour à Tell el Yahoudieh, qui avait le même culte qu'Héliopolis, capitale du nome. Je ne pense pas, néanmoins, que le monument ait été apporté là de la Haute-Égypte, car les titres de sa femme, attachée au culte d'Hathor du Nord, et qui se dit favorisée de Râ-Toum, indiquent que le groupe a bien dû être fait dans la localité antique près duquel il a été trouvé. D'autre part, Piasî ne mentionne aucunement qu'il ait été revêtu d'un titre sacerdotal : il était militaire et rien que cela. Mais on sait que les corps de troupe égyptiens étaient désignés par des noms de divinités; dans le poème de Pentaour, on cite comme engagées dans la bataille de Kadech les légions d'Amon, de Râ, de Ptah et de Soutekh; il est reconnu que chacun de ces corps avait comme signe

<sup>(1)</sup> Sur Tell el Yahoudieh, voir : HAYTER-LEVIS, *Tel el Yahoudieh*, dans *Transactions S. B. A.*, t. VII, p. 177; É. BRUGSCH BEY, *On et Onion*, dans le *Recueil de travaux*, t. VIII, p. 1; E. NAVILLE, *The Mound of the Jew*; FL. PETRIE, *Hyksos and Israelite cities*.

<sup>(2)</sup> Dans son *Wörterbuch*, t. V, p. 172, Brugsch relève la mention à Edfou de , la région septentrionale du , ou Haute-Égypte, mais ceci est indépendant de la qualification donnée ici à Hathor, et qui vise évidemment le Delta.



de ralliement un emblème de la divinité dont il portait le nom : une tête de bélier pour Amon, de faucon pour Râ, de taureau pour Ptah, etc. A Médinect Habou, dans un des tableaux gravés à l'extérieur de la muraille nord du grand temple <sup>(1)</sup>, on peut voir, précédant Ramsès III qui est sur son char, un officier égyptien également sur un char auquel est fixée une enseigne surmontée d'une tête de bélier, pareille à celle représentée entre les mains de notre personnage. La légende fait dire à Amon-Râ :  « me voici en avant de toi ». Ces enseignes étaient semblables, sinon identiques, à celles que portaient les prêtres dans les processions et cérémonies du culte. Les statues royales représentant les Pharaons tenant une enseigne de ce genre le montrent donc aussi bien comme chef religieux que comme chef militaire.

Notre Piaaï était , titre qu'on traduit ordinairement par « flabellifère à la droite du roi » ; il me semble plus probable que le  est un signe conventionnel, d'usage général, pour représenter ces emblèmes militaires autant que religieux, le  qui surmonte la hampe symbolisant l'ombre du dieu qui protégeait le monarque en tout temps et spécialement dans les combats ; l'aspect véritable du  que portait notre personnage était tel qu'on le voit entre les mains de la statue. Ce n'est donc pas « flabellifère » qu'on devrait traduire le titre , mais « signifère ». Le dieu était censé résider dans son idole et le porte-étendard était ainsi réputé porter la divinité. Sous ce rapport il y a un rapprochement à faire entre la formule « porteur d'enseigne (divine) à la droite du roi » et les noms en faveur sous les Ramessides pour les princes royaux, par exemple pour les fils de Ramsès II, Amon-her-unami-f, fils aîné ; Pa-râ-her-unami-f, 4<sup>e</sup> fils ; Hor-her-unami-f, 13<sup>e</sup> fils ; Astarté-her-unami-f, 46<sup>e</sup> enfant dans la liste de M. Gauthier.

De tout ceci ; on peut déduire 1<sup>o</sup> que Piaaï, peut-être originaire de la Thébaïde, était *signifer* dans la légion d'Amon, ce qui l'avait poussé à s'adresser à ce dieu dans sa prière ; 2<sup>o</sup> que cette armée était stationnée dans la région d'Héliopolis et y séjournait longuement, puisque cet officier s'était marié avec une femme du pays ; 3<sup>o</sup> que le camp de ces troupes, s'il n'était pas celui de Tell el Yahoudieh même, que M. Petrie fait remonter

<sup>(1)</sup> CHAMPOLLION, *Monuments*, pl. CCXVII ; ROSELLINI, *Monumenti storici*, pl. CXXIV.




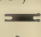
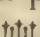

à l'époque des Pasteurs, devait en être peu éloigné et occupait peut-être la même situation que le *Scenæ Veteranorum* connu par les Itinéraires romains comme établi entre Héliopolis au sud et *Vicus Judæorum* (el Gheitah) au nord.

G. DARESSY.

## L'ANIMAL SÉTHIEN À TÊTE D'ÂNE

PAR


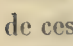
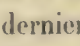
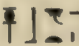
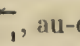
M. G. DARESSY.

Il y a quelques années, j'avais émis l'hypothèse que le quadrupède , connu sous le nom d'animal de Seth, dont on avait vainement cherché l'identification dans la faune terrestre, avait été créé par l'imagination des Égyptiens<sup>(1)</sup>. Pour ce faire ils auraient réuni les caractères physiques opposés à ceux du sanglier, qui était primitivement le symbole du dieu de la Haute-Égypte, en tant qu'adversaire d'Horus, dieu de la Basse-Égypte dont le faucon était l'emblème. L'âne étant une des bêtes consacrées aux dieux malfaisants ou redoutables, parmi lesquels on avait fini par ranger Souti-Noubti, le maître du Saïd, on avait, sous le Moyen Empire, prêté parfois la tête d'un âne au susdit animal séthien<sup>(2)</sup>, tandis qu'à l'époque gréco-romaine,  $\text{CE}\Theta$  est figuré soit par un dieu anthropomorphe mais à tête d'âne, soit par ce même quadrupède. Il manquait des représentations onocéphales pour la période intermédiaire : je puis en signaler une. On connaît un certain nombre de bas-reliefs, provenant surtout de dessus de portes de tombeaux, nous montrant la barque du soleil, soit placée entre un chacal  et l'animal de Seth , soit halée par des animaux de ces deux espèces, qui ne diffèrent que par la tête et la queue; le papyrus magique Harris nous prévient du reste que les sangliers    ont pris un « ventre » de chacal pour remorquer la barque solaire<sup>(3)</sup>. Or

<sup>(1)</sup> *Seth et son animal*, dans le *Bulletin de l'Institut français du Caire*, t. XIII, p. 77.

<sup>(2)</sup> *Loc. cit.*, p. 88.

<sup>(3)</sup> *Loc. cit.*, p. 90; *Papyrus magique Harris*, pl. V, l. 4.

sur un des sarcophages provenant de la sépulture des prêtres d'Amon à Deir el Bahari, celui ayant appartenu à <sup>(1)</sup>, parmi les peintures qui en ornent l'extérieur, on remarque une barque du Soleil traînée par trois chacals à formes régulières, et trois animaux ayant l'aspect de canidés, mais avec des têtes d'ânes absolument caractérisées par le gros museau et le grand développement des oreilles; ils n'ont pas la queue haute de l'animal séthien : elle est semblable à celle des chacals. Au-dessus de ces derniers on lit  , au-dessus des animaux à tête d'âne  . En négligeant les erreurs orthographiques qu'on peut constater fréquemment dans les légendes de peintures de cercueils, faites surtout au point de vue décoratif, on retrouve ici les deux désignations employées par le papyrus magique. La *bari* au centre de laquelle on voit un gros scarabée dans un disque à l'horizon, étant tournée vers la gauche, les chacals sont figurés au-dessus, soit à droite du bateau, et les autres quadrupèdes en bas ou à gauche. Cela est conforme à la fiction mythologique : le dieu voyageant d'orient en occident en suivant la ligne équatoriale, les animaux consacrés au dieu de la Haute-Égypte devaient effectivement se tenir au sud ou à gauche de la nef qu'ils remorquent.

Cette substitution facultative d'une tête d'âne à celle qui caractérise ordinairement l'animal typhonien, constatée à deux époques aussi éloignées que la XII<sup>e</sup> et la XXI<sup>e</sup> dynastie, me semble un argument à l'appui de ma proposition de ne considérer ce quadrupède que comme créé de toutes pièces, et n'ayant pas eu plus d'existence réelle que le sphinx, le griffon de Mentou et les bêtes apocalyptiques figurées dans les tombes de Béni Hassan.

G. DARESSY.

---

(1) N° 148 de la liste des cercueils, *Annales*, t. VIII, p. 13.




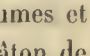
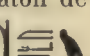
# FRAGMENTS MEMPHITES

PAR

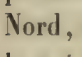
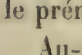
M. G. DARESSY.

Pendant l'été 1920 plusieurs débris de monuments, de différents genres, ont été découverts à Mit Rahineh dans le champ d'un cultivateur indigène situé dans le terrain bas inondé pendant une partie de l'année, juste à mi-chemin entre le village et l'abri du colosse en calcaire de Ramsès II, près de la rive ouest du lac.

En voici une description sommaire :

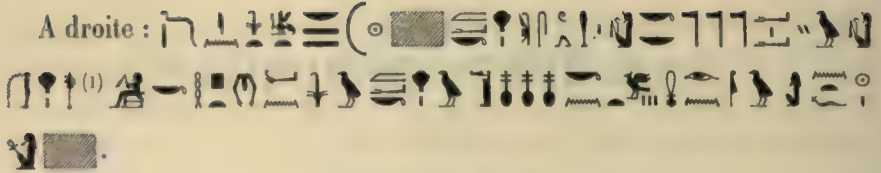
1. Statue en granit noir de Ramsès II, qui a été brisée en plusieurs morceaux : la tête et la partie inférieure des jambes, à partir du genou, n'ont pas été retrouvées. Le fragment de la coiffure a 0 m. 30 cent. de hauteur, celui du corps mesure 1 m. 05 cent. Le roi est debout, tenant appuyé contre l'épaule gauche un bâton cylindrique qui devait être surmonté d'une image de divinité n'existant plus. Les noms du roi  et , inscrits dans des cartouches surmontés de deux plumes et du disque , sont gravés sur les épaules. Sur le devant du bâton de

l'enseigne on lit : 

Le pilier dorsal, large de 0 m. 16 cent., est arrondi au sommet, et dans le cintre on voit un disque solaire avec ailes recourbées sous lequel pendent deux uræus portant, l'un la couronne du Sud, l'autre celle du Nord, accompagné de la légende . Entre les uræus, on a gravé le prénom de Ramsès II sous sa première forme .

Au-dessous, deux colonnes d'héroglyphes affrontées sont gravées.

A gauche : 



L'inscription de l'enseigne est une allocution d'Amon-Râ, roi des dieux, à son fils chéri, le maître des deux terres Ramsès II, disant : « Me voici en protecteur de tes membres, ô ami de la Vérité; me voici, le désir de mon cœur est de voir tes beautés. Moi, je suis ton père. . . ». D'autre part, l'inscription de gauche du pilier qualifie Ramsès de « roi faisant des splendeurs dans Thèbes pour son père le maître des dieux, agrandissant Thèbes la vénérable, sa grande ville », tandis que le roi dit : « Me voici à suivre Ta Majesté, ô maître des dieux, mes mains pures avec ton enseigne sacrée qu'elles enserrent; me voici à exhiber tes beautés aux fidèles, comme fait Chou pour son père Râ. . . ».

On ne saurait, après lecture de ces textes, douter que la statue est originaire de la capitale de la Haute-Égypte, et il est curieux de constater qu'une image de Ramsès faite pour Diospolis a été transportée à Memphis, probablement par ordre de ce même roi, alors que les colosses de Memphis prenaient en partie la route de Tanis.


2. Bloc de calcaire de 0 m. 42 cent. sur 0 m. 34 cent., provenant de la muraille d'un temple, sur lequel on voit le buste d'un roi qui tenait un encensoir sur lequel il projette des grains d'encens. Il ne reste que la fin du cartouche de Ramsès II : . Le point intéressant à noter est la coiffure qu'on ne voit pas souvent : sur une grosse perruque, à l'avant de laquelle se dresse un uræus, ondulent horizontalement des cornes de bélier supportant apparemment , les plumes n'existent plus; mais le disque, au lieu d'être simple, est muni d'ailes et accoté de deux uræus.

(1) Le caractère typographique ne correspond pas exactement au signe gravé sur le monument, qui montre une tête de faucon surmontée d'un uræus coiffé

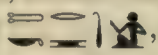

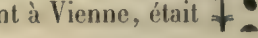

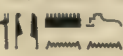
des cornes et du disque d'Isis, posée sur un bâton. C'est sans doute la figuration de l'enseigne que tenait le roi, et dont le haut n'existe plus.





perruque ronde est surmontée de . La légende est disposée comme ci-contre, les titres étant vers la partie supérieure du tableau, disposés horizontalement de droite à gauche, et le nom écrit verticalement devant la figure. Elle se traduit : « le *sam*, grand maître de l'œuvre, grand chef (des Mâs), *Takelat* ». La restitution du nom de Mâ, ou Mâchaouacha, ne fait aucun doute, la coiffure du personnage étant caractéristique des commandants de cette milice étrangère, à l'époque bubastite.



Le grand prêtre de Ptah Takelat est connu par des stèles du Sérapéum qui nous indiquent que l'Apis décédé en l'an 11 de Pimâi avait été enterré par les soins de Petisis, fils du Grand prêtre de Ptah et (grand chef) des Mâchaouachas Takelat , né de la fille royale . Celle-ci, d'après les canopes Champion, actuellement à Vienne, était  et sa mère était ; autrement dit elle était fille d'Osorkon II et d'une concubine Ast-n-kheb<sup>(1)</sup>. Si l'on se rapporte au tableau que j'ai donné des dynasties bubastites<sup>(2)</sup>, on reconnaîtra que le Chéchanq de notre monument doit être le deuxième du nom, dont le prénom est , qui régna en Basse-Égypte où il avait succédé à Osorkon II.

Le second bloc, mesurant 0 m. 34 cent. sur 0 m. 30 cent., se superpose au précédent vers la droite. On y voit Ptah debout suivi d'une Sekhemit également debout, semblable à celle du registre inférieur. Ces divinités n'ont pas de légende, et du roi qui leur rendait hommage il ne subsiste que les pieds, gravés sur le bloc du bas.

6. Une autre pierre de 0 m. 52 cent. de hauteur et 0 m. 36 cent. de largeur semble provenir du même édifice que les deux précédentes. Il subsiste la partie inférieure du corps d'une déesse, probablement Sekhe-

<sup>(1)</sup> M. Gauthier, dans son *Livre des Rois d'Égypte*, t. III, p. 347, marque des doutes au sujet de l'identité de la Tes-bast-per des stèles du Sérapéum et de celle des canopes de Vienne. Je ne vois aucune

difficulté à ce que ces mentions soient considérées comme se rapportant à une seule personne.

<sup>(2)</sup> *Recueil de trav.*, t. XXXV, p. 147 ou p. 19 du tirage à part.



# L'ÉVÊCHÉ DE SAÏS ET NAUCRATIS

PAR

M. G. DARESSY.

Les listes coptes des villes d'Égypte comptent parmi les plus précieux documents que nous possédions pour identifier les localités actuelles de ce pays avec les cités antiques dont elles ont pris la place. Mais ces listes ne nous sont parvenues que dans des copies très fautives, qui déroutent parfois les personnes cherchant à utiliser ces manuscrits. Un exemple de ce que les erreurs de scribes peuvent entraîner est celui fourni par un groupe de noms géographiques appartenant à l'ouest du Delta.

Dans sa *Géographie de l'Égypte à l'époque copte*, M. Amélineau a reproduit les passages des *scalæ* se rapportant aux villes du pays. On y trouve l'équivalence suivante :  $\text{CA NEM CATY}$   $\text{صا وصاعف}$  dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale, n<sup>o</sup> 50, f<sup>o</sup> 110 r<sup>o</sup>; 53, f<sup>o</sup> 84 v<sup>o</sup>; de la Bibliothèque Bodléienne, ms. n<sup>o</sup> 17, f<sup>o</sup>  $\overline{\text{POX}}$  r<sup>o</sup>; de lord Crawford, f<sup>o</sup> 228 v<sup>o</sup>.

Le manuscrit n<sup>o</sup> 54 de la Bibliothèque nationale, f<sup>o</sup> 187 r<sup>o</sup>, au lieu de *Sa'af* donne  $\text{عاصف}$ , et le manuscrit 55, f<sup>o</sup> 4 r<sup>o</sup>, outre la même forme en arabe, donne  $\text{ACTY}$  au lieu de *Satf* pour le copte<sup>(1)</sup>.

A côté de la liste des villes, d'autres manuscrits coptes énumèrent les évêchés d'Égypte, et donnent les noms grecs concurremment avec les équivalents coptes et arabes. M. Amélineau, à la page 570 de son livre, reproduisant le texte du manuscrit 53 Bibliothèque nationale, f<sup>o</sup> 171 v<sup>o</sup>, donne  $\text{CAAIWC} = \text{ZA KCATY} = \text{صا وصاعف}$ . Il croit que c'est le même document que M. de Rougé avait cité d'après Revillout comme se trouvant à Oxford, et le passage était transcrit  $\text{CAAIWC} \text{ } \text{CA} \text{ } \text{KCATY}$   $\text{صار صاعف}$ . Un autre exemplaire de la même *scala*, appartenant à lord Crawford, fournit la leçon  $\text{CAAIWC} = \text{CA KCATY} = \text{صا وصاعف}$ .

Écartant les erreurs, d'où qu'elles proviennent, il semblerait que le texte primitif ait été : *Saaiôs*, *Sa* et *Satf* = *Sa* et *Sa'af*. Le premier mot a la prétention de représenter la forme grecque, Saïs; les deux suivants sont le copte et équivalent apparemment aux deux localités arabes. Pour Saïs, aucune difficulté : il est connu depuis longtemps que les ruines de

---

(1) Je n'ai pas vérifié sur les originaux, et il se peut que M. Amélineau ait laissé

subsister des erreurs de copie ou d'impression formant ces variantes.



cette cité sont à Sa el Hagar, au nord de Kafr el Zayat; tous les voyageurs naviguant sur la branche de Rosette ont pu en voir les restes imposants sur la rive droite du fleuve. Mais où est Sâ'af? M. de Rougé<sup>(1)</sup> n'a pas cherché à élucider la question. M. Amélineau (p. 406) dit : « Ce nom (CΑΙ) est accompagné d'un autre répondant à la même ville de Saï, comme si cette ville, en se démembrant, avait donné naissance à deux villages : on a eu CΑΙ = *صاعف* ». Plus loin il ajoute, en parlant de Sa el Hagar : « Cette ville est citée dans l'*État de l'Égypte* pour une contenance de 1545 feddans et une redevance de 3428 dinars, avec le village de Haud-el-Lakhmy, qui correspond peut-être au village de Sa'af dont parlent les *scalæ* et la liste des évêchés de l'Égypte ».

Étudiant peu après cette dernière liste<sup>(2)</sup>, je reconnus que la quatrième section de ce recueil, au lieu d'être, ainsi que le pensait M. Amélineau<sup>(3)</sup>, le relevé « des évêchés disparus de l'Égypte à l'époque à laquelle l'auteur dressa sa liste », était « un *erratum*, une réunion des mots omis par le scribe dans les trois premiers paragraphes ». Le troisième nom de cette section est ΑΗΛΥΚΡΑΤΙΑ dans les deux manuscrits, et M. Amélineau avait écrit : « Ce nom fait penser par sa forme à celui de Naucratis, et je crois bien qu'il s'agit de cette ville, car elle avait un évêché ».

De mon côté je disais pour Anaukratia<sup>(4)</sup> : « L'Α initial est à supprimer; il reste le nom de la ville grecque de Naucratis, dont l'emplacement est bien connu maintenant par suite des fouilles de M. Petrie à Nebireh. La liste ne donne aucun nom directement assimilable à Naucratis. Hermopolis, Saïs, Andropolis, sont également éloignées de Naucratis, qui ne peut être qu'une ville faisant partie d'un évêché double, et je pense que CΑΤϞ = *صاعف*, uni à Saïs est le nom copte de cette cité. . . . Je ne trouve malheureusement pas le nom de Sâf aux environs de Naucratis (Nebireh, Neqrach, Kôm Gâïf), mais comme il n'est pas resté davantage de village nommé Sâf à proximité de Saïs, je ne vois pas d'objection sérieuse à ce que CΑΤϞ ait été Naucratis. »

<sup>(1)</sup> JACQUES DE ROUGÉ, *Géographie ancienne de la Basse-Égypte*, p. 24.

<sup>(2)</sup> DARESSY, *Les grandes villes d'Égypte à l'époque copte*, dans la *Revue archéolo-*

*gique*, année 1894, p. 195.

<sup>(3)</sup> *Loc. cit.*, p. 48.

<sup>(4)</sup> *Loc. cit.*, p. 204, ou p. 10 du tirage à part.

J'avais deviné la solution sans suivre le raisonnement du problème, et aujourd'hui je puis en apporter la preuve. En introduisant à nouveau dans le texte le nom de Naucratis, oublié par les scribes dès les premières copies et ajouté en post-scriptum par un reviseur de la liste, on a :

$$\text{ΝΑΥΚΡΑΤΙΣ} = \text{CA} = \text{صا} \text{ et } \text{ΝΑΥΚΡΑΤΙΑ} = \text{CA} \text{Τ} \text{ϩ} = \text{صاعف}$$

Nous n'avons à nous occuper que de la seconde partie du groupe. Les ruines de Naucratis constituent ce qu'on appelle le Kom Ga'if, du nom du village de جعيف, qui en est voisin au sud. Transcrivons ce nom de Ga'if en lettres coptes : nous avons Ϯⲁⲓϩ. Un scribe ignorant, copiant machinalement le texte primitif, a confondu le Ϯ avec Ϯ, et a pris le i pour un t, en sorte que Ga'if a été transformé en Satf. Il semblerait que l'équivalent arabe ait été ajouté postérieurement à cette malencontreuse déformation, alors que d'autre part le nom grec avait été écarté. L'écrivain, auquel le mot Satf ne rappelait aucune ville connue, a dû se contenter de transcrire صاعف en arabe le mot copte; puis, par de nouvelles erreurs, le Ϯ s'est transformé en Ϯ et ainsi a créé la localité imaginaire de Sâ'af.

Le siège dont nous nous occupons était donc double; son occupant devait s'intituler évêque de Saïs et de Naucratis à l'époque où furent établies les *scalæ* qui nous ont fourni ces renseignements. La *Notice d'Héroclès*, qui énumère les villes épiscopales sans s'occuper si elles étaient sous l'autorité d'un seul tenant, met bien à la suite Saïs et Naucratis dans l'éparchie d'Égypte, mais sans indiquer l'union des diocèses; la liste de Pococke, qui est par ordre alphabétique, marque les deux villes isolément, au rang voulu par leur lettre initiale.

Dans les Actes du concile d'Éphèse, un certain Adelphios est cité comme évêque de Saïs, Sai ou Soi, mais il n'est pas fait mention de Naucratis. Les diverses listes d'évêchés collationnées par M. Gelzer parlent tantôt de l'évêché de Saïs, tantôt de celui de Naucratis; les *scalæ* coptes sont donc seules à nous informer que les deux sièges étaient unis.

Outre une preuve nouvelle de la valeur *g* du Ϯ copte dans la Basse-Égypte, on doit tirer de l'assimilation reconnue que c'est le Kom Ga'if, et non El Nebireh ou Neqrach, qui doit être considéré comme représentant l'antique Naucratis.

G. DARESSY.

UN  
SARCOPHAGE DE MÉDAMOUD

PAR

M. G. DARESSY.







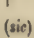
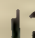











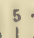






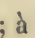
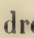
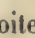
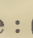
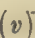
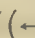
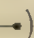



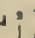




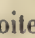
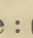
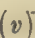
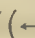
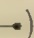



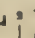





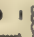

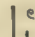





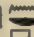
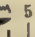





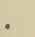
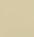
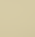
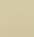
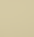
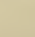
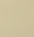

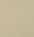
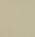
Dans la plaine sablonneuse qui s'étend derrière le village de Médamoud, au nord-est de Karnak, à petite distance du bord de la vallée, les chercheurs d'antiquités avaient découvert en mars 1890 une nécropole antique assez pauvre; mais le bruit de la découverte d'un sarcophage parvint aux oreilles de notre inspecteur, qui en informa le Service, et le mois suivant je fus chargé de ramener ce monument jusqu'à Louxor pour qu'il y soit embarqué à destination du Musée. Ce cercueil, en pierre calcaire, est exposé depuis dans les collections, mais n'a pas encore été publié.


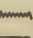
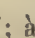




La cuve est plus étroite aux pieds que vers la tête, où elle se termine par une partie cintrée, tandis que les autres parois sont droites; la base est aussi plus petite que le haut, le côté de la tête diminuant selon une courbe assez prononcée. Les dimensions sont les suivantes. Largeur de la cuve aux pieds : en bas 0 m. 36 cent., en haut 0 m. 37 cent.; largeur vers la tête : en bas 0 m. 62 cent., en haut 0 m. 68 cent.; longueur des côtés : en bas 1 m. 78 cent., en haut 1 m. 81 cent.; couvercle : épaisseur aux pieds 0 m. 09 cent., vers la tête 0 m. 13 cent.; longueur 1 m. 99 cent. La surface de la pierre n'a pas été polie et les coups de ciseaux sont encore visibles; les bords de la cuve et du couvercle, au lieu de se joindre exactement sur toute la surface, sont taillés en biseau vers l'extérieur; au moment de la découverte l'assemblage était fait avec du plâtre. La momie fut ouverte plus tard au Musée et le dépouillement n'a donné aucun objet.


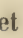
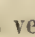
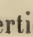
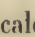
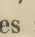
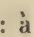
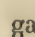


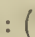

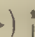


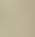

Le pourtour de la cuve et le dessus du couvercle sont ornés de compositions et de textes d'une gravure assez négligée, qui étaient rehaussés de couleurs, les figures de rouge et les hiéroglyphes de bleu.



CUVE.








CÔTÉ DE LA TÊTE. Au milieu est figuré un gros scarabée à ailes d'oiseau éployées, tenant un disque solaire. De chaque côté, en bas une âme  est en adoration, ayant devant elle une plume . Au-dessus de ces dernières on lit, à gauche : (v) (→) |      <sup>2</sup>  (sic)    <sup>3</sup>     |   
<sup>4</sup>                           ; à droite : (v) (←) |              |   
<sup>3</sup>                          .

Devant les âmes horizontalement, à droite : (←)    ; à gauche : (→)    .


CÔTÉ DES PIEDS. Deux chacals sont affrontés, couchés sur des socles à moulure, tenant le bâton  et ayant le fouet  au-dessus du dos. A la partie supérieure on lit en colonnes verticales : à gauche : (→) <sup>1</sup>                 



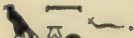
Série de divinités portant un sceptre (le *uas* pour les dieux, le papyrus pour les déesses) et le signe de la vie.

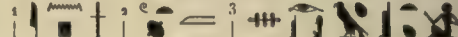
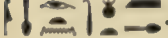
4. Toum, coiffé du *pchent* : 
5. Khepra, à tête humaine, avec un disque sur la tête : 
6. Chou, coiffé d'une plume : 
7. Tefnout, léontocéphale, coiffée du disque : 
8. Qeb, avec la couronne blanche : 
9. Nut, ayant un vase sur la tête : 
10. Ap-uaitou, à tête de chacal : 

Ensuite des génies tenant deux couteaux.

11. Qefdenou, à tête de crocodile au-dessus de laquelle se dresse un serpent barbu :  (1).

12. Haza, à tête de lion : 

13. Hor-sur-son-trône, hiéracocéphale, surmonté d'un serpent barbu : 

14. Anubis, à tête de chacal :   



#### COUVERCLE.




L'épaisseur du couvercle a une double ligne qui devait délimiter une bande multicolore dont les sections sont séparées par des groupes de quatre traits verticaux. Le dessus du couvercle, dans un cadre parallèle à son contour, est divisé en deux parties : en haut, sur 0 m. 335 mill. de hauteur et 0 m. 51 cent. de largeur maximum, est gravé un tableau représen-

(1) On ne connaissait encore de divinité portant ce nom qu'un dieu à forme

de singe mentionné dans le *Livre des Morts*, chap. XLII.



tant la momie couchée sur un lit  à tête de lion, soignée par Anubis qui tient un vase de parfum.


Vers la tête, à droite, Isis , vers les pieds Nephthys , sont debout, les bras levés pour adorer ou protéger le mort. Devant Nephthys on voit de plus un serpent monté sur un bâton . Au-dessus de cette scène plane une âme tenant deux sceaux.

À la partie inférieure du couvercle, soit sur 1 m. 48 cent. de hauteur et 0 m. 24 cent. de largeur aux pieds, on lit au milieu deux colonnes d'hieroglyphes d'une gravure peu soignée :


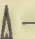
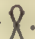


Ce texte ne figure pas dans le *Livre des Morts*.



De chaque côté de ces inscriptions se superposent quatre figures de divinités au-dessus d'une petite colonne de texte. De haut en bas on distingue :



À gauche : 1. Le génie Amset à tête humaine, corps momifié, tenant l'emblème *sa* : .


2. Duamoutef, à tête de chacal : \* .

3. Isis debout, coiffée du siège : , un bras levé :  → .




4. Anubis à tête de chacal : .



5. (v)  (sic) .

À droite : 1. Hapi à tête de singe :  .

2. Qebsenouf à tête de faucon :  .

(1) L'existence du r n'est pas certaine, la pierre présentant une cavité en cet endroit.


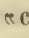



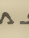



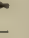

3. Nephthys  -, debout, un bras levé :  -- .

4. Anubis à tête de chacal :  .

Ce sarcophage se signale par un certain nombre de détails. La série des divinités gravées sur les côtés, empruntée d'une part à celles qui se rattachent au cycle osirien, d'autre part au cycle héliopolitain, suivies de génies appartenant à la garde d'Osiris, sort un peu de ce qu'on voit gravé d'ordinaire sur les cercueils.

Un fait singulier est que deux noms sont donnés pour le propriétaire du cercueil : Bārcha et Harsiési. On ne peut guère croire que le cercueil a été fait pour deux personnes, deux frères, puisqu'ils auraient été également fils de Hetebou et de Taroudit; il est donc vraisemblable que Bārcha et Harsiési sont deux noms du même individu, mais ceci n'est pas marqué dans le texte.

Le nom Bārcha, Bālcha, Bācha, n'est sans doute pas égyptien; rien ne nous aide, vu l'absence de titres, à savoir si l'on doit en chercher l'équivalent dans les langues sémitiques ou chamitiques, étant donné que la côte de la mer Rouge, dont pouvait être originaire le personnage, était habitée par des peuples appartenant à ces deux races.

On remarquera que dans le nom Harsiési, si « fils » est parfois remplacé par l'article ,  « celui de », comme en grec ou en copte. En démotique cet emploi de l'article est de règle pour les généalogies féminines, mais plus rare pour les hommes; en hiéroglyphes on en a un certain nombre d'exemples; je ne citerai que celui des décrets de l'an XIII de Ptolémée Épiphane<sup>(1)</sup>, où l'on mentionne Ptolémaïos         . Cette particularité grammaticale confirme l'attribution à la période ptolémaïque de ce sarcophage, que le style du monument permettait déjà de présager.

G. DARESSY.

<sup>(1)</sup> BOURIANT, *La stèle 5576 et le décret de Rosette*, dans le *Recueil de travaux*,

VI, p. 2, et DARESSY, dans le *Recueil de travaux*, XXXIII, p. 5.

SELECTED PAPYRI  
FROM  
THE ARCHIVES OF ZENON

(Nos. 55-64)

BY C. C. EDGAR.

---

VI

The following texts belong, with one exception, to the early years of Euergetes. The great event of this period was the victorious campaign in Syria, conducted by the king in person. It may be supposed that the outbreak of war created no little excitement throughout the country, filled as it was with garrisons and colonies of soldiers, and that the letters which the courier brought to the Fayoum did occasionally contain some political and military news from the capital. But, except for one or two faint allusions, our papyri cast no light on the history of the outer world.

One feature, however, of a certain political interest distinguishes the letters of this period from the earlier ones, and that is the absence of the name of Apollonios. It is true that we have not yet recovered all the correspondence; but in the Cairo and Florence collections he is only mentioned twice, and one of these two passages seems to indicate that he was either dead or disgraced. It is not unlikely that, as has already been suggested by the editors of *P. S. I.*, VI, p. 70, the new king soon changed his minister of finance and got rid of the old *dioiketes* whose name was associated with the policy of Ptolemy II, the rapprochement between Egypt and Syria, and the disastrous marriage of Berenike. But as to his actual fate there is no definite information in the papyri (see no. 61).

Whatever became of his patron, Zenon continued to live at Philadelphia and apparently to prosper. My impression is that during his residence



there he did not follow any definite career in the civil service, but was primarily a business man, and that in the later years he was entirely occupied with his own private affairs. Time will show whether this is a misconception.

Professor Grenfell has again been kind enough to revise my copies of nearly all the following texts and to discuss the doubtful readings.

No. 55. LETTER TO ZENON (?). — o m. 14 cent. × o m. 30 cent. — Year 1.

« Will you kindly write to Iason to let the *stathmos* of Theopompos be given to me to serve as a dwelling-place. For the one in which I am living used to belong to Phileas who was formerly scribe for the Arsinoite nome, and as he has recovered his property from the *dioiketes* they are ordering me to leave it. If it is not possible to obtain that of Theopompos; get a letter from Sostratos to his people requesting them to let his house be put at my disposal. »

The letter has no address on the back, but was probably intended for Zenon. Iason, Theopompos and Sostratos are familiar names in his circle. Phileas is otherwise unknown, unless indeed he can be identified with the Φ[ι]λέας of *P. S. I.*, 344, who was transmitting orders from the *dioiketes* to the nomarch in year 30, or with Φιλέου τοῦ ἐγλογιστοῦ mentioned in a papyrus of year 34. The restoration of line 4, and consequently the meaning, is uncertain.

This is the only Zenonian document as yet known that is dated by year 1 of Euergetes; nor is year 1 found on any of the Hibeh papyri or Petrie papyri. Yet we have plenty of dated documents from the preceding and following years<sup>(1)</sup>. This surely indicates that on whatever system the Greek<sup>(2)</sup> papyri of this period were generally dated year 1 was very short.

---

<sup>(1)</sup> It should be observed too that year 1 is seldom found on the dated coins from Phœnicia and Palestine, see the lists drawn up by Svoronos.

<sup>(2)</sup> One must distinguish between

Greek and demotic. In three bilinguals in our collection the demotic version, in contrast to the Greek, is clearly dated by the Egyptian year beginning in Thoth. So also *P. Hib.*, 80.

I fancy that the present letter was dated by the official Macedonian year, but that many other papyri follow the system of taking the 1<sup>st</sup> of Mecheir as the starting-point.

[ ] χαίρειν. καλῶς ποιήσεις γράψας Ἰάσονι προ-  
 [εθῆναι ἡμῖν τὸν Θεο]πρόμπου σλαθμόν, ὅπως ἔχωμεν ἐνοικεῖν·  
 ἦν γὰρ ὁ ἐνοικοῦμ[ε]ν Φιλέου τοῦ πρότερον γραμματεύσαντος  
 τὸν Ἀρσινοίτην, κε[κόμ]ισται γὰρ τὰ ὑπάρχοντα παρὰ τοῦ διοικητοῦ  
 5 καὶ κελεύουσιν ἡμ[ᾶ]ς παρ' αὐτοῦ ἐκχωρεῖν. εἰ δὲ μὴ ἐν δυνατῶι  
 ἐσθὶν τοῦτον λαβ[εῖν, λ]αβὲ παρὰ Σωσίρατου ἐπιστολὴν πρὸς τοὺς  
 παρ' αὐτοῦ ὅπως [παρ]αδειχθῆι ἡμῖν ἡ οἴκησις αὐτοῦ.  
 ἔρρωσο. Λα, Μεχειρ ια.

2. Or προ[έσθαι]. — 4. κε[κόμ]ισται : uncertain, the letter after the lacuna might be either η or ι.

No. 56. DEPOSITION OF A WITNESS. — o m. 07 cent. × o m. 355 mill. —  
 Year 2.

The following piece does not belong to our collection, but is, or formerly was, in private possession in Cairo. The owner kindly allowed me to see it, about two years ago, and to make a copy for publication. As it might otherwise remain unknown and as it is decidedly interesting, I have published it here along with a companion piece which was lately acquired by the Museum (no. 57).

These two papyri are the written depositions of Euphronios and Eudemos, witnesses for Antipatros in an action against Nikon. Euphronios states that while he and Nikon and some others were in a barber's shop Antipatros and Simon (Σίμων) came and asked Nikon to give them back their son Theodosios, whereupon Nikon denied that he had taken the boy from them or that he was keeping him at all. The statement of the other witness, though it refers to a different occasion, is to nearly the same effect.

Both depositions are drawn up according to the same formula, and in both cases the personal description of the witness has been inserted afterwards. Both are citizens of Alexandria, and one of them at least is a man

of high position, a hipparch of the guard. The dates are given in Macedonian style, as was customary in legal documents; incidentally they show that the official year at this time began between Gorpaios and Panemos (= Phaophi to Mesore).

The depositions were presumably intended to be laid before the court which was to try the case. But I am unable to explain how they came to be preserved in Zenon's files, and I must leave it to others to comment on their significance from the legal point of view.

ὡς Λ λε, εὐμεγέθης, εὐρωστος, κλαστός, μελίχρους,  
μαρτυρεῖ Ἀντιπάτρῳ Εὐφρόνιος Ἀπολλωνίδου, Ἀμμωνιεύς. οἰκῶ ἐμ Φιλα-  
ὀρθόγωνος, οὐλή ὀφρύων δεξιᾶι  
δελφείαι τοῦ Ἀρσινοῖτου.

τοῦ δὲ β Λ, μηνὸς Πανήμου, ἔντος μου καὶ Νίκωνος καὶ ἄλλων τινῶν ἐν τῷ  
Εὐδόξου κουρείῳ, παραγενόμενος

Ἀντίπατρος καὶ Σῖμον, οἷς μαρτυρῶ, εἰς τὸ κουρεῖον τοῦτο ἠξίουΝ Νίκωνα  
ἀποδοῦναι αὐτοῖς τὸν υἱὸν αὐτῶν Θεο-

δόσιον· Νίκων δὲ ὁ κρινόμενος πρὸς Ἀντίπατρον οὐκ ἔφατο εἰληφέναι τὸ παι-  
δάριον παρ' αὐτῶν οὐδὲ ἔχειν αὐτὸ

5 παρευρέσει οὐδεμίαι.

Verso :

Λ β, Γορπιείου κς. Φέρει

Εὐφρόνιου.

Ἀντιπάτρῳ πρὸς ἀντίδικον

Νίκωνα.

1. Ἀμμωνιεύς : for this deme-name see Breccia in the *Bull. Soc. arch. d'Alex.*, no. 10, p. 183. ὀρθόγωνος — δεξιᾶι : I have marked the reading as doubtful but have not had an opportunity of revising it on the original. — 6. Φέρει : sc. μαρτυρίαν.

No. 57. DEPOSITION OF A WITNESS. — 0 m. 85 cent. × 0 m. 225 mill. — Year 2.

See the introduction to no. 56. The present deposition was taken down a month later.

The description of Eudemos contains one rather interesting detail, τοῦ αρ. [.].ου ἀγήματος ἱππάρχης. A passage of Polybius, V, 65, 2 and 5, is



thought by M. Lesquier<sup>(1)</sup> to prove that in the Ptolemaic army the term *ἀγῆμα* was reserved for the infantry of the guard and did not include the cavalry; but our text shows that it was not always used in this restricted sense. The preceding word I am tempted to read as *ἀρχ[α]ίου*, comparing the passage in which Polybius mentions the plan of sending *τοὺς ἀρχαίους καὶ προϋπάρχοντας ξένους ἐπὶ τὰ κατὰ τὴν χώραν Φρούρια καὶ τὰς κατοικίας*<sup>(2)</sup>.

[ὡς L]λε, μελάγχρους, ἀναφάλαντος

[μαρτυρεῖ Ἀντιπάτρῳ Εὐδήμ]ος Εὐθυγενοῦς, Νειλεῦς, τοῦ αρ.[.].ου ἀγῆ-  
ματος ἱππάρχης.

[ Μέ]μφιν. τοῦ δὲ δευτέρου ἔτους, μηνὸς Λαίῳ,  
Ἀντιπάτρῳ, ὧι μαρτυρῶ,

[ Νί]κωνι καὶ Φαμένου τὸν υἱὸν αὐτοῦ (Θεοδόσιον)  
εἰργμένον ὑπ' αὐτοῦ συνέχεσθαι

[ . νι ὠρίζετο Νίκων λέγων μήτε εἰληφέναι  
παρὰ μηδενὸς τὸ παιδάριον

5 [ δά[ριον]  
]μήτε εἶρξαι μήτε ἔχειν τὸ παι π[αρ]εῦρέ-  
σει μηδεμίαι.

Verso :

Ἀν]τιπάτρῳ πρὸς Νι-

Ε]ὐδήμου (in larger hand)

L β ]Ἵπερβερε κ̄ε

1. Νειλεῦς : a deme-name, see BRECCIA, *B. S. A.*, no. 10, p. 184. αρ.[.].ου : the letter after the lacuna resembles ν, but ι is also one of the possible letters. — 2. E.g. [οικῶ ἐμ Βουσίρει τῆι ὑπὲρ Μέ]μφιν, cf. *P. Hib.*, 101, 2-3, note. — 3. E.g. [ἐντυ-  
χόντος ἐναντίον μου Νί]κωνι. εἰργμένον : ει rewritten above the line. — 4. ὠρίζετο : the same word is used in more than one of our papyri with reference to statements made by litigants.

<sup>(1)</sup> *Institutions militaires*, pp. 21-25.

<sup>(2)</sup> POLYBIUS, XV, 25, 16-18, discussed by LESQUIER, *op. cit.*, p. 18. See also

the reference to *ἀρχαίων ἱππέων* in WILKEN, *Griechische Ostraka*, I, p. 161, and II, no. 323.

No. 58. A PETITION TO THE KING FROM ZENON. — 0 m. 07 cent. × 0 m. 35 cent. — Year 4 (?).

« To king Ptolemy greeting from Zenon. I am being wronged by Herakleides. For in year 3 I gave him through Demeas 400 drachmæ in gold, requesting him to pay into the Treasury on my account 400 drachmæ in copper, on condition that on receiving from me the said amount in copper he should give me back the gold; and though I have been offering him the copper and demanding the gold from him, he has not given it back but has put me off up till now. I beg you therefore, if it seems good to you, to order Agenor the *strategos* to summon him and, if my story be found true, to force him to accept the 400 drachmæ of copper and give me back the four hundred drachmæ of gold, and so by your grace may I obtain justice. »

The petition is carefully written out, without corrections, and does not seem to be merely a draft. Nevertheless, as it was found among Zenon's papers and as it bears no date or annotation, it is doubtful whether it was really laid before Agenor in its present form; perhaps it is only a copy of the original. The writer uses the ordinary formulæ of petitions addressed to the king, though really intended for the local *strategos*<sup>(1)</sup>, but the diction is somewhat curt. He does not describe himself by his full name and title, nor does he give any details about his opponent Herakleides. The 400 drachmæ which Zenon owed to the Government were probably a tax of some sort. I do not yet venture to identify Herakleides with any of the persons of that name found in our papyri. Demeas is a less common name, and the Demeas of the petition may well be identical with the Demeas of our no. 61 (cf. *P. S. I.*, 391, 403). Agenor the *strategos* is a well-known personage often mentioned in documents of this period.

The most interesting point about the petition is the mention of gold. It is certain that a great deal of gold was in circulation in Egypt at this time, but we hear very little about it in the papyri<sup>(2)</sup>. Our no. 5 is an

---

<sup>(1)</sup> See LESQUIER, *Pap. de Magdola*, introd., p. 15.

<sup>(2)</sup> See the references to the currency

of gold in the interior collected by A. SEGRÈ, *Circolazione Tolemaica*, p. 45 (*Rivista ital. di Numismatica*, 1920).

invaluable document about the minting of gold in Egypt, or will become so when the text has been definitely established<sup>(1)</sup>. Of equal importance, though of less human interest, is no. 59 of the present instalment. From this we learn that a hundred drachmæ in gold had an exchange value of at least a hundred and four drachmæ in silver. And as 10/4 drachmæ in silver at the ordinary rate of exchange (26 1/2 obols to the stater)<sup>(2)</sup> were worth nearly 115 drachmæ in copper, Zenon's 400 drachmæ in gold were probably worth about 460 in copper. Of course this is only an approximate calculation; for we do not know what the actual rates of exchange were in the Fayoum at this particular time; nor do we know whether Zenon's gold included any coins of the old issue (see no. 59).

βασιλεῖ Πτολεμαίω χαίρειν Ζήνων. ἀδικούμαι ὑπὸ Ἡρακλείδου· δόντος γάρ  
μου αὐτῶι ἐν τῶι γ L

διὰ Δημέου χρυσίου τ υ, ὅπως διαγράφη ὑπὲρ μου εἰς τὸ βασιλ[ι]κὸν χαλ-  
κοῦ τ υ; εἴ σοι κομισάμενος παρὰ μου ἀποδώσει μοι,  
καὶ ἐμοῦ ἀποδιδόντος αὐτῶι καὶ ἀπαιτοῦντος αὐτὸν οὐκ ἀποδέδωκεν, ἀλλὰ πα-  
ρήλκυέμ με ἕως τοῦ νῦν. δέομαι

οὖν σου, εἴ σοι δοκεῖ, προστάξει Ἀγήνορι τῶι σίρατηγῶι ἀνακαλέσαι αὐτὸν  
καί, ἐὰν ἦ ἀληθῆ, ἐπαναγκάσαι αὐτὸν

5 κομισάμενον τὰς υ τ τοῦ χαλκοῦ ἀποδοῦναί μοι τὰς υ τ τοῦ χρυσίου, καὶ ᾧ  
διὰ σέ τοῦ δικαίου τετευχώς.

εὐτύχει.

5. καὶ ᾧ : one would have expected ἵνα ᾧ τετευχώς, cf. *P. Magd.*, 18, 6.

<sup>(1)</sup> In line 16 Grenfell reads *φιάλας* *τουδε*, and *τουδε* seems fairly certain. The following letters are hardly legible, but the traces suggest *μεο[...]*, so we may perhaps read *φιάλας τουδέ με ο[ύκ ἐ]δώντος δέχεσθαι*. In line 21 Grenfell prefers to read *οὔ[τ]ε [τῶ]ν τραπεζῶν* instead of *μυ οὔ[τε] ἐπ[ί] τραπεζῶν*, and

I agree that this is rather more likely. Though there is only a fragment of the letter *s* in line 20, it does not seem possible to read *[ταῦ]τα* instead of *[ταύ]τας*.

<sup>(2)</sup> *SEGRE*, *op. cit.*, p. 44 and *P. Petr.*, III, p. 86. The rate varied a good deal, but within narrow limits, and we seldom find it lower than 26 obols.



No. 59. A MONEY ACCOUNT. — 0 m. 405 mill.  $\times$  0 m. 18 cent. — Not dated.

This little document, which contains some new and curious information about the gold coinage of the Ptolemies, is unfortunately undated, and my only reason for publishing it here is that it deals with the question raised by no. 58, that is to say the exchange value of coined gold. Probably, however, it belongs to the reign of Philadelphos, and it may be as much as fifteen years earlier than the petition.

It is evident that the *μναιεῖα* of lines 1, 13 are the large gold coins which we call octadrachms and that the *πεντηκοντάδραχμα* are those which we call tetradrachms. The account shows that, though nominally equal to 100 and to 50 drachmæ in silver, they were in reality worth 104 and 52 drachmæ at the current rate of exchange in a Government bank. On the usual supposition that the nominal weight of the *μναιεῖον* was eight Ptolemaic drachmæ we find that the value of coined gold compared with that of coined silver stood nominally in the ratio of  $12 \frac{1}{2} : 1$ , as was demonstrated by Letronne<sup>(1)</sup>, but that in the money market the actual ratio was at this time  $13 : 1$ . If, however, we compare the real weights of the coins as ascertained from existing specimens<sup>(2)</sup>, we shall find that a *μναιεῖον* was worth, at the current rate of exchange, about  $13 \frac{1}{3}$  times its weight in coined silver. Practically therefore the ratio in Egypt about the middle of the III<sup>d</sup> century B. C. was  $13 \frac{1}{3} : 1$ .

The account mentions still another class of gold coins, bearing the name of *πρίχρυσα*. These, I think, may be safely identified with the gold pentadrachms, as we now call them, which were issued under Soter and

<sup>(1)</sup> See the article by Hultsch appended to the German edition of Svoronos, *Münzen der Ptolemæer*, p. 16. A different theory is put forward by A. Segrè in the interesting article already cited. He holds that the new gold coinage of Ptolemy II was struck on a different standard from that of the silver coinage (p. 37); calculating therefore by the ac-

tual weights of the coins he concludes that the nominal ratio of gold to silver from B. C. 270 onwards was  $12 \frac{13}{16} : 1$ .

<sup>(2)</sup> HULTSCH, pp. 7, 8, 11, gives the weight of the gold octadrachms as 28.00-27.75 grammes and the weight of a silver drachma as 3.64-3.54 grammes. Segrè (pp. 36, 37) gives the normal weights as 27.843 and 3.571.

Philadelphos and were eventually superseded during the reign of the latter by the *μναιεῖα* and *πεντηκοντάδραχμα*. It appears from lines 6-8, 16, 17 that the nominal value of the *τρίχρυσον* was 60 silver drachmæ, but that its actual exchange value was 66  $\frac{2}{3}$ . The latter point is not indeed altogether clear; for while in line 8 the premium on a *τρίχρυσον* is said to be 6  $\frac{2}{3}$  drachmæ, the total in line 9 is calculated as if 6  $\frac{2}{3}$  drachmæ were the premium on each of the 51 minæ to which the 85 *τρίχρυσα* were equivalent. But lines 8, 17 and 18 are so explicit that we may disregard the inconsistency in line 9 and take the exchange value of a *τρίχρυσον* to be 66  $\frac{2}{3}$  drachmæ, which is exactly  $\frac{2}{3}$  of a mina in silver. We have seen that the weight of a *μναιεῖον* was about 28 grammes and its exchange value 10 $\frac{1}{4}$  drachmæ. As the weight of the gold pentadrachm was in the time of Philadelphos 17.95 grammes<sup>(1)</sup>, its exchange value ought accordingly to be 66  $\frac{2}{3}$  drachmæ; and as the papyrus shows that this was the exchange value of the *τρίχρυσον*, there can be no doubt that the coins which the Alexandrians called *τρίχρυσα* are those which we now call gold pentadrachms.

These figures show that the exchange value of the different denominations of gold coins was in exact proportion to their weight. But how is it that the *τρίχρυσα*, though in fact exchangeable for a sum corresponding to their weight, had a nominal value of only 60 drachmæ with a premium of over 11 per cent, while the new coins had a higher nominal value with a lower premium of 4 per cent? It is perhaps better to leave such questions to the metrologists. I only venture to say, in concurrence with the views of A. Segrè<sup>(2)</sup>, that this valuation (1 *τρίχρυσον* = 60 drachmæ) is probably a survival from a time when the nominal ratio of

<sup>(1)</sup> HULTSCH, *op. cit.*, p. 8, states that Philadelphos continued to coin gold pentadrachms with a drachm-weight of 3.59-3.57 grammes. SEGRÈ, *art. cit.*, p. 35, gives the normal weight as 17.855. Taking Segrè's normal weights for both octadrachms and pentadrachms we arrive at the same result.

<sup>(2)</sup> *Art. cit.*, p. 35. The further theo-

ry, p. 45, that our no. 5 means that banks and private persons were obliged to sell their *τρίχρυσα* to the Government at par, or for less than the new coins, needs to be argued more fully before one can form an opinion on it. In the present case the old coins appear to be exchangeable at their full weight value in a Government bank.

gold to silver was 12 : 1. In that case the *τρίχρυσον* would have been originally the equivalent in gold of the  $\frac{1}{100}$ <sup>th</sup> part of a silver talent. As for the name, a *τρίχρυσον* must evidently mean a coin worth three χρυσοῖ, and in this particular case three χρυσοῖ of about 5.98 grammes<sup>(1)</sup>. But no gold coin approximating to this weight was current in Ptolemaic Egypt. At the time when the *τρίχρυσσα* were being issued the term *χρυσοῦς*, if it was indeed used in Alexandria, can only have meant a sum of 20 silver drachmæ, not a special gold coin<sup>(2)</sup>.

ἔνεσσι μναιεῖα λζ,

καὶ τούτου ἀπαλλαγὴ τ ρμη,

πεντηκονταδράχμων μναῖ μς ἡμίμναϊον,

καὶ τούτου ἐπαλλαγὴ τ ρς,

5 / ᾠ α τ  $\overset{\beta}{\text{III}}$ χ[π.] πδ,

[κ]αὶ τρίχρυσσα πε ὄν μναῖ να,

καὶ τούτου ἐπαλλαγὴ

τοῦ τριχρύσου τ ςς- / τ φξςς-

εἰς δὲ τὸ αὐτὸ ᾠ β τ  $\overset{\beta}{\text{III}}$ ρκδ.

10 ἀπὸ τούτου

[ ] .ιο. σὸλει θέμα ἐπὶ τῆς βασιλικῆς

τραπέζης ἐφ' ἧς Στρατοκλῆς ἀργυρ(ίου) ᾠ β.

τούτων μναιεῖ(α) ιε, καὶ τούτου ἐπαλλαγὴ τ ξ,

πεντηκονταδράχμων μν(αῖ) μς,

15 καὶ τούτου ἐπαλλαγὴ τ ρπδ,

τρίχρυ[σ]α [π]ε ὄν μναῖ να,

[το]ύτου ἐπαλ[λ]αγὴ τοῦ τριχρύσου τ ςς- / φξςς-

εἰς δὲ τὸ αὐτὸ γίνεται ᾠ β τ ις-

τούτου

20 κεχ[ο]μίσμ[εθ]α τ ις-, λοιπὸν ἔχει ᾠ β.

<sup>(1)</sup> On the meaning of *τρίχρυσον*, see  
SEGRÈ, p. 25.

<sup>(2)</sup> Cf. SEGRÈ, *Circolazione Tolemaica*,  
p. 36, note 2.





From the length of the lacuna in line 1 it appears that the writer had a short name of about four letters. One might restore Δᾶμις<sup>(1)</sup>, who seems to have been a nomarch about this time (see *P. S. I.*, 518), or Βίων, who was probably in charge of the estate which used to belong to Apollonios (see no. 61). These are mere guesses; but there seems better ground for supposing that the Demetrios of lines 2, 9, 10 may be the dekadarch of the Arabs mentioned in *P. S. I.*, 538 and that the people about whom the letter was written were Arab shepherds. Zenon appears here as a person of influence, but not necessarily of any official standing; indeed I suspect it was merely as a sheep-owner that he was interested in the question.

On the *verso* is a receipt in duplicate, in which Zenon acknowledges that he has received from Pyrrhos the rent for the pigs which the latter in partnership with Pytheas had hired from Epharmostos according to a contract in the keeping of Archagathos, amounting to 50 drachmæ, and also the pigs themselves numbering 12 1/2. The latter figure, which seems at first rather startling, refers of course, as Grenfell points out, to Pyrrhos' share of 25 pigs. The whole rent would therefore be 100 drachmæ. But the reading ἀργ(υρίου) is doubtful, and rent was usually paid in kind (δελφάκια) as in *P. S. I.*, 321.

Epharmostos was Zenon's brother, and the pigs no doubt belonged to Zenon or his family (cf. no. 49).

The receipt is either a draft or was not actually used. The note at the end refers to a previous receipt, which was likewise in the form of a letter. A similar phrase is sometimes found on ostraca: τῶι δὲ πρότερον γραφέντι μὴ χρήσει (WILCKEN, *Ostr.*, I, p. 78; MILNE, *Theban Ostr.*, n° 16).

[ . . . Ζήνω]υι	χαίρειν. ἔγραψας
[ . . . . . ]	Δημήτριον
[	αὐ]τοῖς ἐδεδώ-
[κειω	]λλα ποίμνια

<sup>(1)</sup> Cf. *P. S. I.*, 367, in which Damis writes ἐποίησα δὲ καὶ τοῖς ἄρασι τὴν νο-

μὴν, καθότι μοι ἔγραψας, ἐτέρων ἤδη ἐχόντων.





Verso :

Ζήνων Πύρρωι χαίρειν. ἀπέχομεν παρὰ σοῦ,  
 [κατὰ τὸν δια]λογ[ισ]μὸν ὃν ἐπ[οιη]σάμεθα πρὸς σέ,  
 [ἐπιβάλλοντά] σοι  
 τὸν [Φό]ρ[ον] τῶν ἱερείων ὃν ἐ[μι]σ[θ]ώσω μετὰ Πυθέου  
 [παρ' Ἐφ]αρμόστου κα[τὰ] συγγραφὴν τὴν παρ' Ἄρ-  
 και αὐτὰ τὰ ἱερεῖα ἰβC  
 [[τὰ θηλυκὰ ἱερεῖα]]  
 5 χαγαῖθωι, ἀργ ν [[καὶ τὰ ἰε]] τὰς τοκάδας [[ἰβC]].

Ζή[ων] Πύρρωι . [ἀ]πέχ[ομ]εν παρὰ σοῦ, κατὰ  
 [τὸν διαλο]γισμὸν ὃν ἐποιησάμεθα πρὸς σέ,  
 [τὸν ἐπι]βάλλοντά [σο]ι Φόρον τῶν ἱερείων ὃν ἐμισ-  
 [θώσω μετὰ Π]υθέου παρ' ἘΦαρμόστου  
 10 [κατὰ συγγρα]φὴν τὴν παρ' Ἄρχαγαῖθωι,  
 [ἀργ ν καὶ α]ὐτὰ τὰ ἱερεῖα ἰβC.

[τ]ῆι προτέραι ἐπ(ιστολῆι) οὐ χρήσει.

Recto. 4. Perhaps πο]λλά. — 7. ἀλλ' : doubtful. — 11-12. The reading is not certain. — 26. Perhaps οὐδὲ. — 33. Θωύθι, sic. — 34. συβίνοι : see *Lexica* under σιβύνη. — 35. Possibly ἰχανῶς. — 38. The reading is very doubtful.

Verso. 5. ἀργ ν, τὰ θηλυκὰ, τὰ ἰε : all doubtful. τὰς τοκάδας is also supposed to be deleted.

No. 61. CONCERNING MONEY OWED BY A SURETY. — O m. 175 mill. × O m. 108 mill. — Year 5 or 6.

Though this papyrus is incomplete and the information it yields is not so clear as one could desire, yet it has several points of interest and in particular it throws some light on the career of Apollonios the *dioiketes*.

A certain Demeas had made himself surety for the potter Horos, τὸν ἐγλαβόντα τὴν εἰς τὸ δ L κεραμεικὴν. It appears that Horos was bound by contract to furnish a certain amount of pottery to the local authorities at Philadelphia, that he had failed to do so, and that Demeas had been called upon to pay 270 drachmæ in copper. The present document, of which the beginning is lost, may be either a receipt saying that the amount due

has been paid on behalf of Demeas or a statement to some other effect concerning the debt. It should be compared with *P. P.*, III, 57 (b).

The natural meaning of the phrase τὸν ἐγλαβόντα τὴν κεραμεικὴν is that Horos was either farming a tax or monopoly or had contracted to supply the pottery needed for the year; and, to judge from the context, the latter explanation is the more probable. If my restoration of line 12 is right, Zenon was merely the guardian of the contract. The person with whom Horos made the agreement was Eukles. From the mutilated passage in which the position of Eukles is specified, lines 5-8, and from a comparison of this with lines 1, 2, 16-18, it seems probable that he was in charge of the district which had once formed the estate of Apollonios. But between the date of the contract and the date of our papyrus he had been succeeded by Bion (not, I suppose, the φυλακίτης of *P. P.*, III, 128).

The last year in which we have as yet found mention of Apollonios acting as *διοικητής* is year 39, or possibly 38, of Philadelphos (see no. 54 and *P. S. I.*, 383). Between that date and year 4 of Euergetes his career seems to have ended. We may infer from the present text, adopting Grenfell's restoration of ἀναληφθείσης in lines 6, 7, that his estate had reverted to the Crown; at any rate it was no longer the δωρεά of Apollonios. Probably indeed he was dead; for if μετὰ τὴν τελευτήν is not the only possible restoration of line 7, it is on the whole the most probable.

The disappearance of Apollonios must no doubt have affected the position of Zenon at Philadelphia. Though it is doubtful whether Zenon was ever, strictly speaking, a Government official with a definite rank in the hierarchy, his connection with Apollonios constantly involved him in Government business, as we have seen from the correspondence. In private business it is not always easy to distinguish between his affairs and those of Apollonios, but there is reason to suppose that besides acting as an agent of Apollonios both in official and in private matters he was at the same time attending to his own interests and establishing an independent position for himself. So when Apollonios died or ceased to hold office and the δωρεά reverted to the Crown, Zenon continued to live at Philadelphia and occupy himself more than ever with his private affairs. It is significant that in a formal document of this period, *P. S. I.*, 389, he is no longer described as τῶν περὶ Ἀπολλώνιον but simply as *παρεπίδημος*.

The accounts on the *verso* have no connection with the *recto*.

κατὰ Φιλαδέλφειαν τῆς πρῶτ[ε]-  
ρον οὔσης Ἀπολλωνίου δ[ωρεᾶς]  
ὑπὲρ Δημέου τοῦ Καλ. . . . . πρὸς]  
ἐγγύ[η]ν ἢν ἐνεγυήσατο Δημέα[ς]  
5 Εὐκλείῃ Διονυσίου ετ. . . . . [ ]  
κατὰ Φιλαδέλφεια[ν ἀναληφθεί?]-  
σης δωρεᾶς μετὰ τ[ὴν τελευταίην?]  
Ἀπολλωνίου Ὄρον [. . . . . Ναυ]-  
κρατίτην, κεραμέα, [τὸν ἐγλα]-  
10 θόντα παρ' Εὐκλέους. . . . [ ]  
τὴν εἰς τὸ δ L κεραμεϊκὴν [κατὰ]  
συγγραφὴν, ἐφ' ἧς συγγραφ. . . [ ]  
Ζήνων, τὸ ἐπιβάλλον Δημέαι  
ἀφ' οὗ προσωφείλησεν Ὄρος Εὐκλείῃ  
15 κεράμου, οὗ ἀντιπαρε[.]. . . . .  
Εὐκλείῃς Βίωνι τῷ μεταλαβόντι  
τὴν ἐπιστατείαν τῶν κα[τὰ] Φι-  
λαδέλφειαν, τιμὴν κεραμίων  
κενῶν Βψ ὡς τῶν ρ [χαλ τ ε]  
20 χαλκοῦ τ Σο.

Verso :

Col. 1.

πρὸς τὸ ε L

Ζήνων φ ἀμπέλου ἀργ μεζ  
κεράμια κεκωνημένα χρζ  
οἴνου καὶ ὄξους χα(λκοῦ) ᾠα υξςς — C T X

25 καὶ τῶν ἰχθυοβόλων ἀργ ρ  
καὶ τοῦ δ L ε ς C T

Col. 2.

vestiges of 3 lines, then

πρὸς τὸ ς Ζήνων ξ(αρούρου) γ'  
τοῦ λ(αρούρου) δ'



3. Καλλι[ου]? — 5. ἐπιστάτη τῆς (or τῶν) would give good sense, but the traces of letters do not accord. — 6. ἀναληφθεί]σης or τῆς. . . . . σης. — 7. μετὰ τ[ῆν : doubtful whether τ or στ, e. g. μεταστ[αθέντος]. — 10. Perhaps ἐν τῶ[ι γ Λ]. — 12. Perhaps συγγραφοφύλαξ, cf. no. 60, verso, 4, κατὰ συγγραφήν τὴν παρ' Ἀρχαγάθωι. — 15. ἀντιπαρέδειξεν? — 22. Read Φυ(λακικτοῦ). ἀργ(υρίου) is doubtful. — 24. ΓΧ : read τέ(ταρτον), χ(αλκοῦς). — Col. 2. Ξ (αρούρου) : cf. P. S. I., 393, 20, 21, τοῦ Ζήνωνος καὶ Σωσθράτου ἀμπελώνος (ἐξηκονταρούρου) τοῦ περὶ Φιλαδέλφειαν.

No. 62. DRAFTS OF TWO LETTERS FROM ZENON ABOUT THE ἀπόμοιρα. — o m. 30 cent. × o m. 225 mill. — Year 6.

The text fills one column of a papyrus which originally contained a number of drafts, not copies, of letters on various subjects, a sort of rough register of expedition. Part of a second column is preserved, but is too fragmentary to be published here.

The first letter, which is addressed to Sostratos, a partner or agent of Zenon, runs thus : «When Demetrios, who is engaged in farming the *apomoira*, was starting down the river to see Zenodoros about the farm and to ask that an order be sent to Hermaphilos and the accountants to make inquiry and, if it should appear that in year 5 not only the sums due for that year but also the arrears of year 4 are being paid up, to let the [ ] be returned to the sureties, I wrote to you also to attend to this question and ask Kraton the *praktor* to deal indulgently with Dionysodoros about the 3000 drachmæ for which he guaranteed the firm of Hippokrates and Demetrios. But I hear that Zenodoros has sailed up to Sebennytyos and I suspect that Demetrios has not found him in the capital. If then you have spoken to Kraton and he has agreed, it will be all right; but if not, do so even now without delay, for fear that while the deficit is being paid up the guarantee be exacted from Dionysodoros and we lose 3000 drachmæ, for you know well that it is not easy to recover money from the Treasury.»

The second letter is to Kraton the *praktor* : «Demetrios and Hippokrates, who have been engaged in farming the *apomoira* of Philadelphos for the Arsinoite nome, and for whom Dionysodoros is surety for year 4, having made up in year 5 the arrears of year 4 as well, have sailed down to see Zenodoros. . . .»

Various points in this interesting text are obscure to me and I can only offer a very imperfect explanation. We know that Hermaphilos was at this time *oikonomos* of the Arsinoite nome, and therefore the chief local authority in questions of taxation (see the *Revenue Laws*). Zenodoros was evidently his superior, and the references to him in the text suggest that he was no less a person than the great *dioiketes* in Alexandria. But there is a serious objection to this view<sup>(1)</sup>, and for the present we can only say that he was an official of very high rank. Kraton was the local *praktor* (cf. *P. S. I.*, 659). These together with the *logistai* were the Government's representatives. On the other side stand Demetrios and Hippokrates, *οἱ πρὸς τῆι ἔκτηι*, their surety, Dionysodoros, and, associated with them by some bond, Zenon himself. Demetrios and Hippokrates are mentioned again in *P. S. I.*, 528 in connection with the *καρπὸς ξυλικός*; and Demetrios is evidently the author of *P. S. I.*, 439<sup>(2)</sup>, in which he speaks of sending Zenon the accounts of the various districts of the nome, no doubt the accounts of the *ὠνή*. In another very interesting papyrus, not yet published, Demetrios gives a report about the progress of business in year 5. But what was Zenon's connection with the farming of the tax? I can see no indication that he was acting as a Government official. One possible explanation is that though Dionysodoros was the nominal surety, Zenon stood

<sup>(1)</sup> From *P. Petr.*, II, 38 (*b*) and *P. Lille*, I, 3 it appears that a certain Theogenes was *dioiketes* in year 5 and the following years, and col. III, 60 of the latter text makes it seem probable that he was the great *dioiketes* in Alexandria. So if the editors are right in assigning these papyri to the reign of Euergetes, we must conclude that Zenodoros was a subordinate of Theogenes, perhaps a *hypodioiketes*. The editors of *P. S. I.*, vol. VI, p. 70, note 1, suggest that the Theogenes of *P. Lille*, 4 is the same person (cf. *P. Lille*, I, p. 44, note 5) and that this papyrus also, in spite of the evidence of the double date, may belong

to the reign of Euergetes rather than of Philopator. The identification seems to me to be possible enough, but I should draw a different inference from it: if the Theogenes of *P. Lille* 4 is the *dioiketes*, it is more probable that both papyri date from Philopator's reign. It is worth noting that the eponymous priestess for year 7 of Euergetes was the daughter of a Zenodoros, who might be the person mentioned in our text (see the art. *ἱερεῖς* by Plaumann in Pauly-Wissowa).

<sup>(2)</sup> In line 13 of this text I follow Vitelli's interpretation of *ἀντιγραψάμενος* (see Index XII), but lines 17-21 are difficult to understand or to emend.

behind him and was ultimately responsible for the money (cf. WILCKEN, *Ostr.*, I, p. 554). But I am more inclined to think that Zenon was in reality a partner in the farming of the *apomoira*. It is noticeable that in line 2 he had originally written ἀποστρέλλοντες Δημήτριον, implying that he had some authority over the latter. It may be that Demetrios and Hippokrates, οἱ πρὸς τῆι ἔκτῃ, were the acting managers, in whose name the farm was leased (cf. ll. 11, 21, 22), but that they had some wealthy associates, such as Zenon, who took a less direct part in the work<sup>(1)</sup>.

As for the general meaning of the text I take it that the guarantee had not yet been definitely exacted from Dionysodoros and that if the order of the *dioiketes* arrived in time no farther steps would be taken about it, but that if it was exacted before the order arrived it would be difficult to obtain restitution from the Treasury. It may be that something has been omitted in line 19, for the order of the words is unusual, but taking the sentence as it stands I do not see how to explain it except by supposing that there is a break in the construction after Διονυσόδωρον and that the words ἡμᾶς + ζημιωθῆναι go together. In that case the meaning may be that Zenon and his friends were likely to be the losers, perhaps in this way that they would have to recoup Dionysodoros out of the proceeds of the farm, but might be unable to recover from the Treasury the money which had been already exacted. But this explanation is of course very hypothetical; and unfortunately the difficulty of understanding the letter is increased by the fact that the reading which I have adopted in lines 10, 19 is disputed.

In the chapter which deals with the ἀπόμοιρα in the *Revenue Laws*, col. 34, it is stated that if there is a deficit on the year's accounts the farmers and the sureties are obliged to make it good in the first three months of the following year. Zenon's letter is dated year 6, Choiak 1, and it appears that even then the accounts for year 4 had not been finally settled. How to explain this discrepancy I do not know, except on the supposition that

<sup>(1)</sup> On the question of partnership and management, see STEINER, *Beitrag zur Interpretation des Steuergesetzes von Ptol.*

*Phil.*, pp. 7-28, and WILCKEN, *Ostraka*, I, chap. 6, also *Grundzüge*, pp. 183, 184.



the procedure laid down in the *Revenue Laws* was not very strictly observed in practice.

Λ ζ Χοίαχ α.

Σωσίραται. [[ἀποστέλλουτες Δημήτριον τὸν ε]]

καταπλέοντος Δημητρίου τοῦ πρὸς τῆι ζ' πρὸς  
Ζηνόδαρον περὶ τῆς ἀνῆς ὅπως γραφῆ

5 Ἐρμαφίλωι τε καὶ τοῖς λογισταῖς ἐπισκεψαμένους,

ἐν τῶι

ἐὰν φαίνηται [[τὸ]] ε Λ αὐτό τε ἀναπληρούμενον

καὶ τὸ δ, ἀποδοθῆναι τοῖς ἐγγύοις τα[. . . . .],

ἐγράψαμεν καὶ σοι ὅπως περὶ τε τ[ῶν ἄλλων?]

ἐπιμελήσης καὶ Κράτωνα τὸν πράκτ[ορα]

Διονυσοδώρου

10 ἀξιώσης [σ]υμπεριενεχθῆναι περὶ τῶν ρ' τ

ἄν ἐνεγυῆσατο τοὺς περὶ Ἴπποκράτην καὶ Δημήτριον.

πυνθανόμεθα δὲ Ζηνόδαρον εἰς Σεβέννυτον

ἀναπεπλευκέναι καὶ σίοχαζόμεθα τὸν Δημήτριον

εἰληθῆναι Ζηνόδαρον

μὴ κατ[ἀπεπλευκέναι] ἔμ πόλει. εἰ μὲν οὖν

15 διελεξαι τῶι Κράτωνα καὶ ὑπακῆκος, καλῶς

ἂν ἔχοι· εἰ δὲ μὴ, ἔτι καὶ νῦν μὴ παρέργως αὐτὸ

ποιήσας, ὅπως μὴ συμβῆ ἀναπληρουμένης τῆς

ἀνῆς προεισπραχθέντα τὸν Διονυσόδωρον

θῆναι

ῖ ἡμᾶς τ' [[έ]]ζημιω[[σασθαι]]. οὐ γὰρ ἀγνοεῖς ὅτι

20 ἐκ τοῦ βασιλικοῦ οὐ ράιδιδόν ἐστὶ κομίσασθαι.

οἱ

[[τοὺς]] πρὸς τῆι ζ' γενομένους

Κράτωνα. Δημήτριος καὶ Ἴπποκράτης, οὓς [[έγγυᾶται]]

τῆς Φιλαδέλφου

καὶ

τοῦ Ἀρσινότου νομοῦ

Διονυσόδωρος [[τὸ δ]] ἐγγυᾶται τὸ δ Λ, ἀναπεπλευ-

ρακότες ἐν τῶι ε Λ καὶ τ[δ] δ Λ, καταπεπλευ-

κασὶ πρὸς Ζην[όδωρον. . . . .]αῖ ὅπως..

25 τ. υ[.]ξ. .[

6. αὐτό : υ corrected over ν. — 7. τα[. . . . .] : the missing word does not appear to have contained more than seven letters and may have been shorter. τὰ σύμ-

εολα? — 8. Or simply τ[ούτων]. — 9. Or ἐπιμελήση[ι]ς. Zenon regularly omits ι adscript in the 3<sup>rd</sup> person. — 10. Γ †: Grenfell doubts this reading and prefers † υ, suggesting also υ instead of † in line 19. But Γ † seems to me possible and more intelligible. — 17. ποιήσον would be more grammatical. — 19. Zenon had apparently wavered between ζημιώσασθαι, ἐζημιῶσθαι and ζημιωθῆναι. — 21. -ος and -ης corrected from -ον and -ην. Read γενόμενοι. — 25. Below are faint vestiges of several more lines.

NO. 63. LETTER FROM SOSTRATOS TO ZENON AND XENOPHON. — O m. 325 mill. × O m. 265 mill. — Year 7.

Sostratos writes to say that he is sending, herewith subjoined, a copy of the letter which Sosibios has written to Zenodoros about the bee-hives and the other questions, and also a copy of the memorandum which he and Kleon had presented to Sosibios. If Ammonios still declines to give satisfaction, he asks his correspondents to send him the bee-keepers and Rodon with all the justificatory documents, in order that the case may be tried in his own district. He has written also to Zenodoros about these matters and about the house of Patis.

Below is the letter of Sosibios, which was merely a forwarding letter, accompanying a copy of the memorandum, with a request to Zenodoros to see that the petitioners obtain justice.

Next comes the memorandum, which I translate in full : « A memorandum to Sosibios from Kleon and Sostratos. We own one thousand bee-hives, which have belonged to us from the time of the king's father and which had been leased to Horos and sons by a contract passed in the office of Simaristos. Some of them were in the Herakleopolite nome, and for these Tou . . . . . has duly settled up to year 6. Others were in the Memphite nome under the management of Pames and Amenneus, and now we hear they have transferred them to the Herakleopolite nome without asking our leave, and Ammonios the *oikonomos* has sent them to prison and is ruining the hives by obstructing their work. Therefore, seeing that he was by force depriving the bee-keepers of a hundred hives, Sostratos who happened to be staying there, having gone up the river to see to the extraction of vegetable juice, spoke to Dionysios the agent of Zenodoros and explained the matter, and Ammonios getting alarmed released

the bee-keepers. The same individual, at the time when we were abroad with the king and had 150.000 sheaves (?) of hay lying at Bousiris in the Herakleopolite nome, sent Rodon the hay-guard to prison, bound him in fetters and kept him in custody for eight months, and in the meantime 120.000 sheaves disappeared, stolen by the natives. About this affair a preliminary inquiry has been made, and he more than once promised to exact the price and pay it back to us. Another result is that we have had a claim for freight presented against us for Kriton's boat, which was hired for carrying hay down to Alexandria for 1200 drachmæ. For when the boat arrived at the port, his people interfered and it went away empty. We beg you therefore, since it is not convenient either for us to leave home or for him to come here, to write to him to send the bee-keepers and a delegate to represent him at the trial, in order that we may not be overborne by him in his own district; and from the facts of our case you will learn how he treats the other people belonging to the nome. »

*P. S. I.*, 524 is another letter on the same subject, written a week later. It appears from this that the messenger had not delivered the letter of Sosibios to Zenodoros. Sostratos therefore asks Zenon and Xenophon, as soon as they get the letter, to send it back to him in order that it may be given to Zenodoros, who was apparently staying in his neighbourhood, and also to write to the bee-keepers to send a delegate with a statement of their grievances against Ammonios.

Of the persons whose names occur in the text the only one whose position is specified is Ammonios ὁ οἰκονόμος, mentioned again in no. 64<sup>(1)</sup>. In the present case his authority is exercised in the north of the Herakleopolite nome, but we do not know whether he was *oikonomos* of the whole nome or of a toparchy only<sup>(2)</sup>. Zenodoros is probably the high official to whom a question about the *apomoira* in the Arsinoite nome is referred in no. 62. The present text is not decisive as to his exact rank, though it is in favour of the view that if he was not the chief *dioiketes* he was at least a local *dioiketes* (see no. 37). Nor can we as yet define the official stand-

<sup>(1)</sup> An *oikonomos* of the same name is mentioned in *P. Hib.*, 61 and 168, but he appears to belong to the Oxyrhyn-

chite nome and to be a different person.

<sup>(2)</sup> Cf. *P. S. I.*, 510, Ἀπολλωνίου τοῦ οἰκονομοῦντος τὴν κάτω τοπαρχίαν



ing of Sosibios, to whom the petition is addressed and who passes it on to Zenodoros with a request to take the necessary action. But clearly he was of superior rank to Ammonios (see l. 32), perhaps a *strategos* of a nome. The petitioners appear to have been sons of Iason; and as we know of an Iason who was a colleague and fellow-countryman of Zenon, it is probable that they belonged to the group of Carian friends by whom Zenon was surrounded (see no. 54). Sostratos cannot be identical with the Sostratos of *P. S. I.*, 500, whom we know from unpublished evidence to have been a son of Kleon; but he was probably a member of the same family. As regards the Kleon of the text, it is noteworthy that Zenon himself had a son of this name (*P. S. I.*, 528). Ξενοφῶντι in line 1 is restored from *P. S. I.*, 524, and the restoration seems certain; but I am unable to say who this Xenophon was.

It is not clear from what place Sostratos writes. He wishes the case to be examined in the district in which he resides and not in the Herakleopolite nome, where Ammonios was too powerful. Presumably then he was living somewhere farther north (v. l. 20).

There is a phrase of special interest in lines 23, 24, καθ' ἐν χρόνον μετὰ τοῦ βασιλέως ἐξεδημοῦμεν. This does not mean 'when we were in Alexandria with the king' (which would have been expressed by παρὰ τῷ βασιλεῖ), but 'when we accompanied the king abroad'. It must therefore be an allusion to the Syrian campaign of Euergetes, in which no doubt many of the Greek settlers in the interior of Egypt took part. Unfortunately the petitioners do not say definitely in what years they were absent.

Σώστρατος [Ζήνωνι Ξενοφῶντι χαίρειν. ἢς ἔγραψεν Σωσίβ]ιτος ἐπισ-  
τολῆς Ζηνοδώρῳ περὶ τῶν σμηνη[ν. . . . . τὸ ἀντίγ]ραφον

φα

ὑπογέγρα ε. . . . . τὸ παρ' ἡμῶν ὑπό[μνημα. . . . . μ]ῆ ἔτι  
καὶ

νῦν ὁ Ἀμμώ[ν]ιος ἐξευδοκῆι ὑμᾶς κ[α]ὶ π[. . . . .]. καὶ τ[ῶν σ]μη-  
νῶν, τρούς

5 τε μελισσοουργούς καὶ Ῥόδωνα πέμπετε πρὸς ἡμᾶς [[καὶ]] ἔχοντας πάντα τὰ  
δικαιώμαθ', ὅπως, καθότι ἠξιῶκαμεν, ἐνθὴδ' ἡμῖν κριθῶσιν. γεγράφαμεν δὲ  
[[καὶ]]

καὶ Ζηνοδώρῳ <sup>τε</sup> περὶ τούτων καὶ τῆς Πάτιτος οἰκίας.  
ἔρρωσθε. ΛΖ, Παῦνι ἦ.

Σωσίβιος Ζηνοδώρῳ χαίρειν. ἀπέσταλκά σοι τὸ ἀντίγραφον τοῦ δοθέν-  
τος ἡμῖν παρὰ Κλέωνος τοῦ Ἰά[σωνος καὶ Σωσίρ]άτου τοῦ ἀδελφοῦ περὶ  
10 ὧν Φασὶν ἀδικεῖσθαι ὑπ' Ἀμμωνίου [τοῦ] οἰκ[ον]όμου. σπούδασον οὖν ὅπως  
τὰ δίκαια αὐτοῖς γένηται κα<sup>ῶ</sup>[[θάπερ ἄ]]ξιούσιν.

ὑπόμνημα Σωσιβίῳ παρὰ Κλέωνος καὶ Σωσίρατου. ὑπῆρχεν ἡμῖν  
ἔτι ἐπὶ τοῦ πατρὸς τοῦ βασιλέως σμῆνη Α, ἃ ἐμεμίσθωτο κα(τὰ) συγγρα-  
φὴν τὴν γεγενημένην ἐν τοῖς [[.]] Σιμαρίστου Ὄρος καὶ υἱοί, ὧν τινὰ μὲν  
15 ἐν τῷ Ἡρακλεοπολίτῃ ἦν, ἃ Του.Φ. ρου. ἠτάκτηκεν ἕως τοῦ ζ Λ,

τινὰ δὲ ἐν τῷ Μεμφίτῃ, ἃ εἶχεν Παμῆς καὶ Ἀμεινεύς, οὐ νῦν ἀκούομεν μετα-  
γηγοχέναι εἰς τὸν Ἡρακλεοπολίτην ἄνευ ἡμῶν, Ἀμμώνιος δ' ὁ οἰκονόμος  
ἀπαγῆοχεν αὐτοὺς καὶ τὰ σμῆνη καταφθεῖρει ἐγκόπλων αὐτοῖς.  
διὰ τό, ἀφαιρουμένου τῶν μελισσοουργῶν αὐτοῦ βίαια σμῆνη ρ,  
20 Σώστρατος παρεπιδημῶν, ὅτε ἐπὶ τὸν ὀπισθὸν ἀνέπλευσεν,  
ἐντυχὼν Διονυσίῳ τῷ παρὰ Ζη[ν]οδώρῳ ἐνεφάνισεν, κακέϊνος φοβηθεὶς  
ἀφῆκε τοὺς μελισσοουργούς. ὁ δ' αὐτὸς οὗτος, καθ' ὃν χρόνον μετὰ τοῦ  
βασιλέως ἐξεδημούμεν, ὑπαρχόντων ἡμῖν ἐν Βουσίρει τοῦ Ἡρακλε-

10 οπολίτου χόρτου Μ, ἀπήγαγεν τὸν χορτοφύλακα Ῥόδωνα εἰς τὸ  
δεσμοκτήριον, ἔδῃσε πένδαις καὶ εἶχεν ἐν φυλακῇ μῆνας ἦ, ἐν δὲ τού-

15 τῷ διεφώνησαν ὑπὸ τῶν λαῶν Μ· περὶ ὧν καὶ ἀνάκρισις ὑπάρχει,  
καὶ αἰεὶ ποτ' ἔφη πράξας ἀποδώσειν τὴν τιμὴν. συνέβη δὲ καὶ ναῦλον  
ἡμῖν προσάγεσθαι τοῦ Κρίτωνος πλοίου, ὃ ἐμισθώθη ἵνα εἰς Ἀλεξάν-  
δρειαν καταχθῆι χόρτος τ ΑΣ· παραγενομένου γὰρ τοῦ πλ(οί)ου  
30 ἐπὶ τὸν ὄρμον καὶ τῶν παρ' αὐτοῦ κωλυσάντων κενὸν ἀπῆλθεν.  
ἀξιούμεν οὖν σε, ἐπειδὴ οὐθ' ἡμῖν ἐκπορεῖ ἀποδημεῖν  
οὐτ' ἐκείνῳ ἐνθάδε παραγενέσθαι, γράψαι αὐτῷ ἀποστῆλαι τοὺς  
μελισσοουργούς καὶ τὸν κριθησόμενον ὑπὲρ αὐτοῦ, ὅπως  
μὴ ἐκεῖ κατασλασιασθῶμεν ὑπ' αὐτοῦ· καὶ ἐκ τῶν καθ' ἡμᾶς  
35 αἰσθήσει πῶς τοὺς λοιποὺς τοῦ(ς) ἐκ τοῦ νομοῦ διατίθῃσιν.

3. Possibly *ἐν ἡ ἐνήν*, but the letters are almost illegible. — *ὑπό[μνημα πρὸς αὐτόν. ἐάν οὖν μ]ῆ?* — 4. *ἐξευδοκῆ*: apparently in the sense of 'admit your claim'. — *π[ερὶ τοῦ χόρτο]υ?* — 6. *δικαιώμαθ'*: it is interesting to compare the corresponding phrase in *P. S. I.*, 524, *ὅπως ἔ ποτ' ἠδικῆσθαί φασιν ἀποστείλω(σί)ν τινα ἔχοντα*. — Read *ἐνθάδ'*. — 14. *Σιμαρίστου*: see *Rev. Laws*, col. 24, 8, note. — 19. *διὰ τό*: for *δί' ὅ*. Or possibly a slip for *διὰ το(ῦτο)*, as *πλου* for *πλοίου* in line 30. — 20. *τὸν ὀπισμόν*: I presume that this is not a slip of the scribe for *τὸν ὀπλισμόν*. — 24. The ordinary unit for measuring hay was the *δέσμη διμναῖος*, twenty of which made a *φορτίον*. The gender of *ὑπαρχόντων* suggests that *φορτίων* (*δεκαπεντακισμυρίων*) should be supplied here; nevertheless, as the unit is left unexpressed, I cannot but think that the word in the writer's mind was the usual *δεσμῶν*. — 26. *ἀνάκρισις*: see *P. S. I.*, 392, 2 and *Archiv*, VI, p. 392 (Wilcken). — 31. Read *ἐπειδή*.

NO. 64. LETTER FROM ARISTON TO ZENON. — o m. 185 mill. × o m. 85 cent. — Year 8.

«On the 8<sup>th</sup> of Mecheir Ammonios began to put the farms up to auction, and you must know that the baths are now being let without deduction of any sort. I thought it best therefore to make no bid until you came. Come and join me then, if it be convenient for you, in order that we may bid according to what you decide.»

Ariston, who writes as an agent of Zenon, is probably the person mentioned in no. 54 (*b*) as one of his intimates. Ammonios may be the *oikonomos* of no. 63. Ariston appears to have attended the auction in order to bid on Zenon's behalf. But finding that the baths were being let without the expected deductions (for upkeep etc.?) he does not know how much to offer and asks Zenon to come himself and make his calculations on the new basis.

The editors of *P. Hib.*, 108 and 116 distinguish between a general tax (*βαλανείων*) for the maintenance of Government baths and a special tax (*τρίτη βαλανείων*) on privately owned baths. In *P. S. I.*, 377 we find Zenon making money out of a bath and paying the *τρίτη*, while in *P. S. I.*, 584 he appears as the owner of a bath in Arsinoe (see Vitelli's commentary). In the present case the baths seem to be owned by Government and to be let out to the highest bidder. The whole subject of ownership and taxation is still rather obscure (cf. *P. Rylands*, 70, 11, note); but it



is evident that the exploitation of public baths was one of the many enterprises in which Zenon had an interest.

This is the latest of the dated letters in our collection (cf. *P. S. I.*, 552, introduction), or at least of those which certainly belong to Zenon's files.

Ἀρίστων Ζήνωνι

χαίρειν. τῆι η τοῦ Μεχείρ

ἤρξατο Ἀμμώνιος τὰς

ὠνάς ἐπικηρύσσειν.

5 γίνωσκε δὲ καὶ τὰ βαλα-

νῆα μισθούμενα ἀνυ-

πόλογα παντὸς ὑπο-

λόγου. ἔδοξεν οὖν μοι

μηθὲν ὑποσῆναι

10 ἕως τοῦ σε παραγενέσ-

θαι. εἰάν οὖν εὐκαιρὸν

σοι ᾗι, παραγένου, ὅπως

ὑποσῶμεν καθὰ ἂν

συγκρίνηις.

15

ἔρρωστο. L η,

Μεχείρ Z.

Verso :

Ζήνωνι.

5-6. Read βαλανεία. — 7. Cf. *P. Par.* 62, col. 1, 9, 10, [τὰς δ' ὠνάς ἀνα]πληρώσειν οὐθένα ὑπόλογον [ποιοῦμενοι εἰς τὸ] βασιλικόν, and *P. Hib.*, 29, 26.

C. C. EDGAR.

# TEXTES

## DU TOMBEAU DE PETOSIRIS

PAR

M. GUSTAVE LEFEBVRE.

---

### § I.

#### LE CERCUEIL DE PETOSIRIS ET LE FRAGMENT DE TURIN.

En décrivant, dans mon *Rapport préliminaire*<sup>(1)</sup>, le couvercle du cercueil en bois de Petosiris, je rappelais<sup>(2)</sup> qu'il existait au Musée de Turin un *fragment* de cercueil décoré, lui aussi, de morceaux de verre multicolores, sertis au creux des hiéroglyphes, et imitant les pierres fines ou les matières précieuses, — fragment signalé, il y a plus de trente ans déjà, par M. Maspero, dans son *Archéologie Égyptienne*<sup>(3)</sup>.

Ayant eu l'occasion de visiter, l'été dernier, le Musée de Turin, j'ai pu, avec l'aimable autorisation de M. le Professeur Schiaparelli<sup>(4)</sup>, étudier ce petit monument, beaucoup plus important d'ailleurs que ne le laisserait supposer le mot *fragment*, dont je me suis servi après M. Maspero. Il n'a pas d'état civil, et tout ce que l'on en sait est qu'il provient du fond Drovetti. La ressemblance du fragment de Turin avec le cercueil du Musée du Caire est frappante, et l'on peut de prime abord affirmer qu'il est l'œuvre de la même école d'artistes, qu'il sort du même atelier local. Un examen rapide du texte qui y est gravé nous permettra d'en déterminer l'origine avec plus de précision encore, et de l'identifier.

Ce que j'ai dit de la décoration du cercueil de Petosiris<sup>(5)</sup> s'applique exactement au fragment de Turin. Sans insister par conséquent sur cette technique, suffisamment décrite, et que seules des reproductions en

---

(1) *Annales*, XX, 1920, p. 41-121.

(2) *Ibid.*, p. 113, note 1.

(3) MASPERO, *L'Archéologie Égyptienne*, 1887, p. 250 (= édition de 1907, p. 256).

(4) Je dois également à l'obligeance de M. Schiaparelli une excellente photographie du fragment de Turin.

(5) *Annales*, *ibid.*, p. 112.

couleur des deux monuments pourraient rendre plus sensible à qui n'a pas vu les originaux, je poursuivrai la comparaison entre les deux cercueils, en indiquant d'abord leurs caractéristiques extérieures.

Le cercueil anthropoïde de Petosiris nous est parvenu intact. Le couvercle, qui seul nous intéresse ici, mesure 1 m. 95 cent. de long, et de 0 m. 32 cent. à 0 m. 57 cent. de large. Il est en un bois très dense, non encore identifié, que recouvre un brillant et solide vernis noir<sup>(1)</sup>. Cinq lignes verticales d'hiéroglyphes multicolores se développent sous le signe du ciel étoilé : elles mesurent 1 m. 08 cent. de haut.

Du cercueil de Turin il ne reste, en tout et pour tout, que la partie inférieure du couvercle, qui a été coupé à la scie, très régulièrement, à peu près en son milieu; le socle a été en outre supprimé par le même procédé. Tel quel, le fragment mesure 0 m. 70 cent. de long<sup>(2)</sup>; c'est également la hauteur actuelle des cinq lignes verticales d'inscriptions qui couvrent tout ce qui subsiste de la gaine; si, comme on est en droit de le supposer, elles étaient originairement de même hauteur que les cinq lignes décorant le couvercle du cercueil du Caire, c'est donc exactement un tiers du texte qui a disparu. Bon nombre des lamelles de verre serties dans les hiéroglyphes sont tombées, probablement au cours de l'opération brutale de sectionnement. Ajoutons que le bois se présente aujourd'hui sous son aspect naturel, sans ce beau vernis noir qui, sur le cercueil de Petosiris, contribue si fortement à rehausser l'éclat des signes. Intact, le cercueil auquel appartenait le fragment de Turin ne le cédait sans doute pas en perfection au cercueil du Caire; mais il a eu le sort de tant de documents précieux arrachés à la terre par des mains ignorantes et vénales, et qui ne nous sont parvenus que partiellement, ou dans un état de conservation médiocre.

Le texte gravé sur le couvercle de l'un et l'autre cercueil se compose de deux parties : d'une part le nom et les titres du défunt, d'autre part un chapitre du *Livre des Morts*.



---

<sup>(1)</sup> *Annales*, XX, 1920, p. 112.

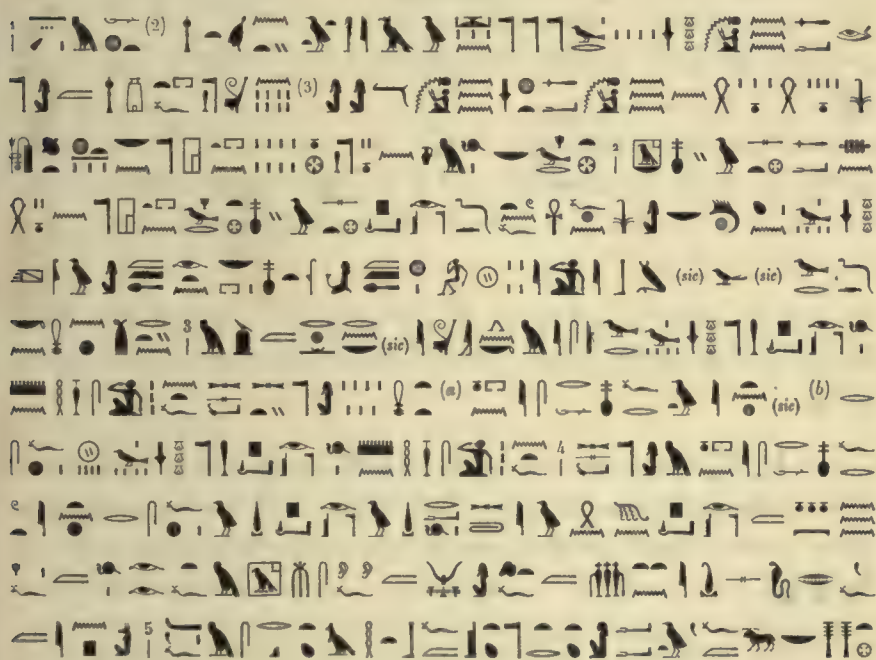
<sup>(2)</sup> La largeur moyenne est de 0 m. 33 cent., un peu plus que la largeur des

cinq colonnes d'inscriptions, dont l'une, celle de droite, n'est pas absolument intacte.

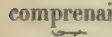
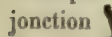




A. CERCUEIL DU CAIRE. — Les titres et le nom sont ceux de Petosiris<sup>(1)</sup>. Le chapitre du *Livre des Morts* est le chapitre XLII. La première phrase  (sic) etc. précède les titres, et le texte du chapitre se poursuit après ceux-ci, s'arrêtant brusquement à . Je signale par *sic* certaines fautes qui paraissent être de pures confusions de signes ou de sons. La présente version présente en outre quelques leçons assez rares, que je relèverai au passage.

*Inscription du cercueil* (direction du texte ←) :



<sup>(1)</sup> *Annales*, XX, 1920, p. 54.

<sup>(2)</sup> Le scribe (ou le graveur) qui ne comprenait sans doute pas les mots , par lesquels débute le chapitre, a remplacé les deux derniers par la conjonction , qui n'a aucun sens.  et  avaient d'ailleurs, à cette époque,

la même prononciation (copte  $\bar{n}$ ), et, quelle que soit l'orthographe, la phrase équivalait, phonétiquement, à *n ht*.

<sup>(3)</sup> Pour cette forme, cf. *Annales*, *ibid.*, p. 55 (l. 4 de l'inscr. 81), et p. 81 (l. 2 de l'inscr. 61). Voir également ci-après, p. 230, note (b).








Venons-en à la titulature. Ce qui en subsiste est identique aux parties correspondantes de la titulature gravée sur le cercueil de Petosiris. Comme il manque, ainsi que je l'ai dit, un tiers du texte, c'est-à-dire quatorze ou quinze groupes au début de chaque ligne, nous pouvons, avec une certitude presque absolue, combler les lacunes des lignes 1 et 2.



Reste à déterminer le nom propre.

Le défunt est fils de *S-shou* et de *Nofrit-renpet*. Des quatre ou cinq fils issus de ce mariage, les cadets paraissent n'avoir joué absolument aucun rôle<sup>(3)</sup>. Seuls nous sont bien connus le puîné *Petosiris* et l'aîné *Zed-thot-ef-ankh*. Comme il ne peut s'agir ici de *Petosiris*, c'est donc, selon toute probabilité, à *Zed-thot-ef-ankh* qu'appartenait le cercueil dont le fragment, recueilli par Drovetti, est aujourd'hui conservé au Musée de Turin, et c'est son nom, , qu'il faut restituer dans la lacune de la ligne 2.

Le fragment de Turin, dont nous venons de reconnaître l'origine, sort-il du caveau même où fut trouvé le cercueil de *Petosiris*? C'est d'autant plus probable que *Zed-thot-ef-ankh* recevait, on le sait<sup>(4)</sup>, le culte funéraire, en même temps que son père *S-shou*, au « tombeau de *Petosiris* », et que tout un côté de la chapelle de ce tombeau était particulièrement consacré à sa mémoire; toutefois il est impossible d'en faire la preuve. Le cercueil en bois de *Zed-thot-ef-ankh* devait, dans cette hypothèse<sup>(5)</sup>, reposer soit dans la grande cuve qui gisait près de celle de *Renpet-nofrit*, et dont nous avons

(1) Une courte phrase introductive de ce genre est nécessaire.

(2) Cf. p. 209, note 3.

(3) *Annales*, XX, 1920, p. 57.

(4) *Annales*, *ibid.*, p. 54.

(5) L'autre hypothèse, également admissible, est que *Zed-thot-ef-ankh* avait sa propre chapelle funéraire, dans le voisinage immédiat du Tombeau de *Petosiris*.

peut-être retrouvé le couvercle, malheureusement anépigraphé, dans les déblais de la grande galerie<sup>(1)</sup>, soit dans un sarcophage de la chambre du nord, dont seul un fragment du couvercle, portant une inscription, mais pas de nom, nous est parvenu<sup>(2)</sup>.

Quoi qu'il en soit, il faut se rappeler que le fond de la chapelle et l'orifice du puits funéraire étaient, au moment du déblaiement, recouverts de cadavres d'époque romaine, entassés les uns sur les autres comme dans un charnier. Mon impression était, lors de la découverte<sup>(3)</sup>, et elle est encore, que le caveau n'a pas dû être violé après l'époque impériale. Il faut donc supposer que le cercueil de *Zed-thot-ef-ankh* en a été extrait dès les premiers siècles de notre ère<sup>(4)</sup>, et qu'il fut alors abandonné quelque part dans les ruines de la nécropole; au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les gens des villages voisins l'y auraient ramassé, l'auraient scié, et auraient vendu à Drovetti, ou aux agents opérant pour lui en Haute-Égypte, le fragment aujourd'hui conservé au Musée de Turin, que la découverte du Tombeau de Petosiris vient inopinément de nous permettre d'identifier.

## § II.

### L'INSCRIPTION 82 ET LES FUNÉRAILLES DE S-SHOU.

La paroi est de la seconde pièce, ou chapelle, du Tombeau de Petosiris est couverte de scènes figurées se développant sur deux registres superposés, et représentant les cérémonies des funérailles : en bas, le convoi funèbre et le sacrifice, — en haut, les opérations de l'ouverture de la bouche. Une longue inscription surmonte chaque registre : celle du registre inférieur (inscr. 81) n'a aucun rapport avec les scènes qui se déroulent au-dessous d'elle<sup>(5)</sup>; au contraire, celle du registre supérieur (inscr. 82) est, en partie au moins, une explication et un commentaire de la décoration.

<sup>(1)</sup> *Annales*, XX, 1920, p. 109, note 3.

<sup>(2)</sup> *Annales*, *ibid.*, p. 108-109.

<sup>(3)</sup> *Annales*, *ibid.*, p. 42.

<sup>(4)</sup> Au moment sans doute où des usurpateurs envahirent et bouleversèrent

le caveau, pour y installer leurs propres sépultures, les seules que nous ayons retrouvées intactes (cf. *Annales*, *ibid.*, p. 109).

<sup>(5)</sup> Inscription biographique.

C'est cette inscription, n° 82, que je me propose d'étudier ici; mais comme le texte en est inséparable des scènes figurées, il est nécessaire de reprendre, en la complétant d'ailleurs, la description que j'ai précédemment donnée <sup>(1)</sup> de ces représentations.

\*  
\* \*

Les figures des deux registres se dirigent vers l'extrémité sud de la paroi et viennent aboutir à un tableau occupant toute la hauteur de la muraille, entre la frise et le soubassement: on y voit, sur une estrade à laquelle donne accès un escalier de treize marches, une chapelle funéraire surmontée d'un pyramidion <sup>(2)</sup>. La chapelle est colorée en vert, le pyramidion en rouge, la plate-forme de l'estrade en bleu. Une bande triangulaire jaune, figurant le sable de la montagne, couvre une partie de l'édicule et de l'estrade. Une momie, enserrée dans une gaine rouge, est adossée à la chapelle: c'est celle du père de Petosiris, *S-shou*, dont les funérailles sont ici représentées. Un *sotem*, qui n'est autre qu'un petit-fils du défunt, *Zed-her*, asperge la momie d'eau lustrale.

Au pied de l'escalier est sommairement représentée la scène du sacrifice, que n'accompagne aucune légende. Le taureau gît à terre, la tête déjà coupée, les cuisses liées. Un boucher, vêtu d'un simple pagne, s'apprête à gravir l'escalier, emportant une des pattes de devant de la victime, tandis qu'un de ses camarades est en train de sectionner la seconde patte. Cette scène, bien que sculptée au premier plan du registre inférieur <sup>(3)</sup>, fait suite, en réalité, aux opérations de l'ouverture de la bouche qui se déroulent au registre supérieur, et elle doit, *a fortiori*, prendre place logiquement après le cortège funéraire qui est représenté derrière elle. Elle constitue, en fait, le troisième acte des funérailles; étant donné le peu de dévelop-

---

<sup>(1)</sup> *Annales*, XX, 1920, p. 91-95.

<sup>(2)</sup> Cette chapelle rappelle curieusement les tombes thébaines de la XVIII<sup>e</sup> et de la XIX<sup>e</sup> dynastie, et ne ressemble en rien au monument funéraire élevé par Petosiris. L'artiste reproduisait un cliché.

<sup>(3)</sup> Cette position s'explique par la nécessité de mettre la scène du sacrifice à

proximité immédiate du tableau qui domine les deux registres, et où l'on voit le défunt, adossé à sa chapelle, soumis d'une part, avant l'ouverture de la bouche, aux purifications (reg. supérieur), et recevant d'autre part, une fois l'usage de sa bouche recouvré, les membres de la victime dépecée (reg. inférieur).




pement que le décorateur lui a attribué, je n'y reviendrai pas dans la suite, et je passe immédiatement à la description du convoi, puis à celle des cérémonies diverses accompagnant l'ouverture de la bouche, et que commente une partie de l'inscription 82.

\* \*

Le convoi funèbre (que les textes égyptiens<sup>(1)</sup> désignent généralement du nom de  $\text{𓂏} \text{𓂏} \text{𓂏} \text{𓂏}$ ) occupe, derrière la scène du sacrifice, la presque totalité du registre inférieur.

En tête s'avancent, les bras tombant le long du corps, trois personnages vêtus de la longue robe blanche des prêtres, et coiffés de la perruque bleue.

A hauteur des visages est gravée la légende<sup>(2)</sup> :  , désignant

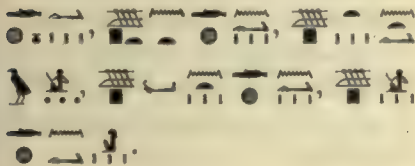
vraisemblablement la fonction remplie par ces personnages. En dépit de l'orthographe étrange  $\text{𓂏} \text{𓂏} \text{𓂏}$ , il faut, je pense, reconnaître en eux les *šsp-w dhn-w*, que l'on rencontre dans divers textes religieux<sup>(3)</sup> : ainsi, en finale des Litanies de Sokaris, dans un papyrus du British Museum<sup>(4)</sup>, et surtout dans certaines légendes de cérémonies se déroulant sur les murs du « Festival Hall » de Bubaste<sup>(5)</sup> et du grand temple de Dendérah<sup>(6)</sup>.


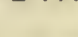
Dans l'expression *šsp-w dhn-w* (quelle qu'en soit l'orthographe), je ne saisis pas le sens précis de *šsp-w* ni la relation exacte de ce mot avec le second terme *dhn-w*; ce dernier est-il complément du premier, ou lui sert-il d'épithète, ou encore, les deux mots sont-ils en apposition? C'est *dhn*, en tout

<sup>(1)</sup> *Sinuhe* B, 192; *Urkunden*, IV, 1200, etc.

<sup>(2)</sup> Les signes sont naturellement dirigés vers la droite.





<sup>(3)</sup> Variantes orthographiques : 



<sup>(4)</sup> BUDGE, *Facsimile of Egyptian hieratic papyri in the British Museum*, pl. VII, col. 21, l. 5. (La transcription exacte est bien  , et non pas simplement .)

<sup>(5)</sup> NAVILLE, *The Festival Hall*, pl. 1, 6; XI, 6; XIII, 5; XVI, 10.

<sup>(6)</sup> MARIETTE, *Dendérah*, I, pl. LXXV et LXXVII.

cas, qui, dans ce composé, a la part prépondérante. Ainsi, dans deux des légendes du *Festival Hall* (pl. XIII et XVI), bien que les trois personnages représentés soient déjà accompagnés de leur titre *šsp-w dhn-w*, néanmoins l'ensemble de la scène est encore surmonté du mot, largement étalé, , ou . Il y a plus : à la planche LXXVII de *Dendérah*, le mot  est employé seul, évidemment avec le même sens que  à la planche LXXV.

Ce mot *dhn* ne signifie pas « instrument de musique », « jouer d'un instrument de musique », comme le pensait Brugsch<sup>(1)</sup> (et comme le dit encore Budge<sup>(2)</sup>), mais il désigne un certain *geste*, que l'examen des scènes figurées permet de préciser. Les *šsp-w dhn-w* (qui forment toujours un groupe de deux ou de trois personnages<sup>(3)</sup>) ne sont en effet jamais représentés tenant un instrument de musique<sup>(4)</sup>. Leur attitude, sur les bas-reliefs de Dendérah et surtout de Bubaste, est très caractéristique : ils ont les bras levés, les mains tendues, la paume tournée vers le ciel — *supinas ad caelum manus*<sup>(5)</sup>. Ils ne battent certainement pas des mains, ainsi que le supposait M. Naville<sup>(6)</sup>. Il n'est pas non plus vraisemblable qu'ils chantent, à proprement parler; je penserais plutôt qu'ils récitent, sur un ton de mélopée, des formules, des invocations<sup>(7)</sup>. Le mot *dhn* semblerait donc s'appliquer à un geste de supplication, et signifier littéralement : « élever au ciel des prières »<sup>(8)</sup>.

Mais ce verbe ne paraît pas avoir été toujours rigoureusement employé dans cette acception, du moins avec son sens plein. Ainsi, dans ce texte

<sup>(1)</sup> *Wörb., Suppl.*, p. 1127, 1340, 1374.

<sup>(2)</sup> *An Egypt. Hierogl. Dictionary*, II, p. 887.


<sup>(3)</sup> Deux dans *Festival Hall*, pl. I et XI; trois, *ibid.*, pl. XIII et XVI, et *Dendérah*, aux deux planches citées ci-dessus.

<sup>(4)</sup> Dans certains cas, ils suivent (*Festival Hall*, pl. XI), ou accompagnent (*ibid.*, pl. XVI) un autre prêtre qui frappe sur un tambour de basque.

<sup>(5)</sup> VERG., *Aen.*, III, 176 (cf. II, 153, *ad sidera palmas*). C'est le geste des suppliantes dans l'antiquité classique.

<sup>(6)</sup> *Festival Hall*, p. 14.

<sup>(7)</sup> Ainsi, au papyrus du British Museum précité, les *šsp-w dhn-w* ont à répéter seize fois les Litanies de Sokaris.

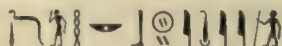
<sup>(8)</sup> Les  de Dendérah sont debout devant les trônes d'Isis et d' Hathor, à qui manifestement ils adressent des prières.



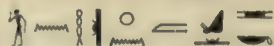


du moins tout à fait rare<sup>(1)</sup>. La barque est en tiges de papyrus, liées à chaque extrémité, de façon à former un bouquet à la proue et à la poupe. Au centre s'élève le naos, dont les côtés sont ouverts, et où l'on voit la momie qui y repose, simplement peinte, non sculptée; une frise d'uræus en couronne le sommet; à droite et à gauche se tiennent Isis et Nephthys, debout, les bras tendus, protégeant le mort<sup>(2)</sup>. Ce ne sont pas des bœufs qui traînent le char, mais trois prêtres, vêtus d'un pagne à bretelles et coiffés d'une perruque bleue. A leur côté, près du corbillard, est le *so-tem*, l'encensoir en main, marchant à reculons, le visage tourné vers le naos funéraire. Le mot  $\text{𓆎}$  est gravé au-dessus de lui; de même, au-dessus de chacun des trois prêtres, est gravé leur titre  $\text{𓆎}$ . En outre, devant chacun de ces derniers court une légende disposée en une ligne verticale<sup>(3)</sup> :

devant le premier prêtre :



devant le second :



devant le troisième :



La première légende peut se traduire : « Formule : Ah ! pleure<sup>(4)</sup>, pleure, ô roi<sup>(5)</sup> ! ». — Quant aux deux suivantes, je ne sais ce qu'elles signifient.

<sup>(1)</sup> Le char funèbre d'un Apis, sur une plaquette de calcaire du Musée du Caire (salle P, n° 4495), présente quelque analogie avec le corbillard de *S-shou* (plaquette publiée par MARIETTE, *Monuments divers*, pl. XXXV).

<sup>(2)</sup> Le rôle des deux déesses nous est expliqué par un certain nombre de sarcophages, où l'on voit Nephthys munie de  $\text{𓆎}$ , et donnant au défunt la vie, la stabilité et la puissance, tandis qu'Isis porte  $\text{𓆎}$ , la voile enflée de la douce brise du nord, dont le défunt rafraîchira ses narines.

<sup>(3)</sup> Les signes sont tournés vers la droite.

<sup>(4)</sup> Sur ce sens de *hb*, cf. GARDINER, *Recueil de travaux*, XXXIII, 1911, p. 78, et XXXVI, 1914, p. 20, à propos de *Sinuhe B*, 142.

<sup>(5)</sup> Sur le mot *ij*, employé familièrement et avec une pointe d'humour, dans certaines légendes de tombeaux, voir ERMAN, *Reden, Rufe und Lieder auf Gräberbildern*, dans *Abhandl. der Preuss. Akad.*, 1918, n° 15, p. 42, 43, 61 du tirage à part.

A noter que la formule finale de la troisième légende devait se répéter seize fois <sup>(1)</sup>.

A l'extrémité gauche du tableau, Petosiris, coiffé de la perruque courte et vêtu de la longue robe sacerdotale, debout sous les trois dernières colonnes de l'inscription 81, semble présider à la procession qui se déroule devant lui.

\* \* \*

Passons maintenant au registre supérieur, où sont représentées les cérémonies de l'ouverture de la bouche, commentées par l'inscription n° 82 ; je commencerai par donner le texte de cette inscription, et ne décrirai les scènes figurées qu'au fur et à mesure de la traduction et du commentaire.

L'inscription occupe toute la longueur de la paroi est, et mesure un peu plus de 7 mètres. Elle comprend 11/4 lignes verticales, hautes les unes de 0 m. 38 cent., les autres de 0 m. 92 cent. <sup>(2)</sup>, gravées en relief et généralement bien conservées. Direction du texte ← <sup>(3)</sup>.



<sup>(1)</sup> De même les *šsp-w dhn-w* devaient répéter seize fois les litanies de Sokaris. Cf. p. 215, note 4, et p. 216, note 7.

<sup>(2)</sup> Exception faite pour les quatorze premières qui mesurent 0 m. 12 cent.,

puis 0 m. 25 de haut.

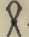

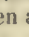

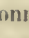
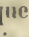
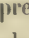
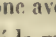
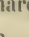
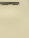
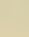
<sup>(3)</sup> C'est-à-dire que les signes sont tournés vers la droite, et que le texte, par conséquent, se lit de droite à gauche (←).

22 23 24 25 (sic) 26 27 28 29 30 (sic) 31 32 33 34 35 36 (sic) 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 (sic) 65 66 67 68



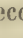




11, passage apparemment corrompu; il manque un mot devant , un autre après  (sic). — 12, les signes du début sont disposés tels que je les ai reproduits, il n'y a rien auprès de : passage également corrompu. — 15, le chiffre . . . . a été oublié après . — 20, le personnage déterminatif de  a une tête de *faucon*. — 26, le personnage déterminatif de  a une tête de *faucon*. — 27,  finit la ligne sans que le nom du dieu ait été gravé. — 36, il reste encore sur la pierre l'extrémité des trois premiers signes longs : ; le mot «yeux», écrit  (sic) à la ligne 24, semble donc avoir été ici régulièrement écrit , duel auquel on a ensuite abusivement ajouté la marque du pluriel. — 37, le personnage déterminatif de  a une tête de *faucon*. — 74, la lacune est de 0 m. 23 cent., correspondant à six groupes environ.

On peut diviser cette inscription en cinq parties :

- I. Purification du mort par l'encens, l'eau et le natron (1-28).
- II. Ouverture de la bouche et des yeux (29-37).
- III. Apport du *ka*, du cœur, de l'âme et de la momie du défunt (38-61).
- IV. Discours de Petosiris (62-77).
- V. Discours des filles du défunt (78-97), puis de ses serviteurs et servantes (98-114).

I. Nous avons vu ci-dessus<sup>(1)</sup> le petit-fils du défunt, *Zed-her*, debout sur l'estrade, aspergeant la momie. Derrière lui s'avancent quatre prêtres vêtus de la longue robe blanche et coiffés de la perruque bleue : le premier porte une cassolette , et le second un vase rempli de grains de natron, dont le *sotem* va faire usage au cours des purifications<sup>(2)</sup>. L'ordre de celles-ci semblerait donc être : eau, encens, natron. Mais le texte n'est pas

<sup>(1)</sup> Page 214. — <sup>(2)</sup> Du troisième et du quatrième prêtre il sera question plus loin, 8 II, p. 226.


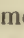
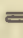
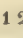
d'accord avec l'image, il fait précéder de l'encensement les purifications par l'eau et le natron. Le texte suppose en outre que les prêtres ont déjà remis au *sotem* les objets qu'ils tiennent en mains.

### TRADUCTION.



1-7. « Le *sotem* encensant (a) l'Osiris Grand des Cinq, maître des sièges, *S-shou*, j. v., et disant : Pur, pur est l'Osiris Grand des Cinq, maître des sièges, *S-shou*, j. v. (b), — par quatre fois. »






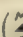


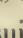
8-22. « Le fils aîné de son fils puîné dans ses fonctions de *sotem*, le Grand des Cinq, maître des sièges, scribe de la trésorerie royale, [phylarque] de la première classe sacerdotale du Temple de . . . et du Temple de . . . (c), *Zed-her*, passant derrière l'Osiris Grand des Cinq, maître des sièges, *S-shou*, avec quatre vases d'eau, et disant : Pur, pur est l'Osiris Grand des Cinq, maître des sièges, *S-shou*, — par [quatre] fois. Ta purification est la purification d'Horus et réciproquement, ta purification est la purification de Thot et réciproquement, ta purification est la purification de Geb (d) et réciproquement, ta purification est la purification de Sepa et réciproquement. Pur, pur est l'Osiris Grand des Cinq, *S-shou*, — par quatre fois. Prends pour toi ta tête, réunis pour toi tes os par-devant Geb. Ô Thot, reconstitue-le (e) : ce qui lui appartient est au complet. Pur, pur est l'Osiris Grand des Cinq, maître des sièges, second prophète de Khnoum-Ré maître d'Hirouerit, *S-shou*, — par quatre fois. »


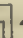
23-28. « Le *sotem* passant derrière l'Osiris Grand des Cinq, maître des sièges, *S-shou*, par quatre fois, avec cinq grains (du natron) du Midi, (provenant de) Nekhabit, qu'il porte à la bouche, qu'il porte aux yeux, qu'il porte à une main par deux fois (f), et disant : Pur, pur est l'Osiris Grand des Cinq, maître des sièges, *S-shou*. Le parfum, le parfum (g) ouvre ta bouche. C'est la salive d'Horus le parfum. C'est la salive de [. . . (h)] le parfum. C'est ce qui affermit le cœur d'Horus et de Seth le parfum. »

(a)  (l. 1), de même que  (l. 12 et 23),  et  (l. 29 et l. 34-35), ne sont pas des formes personnelles, mais des participes employés pour décrire une action au moment même où elle s'accomplit sous les yeux du spectateur. Au lieu du participe, on trouve ailleurs (l. 66, 78,



83) l'infinitif avec , qui rend de façon encore plus précise cette nuance de sens. Les développements en tête desquels se trouvent ces participes, ou ces infinitifs précédés de , doivent être considérés comme des sortes de légendes explicatives.




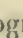
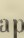
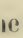
(b)  est toujours, dans nos textes de Derouah, précédé de  $m$  :  ou ,  $m$  étant soit un élément phonétique de  $m$ <sup>1</sup>, soit plutôt la préposition  $m$  (« en qualité de »). Sur un sarcophage ptolémaïque du Musée du Caire, au nom de  ), la même épithète est, à deux reprises, précédée de  ()<sup>2</sup>, qui ne peut être que la préposition  substituée à , par suite d'une confusion de sons, déjà signalée ci-dessus<sup>1</sup>.


(c) Le texte qui suit   est évidemment corrompu. Il s'agit très probablement des temples d'Hirouerit et de Neferousit.

(d) Geb, au lieu de Seth que donnent les textes correspondants<sup>2</sup>. La substitution de Geb à Seth est un fait intéressant, déjà signalé et expliqué par M. Maspero. « On sait la répulsion que Seth inspira aux derniers Égyptiens, le soin avec lequel ils martelèrent son nom sur les monuments, vers l'époque persane et les premiers temps de la domination grecque : on le supprima souvent de l'Ennéade pour ne pas faire à Osiris l'affront d'y laisser son meurtrier<sup>3</sup>. »

(e)  pour  .

(f) C'est-à-dire : « qu'il porte à chaque main alternativement ».

(g) Noter l'orthographe de  pour     .

(h) Le nom du dieu a été omis après la préposition , et à dessein, semble-t-il. Les textes correspondants<sup>4</sup> ont en effet ici le nom de Seth, qui a été supprimé dans notre texte pour la raison indiquée ci-dessus, sans qu'on prit soin de le remplacer par celui de Geb ou de quelque autre dieu<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Voir ci-dessus, p. 209, note 2.

<sup>2</sup> E. SCHIAPARELLI, *Il Libro dei Funerari*, I, p. 30, version A et B.

<sup>3</sup> MASPERO, *Études de Myth. et d'Arch. Égypt.*, II, p. 385.

<sup>4</sup> SCHIAPARELLI, *Il Libro dei Funerari*, I, p. 38, A et B.

<sup>5</sup> Le nom de Seth subsiste cependant, l. 28, dans  ; mais il s'agit là d'une formule toute faite.

Noms et titres mis à part, le début de notre inscription est non pas une reproduction, mais plutôt une sorte d'abrégé rapide des formules courantes du rituel funéraire, telles que M. Schiaparelli les a rassemblées dans son *Libro dei Funerali* <sup>(1)</sup>. Il faut ici rapprocher de ces formules les textes du tombeau de Petosiris.

*Petosiris*, 1-2, 4-5, 7 = SCHIAPARELLI <sup>(2)</sup>, p. 28, version A, depuis  $\text{𓆎} - \text{𓆏}$  jusqu'à  $\text{𓆏} \text{𓆏} \text{𓆏} \text{𓆏}$ , où le texte relatif à l'encensement de la statue est beaucoup plus développé que dans notre inscription.

*Petosiris*, 12-21 = SCHIAPARELLI, p. 30, versions A et B <sup>(3)</sup>, depuis  $\text{𓆏} \text{𓆏}$  jusqu'à  $\text{𓆏} \text{𓆏}$  (le nom de Seth étant, comme je l'ai dit, remplacé dans notre inscription par celui de Geb). — Suivent (*ibid.*, p. 32) les formules de la purification avec les quatre vases rouges, formules dont il n'y a aucune trace dans notre inscription.

*Petosiris*, 23-24 = SCHIAPARELLI, p. 37, version A, depuis  $\text{𓆏} - \text{𓆏} - \text{𓆏}$  jusqu'à  $\text{𓆏} \text{𓆏} \text{𓆏}$ . — Les deux opérations de la purification avec les grains du sud, puis avec les grains du nord sont confondues dans notre inscription. La phrase de la ligne 24  $\text{𓆏} \text{𓆏}$  etc. est empruntée au texte de la purification avec les grains du nord; donc :

*Petosiris*, 24-25 = SCHIAPARELLI, p. 40, version A, depuis  $\text{𓆏} \text{𓆏}$  jusqu'à  $\text{𓆏} \text{𓆏}$ . — Le texte de la purification avec les grains du sud reprend ensuite :

*Petosiris*, 25-28 = SCHIAPARELLI, p. 38, version A, depuis  $\text{𓆏} \text{𓆏} \text{𓆏} \text{𓆏}$  jusqu'à  $\text{𓆏} \text{𓆏} \text{𓆏} \text{𓆏}$  <sup>(sic)</sup> <sup>(4)</sup>. — Après  $\text{𓆏} \text{𓆏}$  vient une phrase  $\text{𓆏} \text{𓆏} \text{𓆏}$  etc. que notre inscription a omise.

Suivent, au *Libro dei Funerali*, versions A et B, une troisième purification avec des grains d'encens (SCHIAPARELLI, p. 42-45) et un nouvel encensement (*ibid.*, p. 48-49), puis l'adoration de la statue (*ibid.*, p. 54-81), et le sacrifice du bœuf (*ibid.*, p. 82-98), — toutes parties omises dans notre inscription.

<sup>(1)</sup> Cf. MASPERO, *Études de Myth. et d'Arch. Égypt.*, I, p. 283 et suiv.

<sup>(2)</sup> Les références concernent désormais le tome I du *Libro dei Funerali*.

<sup>(3)</sup> Les deux versions A et B se complètent l'une l'autre.

<sup>(4)</sup> Voir aussi pour ce passage la version B.





Notre inscription ne donne qu'un très court résumé de ces opérations de l'ouverture de la bouche<sup>(1)</sup>, qui forment deux longues sections du *Libro dei Funerali*, p. 103-108 et p. 111-118.

III. A la suite du *sotem* et des quatre prêtres dont nous avons étudié les gestes aux paragraphes précédents, s'avancent quatre autres personnages, vêtus du jupon court se terminant par une queue; ce sont encore des prêtres, mais qui jouent ici les rôles d'Amsit, de Hâpi, de Douamoutef et de Kebhsenouf; le premier est coiffé du *klast* et son menton s'orne d'une barbiche; les trois autres portent des masques d'animaux, cynocéphale, chien et faucon. Leurs bras sont chargés respectivement d'un  $\text{𓆎}$ , d'un cœur, d'un oiseau-âme, et d'une momie, qu'ils apportent au défunt.

### TRADUCTION.

38-43. « Paroles dites par Amsit : Ô Osiris Grand des Cinq, maître des sièges, second prophète de Khnoum-Rê maître d'Hirouerit, et de Hâthor dame de Neferousit, *S-shou*, j. v., fils du Grand des Cinq, maître des sièges, le prêtre *Zed-thot-ef-anekh*, j. v., et de la dame *Ta-tou-kem*, j. v., — je t'apporte ton *ka*, afin qu'il ne soit pas séparé de toi éternellement; puisses-tu reposer avec ton *ka*, et qu'il se complaise (*a*) près de toi pour l'éternité! »

44-49. « Paroles dites par Hâpi : Ô Osiris Grand des Cinq, maître des sièges, phylarque de la seconde classe sacerdotale du temple d'Hirouerit (et de celui de) Neferousit, *S-shou*, j. v., fils du Grand des Cinq, maître des sièges, le prêtre *Zed-thot-ef-anekh*, j. v., et de la dame *Ta-tou-kem*, j. v., — je t'apporte ton cœur dans ton ventre, afin qu'il ne s'éloigne pas de toi en aucun lieu, pour l'éternité; puisses-tu reposer avec ton cœur éternellement! »



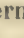


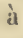
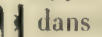
50-55. « Paroles dites par Douamoutef : Ô Osiris Grand des Cinq, maître des sièges, second prophète de Khnoum-Rê, etc. . .<sup>(2)</sup>, — je t'apporte ton âme devant toi, pour qu'elle se promène (*b*) dans la place de (ton) cœur; puisses-tu reposer avec elle pour l'éternité! »

<sup>(1)</sup> Ces opérations sont également très abrégées au Tombeau d'Amenemhet (Da-

VIES-GARDINER, pl. XVII et p. 59).

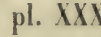

<sup>(2)</sup> Mêmes titres qu'aux lignes 38-43.



56-61. « Paroles dites par Kebhsenouf : Ô Osiris Grand des Cinq, maître des sièges, phylarque, etc.<sup>(1)</sup>, — je t'apporte ta momie devant toi, afin qu'elle voie Rê, toujours; puisse-t-elle se complaire près de toi pour l'éternité! »

(a)  ne peut pas être une orthographe de , tant à cause du déterminatif , que parce que le mot est suivi de , et parce qu'enfin on trouve, l. 61, , qui paraît bien être une forme verbale;  est à restituer également à la l. 43; dans les deux passages, il faut donc comprendre *imj-f*, orthographe de basse époque pour *imꜣ-f* (cf. le substantif  dans les textes de Dendérah : JUNKER, *Grammatik*, p. 10). Le verbe *imꜣ*, qui signifie « se complaire », est attesté dès l'époque la plus ancienne (*Pyr.*, 1802, 1803, etc.).

(b) Le cœur<sup>(2)</sup> sert de lieu de promenade ou de récréation à l'âmeoiseau. Rapprocher l'expression *t'ist-šwtwt* dans *Anastasi I*, 21, 8 (édition de GARDINER, p. 23\*, note 13).

Les formules qui précèdent ne se trouvent pas au *Libro dei Funerali*. Il faut en chercher ailleurs l'origine.

On peut à peine voir une allusion à l'apport du *ka* dans le titre du chap. cv du *Livre des Morts* (LEPSIUS, pl. XXXVIII) : . Un texte plus complet et plus conforme à notre formule se trouve au chap. cxxviii (LEPSIUS, pl. LII) : .

La formule relative à l'apport du cœur remonte aux Pyramides : ainsi, *Pyr.*, 835 : . On la retrouve dans le Rituel journalier : MORET, *Rituel*, p. 63 : , — et aussi, plus ou moins abrégée, dans certains tombeaux, par exemple celui de *Rekhnarê* (VIREY, p. 110), celui de *Patuamenap* (DÜMICHEN, *Der Grab-*

<sup>(1)</sup> Mêmes titres que ci-dessus, aux lignes 44-49.

<sup>(2)</sup> Il faut sans doute, dans la phrase *m'ist-ib-f*, ligne 55, corriger *ib-f* en *ib-k*.

<sup>(3)</sup> La même idée, mais non les mêmes termes, au chap. xxvii du *Livre des Morts*.

<sup>(4)</sup> Cf. tout le commentaire de MORET, *Rituel*, p. 64.

*palust*, II, pl. II), et sur des cercueils de toutes époques (*Iouïya*, *Panehemisis*, etc.)<sup>(1)</sup>.

L'origine des deux dernières formules, celles relatives à l'apport de l'âme et de la momie, est moins facile à déterminer. Il y a certainement une allusion à la réunion du défunt avec sa momie au chap. CLXVIII du *Livre des Morts* (BUDGE, p. 425)<sup>(2)</sup>, tandis que le chap. LXXXIX (*ibid.*, p. 189) traite explicitement de la réunion de l'âme avec le corps. Les quatre formules, en tout cas, sont d'un emploi fréquent sur les sarcophages de basse époque : on peut citer notamment, au Musée du Caire, le sarcophage de *Paourdoua*<sup>(3)</sup>, celui de *Hor*<sup>(4)</sup>, et surtout celui de *Imhotep*<sup>(5)</sup>, où les formules sont accompagnées d'un intéressant commentaire dont la fin est précisément empruntée au chapitre LXXXIX du *Livre des Morts*<sup>(6)</sup>.

IV. Derrière le *sotem* et les huit prêtres que nous avons décrits, apparaît enfin Petosiris; il tient en mains un vase à libations et un encensoir; des tables chargées de provisions et de vases sont dressées devant lui. Il est en train d'offrir un sacrifice en l'honneur de son père défunt, et surtout il préside à l'ensemble de la cérémonie.

### TRADUCTION.

62-77. « Son fils puîné, son aimé, maître de tous ses biens (*a*), le Grand des Cinq, maître des sièges, grand prêtre voyant le dieu dans son naos, prophète de l'Ogdoade (*b*), supérieur des prêtres de Sekhmet, chef des prêtres de la 3<sup>e</sup> classe et de la 4<sup>e</sup> classe, scribe royal des comptes de tous les biens du temple de Khmounou, Petosiris, *n. im.*, fils de la dame *Nofrit-renpet*, j. v., — en train de faire (*c*) à Osiris, à Rê, à Thot, à Maât,

(1) Vague allusion dans SCHIAPARELLI, p. 90, versions A et B.

(2)  N. 

(3) G. LEFEBVRE, *Annales*, XII, p. 86.

(4) DARESSY, *Annales*, IV, p. 120.

(5) Sarcophage en basalte, provenant probablement des fouilles de Mariette à

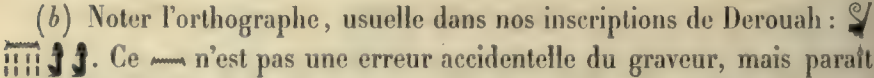

Saqqarah, et, je crois, inédit (Musée du Caire, salle 45).

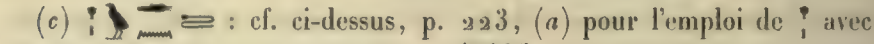
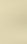


(6) On sait au reste combien est fréquente, à partir de la XVIII<sup>e</sup> dynastie, la représentation matérialisée, en calcaire ou en terre cuite, de l'âme, oiseau à tête humaine, venant se poser sur la poitrine du défunt, pour ranimer son cœur.




des offrandes en pain, boisson, bœufs, oies et toutes choses bonnes, et disant : Ô Osiris Grand des Cinq, maître des sièges, prêtre *S-shou*, j. v. ! Ptah t'ouvre la bouche, Sokaris t'ouvre la bouche avec son ciseau (*d*) de fer, celui-là même qui lui sert à ouvrir la bouche des dieux, (afin que) tu parles devant les dieux de Pê, et que ton appel (*e*) soit entendu dans Depê. Ah ! ce dieu auguste, Osiris Grand des Cinq, maître des sièges, *S-shou*, j. v. ! C'est moi qui t'ouvre la bouche, car je suis Ptah. C'est moi qui t'ouvre la bouche, car je suis Hennou. C'est moi qui te donne tes deux bras [*lacune (f)*]. . . ouvrant (?) ta bouche avec l'eau du renouvellement que je t'ai apportée, c'est (?) Geb qui t'ouvre la bouche. Que ton cœur soit à toi dans la maison des cœurs (*ib-w*) ! Que ton cœur soit à toi dans la maison des cœurs (*h' tj-w*) ! Puisses-tu te mêler aux dieux du ciel et être compté comme l'un d'eux (*g*) ! Ton corps est le corps de Toum pour l'éternité. Pur, pur est l'Osiris Grand des Cinq, maître des sièges, second prophète de Khnoum-Rè, maître d'Hirouerit, *S-shou*, — par quatre fois. »

(a) Par la mort de son frère aîné, Petosiris était devenu l'héritier de tous les biens paternels et le représentant de la famille : c'est à ce titre qu'il assure le culte funéraire de tous les siens.

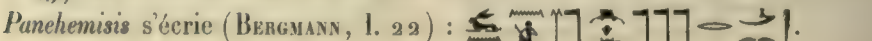
(b) Noter l'orthographe, usuelle dans nos inscriptions de Derouah : . Ce  n'est pas une erreur accidentelle du graveur, mais paraît plutôt transcrire, de façon incorrecte, un signe du texte hiéroglyphique qu'il avait sous les yeux.

(c)  : cf. ci-dessus, p. 223, (a) pour l'emploi de  avec l'infinitif. De même, ci-après, l. 78  et l. 83 .

(d)  , pour  . Sur ce mot, cf. BRUGSCH, A. Z., XIV, 1876, p. 146.


(e) Lire  . *sdm-tw* ne pouvant être qu'une forme verbale au passif, *nls-k* doit être un substantif sujet.

(f) Je ne sais comment combler la lacune de la ligne 74 ; d'où l'incertitude de la traduction des lignes 74-75.

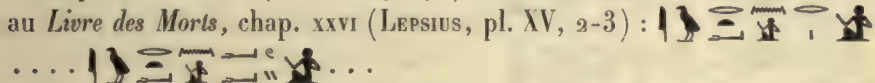
(g) La même idée se retrouve souvent dans les textes funéraires : ainsi *Panchemisis* s'écrie (BERGMANN, l. 22) : .

Il y a encore, dans ce passage, quelques formules déjà connues par ailleurs.

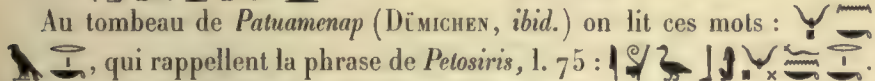
La mention de l'instrument de fer « servant à ouvrir la bouche des dieux » (*Petosiris*, 71-72) est au *Libro dei Funerali* (SCHIAPARELLI, p. 104, version A), et dans les textes du tombeau de *Patuamenap* (DÜMICHEN, II, pl. II, 25-28) et de celui d'Amenemhet (DAVIES-GARDINER, pl. XVII et p. 59). Mais la rédaction la plus complète, et qui se rapproche le plus de la nôtre, est celle de *Rekhmaré* (VIREY, pl. 36, reg. supér., col. 5) :

 = *Petosiris*, 69-73.

La phrase suivante (*Petosiris*, 73-75) se retrouve, du moins en substance, au *Livre des Morts*, chap. XXVI (LEPSIUS, pl. XV, 2-3) :

 . . . .

Au tombeau de *Patuamenap* (DÜMICHEN, *ibid.*) on lit ces mots :

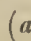
 , qui rappellent la phrase de *Petosiris*, l. 75 :

Enfin, le texte relatif à la « maison des cœurs » (*Petosiris*, 75-76) est littéralement emprunté au *Livre des Morts*, chap. XXVI (LEPSIUS, pl. XV, 2). Cf. *Rekhmaré* (VIREY, p. 106).

V. Les divers personnages, dont nous avons observé les gestes aux précédents paragraphes, sont suivis d'un cortège comprenant onze personnes. En tête s'avance le « chef-lecteur », vêtu de la longue robe blanche, un rouleau de papyrus en main.

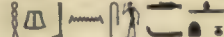
### TRADUCTION.

78-79 « Le chef-lecteur en train de (a) lire (b) dans les livres pour faire les cérémonies de l'ouverture de la bouche par-devant ce dieu. »

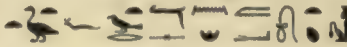
(a)  et l'infinitif, comme ci-dessus, p. 230, note (c).

(b) « Lire » traduit très inexactly le mot *mš*, qui signifie proprement « appeler à haute voix » des personnes ou des objets inscrits sur une liste,

<sup>(1)</sup> Le sujet (*Sokaris*?) a été oublié.

— ainsi les divers articles figurant sur une table d'offrandes : L., D., II, 71 b :  etc. Le sens est donc ici que le *hrj-ḥb* énumère à haute voix, les unes après les autres, les formules qui produiront effectivement l'ouverture de la bouche.

L'officiant est suivi d'abord des quatre filles de *S-shou* ; elles sont coiffées d'une perruque courte et vêtues d'une robe collante, soit rouge, soit verte, montant jusqu'au dessous des seins. Chacune d'elles est précédée de son nom<sup>(1)</sup>, à savoir :


a) 

b) 

c) 

d) 

Puis viennent trois hommes portant la même perruque que les femmes et un jupon court, puis de nouveau un groupe de trois femmes vêtues exactement comme les précédentes (deux des robes sont vertes, une est rouge). Une légende, coupée en trois petites lignes verticales placées devant chacun des hommes, les désigne ainsi :



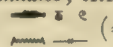
« ses serviteurs mâles nombreux au point qu'on n'en sait pas le nombre<sup>(2)</sup>. »


Une autre légende, disposée de même façon devant les trois femmes qui terminent la procession, les identifie :



« ses servantes nombreuses au point qu'on n'en sait pas le nombre. »

(1) Cf. *Annales*, XX, 1920, p. 57.

(2) Dans  (= *hrw-s*), — équivaut, comme souvent dans nos textes de

Derouah, à . — Autre exemple de cet emploi à la ligne 110 de la présente inscription.



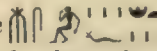



Les filles du défunt d'une part, ses serviteurs et ses servantes d'autre part lui adressent les discours que voici :

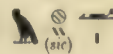
### TRADUCTION.

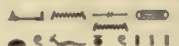
80-97. « Ses filles (*a*) disent ensemble (*b*) : Ô notre père, notre père, (tourne) ton visage vers nous. Vois cette belle cérémonie. Ton fils est devant toi en train de te faire un sacrifice, tandis que son fils aîné te fait des purifications. Que ta maison soit occupée par tes enfants, sans interruption, éternellement ! Que la nécropole (*Ro-staou*) de Oun te reçoive en paix ! Puisses-tu être en joie auprès des âmes de Khmounou ! Que te soit donné le pain *senou* (*c*) des dieux ! Que te soit offert un sacrifice funéraire aux fêtes du ciel ! Puisses-tu recevoir les faveurs du maître de Khmounou ! Que ton nom soit appelé par le grand prêtre, quand sont récitées les litanies dans le temple des esprits supérieurs ! Que ton âme sorte avec les âmes parfaites à toutes les fêtes de ta ville, quand Osiris pénètre dans la nécropole (*Ro-staou*) de Khmounou ! Que tes statues soient purifiées (*d*) dans toutes les fêtes de Thot, quand ce dieu apparaît (*e*) dans ces fêtes ! Puisses-tu voir Thot à la fête de Thot, puisses-tu voir Rê à la fête du Nouvel-An, quand il se dirige — la terre étant en paix — vers Hesrit (*f*), et qu'il parcourt l'Île du Feu (*g*), cet endroit où il est né, vivant à jamais ! »


98-114. « Ses serviteurs, hommes et femmes, disent ensemble : Ô notre maître, notre maître, allons, vois ta maison, réjouis-toi de ce qui s'y passe. Ton fils est en ta place : il fait partie (*h*) des notables de sa ville, et l'on agit selon ses ordres (*i*) ; il voit le dieu dans son naos auguste, comme élu de ses concitoyens. Il a passé sept ans en qualité de procureur (*λεσώνης*) de Thot, maître de Khmounou, sans qu'on trouvât de reproche (*j*) à lui adresser. Ta maison est pourvue de toutes bonnes choses à l'instar (*k*) de la maison des princes ; tes enfants sont nombreux dans ta demeure ; les fils succèdent aux fils parmi les nobles de leurs cités. Tes serviteurs, nombreux au point qu'on n'en sait pas le nombre, font leur besogne (*l*), chacun d'eux selon sa fonction propre ; ta maison est pourvue (des produits) de notre (*m*) travail, pour l'éternité. Ton tombeau est construit à neuf, plus élevé que le tombeau de (tes) ancêtres et que le


monument funéraire de tous les notables; il est inscrit spécialement à ton nom, en toute espèce d'inscriptions hiéroglyphiques, comme faisaient (tes) ancêtres à la suite des dieux. C'est ton maître Thot qui fait cela (pour toi), en récompense de ce que tu as fait (pour lui) dans son Temple!»


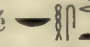
(a) Noter la périphrase , au lieu, par exemple, de . Comparer le texte d'une des légendes précitées , au lieu de .

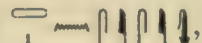
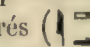
(b)  «ensemble, à la fois». Cf. ci-après, l. 98-99.


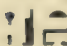

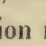
(c) Peut-être une allusion à ces mots du *Livre des Morts* (BUDGE, p. 16, l. 10-11):  (cf. *ibid.*, chap. LXVI, rubrique). Ce pain était la nourriture d'Osiris et du mort glorifié.

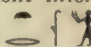
(d) Noter l'orthographe  (= *twr*). Pour l'expression rituelle *twr hutj-w* «purifier les statues», cf. *Siût*, pl. IV, l. 226; pl. XIV, l. 68, etc. (1).

(e) , expression technique pour désigner l'apparition d'une statue de divinité, dans une fête, une procession. Cf. *Urk.*, IV, 413, 17, etc.

(f) , peut-être un temple (2), peut-être un lieu-dit d'Hermopolis. Thot est souvent appelé ; cf. BRUGSCH, *Thesaurus*, V, p. 1075, l. 8 (inscription d'Harmhabi au Musée de Turin).


(g) , orthographe des textes anciens : *Pyr.*, 265 b; 397 c. — Ce serait, d'après BRUGSCH, *Dictionn. géogr.*, p. 359, le nom de la localité des arbres sacrés () du 15<sup>e</sup> nome (Hermopolite). Il faut donc considérer Hesrit et l'île du Feu comme deux «repositoires» où s'arrêtait la statue de Rê, lors de la procession du Nouvel-An, à Hermopolis.




(h) Le passage 101-105, jusqu'à  inclus, est une sorte de parenthèse, où est résumée brièvement la brillante carrière de Petosiris, installé  «en la place» de son père. , l. 101, annonce, comme de coutume, un développement explicatif; la conjonction non enclitique , à

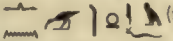
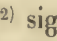
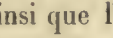

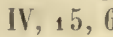
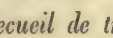
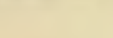
(1) Peut-être faut-il également interpréter de cette façon le mot , dans l'inscription 57, l. 2, que j'ai citée dans mon *Rapport préliminaire (Annales,*

XX, 1920, p. 86, et note 3) : *twj* serait pour *twr*, et signifierait «purifier», et non pas «vénérer» (mes statues).

(2) ERMAN, *Glossar*, p. 87.

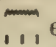
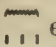
la fin de la ligne, introduit une proposition qui est le corollaire de la précédente : c'est parce qu'il est un notable<sup>(1)</sup> de la ville que ses ordres sont obéis. — Un nouveau développement est encore annoncé par , à la ligne 102 : après les honneurs civils, les honneurs religieux. Il est fait allusion ici aux fonctions d'administrateur du temple de Thot (*λεσώνης*), qui étaient électives, et que Petosiris exerça pendant sept ans, vers le temps de la seconde domination persane. Cf. *Annales, ibid.*, p. 118-121.

(i) *irt(v) hst dd-f* : cf. *Rekmere* (éd. NEWBERRY), 7, 10 :  et *Urk.*, IV, 485, 4 : . Dans ces cas, *irt* et *dd* sont employés avec la même valeur que dans le titre bien connu de certaines reines  (NAVILLE et SETHE, *A. Z.*, XXXVI, 1898, p. 143).


(j) La phrase  <sup>(2)</sup> signifie exactement « sans qu'on trouvât rien de répréhensible en lui ». L'orthographe du mot *db*<sup>c</sup>, dans les textes où il se rencontre avec le même sens qu'ici, est légèrement différente et généralement plus complète. C'est ainsi que l'on a :  (BERGMANN, *Panehemesis*, 21; PIEHL, *Inscr. Hiér.*, III, pl. 30, 8-9);  (*Stèle du Songe*, 37);  (*Sallier*, IV, 15, 6);  (PIEHL, *Inscr. Hiér.*, III, pl. 62, 7);  (*Recueil de travaux*, XXXVI, 1914, p. 78, l. 13).

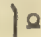
(k) Lire .

(l) Lire . Pour  = , cf. ci-dessus, p. 232, note 2.

(m) Peut-être faut-il, l. 112, corriger le pronom de la première personne  en . Le sens resterait le même, puisque ce sont les serviteurs qui parlent de leur propre travail.

<sup>(1)</sup> Les *bw*<sup>3</sup>-*w* sont les notables, les *mecheikh* d'une province (*Admonitions*, 13, 14) ou d'une ville (*Urk.*, II, 17, 6; 18, 2). Ce sont les chefs et les représentants autorisés de la population; en cette qualité, nous les voyons — avec et après les prêtres de carrière — donner

de respectueux conseils au satrape Ptolémée (*Urk.*, *ibid.*, où le mot est écrit .

<sup>(2)</sup> Cette phrase revient, telle quelle, assez souvent dans les inscriptions du Tombeau de Petosiris; la valeur de  paraît être bien assurée.



\*  
\* \*

L'inscription 82, centre de la cérémonie des funérailles et objet principal de cette étude, présente un double intérêt.

Inscription de caractère rituel, elle renferme cependant de longs passages, d'un accent plus original et personnel, et qu'on est heureusement surpris d'y rencontrer. D'un autre côté, les formules proprement dites forment comme un abrégé très concis du *Livre des Funérailles*; elles ne semblent d'ailleurs pas toutes empruntées au rituel courant, mais être le résultat d'un choix plus large; quelle qu'en soit l'origine, elles ne sont employées que dans la stricte mesure où elles servent à décrire et à expliquer les scènes figurées, vis-à-vis desquelles elles jouent le rôle de légendes particulièrement développées.

G. LEFEBVRE.

# LE DIEU ἩΡΩΝ D'ÉGYPTE

PAR

M. GUSTAVE LEFEBVRE.

Le dieu ptolémaïque Ἡρῶν est-il, comme nous l'avions supposé Jouguet et moi, en 1902, après notre découverte de Magdôla <sup>(1)</sup>, le « Dieu Cavalier », importé en Égypte par les Thraces? Ne faut-il pas plutôt voir en lui, comme l'a proposé Perdrizet <sup>(2)</sup>, un dieu égyptien qui aurait changé son nom indigène contre un nom étranger? Et, dans cette hypothèse, comment expliquer ce nom et le rapprochement établi, à l'époque romaine, entre Ἡρῶν et Toum?

Si je reviens, après tant d'années, sur cette question, c'est que j'ai à verser au débat un fait nouveau, qui me paraît confirmer l'hypothèse que nous avons émise jadis à propos du Ἡρῶν de Magdôla, — et qui, en tout cas, contribuera, je l'espère, à avancer la solution de ce problème de mythologie gréco-égyptienne.

■  
\* \*

On vient en effet de trouver dans le *sebakh*, à Théadelphie (Batn-Hérit, Fayoum), une stèle ptolémaïque portant une dédicace à Ἡρῶν et une représentation figurée du dieu <sup>(3)</sup>.

La stèle (voir planche I) se dégage d'un bloc de calcaire, haut de 0 m. 68 cent., large de 0 m. 365 mill., épais de 0 m. 10 cent. environ, qui était vraisemblablement encastré dans une maçonnerie. La face antérieure du bloc a été soigneusement aplanie, et le sommet en a été taillé, sur une profondeur de 0 m. 04 cent., de façon à donner à la partie supérieure

---

<sup>(1)</sup> P. JOUGUET, *C. R. Acad.*, 1902, p. 354.

<sup>(2)</sup> P. PERDRIZET, *Rev. Ét. Anc.*, 1904, p. 159, et, plus récemment, *Cultes et Mythes du Pangée*, p. 20, note 3. — Cf.

DITTENBERGER, *O. G. I. S.*, II, n° 740; P. ROUSSEL, *Les cultes égyptiens à Délos*, p. 104, n° 35.

<sup>(3)</sup> Musée du Caire, *Journal d'entrée*, n° 46790, 4 janvier 1921.

de la stèle une forme cintrée<sup>(1)</sup>. Le cintre est occupé par le disque ailé avec uræus retombantes. Dans le champ de la stèle sont gravées, l'une au-dessus de l'autre, l'image du dieu et la dédicace.

L'inscription se lit<sup>(2)</sup> :

Ἰπὲρ βασιλέως Πτολε-  
μαίου Θεοῦ Φιλοπάτορ-  
ος καὶ Φιλαδέλφου, Πετο-  
σίρις Ἡρακλήους (sic) καὶ ἡ γυνὴ καὶ  
5 τὰ τέκνα τὸ πρόπυλον Ἡρώνι  
Θεῶι μεγάλωι μεγάλωι.  
L ιε Θῶνθ ιθ.

Pour le salut du roi Ptolémée, dieu philopator et philadelphie, Petosiris, fils d'Héraklès, sa femme et ses enfants (ont dédié) le propylon à Héron, dieu deux fois grand. L'an 15, le 19 de Thot.

Cette dédicace est datée du règne de Ptolémée XIII; le 19 de Thot, année 15, correspond au 28 septembre 67.

Un papyrus de Tebtunis<sup>(3)</sup> avait permis à MM. Grenfell et Hunt de supposer qu'il existait à Théadelphie un temple de Ἡρών. Cette hypothèse a été confirmée par la découverte, en février 1915, dans les ruines de ce bourg, d'un linteau sur lequel est gravée une dédicace à ce dieu<sup>(4)</sup>. Voici, d'après l'estampage pris alors par Edgar, le texte encore inédit de cette inscription :

Ἰπὲρ βασιλέως Πτολεμαίου καὶ βασιλίσσης Κλεοπάτρας  
τῆς γυναικός, Θεῶν Εὐεργετῶν, καὶ τῶν τέκνων αὐτῶν  
Φνεβσῆς Ψεναμούνιος καὶ Τνεφερῶς ἡ γυνὴ καὶ τὰ τέκνα

(1) La stèle proprement dite occupe toute la largeur du bloc; sa hauteur, au sommet du cintre, est inférieure de 2 à 3 centimètres à celle du bloc.

(2) La planche ci-jointe est assez nette pour qu'il soit superflu de donner ici un fac-similé de l'inscription.

(3) *Tebtunis Papyri*, II, n° 298, l. 60, et p. 81.

(4) C'est l'inscription à laquelle fait allusion BRECCIA, *Bull. Soc. Arch. Alex.*, n° 16, 1918, p. 101. — Ce linteau doit être incessamment envoyé au Musée d'Alexandrie.



τὸ πρόπυλον καὶ τὸν περίβολον Ἡρόνι Θεῷ μεγάλοι μεγάλοι  
5 μεγάλοι, εὐχίην.

Pour le salut du roi Ptolémée, de la reine Cléopâtre sa femme, dieux évergètes, et de leurs enfants, Phenebsés<sup>(1)</sup>, fils de Psenamounis, et Tnéphérôs<sup>(2)</sup> sa femme, ainsi que leurs enfants (ont dédié) le propylon et le péribole à Héron, dieu trois fois grand, en témoignage de reconnaissance.

La date exacte manque. Mais le protocole indique le règne de Ptolémée VII Évergète II. Constatation intéressante pour l'histoire des cultes au Fayoum : la dédicace de l'un des propylons du Temple de Pnéphérôs, dans ce même bourg de Théadelphie, est également datée du règne d'Évergète II<sup>(3)</sup>, ainsi que celle du propylon du Temple de *Héron*, à Magdôla<sup>(4)</sup>.

Le Temple de *Héron*, à Théadelphie, comportait donc déjà un propylon, édifié vers la fin du II<sup>e</sup> siècle, au temps d'Évergète II, quand Petosiris, fils d'Héraklès, en fit élever un second, en l'an 67, à l'époque où le souverain régnant, Ptolémée XIII, accordait, rappelons-nous-le, le privilège de *ἀσυλία* à trois des temples de Théadelphie<sup>(5)</sup>.

\*  
\* \*

Il ne peut y avoir de doute que la figure gravée au-dessus de la dédicace de Petosiris ne soit celle du dieu *Héron*.

Le dieu est monté sur un cheval qui s'avance au pas, un pied levé, comme à la parade. L'animal, tourné vers la droite, est dessiné de profil, sauf la tête qui est de trois-quarts; une houppes se dresse sur son front; sa queue balaie presque le sol; il porte une housse à rayures, assujettie par une sangle. Le cavalier, sans armes, est vêtu, par-dessus son chiton, d'une cuirasse, dont le corselet muni d'épaulières se prolonge par un

---

<sup>(1)</sup> Nom inconnu : trois éléments semblent entrer dans sa composition : l'article égyptien, le substantif *nô* (maître), et un mot, que je ne devine pas — peut-être *éj* (intelligence)? — transcrit en grec par *σῆς*.

<sup>(2)</sup> *Τνεφερω̅ς*, féminin régulièrement

formé, correspondant au nom masculin *Πνεφερω̅ς*.

<sup>(3)</sup> E. BRECCIA, *op. laud.*, p. 106-109.

<sup>(4)</sup> *C. R. Ac.*, 1902, p. 353 (= STRACK, *Archiv für Papf.*, III, p. 128).

<sup>(5)</sup> G. LEFEBVRE, *Annales*, XIX, 1919, p. 39 et p. 58.

tablier à lambrequins. Il a les jambes et les pieds nus. L'état de la pierre ne permet pas de préciser la forme de la coiffure, qui paraît lui emboîter la tête, laissant les oreilles dégagées, et se termine, semble-t-il, par deux pans ou rubans encadrant le visage.

Le dieu a les jambes de profil, mais le visage et le buste posés de face. Il tient, de la main gauche, les rênes de son cheval. De son bras droit tendu, il présente une coupe plate, sans pied et sans anse, à un serpent dressé de tout son long derrière lui : en réalité, il faut, tenant compte des procédés d'art habituels à l'Égypte, interpréter ce mouvement, et comprendre que le serpent est non pas derrière le dieu, mais auprès de lui, à sa droite.

Tel nous apparaît Ἡρῶν sur la stèle de Théadelphie. Et tel il apparaît aussi sur un certain nombre d'autres monuments gréco-romains d'Égypte, où sa présence n'avait pas encore été remarquée, ou avait été méconnue. Notre stèle forme donc la tête (n° 1) d'une série de monuments, qui comprendrait en outre, à ma connaissance :

N° 2 : Un bas-relief en calcaire, vigoureusement modelé, exposé depuis un certain temps <sup>(1)</sup> dans la vitrine est de la salle gréco-romaine du Musée du Caire (voir planche II). Ce bas-relief représente un cavalier, dans la même attitude que sur la stèle précédente; outre la cuirasse, il porte une chlamyde retombante, et tient en main une lance dont l'extrémité est brisée <sup>(2)</sup>; il a la tête <sup>(3)</sup> et les jambes nues; le bras droit est tendu, approchant une patère de la gueule d'un serpent très long, enroulé deux fois sur lui-même dans l'angle supérieur de gauche de la stèle. Le cheval qu'il monte — un étalon — marche au pas, vers la droite, un pied levé; son front est surmonté d'une houpe; l'*ephippium* placé sur son dos se compose d'une housse à bord dentelé, recouverte d'une confortable toison; la sangle passant sous le ventre est nettement indiquée. Pas d'inscription <sup>(4)</sup>.

<sup>(1)</sup> Cette plaque provient probablement du Fayoum; elle a été récemment enregistrée au *Journal d'entrée* sous le n° 46792. Elle mesure 0 m. 38 cent. × 0 m. 33 cent.

<sup>(2)</sup> Intacte, elle n'avait certainement


pas la longueur d'une σάρισα.

<sup>(3)</sup> La tête est mutilée, il ne reste rien du visage.

<sup>(4)</sup> Ce bas-relief est sûrement d'époque ptolémaïque; le n° 3 peut être ptolémaïque ou romain.

N° 3 : Une plaquette de plomb<sup>(1)</sup> provenant des environs d'Alexandrie et conservée au Musée de cette ville, que Breccia a bien voulu me signaler. Même tenue générale du cavalier et de sa monture. Le cheval s'avance au pas, un pied levé, tourné vers la droite. Le cavalier présente une patère à un serpent dressé de tout son long derrière lui; je ne distingue pas nettement sur la photographie le détail de son costume; il a les cheveux relevés sur le front en bourrelet. Pas d'inscription.

N° 4 : Une fresque, d'époque romaine, peinte sur le montant de gauche d'un des pylônes du Temple de Pnéphérôs découvert, en 1913, par Breccia, à Théadelphie<sup>(2)</sup>. Un cavalier, dont le cheval marche au pas, un pied levé, et tourné vers la droite, offre, de son bras droit tendu, une patère à un serpent qui se détache d'un arbre, derrière lui. Il est sans armes; il porte, par-dessus son chiton, une cuirasse ornée d'un masque de Gorgone, et un *paludamentum* frangé. Ses jambes sont protégées par des grèves, et ses pieds sont chaussés de crépides. Sa tête est entourée d'une auréole de rayons, et surmontée de trois tourelles rondes d'inégale hauteur. Pas d'inscription.

N° 5 : Une seconde fresque<sup>(3)</sup>, peinte sur le montant de droite du même pylône, et faisant pendant à la précédente. C'est encore le même cavalier, semblablement vêtu, mais à pied cette fois, et tenant son cheval par la bride. Il fait le même geste d'offrande au serpent. Il est armé d'une lance et probablement d'un carquois. Sa tête est, ici encore, auréolée, et surmontée de la double plume d'autruche  reposant sur un disque flanqué de deux petites cornes. A ses pieds, les apprêts d'un sacrifice : un petit autel, des pommes de pin, un coq.

Breccia voyait dans ce personnage un officier romain, du nom de Ἡρων Σούβατος, offrant un sacrifice d'action de grâce à Pnéphérôs<sup>(4)</sup>. L'une des deux inscriptions accompagnant cette fresque est, en effet, ainsi rédigée<sup>(5)</sup> :

<sup>(1)</sup> Cette plaquette mesure 0 m. 036 mill. × 0 m. 036 mill.

<sup>(2)</sup> E. BRECCIA, *Rapport sur la marche du Service du Musée en 1913*, p. 6-7.

<sup>(3)</sup> *Ibid.*, p. 6.

*Annales du Service*, t. XX.

<sup>(4)</sup> Une momie de crocodile est peinte au-dessous du tableau.

<sup>(5)</sup> M. Breccia m'a aimablement communiqué sa copie de ces inscriptions encore inédites.



Ἡρων Σούβαττος | ὑπὲρ εὐχαριστίας | ἀνέθηναν (sic) ἐπ' ἀγαθῶν (sic). Mais des motifs d'ordre archéologique, tirés des considérations qui précèdent, induiraient plutôt à voir en lui, *a priori*, le dieu Ἡρων; et la seconde inscription, correctement rédigée et parfaitement claire, vient confirmer ce point de vue. Elle se lit : ἐπ' ἀγαθῶν Ἡρωνι Σούβαττωι; c'est la formule habituelle d'un vœu adressé à une divinité, et Ἡρων ne peut être ici que le nom du dieu, auquel est accolée une épithète, Σούβαττος, — nom propre, ou qualificatif, d'ailleurs inconnu<sup>(1)</sup>. Il semble, par conséquent, que la première inscription doive être corrigée, et se lire : Ἡρων[ι] Σούβαττωι(ω) ὑπὲρ εὐχαριστίας ἀνέθην(α) ἐπ' ἀγαθῶ[ι]<sup>(2)</sup>. — Si l'on n'admet pas cette correction, assez hardie, je l'avoue, et si l'on propose de l'inscription une explication différente de la mienne, on ne pourra cependant pas refuser d'admettre, je crois, que le cavalier des fresques 4 et 5 est bien le même que celui représenté sur les trois précédents monuments, c'est-à-dire le dieu Ἡρων.

Peut-être faudrait-il encore faire rentrer dans cette série iconographique quelques-unes des fresques romaines découvertes, en 1902, à Magdôla<sup>(3)</sup>. Elles sont à bien des égards comparables aux fresques de Théadelphie. Le personnage à pied, tenant son cheval par la bride, vêtu d'une cuirasse et d'une chlamyde et armé d'une lance, peut sans doute être l'un des Dioscures, mais ce peut être aussi le dieu Héron; cette hypothèse trouverait sa confirmation dans le fait qu'à deux reprises il est figuré, comme sur les monuments précédemment décrits, une patère en main, offrant à boire à un serpent<sup>(4)</sup>. Si Héron n'était plus, à l'époque romaine, le dieu unique du Temple de Magdôla, il semble toutefois qu'il y était encore vénéré à titre de parèdre de Sarapis et d'Isis, associé ou confondu peut-être avec d'autres divinités de caractère équestre.

---

<sup>(1)</sup> Il n'est pas rare, on le sait, de trouver une épithète accolée à un nom divin. Voir ci-après, p. 247, une hypothèse sur l'origine et le sens du mot Σούβαττος.

<sup>(2)</sup> Le nom du dédicant étant omis, ἀνέθην(α) paraît mieux convenir que ἀνέθην(ε)ν.

<sup>(3)</sup> C. R. Ac., 1902, p. 355-358.

<sup>(4)</sup> Ibid., p. 355 et 356.

\*  
\* \*

La stèle de Théadelphie et les monuments similaires nous amènent donc à considérer le Ἡρών d'Égypte comme une variante du type du Dieu Cavalier, si répandu dans le monde grec et le monde oriental, à l'époque hellénistique<sup>(1)</sup>. Tout naturellement, c'est avec son homonyme le Dieu Cavalier thrace, *Héros* ou *Héron*<sup>(2)</sup>, qu'il convient, semble-t-il, de l'identifier.

C'était un dieu singulièrement complexe. L'appellation intentionnellement vague sous laquelle on le désignait, et qui, comme l'a fait observer M. Perdrizet<sup>(3)</sup>, n'est pas plus un nom que *Κόρη, Δέσποινα* ou *Bona Dea*, indique déjà ce qu'il y avait à la fois d'imprécis et de large dans le concept du *Héros* thrace, et explique que ce dieu anonyme ait pu être aussi un dieu multiple. Les monuments<sup>(4)</sup>, relativement récents, qui nous le font connaître, le représentent sous deux aspects : tantôt comme un cavalier, lancé au galop de son cheval, parfois accompagné de chiens et poursuivant le sanglier, — et tantôt comme un cavalier, grave et solennel, dont la monture s'avance au pas, un pied levé : dans les deux cas, le cheval est tourné vers la droite<sup>(5)</sup>.

Le premier type iconographique est évidemment le plus ancien, et c'est aussi le plus fréquent. Il correspond à l'idée d'un être divin qui, issu du

---

<sup>(1)</sup> Cf. par exemple, le relief syrien du *Θεός Γεννέας*, publié par HEUZÉY, *C. R. Ac.*, 1902, p. 190.

<sup>(2)</sup> *Héros* est la forme grécisée du nom, *Héron* la forme plus proche de la langue indigène (SEURE, *B. C. H.*, 1912, p. 584) : cette seconde forme ne se rencontre d'ailleurs qu'en dehors de la Thrace : en Dacie (?), *Eph. Epigr.*, II, p. 300, n° 308 ; à Rome, *C. I. L.*, VI, 2803-2807 ; en Bithynie, *B. C. H.*, 1900, p. 374 ; au Fayoum, *Pap. Tebt.*, II, n° 298, l. 60 ; *C. R. Ac.*, 1902, p. 353 (= DITTENBERGER, *O. G. I. S.*, n° 740) ; ajouter les quatre exemples nouveaux

de Théadelphie publiés ci-dessus, p. 238 et p. 242.

<sup>(3)</sup> *Cultes et Mythes du Paganisme*, p. 20.

<sup>(4)</sup> Sur le Cavalier thrace, cf. SEURE, *Rev. Ét. Anc.*, 1912, fasc. 2, 3, 4 ; à défaut de cette publication (que je regrette de n'avoir pu trouver dans aucune bibliothèque d'Égypte), consulter les divers articles du même auteur dans *Rev. Arch.* (à partir de 1911), *Rev. des Ét. Gr.*, *B. C. H.*, — et notamment *Rev. Arch.*, 1913<sup>1</sup>, p. 60-64 et 67-75.

<sup>(5)</sup> Direction invariable, à deux exceptions près : cf. SEURE, *B. C. H.*, 1912, p. 588, note 1.

sol même de la Thrace<sup>(1)</sup>, était considéré originairement comme le protecteur des paysans, grands éleveurs de chevaux<sup>(2)</sup>, et comme le chasseur qui les débarrassait des bêtes dangereuses et malfaisantes<sup>(3)</sup>. On voyait aussi en Héron<sup>(4)</sup> une image d'Arès, le dieu de la guerre, qui, avec Dionysos et Artémis — eux-mêmes dieux cavaliers<sup>(5)</sup> — formait, au dire d'Hérodote (V, 7), tout le panthéon thrace primitif.

Il est permis de supposer que c'est à une extension de la personnalité du Dieu Cavalier, que correspond, en principe, le second type iconographique d'ailleurs beaucoup plus rare. Sous l'influence sans doute des croyances religieuses grecques, les Thraces assimilèrent leur Héros à un certain nombre d'autres divinités, moins rudes ou plus graves, Zeus, Héraklès, Asklepios<sup>(6)</sup>, et surtout Apollon. On n'a pas relevé moins de vingt-cinq stèles, provenant d'une douzaine de localités différentes de la Thrace, où le Dieu Cavalier est expressément désigné du nom d'Apollon<sup>(7)</sup>, — sans parler d'autres monuments, comme, par exemple, le sarcophage d'Artchar<sup>(8)</sup> ou le relief de Pizos<sup>(9)</sup>, où c'est également Apollon qu'il faut reconnaître dans le Cavalier thrace. Le Cavalier est alors figuré, non pas toujours, mais souvent, dans cette attitude calme et solennelle que les reliefs grecs donnaient au mort héroïsé. Il est possible que la similitude des mots ait entraîné cette ressemblance des images, mais le Ἡρώς thrace n'a, par ailleurs, rien de commun avec les Ἡρώες funéraires grecs : il ne représente jamais un défunt; encore moins est-il jamais considéré comme

---

(1) Cf. KAZAROW, *Klio*, 1912, p. 358-359.

(2) Θρήνες ἵπποπόλοι, comme les appelle l'*Illiade* (XIII, 4; XIV, 227).

(3) Cf. DUMONT, *C. R. Ac.*, 1868, p. 417, et les articles de SEURE précités. — Sur l'antiquité des cultes de la chasse, cf. PERDRIZET, *Cultes et Mythes du Pangée*, p. 22.

(4) « Kriegsheld, Kämpfe zu Ross », selon la définition de TOMASCHEK, *Die alten Traker*, II (1893), p. 57. Cf. KAZAROW, *op. laud.*, p. 359-360.

(5) Pour Dionysos-Cavalier, cf. PERDRIZET, *Rev. Arch.*, 1904<sup>1</sup>, p. 26; KAZAROW, *op. laud.*, p. 358. — Sur Artémis-Cavalière, cf. SEURE, *Rev. Ét. Gr.*, 1912, p. 39-41.

(6) SEURE, *Rev. Ét. Gr.*, 1918, p. 396, note 3; *ibid.*, 1912, p. 27, note; *ibid.*, 1913, p. 239, et note 10.

(7) IDEN, *ibid.*, 1912, p. 26, note 6.

(8) *Rev. Arch.*, 1913<sup>1</sup>, p. 60-64, et fig. 17.

(9) DOBRŮSKY, *B. C. H.*, 1897, p. 22 (Apollon Musagète à cheval).



un dieu des morts<sup>(1)</sup>. Bien assis sur son cheval qui s'avance au pas<sup>(2)</sup>, le Cavalier est parfois armé d'une lance, mais plus généralement il est sans armes; quelques reliefs le représentent aussi tenant une patère dans la main droite<sup>(3)</sup>. Aucun des monuments thraces connus ne nous renseigne sur l'usage auquel ce vase était destiné. Est-ce à une offrande au serpent? Rien ne l'indique. Le serpent en tout cas est fréquemment figuré, enroulé autour d'un arbre, par devant le Cavalier, à quelque allure qu'aile son cheval, au pas ou au galop<sup>(4)</sup>. Le *Héros* thrace étant originairement une divinité chtonienne, il se peut que le serpent représente le dieu lui-même sous son aspect primitif<sup>(5)</sup>; il se peut aussi que, symbole des dieux guérisseurs, il figure ici en qualité d'attribut d'Asklepios ou d'Apollon-Sauveur<sup>(6)</sup>, considérés comme hypostases du Dieu Cavalier.

Les deux types iconographiques du *Héros* coexistèrent, plus ou moins confondus d'ailleurs l'un avec l'autre. Tous deux furent exportés hors de Thrace; mais c'est le second qui, dans l'Orient hellénistique<sup>(7)</sup>, semble avoir eu la plus grande vogue, peut-être parce qu'il était plus conforme à certaines traditions de l'art grec.

\*  
\* \*

Le dieu Ἡρών adoré en Égypte répond donc au type du Dieu thrace figuré sous l'aspect d'un cavalier s'avancant, comme à la parade, au pas de son cheval. Il est intéressant d'observer que sur nos stèles n<sup>os</sup> 1 et 2, d'époque ptolémaïque, sont indiqués certains détails révélant la race du cheval : l'ampleur de la queue, la forte crinière, la houppe dressée

<sup>(1)</sup> *Rev. Arch.*, 1913<sup>1</sup>, p. 62-63.

<sup>(2)</sup> *Ibid.*, p. 61-70, fig. 17, 21, 22, 27; p. 71, n<sup>o</sup> 95, etc.

<sup>(3)</sup> *Ibid.*, p. 71, n<sup>o</sup> 95, et p. 72, note 1.

<sup>(4)</sup> Exemples du Cavalier «chasseur» accompagné d'un serpent, *ibid.*, p. 70 et 73, fig. 29 et 30.

<sup>(5)</sup> Cf. W. DEONNA, *Rev. Arch.*, 1913<sup>1</sup>, p. 308.

<sup>(6)</sup> Le serpent figure dans l'art grec

comme attribut d'Apollon assimilé à un dieu congénère d'Asklepios : cf. S. REINACH, *Répertoire*, I, p. 239-241, 245-247, etc.

<sup>(7)</sup> A Rome, au contraire, c'est le type iconographique du Cavalier «chasseur», que nous trouvons reproduit sur la plupart des *ex-voto* dédiés à *Héron* par les cavaliers thraces casernés à l'Esquilin. Cf. *Rev. Et. Gr.*, 1913, p. 239.

sur le front, — toutes caractéristiques de la race chevaline thrace<sup>(1)</sup>.

Mais ce type iconographique, transplanté dans un milieu gréco-égyptien, a naturellement évolué, et s'est compliqué.

La patère que tient en main le dieu Ἡραων, ainsi que le serpent, sont, nous l'avons vu, des éléments souvent figurés, indépendamment l'un de l'autre, sur les stèles et plaques votives thraces; mais le geste du dieu, prenant soin de tendre au serpent cette patère, y est tout à fait inconnu. Je serais tenté de voir dans ce geste un emprunt à l'art grec. Des peintures de vases grecs<sup>(2)</sup> représentent en effet le serpent se détachant, à l'appel d'une divinité, de l'arbre où il est enroulé, pour venir boire à la patère qui lui est ostensiblement présentée; le même motif est gravé sur une gemme<sup>(3)</sup>, où l'on voit le serpent s'élançant de terre vers la coupe que lui tend un dieu, Asklepios ou Apollon. Peut-être aussi ce geste est-il inspiré des scènes d'offrandes égyptiennes, et en particulier de l'offrande aux animaux divins, au bélier de Mendès<sup>(4)</sup>, par exemple, ou au crocodile du Fayoum<sup>(5)</sup>. Mais cette hypothèse me paraît moins séduisante que la première.

Que le costume du Ἡραων d'Égypte ne soit pas identique à celui du Héros thrace, c'est un fait qui s'explique aisément : le costume est en effet fonction de l'époque et du milieu. Importé en Égypte par ces rudes mercenaires thraces, qui fournirent de si nombreux contingents à l'infanterie et à la cavalerie légère des Lagides, Ἡραων, dieu protecteur de militaires, porte naturellement un costume de guerrier : sur nos stèles n<sup>o</sup> 1 et 2, il apparaît à peu près tel qu'on représentait alors Alexandre le Grand. A l'époque romaine, son costume se transforme, comme il convient, en celui d'un Imperator : cuirasse ornée d'une tête de Gorgone, ceinture, *paludamentum*, grèves et crépides (n<sup>o</sup> 4 et 5). Le costume militaire romain devient d'ailleurs, à cette époque, une sorte d'uniforme dont on revêt les dieux gréco-orientaux : c'est celui d'une Némésis du Musée du Caire, identifiée par Perdrizet<sup>(6)</sup>; celui de l'Horus à cheval du

(1) Sur ces caractéristiques du cheval thrace, cf. *Rev. Arch.*, 1913<sup>1</sup>, p. 73, fig. 31, et note 3.

(2) MILLIN, I, 3; MILLINGEN, 6 (dans S. REINACH, *Peintures de Vases antiques*); cf. encore, MILLIN, II, 31.

(3) S. REINACH, *Pierres gravées*, pl. 80, n<sup>o</sup> 76.




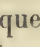
(4) Musée du Caire, *Catalogue général*, n<sup>o</sup> 22181.

(5) *Ibid.*, n<sup>o</sup> 9201.

(6) *B. C. H.*, 1912, p. 263.

Louvre<sup>(1)</sup>; celui du Sarapis récemment entré au Musée d'Alexandrie<sup>(2)</sup>; celui encore de la divinité anonyme du fameux relief du Caire<sup>(3)</sup>, dans laquelle M. Maspero reconnaissait un Sarapis<sup>(4)</sup>, M. Golénischeff un Antée<sup>(5)</sup>, et que M. Daressy, tenant compte des rayons et de l'auréole qui lui entouraient la tête, a récemment identifiée avec Amon-Rê, roi des dieux comme Zeus, et divinité solaire comme Apollon<sup>(6)</sup>.

Or, Ἡρων, sur les fresques de Théadelphie (n° 4 et 5), a également la tête couronnée d'un nimbe lumineux; c'est qu'il était par conséquent lui aussi, vers le n° siècle de notre ère, considéré comme une divinité solaire. Rappelons-nous qu'en Thrace le Dieu Cavalier était déjà assimilé à Apollon; le caractère de « lumineux » n'est donc pas une qualité nouvelle acquise par Héron à une date récente, c'est le développement d'un des éléments qui, depuis longtemps, constituaient la personnalité complexe du Cavalier thrace<sup>(7)</sup>.

Et il est possible qu'en cette qualité Héron ait été, à cette époque tardive, confondu avec Horus en qui les Grecs reconnaissaient leur Apollon. Cette confusion nous rendrait compte peut-être de l'épithète Σούσατρος, que nous avons vue accolée au nom de Ἡρων sur l'une des fresques de Théadelphie (n° 5) : M. Daressy me propose en effet de voir dans ce mot la transcription de l'égyptien  , , *spd, spt, sbd*, qui était le qualificatif d'Horus () en tant que dieu du XX<sup>e</sup> nome (*Arabia*) et protecteur de la marche orientale de l'Égypte.

<sup>(1)</sup> CLERMONT-GANNEAU, *Revue Arch.*, 1876<sup>2</sup>, p. 196.


<sup>(2)</sup> Statuette de bronze offerte par le P. Bovier-Lapierre au Musée d'Alexandrie. Voir à ce sujet l'intéressant article de BRECCIA «*Osiris-Apis in abito militare romano*», dans *Bull. Soc. Arch. Alex.*, n° 17, 1920, p. 184.

<sup>(3)</sup> EDGAR, *Catal. général*, n° 27572, et pl. XXVII.

<sup>(4)</sup> *Guide du Musée du Caire*<sup>1</sup>, 1915, p. 254, n° 1200.

<sup>(5)</sup> *Aeg. Zeitschr.*, XXXII, 1894, p. 1, et pl. I.

<sup>(6)</sup> G. DARESSY, *Annales*, XIX, 1919, p. 161.

<sup>(7)</sup> Les plumes d'autruche  que porte Héron, sur l'une des fresques (n° 5), sont un attribut de Ptah-Tenen, père ou «demeure du soleil», et d'Horus, divinité solaire. — Il est assez difficile d'expliquer le symbole des trois tours placées sur la tête du dieu (n° 4) : je propose, sous toutes réserves, d'y voir comme une traduction imagée de l'épithète προπύλαιος que porte le Cavalier thrace sur une stèle du Musée du Louvre (*Rev. Arch.*, 1913<sup>1</sup>, p. 72).



\*  
\* \*

S'il est vrai, comme le pensent MM. Perdrizet et Gardiner<sup>(1)</sup>, que *Héron* ait été aussi, vers la même époque, assimilé à *Toum*, c'est évidemment pour la même raison : *Toum* est en effet la forme locale héliopolitaine de *Rê*, et désigne le soleil<sup>(2)</sup>, comme *Hélios-Apollon*.

Mais il s'en faut, disons-le en passant, que cette assimilation soit assurée. L'équivalent grec le plus ancien du nom égyptien de la ville de *Pithom* est *Ἡρώων πόλις* : c'est le terme qui emploie la version des LXX (*Genèse*, XLVI, 28) ; c'est celui également qui se rencontre dans un document, encore inédit<sup>(3)</sup>, des « Archives de Zénon » (III<sup>e</sup> siècle). Les transcriptions *Ἡρώ*, *Hero*, *Eron* sont de date récente, et me semblent indiquer, à l'inverse de l'opinion de M. Gardiner<sup>(4)</sup>, que c'est le mot *Ἡρώων πόλις* qui a été corrompu en *Ἡρώ(πολις)*. — D'autre part, l'expression *υἱὸς Ἡρώωνος* du texte d'Hermapion (AMMIEN MARCELLIN, XVII, 4) paraît traduire indifféremment, selon une remarque de Sethe reproduite par Erman<sup>(5)</sup>, les trois formules gravées au haut de l'obélisque décrit par Hermapion : « *filz de Toum, filz de Ptah Tenen, filz de Seth* », et non pas seulement l'expression « *filz de Toum* ». La base sur laquelle on a fondé l'identification de *Héron* avec *Toum* ne paraît donc pas des plus solides<sup>(6)</sup>.

Quoi qu'il en soit, si *Ἡρών*, dans Hermapion, désigne réellement à lui seul plusieurs divinités égyptiennes, n'est-ce pas parce qu'il était encore, comme jadis en Thrace, un dieu anonyme et multiforme, — sorte de panthée qui, dans un papyrus magique du IV<sup>e</sup> siècle de notre ère<sup>(7)</sup>, se désignait lui-même ainsi : *ἐγὼ εἰμι Ἡρών ἔνδοξος, ᾧδὸν Ἰθεως, ᾧδὸν ἱέρακος, ζῆρον φοίνικος* . . ., comme si dans sa personne tendaient à se confondre les derniers dieux, déjà à demi évanouis, de l'antique Égypte.

---

(1) P. PERDRIZET, *Rev. Ét. Anc.*, 1904, p. 159 ; A. H. GARDINER, *Journ. of Egypt. Arch.*, V, 1918, p. 268.

(2) MASPERO, *Études de Myth. et d'Arch. Égypt.*, II, p. 246.

(3) J'en dois la connaissance à l'obligeance de M. Edgar.

(4) *Journ. of Egypt. Arch.*, I, laud.

(5) ERMAN, *Die Obelischenübersetzung*

*des Hermapion*, p. 253, et note 3, dans *Sitzb. der Preuss. Akad.*, 1914, IX, p. 245.

(6) Je dois dire que M. Gardiner persiste néanmoins à penser (*ibid.*, I, laud.) que *Ἡρώωνος υἱὸς* doit sûrement correspondre à l'expression *ἱἔτμ*, « *filz de Toum* », de l'obélisque.

(7) KENYON, *Greek Pap. in the Brit. Mus.*, I, p. 72, l. 240, cité par PERDRIZET, *ibid.*

Ce n'est pas le lieu de rechercher quelles relations ont pu exister entre le Dieu thrace, adoré dans l'Égypte gréco-romaine sous le nom et la forme de Ἡρῶν, et tels autres dieux cavaliers de la mythologie grecque, comme les Dioscures<sup>(1)</sup>; — ni dans quelle mesure Ἡρῶν a, pour sa part, contribué à la formation du type iconographique de l'Horus à cheval et des saints cavaliers<sup>(2)</sup>. Je ne me suis proposé, dans cette note, que de rassembler des monuments figurés appartenant à une même série, d'analyser les caractères et de dégager la personnalité du dieu qui y est représenté, de montrer enfin comment, à mon sens, Ἡρῶν d'Égypte se rattachait au Cavalier thrace.

G. LEFEBVRE.

Le Caire, janvier 1921.

---

## NOTE.

---

CORRECTION ET ADDITIONS À *ÉGYPTE GRÉCO-ROMAINE*, § V  
(*Annales*, XIX, 1919, p. 37 et seq.).

1° STÈLE G, p. 50. Le nom de l'hypomnématographe n'est pas Ἡρῖς, mais Θῆρῖς. Θ initial, à peine gravé à la ligne 36, est incomplet mais absolument sûr à la ligne 24. Cette lecture avait été, avec raison, proposée par WILHELM, *Beitr. z. griech. Inschriftenkunde*, p. 223, n. 26<sup>(3)</sup>.

2° J'ai involontairement omis dans ma liste des Temples d'Égypte jouissant du droit d'asile (p. 38-39), l'*Isideion* de Ptolémaïs. Une copie du

---

<sup>(1)</sup> Sur le culte des Dioscures en Égypte, cf. G. LEFEBVRE, *B. C. H.*, 1903, p. 344, et *Annales*, XIII, 1913, p. 93.

<sup>(2)</sup> Les Coptes, plutôt que les Grecs, se sont plu à représenter à cheval non seulement les saints militaires, comme saint Théodore et saint Georges, mais aussi

les confesseurs, les martyrs, le Christ lui-même. Voir, à ce sujet, H. DELEHAYE, *Les légendes grecques des saints militaires*, p. 5.

<sup>(3)</sup> Je ne connais, et depuis peu de temps, cette publication que par la mention qu'en fait P. ROUSSEL, dans *Rev. Ét. Gr.*, 1916, p. 174, note 3.

décret conférant l'ἀσυλία à ce sanctuaire est gravée sur une stèle achetée, il y a quelque vingt-cinq ans, par M. Golénischeff à *Menschich* (Ptolémaïs), et qui de sa collection est passée à l'ex-Musée des Beaux-Arts de l'Empereur Alexandre III, à Moscou. L'inscription a été publiée par ΡΙΝΔΙΚ, *Inscriptions grecques de la collection Golénischeff*, p. 9 (en russe), et reproduite par SCHUBART, *Klio*, X, 1910, p. 54, note 2<sup>(1)</sup>. Le πρόσταγμα accorde donc à ce temple d'Isis, dû à la piété de l'épistratège Καλλιμαχος, un privilège ainsi défini : ἰ<sup>4</sup> Ἰσίδειον ἀπὸ νότου Πτολεμαίδος ἰ<sup>5</sup> ἀτελὲς καὶ ἄσυλον εἶναι σὺν τοῖς ἰ<sup>6</sup> περὶ αὐτὸ κατακοδομημένοις ἰ<sup>7</sup> οἰκητηρίοις μέχρι τοῦ τείχους τῆς πόλεως. Il est daté de ΛϚ' Φαμενώθ ε' <sup>(2)</sup>.

L'épistratège Καλλιμαχος avait déjà laissé son nom sur le propylon de Nectanebo à Philæ (STRACK, *Dynastie*, n° 152), en l'an 19 de Ptolémée XIII (62 av. J.-C.). L'année 6 qui date notre décret de Ptolémaïs se rapporte très vraisemblablement au règne du même souverain, et l'inscription est par conséquent du 15 mars 75 (5 Phaménôth, an 6). C'est donc entre les numéros D et E de ma liste que doit prendre place ce décret conférant le droit d'asile à l'*Isideion* de Ptolémaïs.

3° Les observations de M. P. ROUSSEL dans la *Revue des Études Grecques*, 1916, p. 173-180, au sujet des textes d'ἀσυλία et notamment de l'inscription d'Evhéméria publiée par M. Arvanitakis (stèle F de ma liste, p. 46), ne m'étaient pas connues quand, rentrant en Égypte, après cinq ans d'absence, je réunis la série des inscriptions ptolémaïques relatives à l'octroi du droit d'asile. Il m'a été du moins très agréable de constater que nous avions interprété de même façon, M. Roussel et moi, les passages essentiels de l'inscription d'Evhéméria, dont le sens avait été méconnu par le premier éditeur.

G. LEFEBVRE.

<sup>(1)</sup> Cf. SCHUBART, *Archiv für Papyf.*, VI, 1920, p. 342.

<sup>(2)</sup> Comme nous ignorons la topographie de l'ancienne Ptolémaïs, nous ne pouvons naturellement pas déduire des lignes 15-17 de l'inscription l'étendue de l'asile. L'enceinte privilégiée de cet

*Isideion* dépassait vraisemblablement les 50 condées de rayon attribuées au sanctuaire d'Isis Sachypsis à Théadelphie (stèle D, p. 40-46), et devait être d'une étendue assez voisine de celle du Temple de Pnéphérôs, dans cette même bourgade (stèle H, p. 54).



# INSCRIPTION GRECQUE

## DU DEIR-EL-ABIAD

PAR

M. GUSTAVE LEFEBVRE.

J'ai publié dans le *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne*, fasc. xxxvi, article *Deir-el-Abiad*, col. 470, une inscription d'époque byzantine, qui risque d'échapper à l'attention des épigraphistes, et qu'il me paraît intéressant de reproduire ici. Elle est gravée sur la face interne du linteau en granit rose surmontant la grande porte méridionale qui donne accès au Deir-el-Abiad, le couvent du célèbre Anba Chenoudi. Le texte comporte six petites lignes, disposées trois à gauche et trois à droite d'une croix inscrite dans un cercle au centre du linteau, et se lit :

† Αἰωνία μνήμη † τοῦ μεγαλοπρ(επεστάτου) † κόμητος Καισαρίου; † τοῦ  
υἱοῦ † Κανδιδιανοῦ, † τοῦ κτίστου.

« A la mémoire éternelle du très illustre comte Cæsarius, fils de Candidien, le fondateur. »

Ces personnages, dont il n'est fait nulle part mention dans les écrits relatifs à la vie de Chenoudi, me sont inconnus. L'inscription (voir le facsimilé que j'en ai donné, *op. laud.*, col. 471) paraît dater de la première moitié du v<sup>e</sup> siècle. C'est l'époque à laquelle je placerais la construction du Deir-el-Abiad (une vingtaine d'années probablement avant la mort de Chenoudi, soit vers 430); le comte Cæsarius y aurait sans doute contribué de ses deniers, d'où la qualification de *κτίστης*, ou « fondateur », qui lui est donnée dans notre texte.

G. LEFEBVRE.

# ASILES GRÉCO-ÉGYPITIENS, ASILES ROMANS

PAR

M. PAUL PERDRIZET

PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG.

M. Gustave Lefebvre a publié l'an dernier<sup>(1)</sup> une inscription, en double exemplaire, relative au droit d'asile du sanctuaire d'Isis Sachypsis, à Théadelphie du Fayoum. Ce texte date du règne de Ptolémée XI Alexandre I, et plus exactement de la 21<sup>e</sup> année de ce règne, 19<sup>e</sup> jour du mois de méchir, soit 19 février 93 avant notre ère. Il vient grossir un dossier déjà considérable de documents analogues, provenant pareillement d'Égypte, et tous datés de la fin de la période ptolémaïque.

Entre autres détails intéressants que nous fait connaître l'inscription de Théadelphie, il en est un qui, pour l'histoire des religions, me paraît mériter une attention particulière. Ce texte avait été gravé sur quatre stèles, fichées en cercle autour du sanctuaire, à cinquante coudées de celui-ci :  
*προθεῖναι στήλας λιθίνας ἐκ τῶν τεσσάρων ἀνέμων, κυκλόθεν τοῦ ἱεροῦ, πη-  
χεςιν πεντήκοντα.*

Jusqu'ici, nous n'avions pas de précisions sur l'étendue de l'asile des petits sanctuaires. Car évidemment, les textes relatifs aux vastes asiles du Didyméion de Milet ou de l'Artémision d'Éphèse n'ont pas à être allégués à propos d'une chapelle de bourgade, comme devait être ce *ιερόν* d'une obscure localité du nome Arsinoïte.

Le droit d'asile, on le sait, n'a pas disparu avec le paganisme : le christianisme revendiqua pour ses églises, et pour les cimetières ou *aitres* dont celles-ci étaient entourées, un privilège dont avaient joui tant de sanctuaires païens, dans ces pays d'Orient dont le christianisme tirait son origine. Car les causes qui avaient donné lieu aux asiles des temples païens ne disparurent pas avec le triomphe du christianisme, bien au contraire, puisque

---

<sup>(1)</sup> *Annales du Service des Antiquités de l'Égypte*, t. XIX (1919), p. 37.

ce triomphe devait coïncider avec le commencement d'une longue période de trouble et de barbarie. Je n'ai pas l'intention d'esquisser ici l'histoire de l'asile religieux au Moyen Âge, il me suffira de renvoyer le lecteur aux travaux qui font autorité sur la question<sup>(1)</sup>; mais, entre tant de documents de cette histoire, j'en rappellerai quelques-uns.

Les constitutions de paix et de trêve édictées par le concile tenu en 1042 à Saint-Gilles de Languedoc<sup>(2)</sup>, et répétées par un autre concile tenu au même endroit en 1056<sup>(3)</sup>, s'expriment ainsi : *Ecclesias, quae intra castellum aut civitatem fundatae fuerint, aut in villis, aut in agris, illae videlicet in quibus aedificium ad debellandum non habetur, vel cum quibus seditio non exercetur. . . , hanc pari consensu volunt et definiunt habere potestatem, ut nemo infra terminum XXX dextrorum circum ecclesias positum quicquam rapere praesumat, nec ulli personae nocenti aut innocenti malum ingerat.* (Pour le sens de l'expression *dextris*, voir le *Glossaire* de Du Cange, qui d'après des textes tirés des conciles du XI<sup>e</sup> siècle, la définit *passus mensurandi*, le *passus* étant le pas romain, qui paraît dans certains de ces textes, par exemple dans ceux que voici, sous la dénomination de *passus ecclesiasticus*.) Vers 1061, le concile de la province de Narbonne, réuni à Toulouges, près de Perpignan, édictait les prescriptions suivantes<sup>(4)</sup>, prescriptions réitérées vers 1065, dans un autre concile tenu au même endroit<sup>(5)</sup> : *Haec est pax confirmata ab episcopis et abbatibus et comitibus necnon vicecomitibus et caeteris magnatibus Deum timentibus, in episcopatu illo, videlicet ut ab ista die et deinceps nullo homo ecclesiam non infringat, neque spatium, neque coemeterium, nec mansiones quae in circuitu ecclesiae sunt aut erunt, usque ad XXX ecclesiasticos passus.*

---

<sup>(1)</sup> CHARLES DE BEAUREPAIRE, *Essai sur l'asile religieux dans l'empire romain et la monarchie franque*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 3<sup>e</sup> série, t. IV (1853), p. 351 et 373, et t. XV (1854), p. 151 et 341; PAUL VIOLLET, *Histoire des institutions... de la France*, t. I, p. 402 et seq.; FLACH, *Les origines de l'ancienne France*, t. II, p. 171 et seq.; LÖRNIG, *Das Kirchenrecht im Reich der Me-*

*rowinger*, p. 536 et seq.; du même, *Geschichte des deutschen Kirchenrechts*, t. I, p. 320 et seq.

<sup>(2)</sup> LABBE, *Concilia*, t. IX (1672), col. 1082.

<sup>(3)</sup> VICTOR MORTET, *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture... en France, au XI<sup>e</sup> et au XII<sup>e</sup> siècles*, p. 117.

<sup>(4)</sup> MORTET, *op. laud.*, p. 114.

<sup>(5)</sup> *Ibid.*, p. 116.



Ces prescriptions concernaient des églises de petites localités, voire des chapelles rurales, en somme des sanctuaires pas plus importants que n'avaient dû l'être mille ans auparavant les temples gréco-égyptiens de la *χώρα*, desquels nous sont parvenues les stèles d'asylie dont nous parlions tantôt. Et, de même que dans l'antiquité les grands sanctuaires orientaux, Didyméion de Milet ou Artémision d'Éphèse, ainsi les cathédrales et les grandes églises de l'époque romane avaient droit à un asile de plus grand rayon. Une bulle de Nicolas II, datée de 1059 et adressée aux évêques de Gaule, de Gascogne et d'Aquitaine, s'exprime ainsi, au sujet des cimetières, lesquels, situés autour des églises, constituaient précisément l'asile : *De confinibus coemeteriorum, sicut antiquitus a sanctis Patribus statutum est, statuimus ita : Ut major ecclesia per circuitum LX passus habeat; capellae vero, sive minores ecclesiae, XXX. Qui autem confinium eorum infringere tentaverit, vel personam hominis aut bona ejus inde abstraxerit, quousque emendet, et quod rapuerit reddat, excommunicetur*<sup>(1)</sup>.

Ainsi les cathédrales et les grandes églises avaient droit à un asile de 60 pas de rayon<sup>(2)</sup>, et les églises de moindre importance à un asile de 30 pas de rayon. Or, le pas (*passus, passus ecclesiasticus, dexteri*) équivalait à deux pieds et demi. D'autre part, la coudée (*πῆχυς*) équivalait à un pied et demi. D'où il suit que l'asile d'Isis Sachypsis à Théadelphie avait un rayon de 50 × 1 pied et demi, soit 75 pieds, et l'asile des petites églises de la période romane 30 × 2 pieds et demi, soit pareillement 75 pieds<sup>(3)</sup>. C'est une similitude que je ne puis me résoudre à attribuer au hasard; je ne doute pas qu'il n'y ait là une survivance, comme l'histoire du Christianisme archaïque en offre tant d'exemples. La bulle de Nicolas II déclare expressément que le concile de Rome, en 1059, n'a rien innové : *De confinibus coemeteriorum, sicut antiquitus a sanctis Patribus statutum est.* « La prétendue constitution de Constantin, qui aurait doté du droit d'asile tous les temples chrétiens, est complètement dépourvue d'authenticité. L'absence

---

<sup>(1)</sup> MORTET, *op. laud.*, p. 176.

<sup>(2)</sup> La constitution d'Honorius et de Théodose, qui étend l'asile à 50 pas de la basilique (*Appendix cod. Theod.*, XIII,

dans SIRMOND, *Opera*, édition de 1696, t. II, p. 730), ne paraît pas authentique.

<sup>(3)</sup> 75 pieds, 50 coudées ou 30 pas font 22 m. 20 cent.

de toute loi constitutive de l'asile dans les codes de Théodose et de Justinien fait présumer que l'institution de l'asile s'est introduite par les faits avant d'être consacrée par le droit, ou plutôt qu'elle s'est perpétuée par le souvenir des antiques privilèges des temples païens. » Telle était la conclusion de Beaurepaire<sup>(1)</sup>. Je pense qu'il faut s'y rallier, mais qu'on peut préciser quels sont les temples païens dont les privilèges ont survécu dans le droit d'asile des églises chrétiennes. Ce ne sont certainement pas les temples romains, car, ainsi que l'a montré Gaillemer<sup>(2)</sup>, « le droit d'asile, qui occupe une si grande place dans l'histoire de la Grèce, ne paraît pas avoir été admis par les Romains : on ne trouve dans leur langue aucun terme correspondant à l'*ἀσυλία* des Grecs, et la remarque faite par Tite-Live<sup>(3)</sup> à propos de l'asile de Délium (*ubi et in fano lucoque ea religione et eo jure sancto, quo sunt templa, quae asyla Graeci appellant*), prouve que cette institution était complètement étrangère aux mœurs de Rome ». Comme les asiles paraissent avoir été excessivement nombreux dans l'Égypte grecque et que le Christianisme occidental a longtemps vécu sous l'influence de l'Égypte chrétienne<sup>(4)</sup>, je crois que c'est en Égypte qu'il faut chercher l'origine de l'asile chrétien.

Autre survivance, dans l'asile chrétien, du paganisme gréco-égyptien : de même que les asiles de l'Égypte grecque étaient un cercle (*κυκλόθεν*), déterminé par quatre stèles placées aux quatre points cardinaux, ou comme on disait, « aux quatre vents » (*ἐκ τῶν τεσσάρων ἀνέμων*), ainsi, à l'époque romane (pour ne rien dire de l'époque plus ancienne, pour laquelle les renseignements nous manquent), « les limites de la *sauveté* étaient rendues apparentes par quatre croix dressées aux quatre points cardinaux : *infra IV cruces, infra cruces, infra terminos crucium, infra terminos salvationis* »<sup>(5)</sup>.

PAUL PERDRIZET.

---

<sup>(1)</sup> *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1853, p. 365.

<sup>(2)</sup> *Dictionn. des antiq.*, s. v. *Asyilia*, t. I, p. 509.

<sup>(3)</sup> XXXV, 51. Je corrige, dans la citation de Gaillemer, le lapsus ou la faute

d'impression qui a substitué Délos à Délium.

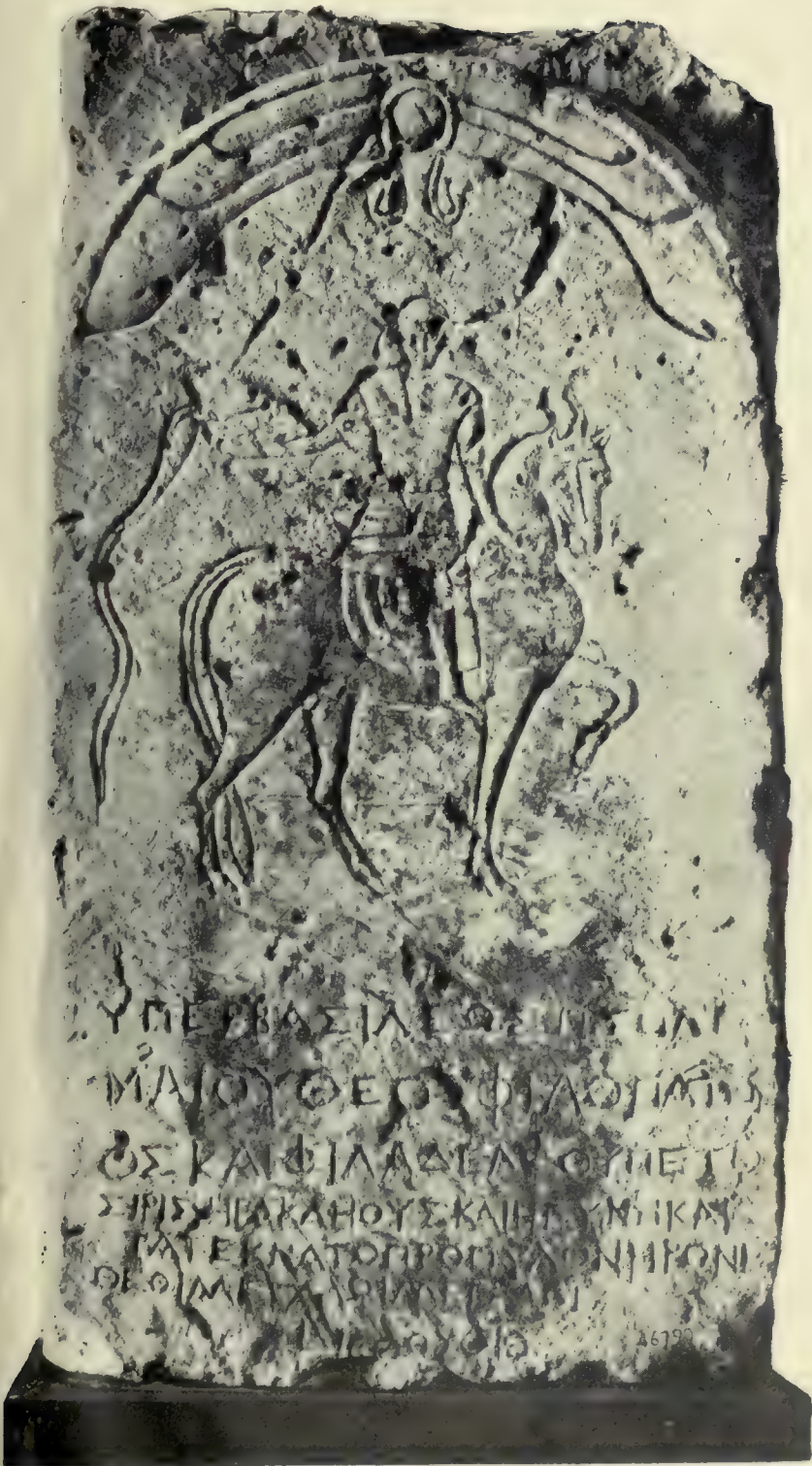
<sup>(4)</sup> MÂLE, *C. R. du Congrès d'archéol. du Caire*, 1909, p. 270.

<sup>(5)</sup> FLACH, *Les origines de l'ancienne France*, t. II, p. 183.

## TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
BARAIZE (É.). Rapport sur la mise en place d'un moulage du zodiaque de Dendérah.....	1- 2
DARESSY (G.). Bas-relief d'un écuyer de Ramsès III.....	3- 7
— Les statues ramessides à grosse perruque.....	8- 16
— Le scarabée du cœur de la grande prêtresse Ast-m-kheb... ..	17- 18
— Deux stèles de Bubastis.....	122
— Un groupe de Saft el Henneh.....	123-128
— Un « fils royal en Nubie ».....	129-142
— La princesse Amen-mérit.....	143-144
— Un groupe de statues de Tell el Yahoudieh.....	161-165
— L'animal séthien à tête d'âne.....	165-166
— Fragments memphites.....	167-171
— L'évêché de Saïs et Naucratis.....	172-174
— Un sarcophage de Médamoud.....	175-180
EDGAR (C. G.). Selected papyri from the archives of Zenon (S V) (n <sup>os</sup> 49-54). ..	19- 40
— Selected papyri from the archives of Zenon (S VI) (n <sup>os</sup> 55-64). ..	181-206
LEFEBVRE (G.). Le tombeau de Petosiris (avec 4 planches).....	41-121
— Textes du tombeau de Petosiris (S I et II).....	207-236
— Le dieu Ἡρων d'Égypte (avec 2 planches).....	237-249
— NOTE. Correction et additions à <i>Égypte gréco-romaine</i> , S V ( <i>Annales</i> , XIX, 1919, p. 37 et seq.).....	249-250
— Inscription grecque du Deir-el-Abiad.....	251
PERDRIZET (P.). Asiles gréco-égyptiens, asiles romans.....	252-255
TODA (Ed.). La découverte et l'inventaire du tombeau de Sen-nezem, traduit de l'espagnol par M. G. DARESSY.....	145-158
DARESSY (G.). Note sur l'article précédent.....	159-160





ΥΠΕΡΒΑΣΙΑ ΕΩΣΤΗ ΓΑΙ  
 ΜΑΙΟΥ ΘΕΟΥ ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΥ  
 ΟΣ ΚΑΙ ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΥ ΜΕΤΕ  
 ΣΤΡΩΣΤΑΚΑ ΗΟΥΣ ΚΑΙ ΗΣ ΜΗΚΑΥ  
 ΤΑΥ ΕΚΝΑΤΟ ΠΡΟΝΑ ΔΟΝΗΡΟΝΙ  
 ΔΕ ΟΙ ΜΕΤΑ ΤΟΙΟΥΤΟΙΣ

46790





















DT  
57  
A24  
t.20

Egypt. Maṣlahat al-Āthār  
Annales

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---



